

# GRAMMAIRE DES FAUTES

ET FRANÇAIS

NON CONVENTIONNEL

est bout george et domique volte  
vache trop du roi ne peut regner longte  
ère de s'exprimer n'appartient plus qu'  
voyez ce cavalier de race plebeienne, q'  
rechant de l'homme de condition. le sage  
choix, s.m. Tailloir, espèce de plateau  
n vache la viande.  
netet, s.m. Instrument de fer, dont l'  
etiers etc. se servent pour couper le cui  
anguille, ou Tranquille, adj. . .

GEHLF

PRESSES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

**GRAMMAIRE DES  
FAUTES ET FRANÇAIS  
NON  
CONVENTIONNELS**



PRESSES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE

**GRAMMAIRE DES  
FAUTES ET FRANÇAIS  
NON  
CONVENTIONNELS**

Actes du IV<sup>e</sup> Colloque international  
organisé à l'École Normale Supérieure  
les 14, 15 et 16 décembre 1989  
par le groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française  
(G.E.H.L.F.)

*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National des Lettres*

45, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05  
1992

© Presses de l'École Normale Supérieure, 1992  
ISBN 2-7288-0173-8

Voici le premier volume d'une nouvelle collection des **Presses de l'École Normale Supérieure : Études et Documents en Histoire de la Langue Française**, dont le G.E.H.L.F. (Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française) a la responsabilité\*\*.

Avant que n'apparaisse aujourd'hui le bandeau qui signalera désormais cette série, plusieurs publications aux Presses de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles puis aux P.E.N.S. peuvent à juste titre être considérées comme avant-coureurs de celle-ci : les **Mélanges Pierre Larthomas** (1985) tout d'abord ; puis les actes du colloque **Autour de Féraud** (1986) ; ensuite la parution du Supplément manuscrit au **Dictionnaire Critique de la Langue Française** (3 volumes fol, reproduction en fac-simile, 1987) de l'abbé Féraud ainsi que des **Études Critiques** (1987) consacrées à cette œuvre lexicographique majeure du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le tout à l'ex-collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles (48, boulevard Jourdan 75690 PARIS CEDEX 14). Enfin, après la fusion des Presses de l'École Normale, les actes de notre colloque **Rhétorique et Discours Critiques** organisé conjointement avec l'U.R.A. 381 du C.N.R.S. (P.E.N.S., même adresse, 1989).

Dans cette lignée, la collection **Études et Documents en Histoire de la Langue Française** se fixe un double objectif : mettre à la disposition des chercheurs et des enseignants à la fois des recherches de fonds et des documents en linguistique française, avec une orientation particulière vers le moyen français et le français dit moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), à l'exclusion du français contemporain, largement couvert par ailleurs.

Le besoin se fait en effet sentir d'une collection susceptible d'apporter à intervalles assez réguliers une documentation de bon niveau en linguistique française pour cette période, moins bien couverte, qui va de la fin du français médiéval jusqu'à l'orée du français contemporain.

Souhaitons-lui longue vie et surtout réussite !

Philippe CARON  
Responsable de la Collection

\*\* adresse du G.E.H.L.F. : 48, boulevard Jourdan 75690 PARIS CEDEX 14



## PRÉSENTATION

De la *Nouvelle-Héloïse*, "lettres de deux amans, habitans d'une petite ville au pied des Alpes" (1761) aux lettres des soldats de l'an II (1792) originaires de Riom, il n'y a qu'un pas (entre deux provinces), un instant (un quart de siècle) et pourtant un abîme linguistique les sépare : comment donc repérer les plans de faille, circonscrire les zones de glissement, décrire la pluralité des sous-systèmes co-existant à l'intérieur d'un même système ? Commentachever d'ébranler le mythe simplificateur d'un idiome homogène fondateur de toute synchronie en mesurant les interactions partielles et réciproques de ces ensembles concurrents ? Comment enfin déceler sous l'immobilité apparente d'une langue traditionnellement et académiquement contrôlée les indices de son évolution ?

Le Groupe d'Études d'Histoire de la Langue Française se proposait ainsi pour son 4<sup>e</sup> Colloque international une excursion hors-norme dans les sentiers peu battus de la diachronie non-conventionnelle, à la recherche de l'Usage tel qu'il se dit - et s'écrit - aux divers moments de sa durée lorsque la règle correctrice desserrant son emprise laisse percevoir des points ou des zones fragiles, instables, lieux "sensibles" où s'élaborer obstinément l'histoire d'une langue.

C'est pourquoi dans la ligne de la *Grammaire des Fautes* d'H. Frei dégrevée de toute connotation culpabilisante, le colloque s'était donné pour tâche première la collation et l'étude d'un corpus non littéraire aussi diversifié que possible quant à ses particularités historiques, géographiques, socio-culturelles, stylistiques, etc., qui pût figurer à titre de document et de témoin de "paroles" variées : parole peu ou mal normalisée dans les lettres familières de l'ancienne noblesse provinciale volontiers archaïsante à la fin du Grand Siècle, ou dans celles des jeunes recrues révolutionnaires souvent analphabètes mais endoctrinées et prodigues d'envolées rhétoriques ; parole hétérogène, incertaine de son statut, celle du vitrier-compagnon Ménétra, voisin parisien de Rousseau, autodidacte et poète à ses heures, ou celle de ce curieux bourgeois des colonies dont les cacophonies autobiographiques trahissent la pratique mal maîtrisée d'un idiome peut-être créolisé ; parole semi-publique des "mal-lettrés" de la Révolution où l'affleurement d'un oral formulaire et ritualisé se mêle aux exigences d'une écriture "politique" (procès-verbaux des Comités de surveillance) ; parole enfin résolument marginalisée des dialectes, patois, et argots, dévalorisée par son origine géographique excentrique (manuscrit de médecine vétérinaire

dans le Béarn du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou "roole" d'un pasteur jurassien de la même époque), son origine sociale (archives judiciaires d'avant 1600 consignant les "noms de qualité" en honneur dans les bas-fonds parisiens), socio-linguistique et politique (cas du "joual" québécois, prononciation stigmatisée du "cheval" métropolitain, dramatiquement reconnu "français non-conventionnel" depuis 1960).

Mais l'empirisme méthodique qui présidait à l'élaboration d'un tel corpus devait inévitablement rencontrer, et aux deux extrémités de sa démarche, la théorie linguistique sous les deux aspects solidaires de la description et de la prescription qui n'ont cessé, depuis l'avènement du français langue nationale, d'accompagner les productions de notre idiome tout au long de son histoire. Si la langue dominante d'une France tôt centralisée s'est toujours définie contre des pratiques langagières condamnées au nom d'un modèle littérairement et socialement prestigieux, comment à l'inverse identifier le non-conventionnel sans la reconnaissance préalable d'un code standard donné tout à la fois comme "révélateur" et sanction d'un usage déviant ? La mesure du non-conventionnel, quelle que soit la distance qui le sépare de la norme et quelle que soit la définition que l'on donne de cette dernière (conformité à une "congruité" de la langue, au parler d'une aristocratie de l'esprit ou de la fortune, à une fréquence tenue pour un "usage général et non contesté", etc.) ne se dégage qu'à la faveur d'une confrontation avec le bon usage recueilli et transmis par les ouvrages grammaticaux. Ainsi, l'examen de la place des pronoms compléments dans le *Journal de Ménétra* s'appuie-t-il non seulement sur la comparaison avec d'autres usages contemporains (Rousseau ou un jeune soldat auvergnat) mais tout autant sur la célèbre "remarque" de Vaugelas (p. 376) et ses prolongements jusqu'à la *Grammaire des Grammaires*. Inversement les *Hypomneses* d'H. Estienne dans leur condamnation des cacologies dialectales s'inscrivent par avance dans la ligne des *Gasconnismes corrigés* (1766) et de tous les ouvrages correctifs du XIX<sup>e</sup> siècle qui, fustigeant belgicismes, alsacianismes et autres monstruosités du "langage vicieux" (E. Molard, 1803), contribuent paradoxalement à mieux le faire connaître. On voit donc la réciprocité des rôles tenus, dans la réflexion du colloque, par la parole marginale vécue et la littérature normative dont les textes-témoins sollicités en première partie offrent la matière et le champ d'application.

Dès lors se dégagent quelques points centraux du débat ; tout d'abord avec la "relativité" du français non-conventionnel la diversité des paramètres à retenir dans son appréciation : écart géographique et centralisme parisien (Tallemant s'amusant du gascon La Calprenède), écart historique (accord archaïsant de certains participes présents chez

R. Challe), écart socio-linguistique ("Avertissement" du *Dictionnaire comique* de Le Roux, 1718), diversité des genres (lettre, journal, chansons, etc.) à l'intérieur d'une pratique publique (Cahiers de doléances) ou privée, interférences de l'écrit et d'un ou plusieurs types d'oral (éloquent, familier, argotique), résurgences périodiques d'"écrits" non-conventionnels de Ronsard à la *Revue de Philologie française* (1889-1933) de L. Clédat, impossibilité d'une assimilation commode oral/populaire, écrit/soutenu, importance des situations énonciatives (tout écrit est déjà "normé"), des conditions d'écriture (dépréciation inattendue de la métaphore par de grands écrivains), etc. Mais surtout l'étude de textes-limites permet de poser une question fondamentale : si l'on ne peut plus voir dans la langue française une "fédération d'idiomes" comme à l'époque de l'abbé Grégoire, force est de reconnaître que l'idiome, pris dans sa synchronie, présente non pas un système uniforme et clos extérieur au locuteur mais un champ de tensions aux amplitudes variables, un domaine fluctuant fait de contraintes et de libertés où l'usager subit et construit à la fois la grammaire de sa langue (C. Hagège). Comment alors situer les productions d'une parole marginalisée à l'intérieur de ce qu'il faut bien continuer d'appeler le système d'une langue ? Entre ce système et la convention de la norme, où encore situer le non-conventionnel des uns qui est de plus "le conventionnel des autres" ?

Où se croisent enfin les voies de la dialectologie étroite (à la limite, "idiolectologie") et de la systématique ? L'anthropologie, l'histoire, la socio-linguistique et l'apport de toutes les sciences humaines semblent ne faire que reculer un problème auquel se sont déjà heurtés les premiers grammairiens du français. Lorsque Ramus, A. Mathieu, Meigret, H. Estienne s'appliquent à définir l'usage ou plutôt la virtualité du bon usage, chacun composant différemment avec les forces en présence (norme, "ratio", savoir, analogie, étymologie, fréquence, élégance, cf. M. Glatigny), ils consignent d'abord la recevabilité théorique d'énoncés auxquels leur successeur Vaugelas réserve souvent un accueil significativement indulgent ; car la visée normative des *Remarques* ne doit pas faire oublier que la formule rituelle "tous deux sont bons mais...", si corrective soit-elle, signale d'abord le "doute" et avec lui la multiplicité essentielle de la langue, autorisée par le système lui-même : la double orthographe des participes est le reflet de leur nature hybride, les néologismes toujours suspects empruntent pourtant les cadres morphologiques existants ("navetteur" ou "méconduite" en Belgique), certains "germanismes" alsaciens s'intègrent parfaitement au système central (extension de "ça") ; quant aux passés simples, leur paradigme incertain et "barbare" chez les adultes comme chez l'enfant Louis XIII observé par Héroard favorisera sans doute leur élimination progressive de l'oral tandis que des "fautes" similaires dans le maniement du relatif,

conjointement relevées chez des apprenants étrangers néerlandais et marocains (M. Glatigny) ainsi que chez des francophones "avancés" (H. Frei) laisse présumer la valeur prépondérante de la relation subordonnée sur les relations anaphorique et fonctionnelle. On pourrait en dire autant de la rivalité des auxiliaires être/avoir pour lesquels l'usage de Guez de Balzac (1620) rencontre curieusement certains "témoins" sollicités par Damourette et Pichon (1911-1936). Ainsi c'est bien le fonctionnalisme paradoxalement systématique de la déviance que manifeste son observation à travers la saisie du matériau non-conventionnel, puis sa réprobation théorique et institutionnelle.

Mais la coexistence de plusieurs langues au sein d'un même idiome peut aussi être appréhendée de façon simultanée à travers les œuvres littéraires qui en s'appropriant à des fins diverses certains aspects du langage non-conventionnel offrent d'emblée les conditions d'une confrontation immédiate et facile. Ainsi par exemple on comprend que le "parler paysan" de Molière, de George Sand - ou de Cyrano de Bergerac - ait pu maintes fois retenir l'attention des grammairiens soucieux d'étudier la distorsion a-normale des niveaux de langue en présence, et il est bien évident que la richesse du corpus en ce domaine est loin d'être épuisée. Séduisante donc - et grandement facilitée par l'accès direct à des textes "prêts à l'emploi" - pouvait paraître une telle orientation du colloque qu'il n'a pourtant retenue qu'à titre de comparaison méthodologique. En effet, outre que l'aspect documentaire (jugé primordial en l'occurrence) de textes spécimens disparaissait s'il s'agissait de productions officiellement littéraires ou destinées à la publication (roman ≠ archives inédites ou correspondance privée), c'était aussi, et plus gravement, l'aspect documentaire du fait linguistique déviant qui risquait lui-même de s'effacer sous la "littérarité" de l'ensemble. Les romans de Céline apportent ici la meilleure démonstration que toute "écriture" procède par choix, éliminations, codages successifs qui ne permettent plus de voir dans l'oral populaire représenté qu'une oralité non seulement conventionnelle mais convenue, accordée à l'attente du lecteur et dont la transcription dans un espace littéraire impose le travestissement équivoque. Sans aller jusqu'à cet exemple extrême, la comparaison de Balzac (1845) et de L. Pergaud (1912) montre comment l'écrivain en insérant dans son œuvre un parler régional peut porter fidèlement témoignage d'un usage marqué "connotant la véracité géographique de son récit", mais il peut aussi seulement vouloir "faire paysan" en usant des stéréotypes de convention auxquels la censure de l'aristocratie citadine a très vite réduit les parlers provinciaux et campagnards. C'est pourquoi l'on ne saurait sans précaution accorder quelque crédit à de tels "documents" dont l'enregistrement pour être fiable supposerait chez l'auteur comme chez

son public une compétence spécifique rarement existante. Mais l'intérêt était ailleurs et toutes les communications stylistiques ont montré comment l'œuvre littéraire, "par le jugement implicite qu'elle véhicule, contribue largement à la marginalisation du langage hors-norme".

Enfin par la reconnaissance des déplacements constants du conventionnel et du non-conventionnel qui font se rencontrer le littéraire et le mauvais usage dans une paradoxale anomalie (face au parler ordinaire) et dans une non moins paradoxale convention (les conventions littéraires formalisant le mauvais usage devenu stéréotype) l'idée se fait jour que le polymorphisme de la langue est en soi un facteur de son évolution, le changement s'introduisant par la variation des rapports qu'entretiennent, entre elles d'une part et avec l'académisme central d'autre part, les différentes formes de "polylectalité" (M. Le Guern) individuelle ou collective. Ainsi s'explique dans l'histoire de la langue française la place des documents représentatifs de l'idiome non cultivé qui, par la médiation qu'il offre constamment aux mobilités de l'histoire, les intègre au système central et le fait avancer. De ce point de vue il n'est pas indifférent que la naissance du mot "dialectologie" (1881) soit contemporaine de l'avènement de la grammaire historique, avec l'établissement des lois phonétiques et la prise de conscience du rôle joué par l'oral "vulgaire" dans la création des langues romanes depuis la basse latinité.

Mais corollairement l'étude des usages marginaux contribue à une meilleure connaissance du système ; loin d'une autonomie de la langue et de la parole, cette dernière, variable, doit être envisagée comme "document de langue" (Saussure cité par H. Frei, 1941) ; entre l'omission de *ne* dans le parler enfantin et familier de Louis XIII et la même omission dans le français moderne courant, il y a continuité, permanence, confirmation d'un déséquilibre systématique - qui tend sans doute à devenir norme.

Au total l'étude des français non-conventionnels aura rappelé les deux pôles de la variation linguistique par où s'évacue la notion même de "faute" : variation diachronique, déformation historique d'une langue qui se supplée à elle-même, et variation synchronique, vitalité de systèmes parallèles qui fonctionnalisent et absorbent l'apparent gaspillage des parlers hors-la-loi.

Isabelle LANDY-HOUILLON



## **À LA RECHERCHE DES TÉMOINS**



## L'ÉCRITURE DE LA NOBLESSE VERS 1680

d'après le fonds Gaignières des manuscrits  
de la Bibliothèque nationale

La présente communication est un peu l'histoire d'une série de déconvenues successives. À la recherche d'un fonds de documents non littéraires, je suis tombé en consultant à la Bibliothèque Nationale les catalogues de Manuscrits Français sur sept épais volumes de correspondances, fonds recueilli jadis par un collectionneur passionné d'histoire et de curiositez, François Roger de Gaignières (également écrit parfois Gagnières) dont je vais rapidement présenter la vie.

### 1. François-Roger de Gaignières

Né en 1642, cet homme était le fils d'un d'un roturier Aimé Gaignières qui, par sa charge et par son mariage avec une demoiselle de condition, née de Blanchefort, fut ennobli. Le jeune François-Roger était donc écuyer, le titre le plus bas de l'échelle nobiliaire. Il entra au service de la maison de Lorraine et la servit jusqu'à la mort en 1688 de la dernière héritière du nom, Melle de Guise.

Cet homme nous apparaît, au travers de sa correspondance, comme le parfait honnête homme : il était fort bien fait de sa personne, dit-on, et son père lui avait donné une éducation soignée. Dans sa vie sociale, cet infatigable épistolier est un homme fort civil, qui joue un rôle d'intermédiaire efficace et qui tisse ce faisant des relations nombreuses avec la plus haute noblesse, que celle-ci soit dans les armes ou dans l'Église. Ses correspondants tempèrent toujours la différence des conditions par une exquise politesse.

En outre, il fut un collectionneur de premier plan, passionné par les curiositez ou raretez comme on disait à l'époque. C'était un "créneau" porteur, dirait-on aujourd'hui, la noblesse s'intéressant alors plus aux beaux-arts qu'aux sciences. Les cabinets de curiosités étaient fort prisés et celui de Gaignières fut certainement, vers la fin du siècle et le début du suivant, l'un des plus importants. Portraits, copies de chartes, de blasons, de gravures, de généalogies, bibelots, remplirent le bel hôtel particulier qu'il fit construire faubourg Saint-Germain et qui le ruina.

Cette activité le mit en relation avec les gens les plus haut placés et lui donna l'occasion de plaire et de se rendre utile à des nobles qui cherchaient à retrouver leurs origines.

Il légua sa volumineuse collection au Roi. C'est ainsi qu'une partie de son cabinet est à la Bibliothèque Nationale.

Citons parmi ses correspondants Madame de Montespan, sa sœur Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, la famille de Noailles qui donna des gens de guerre considérés ainsi que deux évêques, dont l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles. On voit passer également Boileau, Bourdaloue, Fléchier, Fénelon, la marquise de la Vallière, Louise de la Vallière, le président de Lamoignon et d'autres dignitaires de la Robe, des religieuses du Carmel de Chaillot, des abbés, des évêques, des prieurs de couvents.

Avec le goût du collectionneur, il conserva une partie de sa correspondance (il reste même quelques uns de ses brouillons, traces de sa grande attention à la pureté de la langue) ainsi que d'autres lettres à lui parvenues par des voies que j'ignore. Il y a par exemple une abondante correspondance de Madame d'Huxelles.

J'ai sélectionné dans cette abondante production l'ensemble des textes provenant de la noblesse d'épée.

## 2. Hypothèses de travail

Ma première hypothèse de travail fut d'examiner la variable homme/femme dans ce corpus. Or en dehors du domaine graphique où cette variable est vraiment pertinente, en dehors de l'architecture de la phrase où elle l'est un peu, on s'aperçoit que les nobles n'ont pas dans ce corpus une grammaire ou une rhétorique différentes selon le sexe. À tout prendre, l'état social joue davantage, les nobles d'Église se rapprochant plus de la norme que les nobles du Monde. Force était de changer de point de vue. Il m'a semblé alors intéressant de prendre cette production comme échantillon de l'écriture noble (surtout syntaxe, un peu rhétorique) vers 1680-1690 et de l'examiner dans sa conformité à la norme montante. Mais ici une nouvelle déconvenue se présente : j'attendais de la lettre un certain relâchement, rendu possible me semblait-il, par le caractère personnel confidentiel et éphémère du document. Or le corpus, à mesure que je le lisais n'offrait qu'un certain genre de missive, ou presque, la lettre de civilité ou de compliment. À côté de cette fonction majoritaire, la lettre d'édification religieuse, assez bien représentée, n'apportait pas de variantes sensibles. Et lorsque les correspondants de Gaignières lui faisaient part de l'avancement de leurs recherches érudites sur l'histoire des provinces, ils ne faisaient guère plus avancer l'enquête. Le billet rapidement griffonné sur le genou (on en trouve tout de même une petite dizaine), la correspondance intime, les lettres d'humour et les lettres d'enfant (une seule dans tout le corpus) étaient donc quasi absents de ces six lourds volumes pourtant prometteurs.

Dans cette prose très lisse et surveillée, assez pauvre en cacologies d'occasion, en badinage, en jeux littéraires, la langue est en

représentation protocolaire. Peu ou pas de traces d'une grammaire ou d'une rhétorique des Provinces, du peuple ou des Jargons, ces trois pôles du mauvais usage au XVII<sup>e</sup> siècle. Très peu de familiarité. En apparence il n'y a donc que peu de choses à glaner en syntaxe, à moins de mettre précisément à profit cette rhétorique tendue pour observer ce qui, en dépit de cette constante attention, se laisse voir. Et ce qui malgré tout émerge, c'est une attitude encore assez libre face à la nouvelle syntaxe vulgarisée par les *Remarques* de Vaugelas. Celle de la *dilucida oratio*, du discours clair, développée par Quintilien, sur l'autorité duquel Vaugelas s'appuie pour l'instaurer. La faute se comprend alors comme la trace d'un usage encore correct il y a peu mais en voie de condamnation, sinon de disparition.

Encore le mot de *faute* est-il peut-être trop fort en 1680 pour ce qui n'est qu'un début d'archaïsme syntaxique.

Dans un premier et principal chapitre, je considérerai donc toutes les fautes contre la *netteté syntaxique*, dont parle Vaugelas dans les trois derniers chapitres de ses *Remarques*, chapitres cités et commentés ensuite par Bouhours dans ses *Doutes sur la langue françoise*, entérinés avec une admiration sans réserve par l'Académie dans sa révision de 1700 et appliqués avec une constante attention dans la révision du Quinte Curce en 1719-1720.

### 3. Fautes contre la netteté syntaxique

En lisant ces passages avec un tant soit peu de recul, on s'aperçoit que coexistent deux syntaxes conflictuelles et Bouhours le montre bien qui s'exclame, dans son chapitre *Doutes sur la construction*, à propos de la remarque de Vaugelas *verbes régissans deux cas, mis avec un seul* :

Mais d'où vient que les *Remarques sur la langue Françoise* sont négligées de la sorte ? Seroit-il bien possible que M. Dupleix l'eût emporté peu à peu sur M. de Vaugelas (...) Quoi ! *la Liberté de la Langue Françoise* est-elle devenue la règle du langage des courtisans et du stile des bons Auteurs ?<sup>1</sup>

Il y a donc deux "dialectes" syntaxiques : le dialecte Vaugelas, pour faire bref, qui monte au ciel de la norme et le dialecte Dupleix<sup>2</sup> qui le contrecarre encore fermement malgré l'autorité de l'Académie.

J'aurais donc voulu passer successivement en revue quelques uns des traits syntaxiques distinctifs de ces deux dialectes (si on peut me permettre cette néologie courante en sociolinguistique) et soumettre la syntaxe des nobles à l'examen des deux modèles. Mais dans ce qui n'est

1 in *Doutes sur la Langue Françoise*, p. 144.

2 du nom du contradicteur de Vaugelas, Scipion Dupleix, auteur de la volumineuse critique des *Remarques* intitulée *Liberté de la langue Françoise*.

qu'une première enquête, je n'ai pu observer surtout que les passages où les nobles restent fidèles à l'ancienne syntaxe (ce que j'appelais de manière un peu cavalière le *dialecte Dupleix*).

• Premier cas : celui des participiales qui ne sont pas incidentes au sujet grammatical de la principale (exemples 2 et 3 du corpus). Bouhours évoque cette question à propos de l'exemple suivant tiré d'un ouvrage du sieur de Royaumont :

Achab, quoy-que désespérément méchant, ne crût pas néanmoins avoir droit d'user de violence envers son Sujet : Mais ne pouvant vaincre la résolution de Naboth, ce refus luy causa un chagrin étrange<sup>1</sup>.

*Ce ne pouvant vaincre, est en l'air, dit ce commentateur, n'estant point lié avec ce qui le suit. Il seroit construit si l'on disoit, mais ne pouvant vaincre la resolution de Naboth, il eut un chagrin étrange de ce refus.*

• Deuxième cas analogue : celui des infinitifs prépositionnels non incidents au sujet grammatical (exemple 4 du corpus). C'est encore, dans les *Doutes*, le sieur de Royaumont, témoin du dialecte Dupleix, qui est repris :

Je ne m'étonne plus que le sieur de Royaumont dise en parlant à M. le Dauphin "Vostre lumiere, Monseigneur, qui croistra toujours avec l'âge, estant soutenué par la sagesse de celui dont le grand merite ne pouvoit estre honoré d'une marque plus illustre, que d'avoir esté choisi par sa Majesté pour se reposer sur luy de tout le soin de vostre Royale éducation, vous fera remarquer peu-à-peu de grandes choses dans la suite de cette Histoire.

Bouhours commente :

Ce d'avoir esté choisi par sa Majesté pour se reposer sur luy, est tout-à-fait selon la Liberté de la Langue Françoise. On diroit dans les principes de M. de Vaugelas, dont Sa Majesté ne pouvoit honorer davantage le grand merite, qu'en le choisissant pour se reposer sur luy de tout le soin de vostre Royale education. On diroit, le Roy a choisi M. de Montausier pour se reposer sur luy de l'Education de M. le Dauphin. Mais dans les principes de M. Dupleix, on parle d'une autre maniere ; le bonhomme n'y entendoit pas tant de finesse. On dit librement M. de Montausier a esté choisi du Roy pour se reposer sur luy de l'Education de M. le Dauphin.<sup>2</sup>

• Troisième cas : la syntaxe des syntagmes coordonnés et le problème de l'ellipse, dans le deuxième membre, des éléments grammaticaux communs (exemples 5, 6 et 7 du corpus). Domaine controversé jusque parmi les grammairiens autorisés, mais finalement tranché en faveur de la répétition des éléments prépositionnels et déterminants. Je renvoie à

1 in *Doutes sur la Langue Françoise*, p. 151.

2 *id.*, p. 144.

la Remarque de Vaugelas *Qu'il est nécessaire de repeter les articles devant les substantifs* et aux additifs de Th. Corneille citant Chapelain ainsi qu'à ceux de l'Académie. Finalement la position modérée de Chapelain, adepte d'une répétition soumise à certaines exceptions, n'est pas retenue. L'exemple suivant incriminé par Bouhours :

L'Ancien Serpent s'armera contre vous de toute sa malice et sa violence<sup>1</sup>

est corrigé sans ambages

de toute sa malice et *de toute* sa violence.

- Quatrième cas : les anaphores équivoques, véritable hantise des puristes. Le nombre des cas cités (exemples 8 à 15 du corpus) montre, dans ce domaine, une réelle difficulté à s'approprier ces finesse nouvelles.
- Cinquième cas, controversé celui-ci : la coordination de deux régimes dont le premier est un pronom clitique (exemple 17). La question est latéralement abordée par Vaugelas dans une remarque *Netteté de Construction* à laquelle Bouhours renvoie dans ses *Doutes* pp. 135-136. L'exemple est le suivant :

Sçachant avec combien d'affection elle se daignera porter pour mes interests, et embrasser le soin de mes affaires

Vaugelas commente :

Je dis que cette construction n'est pas nette et qu'il faut dire, *elle daignera se porter* et non pas *elle se daignera porter*, afin que *daignera* se rapporte nettement à la construction des deux verbes suivants *porter* et *embrasser* : car *se daignera avec embrasser*, ne se peut construire.

Ce n'est donc pas la coordination de régimes morphologiquement allo-gènes qui est en cause dans les exemples 16 et 17 du corpus, mais la présence d'un premier régime en position proclitique qui risque d'être senti comme en "facteur commun". La correction n'eût-elle pas exigé pour l'exemple 16 du corpus :

vous me ferez plaisir de me faire naistre l'occasion de vous faire connoître cette reconnaissance et aussi le cas que je fais de votre merite

ou

de vous la faire connoître et de vous montrer le cas que je fais de votre merite.

---

1 *id. p. 173.*

Nous travaillons ici, me semble-t-il, sur un cas extrême. Mais Bouhours renchérit en citant le passage suivant :

Filles de Jerusalem, annoncez par tout que vostre Roy vous vient voir, et vous témoigner sa douceur.

Il commente :

*vous vient* ne s'accorde pas avec *vous tesmoigner sa douceur*.<sup>1</sup>

- Sixième cas : celui des constructions dites **louches**, adjectif que Vaugelas explicite bien en termes de vision : présence d'un élément linguistique qui peut regarder à gauche alors qu'il doit regarder à droite. Ces constructions peuvent pécher par éloignement d'éléments incidents les uns aux autres ou, réciproquement, rapprochement d'éléments non incidents mais qu'on pourrait à tort lire comme tels.

Je m'appesantirai un peu plus sur l'exemple (20) du corpus :

Je suis bien fachée de ce que vous nous mandez que l'on a fait vers le pere de Clugny, c'est une personne dont nous avons entendu parler du merite avec eloge.

Vaugelas cite un cas analogue dans ses **Remarques** (Remarque 313 de l'édition de 1705 avec les annotations de l'Académie) :

C'est un homme dont l'ambition excessive a ruiné la fortune.

et commente en ces termes :

Il y en a qui font scrupule de se servir de ce mot [dont] dans la situation où vous l'allez voir [il s'agit du passage ci-dessus] et ils disent que ce n'est pas parler nettement ... Cependant la plus part de nos meilleurs Escrivains... n'en font nulle difficulté, tous leurs écrits en sont pleins.

Pour moi je voudrois autant qu'il se pourroit éviter cette équivoque.

Et l'Académie d'entériner cette position dans son apostille :

il ne laisse pas d'y avoir quelque équivoque, ou plutost, cette phrase n'a pas toute la netteté que l'on y peut souhaiter.

Le cas est extrême et l'Académie en 1700 le reconnaît en présentant cette hypercorrection comme souhaitable sans pour autant condamner le tour.

#### 4. De quelques autres archaïsmes syntaxiques

Faut-il conclure, par conséquent, que dans le domaine de la netteté syntaxique précisément, la noblesse parle encore Dupleix et non

1 *id.* p. 132 pour l'exemple et p. 134 pour la remarque.

Vaugelas-Bouhours ? C'est dans ce sens que j'inclinerais, dans l'état actuel de mes travaux sur ce corpus.

Il est encore un autre cas où elle choisit l'ancienne syntaxe : c'est celui de mots comme **auparavant**, **d'abord**, **présentement**, **dehors** dont les puristes voulaient restreindre la distribution, interdisant leur construction prépositionnelle ou conjonctive (exemples 31 à 35).

En ce qui concerne les fautes d'accord, dont il est question chez Vaugelas comme de solecismes, fautes contre la pureté de la langue, la tendance est en partie variable selon le sexe, les hommes faisant moins de fautes que les femmes. Mais elles sont courantes dans le corpus.

En somme, en ce qui concerne le lexique et les phrases au sens classique du mot, il nous semble que la noblesse parle Vaugelas mais pour ce qui est de la nouvelle syntaxe et de la nouvelle exactitude du style (notamment le problème des répétitions de **que**, **qui**), elle reste assez souvent fidèle au dialecte Dupleix.

## 5. Conclusion

Pour revenir très précisément à l'objet de ce colloque, je dirais que le type de faute étudié dans ce corpus se comprend, à de rares cacographies près, comme un fait de langue naguère acceptable dans le dialecte dominant mais qui tend vers l'archaïsme à mesure que s'impose un nouveau dialecte syntaxique.

Je voudrais, pour finir, citer un passage du livre d'Alain Viala *Naisance de l'Écrivain* :

La typologie des "écritures" au XVII<sup>e</sup> siècle reste à faire. Les éléments dont on dispose permettent cependant de discerner les tendances principales.<sup>1</sup>

Et l'auteur de citer parmi ces éléments les travaux de Mrs M. Fumaroli, R. Lathuillière, R. Zuber, de Mme M. Cuénin sur Mme de Villedieu.

Bien sûr le mot "écriture" dans ce passage est surtout à entendre dans le sens rhétorique mais on peut étendre la réflexion à la syntaxe qui, dans une approche variationniste de la langue, est encore à approfondir.

Ph. CARON  
GEHLF CNRS  
Université de Perpignan

---

<sup>1</sup> Paris, les Éditions de Minuit 1985, p. 169.

## CORPUS

### La *lettre de compliment, ou de civilité*

1) Je prend toute la part que je dois à la perte que vous avez fait de mr vostre cousin et vous suis tres obligée de celle que vous prenez a la mort de m<sup>de</sup> de Cosse ie vous assure que cest bien domage elle aytoit encore neseiseire a sa maison dieu dispose de nous quand il luy plaisir, ie vous suplie de ne me point attribuer tous les sentimens de estime que m<sup>r</sup> de Chamilly a pour vous rendez a vostre merite un peut plus de iustice et croiez que sest cela tout (...?...) et non point moy qui n'ay pas trouuez lieu d e n sployer la bonne volonte que iavez la dessus vos bonnes calitez ayans fait tout ce que ie mestois propose de faire (La Marquise de Chamilly)

### I - SYNTAXE DU TEXTE, DE LA PHRASE OU DE SES CONSTITUANTS

**participiale "non construite", c'est-à-dire non incidente au sujet**

2) *la personne dont vous nous parlez Madame est en effect fort occupée en cette ville, il est vray quil a entretenu teste a teste la dame dont il parle, nous reconusmes quil en auoit un grand desir et nous fusmes bien aise de luy faire ce plaisir estant comme vous scaues fort home de bien et se contentant de cela il ne falloit pas y manquer* (Melle de Bellefonds, carmélite, en religion Sœur Agnès de Jésus Maria)

3) *le vice Roy s'avança jusqu'a Bergue... mais sen estant retourné a Tich, je fus convaincu que cette marche nauoit esté qu'une feinte* (Duc A.J. de Noailles)

**infinitif prépositionnel non incident au sujet grammatical**

4) *Jay esté tres mortifiée de la place ou lon ma mise contre mon gré sachant que je nestois pas digne de loccuper en aucune maniere, et surtout apres auoir esté si dignement remplie de uostre angelique et ste cousine* (Sœur Marguerite de Jésus)

4bis) *Votres lumiere, MONSEIGNEUR, qui a paru des vostre enfance avec tant d'eclat, et qui croistra toujours avec l'âge, estant soutenuë par la sagesse de celui dont le grand merite ne pouvoit estre honoré d'une marque plus illustre, que d'avoir esté choisi par sa Majesté pour se reposer sur luy de tout le soin de vostre Royale éducation, vous fera remarquer peu-à-peu de grandes choses dans la suite de cette Histoire* (in

*Doutes sur la Langue Françoise, citation du sieur de Royaumont extraite par Bouhours de l'Epitre dédicatoire de l'Histoire du Vieux et du Nouveau Textament)*

### **syntaxe des syntagmes prépositionnels coordonnés**

5) *je suis sy honteuse dauoir toujours a dire que je suis malade que j'ay peine a en parler et occuper mes amis dun si pauure sujet* (Mademoiselle d'Epernon, religieuse)

6) *[il] partit des le lendemain pour Nantes, ou il travaillera dans les archives de l'Evesque, du chapitre, Maison de Ville* (Don Maur Audren de Kerdrel, abbé de la Couture au Mans)

7) *ie suis persuadee quelle mauroit charge de vous raseure et destre certain que vous ne perdrez rien a ma nouuelle faueur* (Madame de Noailles)

### **Anaphore fautive, équivoque et/ou trop lointaine**

8) *Jay monsieur la reconnoissance que je dois des temoignages que vous me donnez de la part que vous prenez a la perte que jay faite, vous me ferez plaisir de me faire naitre l'occasion de uous la faire connoître* (Cardinal d'Estrées)

9) *vre relation qui maprent mille petites circonstances qui font plesir a scauoir et q peu de gens ont la regularité de mander et qui les mandent mal lors quil les mandent* (duchesse douairiere de Noailles)

10) *ie partage leur reconniance monsieur pour ma part dans le soin que vous en aues ie me flate den auoir ausy dans vostre estime* (dame de Navailles)

11) *ns serions bien blasmables si ns nestions bien persuadé toustant que ns sommes des sinceres sentiments damitié que vs auez pr nous dont en mon particulier ie suis aussi reconnoissant que ie le dois* (Marquis de Noailles)

12) *ie n'ay pu vous en remercier plutôt parce que j'étois en uisite lors j'ay recu vôtre lettre, ou j'ay à peine trouvé le temps d'écrire a mon frere, à ma belles sœur et à ma niece* (J. Baptiste L.G. de Noailles)

13) *iai eu ordre de la cour de faire un petit uoiage pr aller uisiter un port qui m'a empesché de le faire* (Le Chevalier de Noailles)

14) *Je venoys de parler a Mr de Pontchartrain pour mr D hosié, j'ay mesme fait un memoire que je luy ai laissé pour l'en faire souuenir. Il (i.e. Pontchartrain) a tres bien receu ce que je luy ay dit et jespere qu'il (i.e. d'Hosié) aura satisfaction* (Le Duc A.J. de Noailles)

15) *les meres de Ste marie de Chailliot ont fait faire profession ces jours derniers a la fille dun home qui est dans les affaires qui luy a donne cent mil frans cela est fort beau...* (Melle de Bellefonds)

**coordination de régimes dont le premier est un pronom clitique (domaine controversé)**

16) *vous me ferez plaisir de me faire naistre l'occasion de vous la faire connoître, et le cas que je fais de uostre merite* (Cardinal d'Estrées)

17) *...ie suis aussi recognoissant que ie le dois. et souhaiterois trouuer quelque occasion de vs le faire cognoistre et aussi combien ie suis sincerenement Monsieur...* (Marquis de Noailles)

**constructions "louches"**

18) *ie ne puis vous dire de bonnes nouuelles de ma santé du moins de mes iambes les remedes q iai fais ni ont aporté aucun changemt rien nen scauroit aporter a lestime sincere et particuliere q iaurai toute ma vie, monsieur, pour vous* (La Duchesse douairiere de Noailles)

19) *ie partage leur reconniance monsieur pour ma part dans le soin que vous en auez* (dame de Navailles)

20) *Je suis bien fachée de ce que vous nous mandes que lon a fait vers le pere de Clugny, cest une personne dont nous avons entendu parler du merite avec eloge* (Melle de Bellefonds)

21) *la grace de dieu vaut incomparblement mieux, je vous en souhaite madame toute remplie* (Melle de Bellefonds)

22) *les meres de Ste Marie de Chailliot opnt fait faire profession ces jours derniers a la fille d'un home qui est dans les affaires qui luy a donne cent mil francs cela est fort beau et bon...* (Melle de Bellefonds)

**constructions louches...** et cacologiques (ce témoin est le cas particulier d'un cadet de famille à l'expression particulièrement négligée).

23) *nous partirons d'icy 28 galeres ... nos galeres sont plus belle quelles nont iamais esté, elles sont toutes fort dorée...* (le Chevalier de Noailles)

24) *ie vous manderai en reuanche toutes les prouesses que nous ferons cette campagne* (Le Chevalier de Noailles)

25) *Je uois souvent Mr de blanchefort cest un fort honest home avec lequel il y a plaisir destre, ie le trouuerai fort à redire quand il ne sera plus en ce pais rien au monde ne peut diminuer de lestime que iai pr uous* (Le chevalier de Noailles)

#### Restriction distributionnelle de certains outils grammaticaux

26) *Auparauant que de receuoir notre reponce a la vostre du 29 de juin* (Melle de Bellefonds, carmélite)

27) *Quoy que ie ne uous aye, Monsieur, ueü que comme un eclair auparauant ma sortie de Paris* (Le Houx, chartreux)

28) *dabord que je saurai quelle est iugée ie partirai* (Louis Antoine de Noailles, évêque de Cahors, de Châlons sur Marne puis archevêque de Paris)

29) *presentement que Mr de mortemart est arriué ie ne suis plus occupé qua mon depart* (Le Chevalier de Noailles)

30) *Depuis que ie suis icy m. de pontchartrain ma donné beaucoup d'occupations dont ie ne suis pas dehors* (Bailly de Noailles)

## II - MORPHOSYNTAXE

### accord des participes verbaux

31) *vous pouuez juger Ma Chere Mere quelle douleur nous auons eu toutes de perdre...* (Mère Marie du St Sacrement)

### le participe présent, "gérondif" ou non

32) *mais vous scauez que les issues ne sont pas toujours repondant aux espérances* (Melle de Bellefonds)

### III - MORPHOPHONOLOGIE

33) *nostre seigneur a peut estre permis, que vous ayez esté excitée a prier pour elle plus qu'a l'ordinaire par ce qui vous a donné suiet de craindre quelle ne fut malade* (Melle de Bellefonds)

34) *Nous auons aites monsieur ches m de clerembot comme nous en nestions conuenu il nous a voulue remestre les papiers estent en nestat destre rendus* (Marquise de Chamilly)

35) *uous ne le sauries auoir a meilleure marché peut estre deux sols par aulne de moins en nen prenant beaucoup* (le Chevalier de Noailles)

36) *Ce que iai eu ça esté vne fort grand' chaleur* (idem)

### III - SÉMANTIQUE

#### spécialisation de polysèmes grammaticaux

37) *vostre cœur estoit incapable de changement vers nostre tres honoree sœur Anne-Marie* (Sr Marguerite de Jésus)

38) *elle les [les prières] prononça tout bas a chaque fois tant que Dieu luy conserua la parole, quand elle leut perdue qui ne fut que demie heure deuant sa mort*

### IV - EXACTITUDE DU STYLE

39) *Je vous promets que je les exécuteray tres exactement, et que j'auray une joye sensible de trouver les occasions de vous donner des preuves que je suis d'un profond respect...*

40) *Jay monsieur la reconnaissance que je dois des temoignages que vous me donnez de la part que vous prenez a la perte que jay faite, vous me ferez plaisir de me faire naistre l'occasion de vous la faire connoître, et le cas que je fais de uostre merite, estan monsieur avec vérité très cordialement a vous* (Le Cardinal d'Estrées)

## BIBLIOGRAPHIE

ACADEMIE FRANÇOISE, *Observations de l'Académie Françoise sur les "Remarques" de M. de Vaugelas*. Paris, J.B. Coignard, 1704, in-4°, 618 p.

BOUHOURS (le P. Dominique S.J.), *Doutes sur la langue françoise proposez à Messieurs de l'Académie Françoise par un gentilhomme de province*. Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1674, in-12°, viii-300 p.

DUPLEIX (Scipion), *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*. Paris, D. Béchet, 1651, in-4°, 704 p.

GAIGNIÈRES (François Roger de), Le fonds manuscrit sur lequel porte cette étude est au Département des Manuscrits occidentaux de la Bibliothèque Nationale sous les cotes F 24985 à F 24991.

VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*. Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit, 1647, in-4°, 594 p.

VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*. Nouvelle édition avec des notes de T. Corneille. Paris, Girard, 1687, 2 vol. in-12°.



## L'ORDRE DES MOTS DANS LE JOURNAL DE J.-L. MENETRA

Jacques-Louis Menetra, compagnon vitrier, qui a commencé la rédaction de ses *Mémoires* en 1764, et les a recopiés entre 1800 et 1804, dans un manuscrit dont la parfaite lisibilité n'autorise jamais le doute, est certainement l'un des meilleurs témoins de la langue du peuple au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute du seul fait qu'il écrivait, ayant même à l'occasion la prétention d'écrire des poèmes, il n'échappait que partiellement aux modèles du français conventionnel : en aucun cas il ne représente directement la langue populaire parisienne de 1770 ou 1780. Toutefois, trop autodidacte pour avoir accédé, comme V. Jamerey-Duval<sup>1</sup> et même Pierre Prion<sup>2</sup>, au français écrit de la classe supérieure<sup>3</sup>, il conserve dans son *Journal* un nombre important de traits qui ne s'intègrent pas au système synchronique moyen qu'A. François appelait la "Langue française cultivée"<sup>4</sup>. À la lecture de son ouvrage, une fois passée l'impression naïve d'une écriture aberrante, on reconnaît facilement l'existence de microsystèmes : on le verrait dans une recherche systématique sur ses tendances graphiques<sup>5</sup> ; j'en ai décrit un aspect en examinant sa syntaxe des concessives<sup>6</sup> ; il faudrait, par une recherche affinée, expliciter l'impression trouble d'incorrection et de cohérence que nous donnent les emplois de ses *que* et surtout de ses *ou*. Mais pour cette fois, j'ai été alerté par une construction qui m'a d'abord semblé très marquée : *le petit os je me cassai*, écrit Menetra. Archaïsme, popularisme, modèle des chansons anciennes ? Le phénomène est-il simple ? Peut-on retrouver des bribes de système ? Ne doutant pas que j'allais rencontrer un intéressant problème de polylectalité<sup>7</sup>, j'ai donc essayé de décrire quelques aspects de la question de l'ordre des mots chez notre auteur, à savoir la place des pronoms compléments, les constructions clivées, la postposition du sujet et les constructions impersonnelles, les cas de dystaxie, et surtout

1 Valentin JAMEREY-DUVAL *Mémoires*, présentés par J.M. Goulemot, Paris, Le Sycomore, 1981.

2 Pierre Prion, *Scribe*, présenté par E. Le Roy Ladurie et O. Ranum, Paris, Gallimard-Julliard, coll. *Archives* n° 97, 1985.

3 Si Menetra a été en rapport avec J.J. Rousseau, quand celui-ci habitait rue Plâtrière, il n'y eut entre les deux hommes que des échanges oraux.

4 A. FRANÇOIS, *Histoire de la Langue française cultivée*, Berne, Francke, 1959.

5 Son orthographe ne saurait être définie comme une "orthographe phonétique".

6 J.P. SEGUIN : "Le *Journal de ma vie* de J.L. Menetra : une syntaxe populaire ?", *Mélanges offerts à P. Lathomas*, Paris, ENSJF, n° 26, 1985.

7 J'emprunte le terme et la notion à l'ouvrage de A. Berrendonner, M. Le Guern et G. Puech, *Principes de Grammaire Polylectale*, P.U. Lyon, 1983.

l'antéposition des compléments essentiels sans reprise pronominale. Sur chacun de ces points, plus ou moins rapidement évoqué, Menetra peut-il nous introduire dans le monde, très fermé pour nous, d'un certain langage populaire ?

### 1. La place du pronom complément

Ici la polylectalité appartient à toutes les pratiques littéraires, de Marivaux à Rousseau en passant par Voltaire. Entre la construction "ancienne" et la "moderne"<sup>1</sup>, on peut dire à la suite de Mme Y. Galet, mais en radicalisant ses conclusions et en inversant leur dominante, que la construction dite 'ancienne', quoique condamnée à long terme, reste vivace : chez Menetra elle se trouve dans des contextes dramatiques (*qui le vingt voir*, f° 110<sup>2</sup> ; visite à un condamné), déclamatoires et polémiques (*si elle s'obstinoit ane les pas renvoyée* f° 122 ; diatribe anticléricale), héroïques (*il saloit batre* f° 44 ; bataille entre corporations), politiques (*et que les Trente et un premier compagnon luy Luy*<sup>3</sup> *devoit presenté un placet* f° 63-64). On la retrouve encore dans les autres écrits de Menetra : *La revolution* (...) *quy Luy devoit donner de sage Loix*<sup>4</sup>. Au contraire dans les contextes narratifs non marqués, il semble que la construction moderne domine : *Leguenois / =Le Guyennais/ vint me cherchée* (f° 60). Comme ses contemporains classés grands écrivains, Menetra l'homme du peuple est devant un instrument à deux claviers. Il semble en user avec beaucoup de discernement.

### 2. Les constructions clivées

Ici la permanence ou le retour de l'oralité dans l'œuvre écrite a favorisé, et favorisera plus encore dès le début de la période révolutionnaire, la multiplication du schéma prolepse-anaphore : *le pere gerome* *quy etoit pecheur jеле faisoit bien en rager* (f° 16), *mais notre camarade jene scait si le diable la emporté* (f° 26), *moy tout stupefait il men mené au village* (f° 27).

Mais on est parfois frappé du pittoresque qui s'attache à l'affleurement d'une tendance à l'inversion ; je citerai d'abord l'épisode de la

1 Ce sont les termes employés par Y. Galet dans *L'évolution de l'ordre des mots dans la phrase française de 1600 à 1700*, Paris, PUF, 1971.

2 Les références renvoient au foliotage du manuscrit, consultable à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, sous le n° 678. L'édition moderne est celle de D. Roche, *Journal de ma Vie. Jacques Louis Menetra Compagnon Vitrier au XVIIIe siècle*, Paris, Montalba 1982.

3 La répétition de "luy/Luy" correspond au passage du f° 63 au f° 64.

4 Reliées dans le même volume que le *Journal*, on trouve diverses pièces de Menetra, comportant un double foliotage (je donnerai les deux chiffres, pour les différencier du *Journal*). Ici il s'agit du début de *Mes Reflexions sur La revolution* (f° 69/206).

chute de Menetra travaillant à un maître-autel, et dont l'échelle est bousculée :

et moi quy etoit en haut acrochoit lepere eternel par la barbe et luy emportoit toute Lafigure Le Saint espris quy etoit plus bas Lemportois en entier (...) et le crucifix quy etoit divoire jeluy casay un bras aussie les bonne gens du pays me saluoit en me disant que javoit exterminée La Sotte Trinitée (f° 34).

Les exemples sont nombreux : en voici deux ou trois : *ala fille jeluy filloit Leparfait amour* (f° 36), *et aplusieur leur donnoit de ma poudre* (f° 71), *cette derniere parole jeluy prononsoit avec force et i' seretira* (f° 121)<sup>1</sup>. Dans une syntaxe qui est encore la nôtre, l'ordre des mots crée ici un élément récurrent de style.

### 3. Sujet postposé et verbe impersonnel en tête

Rares sont les extrapositions de sujet très marquées, qui deviendront un tic des envolées révolutionnaires des orateurs de 1789-1790. Chez Menetra, il ne s'agit pas d'envolée : *lorquil avoit voulue Legascon se faire Labarbe* (f° 33). Il y a peu à dire sur les sujets postposés dans les propositions relatives : l'usage de Menetra est classique, moderne et contemporain : *La premiere parole que me tint LaVeuve* (...); *desquel etoit mon ancien rochelais leborgne* (f° 67)<sup>2</sup>, ou dans des interrogatives indirectes où l'on ne sait jamais trop qui est attribut et qui est sujet : *quy de nous etoit Le parisien et lemanceaux* (f° 166).

Plus intéressant est le cas des impersonnels : en contexte narratif, on trouve de ces échantillons de prose soignée : *il vint amourir un bourguignon quy estoit a l'hotel dieu* (f° 129), *je fut obligé demaretée car il vint une forte orage* (f° 71). Le verbe *arriver* est très fréquent. Il peut, rarement, se construire avec *il* : *le lendemain il arivere plus de vingt voiture* (f° 63). Le plus souvent, le pronom n'y est pas. On retrouve ici la polylectalité et le doute qu'elle emporte avec elle : schéma archaïque du *Restait cette redoutable infanterie*, ou omission (elle est par ailleurs fréquente pour *je* et *nous*) du pronom personnel, due à l'idolecte ou régiolecte de Menetra ? J'en cite quelques-uns : *le troisieme et quatrieme jour ariva deux gentilome a cheval* (f° 61), *etant abezier ariva une Lettre*

1 Cf. "un postilon quy me demanda oujaloit je luy respondit" (f° 73) ; "en me disant que nous autre parisien Lon ne se pouvoit nulement fier sur notre parole" (f° 75) ; "que pour du bien je n'en avoit point" (f° 84 : on retrouve ici les emplois typiques de *pour* au début du XVIIIe siècle, et l'on est très proche du langage du *Paysan Parvenu*) ; "mais que pour maître au cofre que moy ni les compagnons nous le soufriront pas" (f° 131 ; même remarque) ; et enfin :

"Le bourgeois chez quy je travaloit

2 Cf. "Sa mere et sa ... etoit tout amoy" (f° 14/177).

2 Cf. "dont estoit mon ancien pais parisien labreche" (f° 94-95) ; "ou Travailoit beaucoup de loup Taileur de pierre" (f° 99).

(f° 79), ou dans ce temps ariva un quercy avec une jeunne fille deguisser en garson Tailleur (f° 83)<sup>1</sup>. Cette construction vaut aussi pour l'évocation des phénomènes naturels ; ou ariva un tremblement de terre (f° 57), tous accoups arivee un orage (f° 96), où elle est consécutive à un complément antéposé ; enfin elle se fond très bien au besoin dans la syntaxe libre, ou à rallonge, de Menetra : ariva du monde cela fit que (...) (f° 78)<sup>2</sup>.

On voit là une syntaxe qui n'est ni de hasard, ni négligée. Menetra atteint même (sans le vouloir ?) une sorte d'élégance descriptive : *dans notre maison demeuroit un nommée Simon* (f° 14), *a cottée de ma boutique etoit une Veuve* (f° 36). Ma dernière citation sera celle d'une inversion dans un contexte qui exhibe une référence culturelle : *nous arivont au Vieu chateaux aubas dunne colinne comme lon les depeint dans les romans audesus de Laporte etoit une inscription insie concue X crain dieu et le bras du brave crilion X* (f° 94).

Jusqu'ici les hésitations de la syntaxe de Menetra ne se distinguent guère de la polylectalité persistante des textes littéraires d'avant la Révolution.

#### 4. Quelques cas de dystaxie

On sait avec quel acharnement l'Académie a poursuivi les disjonctions qui contredisent aux règles de proximité du déterminé et du déterminant, et notamment combien elle juge négativement l'éloignement du relatif de son antécédent dans le *Commentaire sur Quinte-Curce*<sup>3</sup>.

Je ne citerai que pour mémoire ce qui n'est que la liberté, dont nous disposons encore, de mettre une incidente à peu près n'importe où : *cest etée un jour apres Ledinée /cart il semetoit a table sans etre invitée / vint a entré en conversation avec moy* (f° 119)<sup>4</sup>, ou ce qui résulte d'un conflit entre deux déterminations essentielles, lieu d'aboutissement, et attribut qualifiant : *et je fut obliger daler jusqua lapalue tous froisée* (f° 100). Comme dans la langue d'aujourd'hui on peut évoquer aussi les critères de masses syllabiques : *et lamalheureuse personne / Lorquel sortie / etoit denûer detout et sans aucun secours* (f° 162). Il y a peu de relatives éloignées de leur antécédent, mais on approche de constructions ambiguës parfois : *un berceau qu'il avoit fait faire au bout du jardin quy lui revenoit aplus de quarante ecus* (f° 195). Et dans le même passage,

1 Cf. entre autres "arive La chaise aporteur" (f° 131).

2 Deux remarques dont nécessaires : 1. Cette fois il n'y a pas de complément antéposé. - 2. Dans d'autres contextes, plus fréquents, on aurait \* ariva du monde fit que... (sans cela).

3 v. F. Brunot et A François, *Histoire de la Langue Française*, Paris, A. Colin, 1966, tome VI, 2e partie, pp. 886-895.

4 Le sujet non exprimé est un trait courant de la syntaxe de Menetra. J'ajoute des barres obliques pour marquer la dystaxie.

des disjonctions plus curieuses apparaissent : *mais moy jepartis voyant le degat sans Tembourg ny Trompete (...) et le bourgeois eu les eustansile quil ne pure emportée de l'artifice (ibid)*. On peut atteindre même l'équivoque burlesque involontaire : *jatrapois un coup a la jambe droite dun assaillant tailleur* (f° 83). Mais ce dernier exemple suscite de nouvelles interrogations : faut-il admettre comme facteur polylectal le goût littéraire pour un déplacement dit "expressif" parce qu'il "met en valeur" : *et comme il faloit / pour ce faire entendre / elleveée lavoix* (f° 102) ? L'idolecte de Menetra conserve-t-il des libertés langagières qui échappent aux carcans cadenassés par Bouhours, Voltaire et Rivarol, quand il écrit : *par toute Laville cestenoit que croix enfer que lon posoit partout artistement faitte* (f° 86), *La fette se passe et le repas tres tranquillement* (f° 133), *Langlois semis et son epousse dans la tette dememarie* (f° 167) ?

Enfin n'y aurait-il pas dans ces emplois un rapport avec les contraintes de la versification ? Dans un poème qui constitue une sorte de résumé de son journal, notre auteur écrit en effet :

*je partis le Landemain  
de L'execution que je vit dedamien* (f° 3/172)<sup>1</sup>.

### 5. Antéposition de compléments essentiels sans reprise pronominale

Dans ce dégradé qui va des formes banales que leur fréquence dans le discours littéraire et nos discours fait entrer dans la langue, à des emplois idiolectaux dont les apparitions ça et là constituent un langage hors norme, la dernière question posée apporte peut-être un élément de réponse.

Un complément circonstanciel, selon les grammaires, est mobile : ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas donner une impression d'antéposition, léger écart qui est possible dans tout texte : *voulez-vous scavoir pourquoi dans lescalier vous avez entendu desandre et montée* (f° 41), *cart dans cest endroit il nevoye guere destranger* (f° 98)<sup>2</sup>. Connaissant la préférence de Menetra pour le morphème *ou*, on ne s'étonnera pas de l'apparent pléonasme qui accompagne le tour : *ou dans une grande prairie jefit rencontre de deux gavot* (f° 52)<sup>3</sup>, mais on s'interroge sur le modèle syntaxique qui conduit à *et dans mon interieur jenetoit charmée* (f° 75). Affectation "poétique" ?

Des éléments systématiques apparaissent : plus essentiels que circonstanciels, les syntagmes introduits par *avec* sont fréquemment

1 Pour la numérotation des pages, cf. note 4, p. 28.

2 Cf. "et il medisoit que depuis lion il navait point Travailier" (f° 77) ; "cart atoute Les poste mon pays apyaer" (f° 73).

3 Cf. "ou a mes loisir quand jele prenoit jarenjoit mon petit grenier" (f° 155).

antéposés : *avec mon bourgeois jefut Travailier* (f° 41), *quy avec un careaux debois quil seserve me jetta ala jambe* (f° 83) ; parfois l'on peut croire que c'est la position à tout prix finale du verbe qui règle l'ordre des mots : *dans plusieur bourg avec un demes camarade jefut pour le conte de maVeuve Travailée* (f° 34)<sup>1</sup>. Mais si le pli est pris par Menetra d'antéposer plus largement que nous ne le ferions : *jevois qua la croisée ma nouvelle connaissance observe toutes mes demarches* (f° 148), on ne peut s'empêcher de se demander si une sorte de rime n'aurait pas dans de nombreux cas aidé à cette construction : *ou le marie quy etoit un fin matois temps en temps me regardoit et ensouriant se mordoit les doigts* (f° 41), sachant que pour Menetra, ses poésies l'attestent, *doigts* rime avec *regardoit*, comme *voix* avec *couchois* (f° 11/176), *hemisphere* avec *gloire* et *boire* (f° 19/180), et *gdmere* avec *Laloire* (f° 3/172).

Si nous passons aux compléments qui sont nettement d'objet indirect, l'impression se renforce : *et au Concourt je fut resüe* (f° 8), *qua la campagne ma belle avoit ette obligier departir* (f° 20)<sup>2</sup>. Mais ce tour n'apparaît pas continûment ; et l'on ne peut qu'être intrigué de le trouver en majorité à propos d'un épisode particulier, qui se répète dans le récit : *Lanuit mon pere ala porte me metoit* (f° 16), *dans cest temps mon pere buvoit et tous les jours a la porte me maitois* (f° 20), sans exclure la présence alternative des deux tours : *un dimanche soir il arrive plein de vin et en colere sur ma sœur se jette (...) tous en couroux il sejette sur moy* (f° 21). On peut supposer que Menetra est pris entre deux codes, celui du langage courant, qui n'antépose pas, et celui qui lui est dicté par son activité poétique. L'épisode du f° 16 est résumé en vers, et nous avons là une des clefs de l'antéposition :

ausie cela fit que mon pere dans son vin me frapoit  
et Lanuit a la porte me metoit (f° 2/171)<sup>3</sup>.

1 On trouve la même construction avec *entvers* : "mon pere envert moy neput secontentir atout moment mefrapoit" (f° 18) ; "une jolie cuisiniere quy envert moy ne fut pas cruel" (f° 54).

2 Je considère que *être reçu* attend un complément avec *à*, comme *partir* en langue non académique. Sur la citation du f° 20, on observera la transcription erronée de l'édition imprimée : le manuscrit porte *qua la campagne*, avec des *a* très lisibles.

3 Le titre complet de cette pièce est le suivant :

"Mes Souvenir  
jay ecris pour mon plaisir  
Et celuy demen resouvenir  
En vers Burlesque  
Il n'y a que le glorieux  
quy se fait gloire de ses ayeux  
fait en Lannée et du 9 aoust  
1764"

C'est un résumé qui peut être aussi bien la matrice initiale du *Journal* qu'un tardif compendium versifié, à moins qu'il ne soit une étape intermédiaire et fragmentée qui

Ainsi s'explique, avec la "rime" *collere / machoire* (v. plus haut) : *(...) et ne la montant point asavolontée dun coups de pieds dans sa collere memporta toute Lamachoire* (f° 13). Ici le manuscrit ne comporte pas de vers rédigés correspondants ; mais qu'ils aient existé ou non, l'influence de l'habitude d'antéposer en vers semble un facteur privilégié de polylectalité syntaxique. Ainsi s'éclaire la question posée au début : *je vous lu sautée un fossée comme autrefois je faisoit au champs Elissee Lepetit os jeme casoit...* (f° 34). Le même épisode, suivi d'un autre semblable, a sa version en vers :

en sautant Lajambe je me suis cassee  
 (...) etant La seconde fois aune eglise atravaïler  
 La meme jambe jeme sui recassee (f° 4/172)<sup>1</sup>.

Mais à mon sens l'important n'est pas tellement d'avoir identifié une des causes certaines d'un tour syntaxique particulier. Il est vrai que par là Menetra rejoint des tours syntaxiques de la littérature populaire ; entre autres exemples, le tour des prédictions d'almanach : *une maladie notable pourra avoir à 33 ans*<sup>2</sup>. Il est vrai aussi que par ces traits il participe à un style d'époque de l'expression archaïsante de l'homme issu du peuple : *Ce fut en cette occasion que des hommes j'eus pitié*, écrit Pierre Prion<sup>3</sup>.

Mais ce qui compte, c'est la variabilité de la syntaxe de Menetra : en matière d'ordre des mots, si l'on accepte de voir en lui au moins des traces de langue populaire, on trouve avant tout l'hésitation. Nous avons vu plus haut : *Sur ma sœur se jette : / se jette sur moy*. De même il suffit que ce ne soit plus l'auteur qui soit le héros, et qu'on se trouve dans un autre épisode, pour que l'ordre syntagmatique de la jambe cassée redevienne normal à nos yeux : *je saute un fossée quil iavoit dans lejardin un jeunne frere veut enfaire autant ce casse La jambe nette* (f° 103). Il ne faudrait pas oublier enfin que dans les écarts qui marquent ce langage, ce n'est pas l'écart lui-même qui crée le style, mais bien son appartenance à une pratique d'hypercorrection : c'est dans l'inversion des compléments de nom qu'on le voit le mieux. Si Menetra écrit : *et de cette femme jen fit*

---

aurait pu influer sur la syntaxe du *Journal*. Cette dernière hypothèse est la plus tentante.

1 Voici un échantillon de ces antépositions liées à la versification :

"et dans cette ville tous les compagnon  
 au nombre de huit cent fire chantée le te deum"  
 "La mere procureuse notre maître envoya cherchée"  
 "(?)moy etant des culote neuve lon nous dona"  
 "de la fille du bourgeois je menfit aimée"  
 "dans cette ville La milice falut tirée" (f° 5/173).

Cf. aussi f° 15/178, et *passim*.

2 Texte cité dans G. Bollème, *La Bible Bleue*, Paris, Flammarion, 1975, p. 315.

3 *Pierre Prion, Scribe* (cité à la note (2) p. 27, p. 173).

*unne de mes plus intime* (f° 20)<sup>1</sup>, c'est parce qu'il a gardé l'habitude anticipatrice acquise dans une pratique qu'il croit inconsciemment plus noble ; car il l'emploie fréquemment, beaucoup plus fréquemment que dans le *Journal*, dans ses vers les plus solennels, qu'il s'agisse de l'épigraphé du *Journal*, dont le dernier vers est :

et de sest vain titre nen decorée son nom (f° 7),

de l'*Epitre a Mon Esprit* :

de test folle amours tu tends fait gloire (f° 329),  
et dun rien Tu en fait un grand etalage (ibid.),

ou de l'évocation de ses malheurs :

et demes autre parent rebutée  
quand il nont su guerre maimée (f° 1/171).

\* \* \*

Dans une optique simpliste qui chercherait à déterminer une langue d'auteur, systématique, ou une langue populaire réduite à un principe simple, les conclusions de cette étude seraient négatives et décevantes : en face de la langue standard et de ses règles, on ne verrait que fluctuations, alternances, et somme toute un répertoire inorganisé d'incohérences, d'exceptions, de fautes.

Dès que l'on admet au contraire que la langue même, et pas seulement la parole, est un système instable qui comporte en lui-même, de par la coexistence de groupes sociaux différenciés, des zones d'instabilité qui peuvent devenir le lieu du changement linguistique, l'ordre des mots dans le *Journal* de Menetra me semble un bon révélateur des tendances contraires qui s'exercent à l'intérieur d'une pratique et déterminent sa polylectalité. Si le français standard tend à réduire sa polylectalité à des fins d'unité politique, d'instruction générale, de nivellation de la société, ce que nous pouvons voir de français populaire à travers le *Journal* de Menetra découvre les variations qui y résistent, sous l'effet des facteurs différents que nous avons identifiés : flottement persistant du système général pour les pronoms compléments ; fidélité partielle à une tradition qui devient officiellement archaïque ; influence de modèles de versification populaire ; tendances à l'hypercorrection.

1 Le complément antéposé est plutôt complément second du verbe que complément dépendant de *une* ; mais le modèle de surface ressemble à celui des compléments de nom cités ensuite.

Le constat d'instabilité cesse alors d'être un constat d'échec : Menetra n'est pas un autodidacte qui laisse échapper des fautes de français. Il use au besoin des latitudes qu'il s'est données inconsciemment pour souligner à l'occasion une distance humoristique : un des rares exemples d'adjectif antéposé déviant des usages habituels est un jeu : *ma surannée conquête* (f° 103). Mais la polylectalité va plus loin. Au tableau hésitant qu'offre l'ordre des mots s'ajoutent des microsystèmes à la fois "fautifs" et stables dans leur principe, tel celui des concessives qui obéissent à une loi simple (*malgré que ou quoique + indicatif*), tel le système des *où*, qui mériterait une étude de détail dont je ne doute pas qu'elle conduirait à l'idée de l'organisation souple et systématique d'une subordination fautive pour nous, trop souple pour les héritiers du figement syntaxique des années 1700 que nous sommes, mais efficace.

Faite de microsystèmes non conformes et stables, et de pratiques hésitantes où joue une polylectalité dont j'ai cru montrer quelques caractères, la langue qui sous-tend l'écriture de Menetra existe dans ses contradictions affichées, nous rappelant que toute langue est un fragile équilibre au milieu de tendances en conflit que notre esprit de système immobilise artificiellement, parce qu'il faut bien en dégager une norme, pour l'apprendre aux petits français, ou parce que c'est le prix à payer pour en comprendre, dans le sillage de Saussure, les structures.

Jean-Pierre SEGUIN  
G.E.H.L.F.  
Université de Poitiers



## ACCORD ET CONCORDANCE DANS LE JOURNAL PARISIEN DE HENRI PAULIN PANON DESBASSAYNS (1790-1792)

Henri Paulin Panon Desbassayns, français de l'île Bourbon, débarque le 19 avril 1790 à Lorient en provenance de son île natale, avec quatre de ses neuf enfants, deux filles et deux garçons entre 11 et 7 ans, qu'il emmène à Paris pour leur faire apprendre "le principe de leur *Langue est dela grande mere françoise*" (2/2/91), aucune maison d'éducation ne se trouvant à Bourbon ; il va en outre retrouver à Paris ses trois fils aînés qu'il cherche à établir.

H.P.D. restera deux ans et demi à Paris et s'embarquera pour l'île Bourbon le 8 octobre 1792, au lendemain des massacres de septembre, fort soulagé d'échapper à l'insécurité parisienne et de ramener ses enfants sous les cieux paisibles de son pays.

Tout au long de son séjour en France, il tient un journal<sup>1</sup>, que l'on peut tenir pour un intéressant témoignage de français non conventionnel, et ceci pour deux raisons :

- une raison extralinguistique qui tient à l'auteur lui-même : sa situation de bourgeois des colonies a tenu H.P.D. à l'écart de la norme du français écrit et il se défie de ce fait de ses propres compétences linguistiques, au point de faire régulièrement appel à un écrivain pour écrire à l'île Bourbon (je ne sais pas même s'il

1 Le journal de Henri Paulin Panon Desbassayns (désormais H.P.D.) a été édité en 1985 par la librairie académique Perrin, sous le titre *Voyage à Paris pendant la Révolution (1790-1792), Journal inédit d'un habitant de l'île Bourbon*, avec une préface d'André Castelot. Je remercie ici M.H. Bourquin-Simonin, à qui sont dues la transcription, la présentation et les notes, qui m'a aimablement confié sa photocopie du manuscrit, me permettant de travailler sur le texte original. J'ai eu ainsi à ma disposition 217 pages manuscrites de H.P.D. (dans une photocopie malheureusement mauvaise, ce qui a aussi gêné M.H. Bourquin-Simonin pour son édition), couvrant la totalité de son séjour parisien, avec deux interruptions, l'une du 3 juillet 1791 au 18 février 1792 (l'édition moderne s'est servie d'une copie ancienne du manuscrit que je n'ai pas eue en mains), l'autre du 26 mars au 4 juillet 1792 (le manuscrit a été détérioré et il n'en subsiste aucune copie).

L'édition moderne du texte de H.P.D. comporte de nombreuses corrections, non seulement orthographiques mais aussi grammaticales, certains passages ont même été réécrits, le tout donnant un texte plus rectifié que simplement modernisé, ce que l'historien de la langue peut déplorer, comme J.P. Seguin à propos du *Journal* de Menetra dans les *Mélanges Larthomas*, mais qui tient à l'esprit d'une collection, qui vise à mettre à la disposition d'un public de non spécialistes des textes inédits retenus avant tout pour leur intérêt historique et non linguistique.

J'ai bien entendu travaillé sur le texte manuscrit, que je reproduis exactement (avec la date du passage dont est extraite la citation). Je signale aussi par "corr. éd." les changements apportés par l'édition au texte original.

écrit lui-même à sa femme). Ce complexe linguistique, il veut l'épargner à ses enfants et c'est pourquoi il prend tant de soin de leur éducation, les changeant à plusieurs reprises d'établissement, assistant régulièrement à leurs leçons de grammaire et d'orthographe et notant leurs progrès.

une raison linguistique repérable dans l'ensemble du journal : l'idolecte de H.P.D. m'apparaît perturbé essentiellement par sa mauvaise maîtrise du code écrit et par la dysharmonie qui en résulte entre l'oral et l'écrit ; c'est évident dans son orthographe, qui est largement phonétique mais pas de façon régulière et qui donne au total une impression d'incohérence, due à la tension non maîtrisée entre un principe phonographique, lui-même non appliqué systématiquement, et un ensemble de principes graphiques mal connus et mal intégrés. C'est également sensible dans un ensemble de phénomènes morphosyntaxiques qui garantissent la cohérence discursive et qui sont traditionnellement abordés en termes d'**accord** et de **concordance**. C'est sur ces derniers phénomènes que portera mon exposé.

## 1. L'ACCORD

L'accord peut se définir comme le "phénomène de transfert à distance des catégories morphologiques d'une classe (...) sur d'autres classes"<sup>1</sup> et intervient à plusieurs niveaux : dans le syntagme nominal (accord du déterminant et de l'adjectif avec le substantif), dans la phrase (accord du verbe, de l'attribut, du participe avec le sujet) et au delà des limites de la phrase (accord du représentant avec le représenté).

### 1.1. *L'accord dans le syntagme nominal*

L'accord pratiqué par H.P.D. est un accord dans l'ensemble phonétique, sans marque graphique systématique du nombre ni du genre.

#### 1.1.1. L'accord en nombre

Chez H.P.D., l'usage du /s/, marque graphique régulière du pluriel, est très anarchique ; dans les premières pages de son manuscrit, il écrit aussi bien : *mes enfans*, *mes (deux) filles*, *mes deux fils*, *des troupes Nasional* que *mes enfan*, *mes deux garson*, *mes deux petit garson*, *les religieuse*, *les desputé*, *le local (...)* *des pensionaire*, et même au singulier : *un batos*, *le dernié articles* ; au delà des incohérences quant à la

1 C'est la définition de Arrivé, Gadet, Galmiche (1986, s.v. ACCORD). On se reportera aussi à Grévisse-Goose (1988, § 415-445).

distribution du /s/, l'usage de H.P.D. est donc un usage où le nombre est marqué par le seul déterminant (*les, des, mes, ses, ces, etc*) à l'exclusion de toute autre marque régulière, ce qui est le système oral.

### 1.1.2. L'accord en genre

Il est également marqué chez H.P.D. par le seul déterminant<sup>1</sup> et éventuellement par l'adjectif s'il varie dans sa morphologie orale (mais il n'évite pas les fautes comme *les gardes Nationnal*) ; ainsi écrit-il : *une poche (...) très petite, ou de grande bande blanche, mais l'assemblé Nationnal, 16 milles homme de troupes Nationnal* (4/4/91).

### 1.2. L'accord dans la phrase

Signe des relations de dépendance syntaxique entre les divers termes de la phrase, l'accord dans la phrase a fait l'objet de l'attention des grammairiens classiques et postclassiques, qui ont posé les termes des exigences et des tolérances du Bon Usage, que l'on pourra comparer avec l'usage de H.P.D.

#### 1.2.1. L'accord de l'attribut

1.2.1.1. L'accord en genre est chez H.P.D. exclusivement phonétique, ainsi écrit-il :

La promenade de Lonchamps ne pas belle cet anné (20/4/91)  
Il (le conser spirital) été for baux (23/4/91)

mais :

elle mon laire destre bien gait (20/3/91)  
la chapel et orné des tableaux... (20/3/91).

Comment interpréter alors les cas de non accord comme :

toute la surface de la terre est blanc comme du lait (20/2/92)

Josephe na que quelque grin qui son très belles (14/8/90, il s'agit des grains de petite vérole).

Pour le premier exemple, le masculin de l'adjectif peut tenir à la catégorie morphologique de l'échantil (*du lait*) mais plus profondément il signale que s'opère au cours de l'énoncé un glissement métonymique de la

1 À cette réserve près que pour l'article indéfini *un/une*, l'accord en genre est perturbé par le phénomène phonétique de la dénasalisation de la voyelle et la sonorisation de la consonne devant une initiale vocalique, ainsi H.P.D. écrit-il : *une abricot*.

partie au tout (*blanc* qualifiant ainsi non pas *toute la surface de la terre*, mais un *tout* neutre) ; l'accord au masculin traduit alors l'inversion du rapport de détermination de surface, le déterminant *tout* devenant la tête du syntagme et le donneur d'accord (d'où la paraphrase que l'on peut proposer en : "tout, en ce qui concerne la surface de la terre"). Pour le second exemple, on ne peut guère invoquer que le glissement métonymique des symptômes à la maladie : par-delà les grains c'est la petite vérole elle-même qui est belle et donc de bonne augure, ce que le journal dit à plusieurs reprises : *la petite vérole* (de un tel) *est belle*.

1.2.1.2. De la même manière, l'accord en nombre de l'attribut avec le sujet ne se fait que s'il est marqué phonétiquement, d'où des énoncés sans marque graphique de pluriel comme :

Les deux petite filles son très contante (11/8/92)

(mais il faut également compter avec l'instabilité du graphème /s/, déjà observée chez H.P.D.)

De la même manière, le participe passé avec *être* ne porte généralement pas de marque graphique d'accord :

Mes deux petites filles ont été purgé aujourd'hui (11/8/90)  
Elles sont arrivé chez Mr Suétone (12/8/90)

mais cette morphologie phonographique est loin d'être systématique et entre en conflit avec la pratique orthographique régulière, dont H.P.D. a quelque teinte, aboutissant à un usage incohérent mêlant accord et non accord :

nous sommes arrivé a Chantilly de bien bonne heure (...) Nousavons desjeuné et somme partis en voiture... (13/6/90)

et même distribuant le /s/ avec un singulier :

M. de la Gironde est venus chez moi (15/6/90)

ou avec l'auxiliaire *avoir* :

Nous avons vus tous ce quil y a de curieu a chantilly (14/6/90)  
j'ai conduis Mad. Gorlié chez elle (15/6/90).

### 1.2.2. L'accord du verbe avec le sujet

L'accord du verbe avec le sujet, garantissant la cohésion du groupe fonctionnel sujet-verbe est bien souvent perturbée<sup>1</sup> : verbe au singulier

1 Je ne m'arrêterai pas sur les problèmes graphiques qui touchent à la morphologie du verbe. Disons simplement que, si l'on ne tient pas compte de certaines aberrations

avec un sujet pluriel ou plusieurs sujets, verbe au pluriel avec un sujet singulier. Ces discordances par rapport à la règle d'accord ont été, on le sait, examinées et réexaminées par les grammairiens tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui ont essayé de classer les cas de dérogation à la règle (voir *HLF*, III, 527, IV, 911 & VI, 177). H.P.D. ne respecte pas ce maquis de règles souvent contestables et qu'il ne connaît sûrement pas et son usage a pour nous l'intérêt de montrer les limites de ces règles d'accord : ce sont d'une part des règles de code écrit et d'autre part des règles qui prévoient mal que le choix entre accord ou non accord soit le signe de la variation de l'interprétation sémantique du sujet parlant. On distinguerait plusieurs cas.

#### 1.2.2.1. Les cas de syllepse : un verbe au pluriel avec un sujet singulier à valeur sémantique collective.

Les grammairiens, Vaugelas en tête, ont tous commenté ce type d'exemple. Et quand H.P.D. écrit : *tous le monde de toute Espece y vont est y travailles plus ou moin* (9/7/90, corr. éd. en *travaillent* ; on peut aussi se demander si ce n'est pas le *s* qui signale le pluriel dans *travaillies* à la place du *-ent*), faut-il y voir avec Vaugelas une "belle figure" en prose ou en vers (*HLF*, III, 531) ou comme nous y invite Brunot un trait de la langue populaire, qui a "tendance à établir les rapports plutôt avec les idées qu'avec les mots ?" (*HLF*, X, 315), ce que dit également Goose pour le français moderne à propos de *monde* (§ 429) ? On peut se demander si ces jugements n'attribuent pas à tort une valeur stylistique ou sociologique à un phénomène linguistique et énonciatif plus large qui est que pour le locuteur, derrière le signifiant (le mot catégorisé grammaticalement) il y a le signifié et le référent et que dans ces exemples ce soit la valeur et la référence de pluralité qui laissent des traces dans l'énoncé au moyen d'un accord non grammatical.

L'ordre respectif et la proximité du sujet et du verbe sont des facteurs qui favorisent l'accord sur le sens ; ainsi est-il toléré par les grammairiens en cas de postposition du sujet, notamment derrière un relatif :

les troupes que lon vouderez faire marcher aufrontiere ou est nos Enemis (24/7/92, corr. éd. : *sont*).

De même, la disjonction du sujet et du verbe, qui a pour effet de détendre leur dépendance morphologique, autorise-t-elle une plus grande liberté d'accord ; ainsi observe-t-on fréquemment dans le cas de

---

purement idiolectales, la morphologie verbale est chez H.P.D. minimale et phonétique ; par exemple le verbe *trouver* présente au présent de l'indicatif les désinences graphiques suivantes : *-e* pour les personnes 1, 2, 3, *-ez* pour la personne 5 et *-on* pour les personnes 4 et 6.

deux verbes coordonnés pour un seul sujet le passage de l'accord morphologique strict au singulier à l'accord par syllepse au pluriel sur la valeur collective du sujet :

tout cela passera par Chayo est traverseron la Senne (10/7/90, corr. éd. : traversera)

Cela fait fermanter lepeuples il cet atroupé auillery est sesontransporté alhotel de Mr de Castre (13/11/90, corr. éd. : s'est porté).

### 1.2.2.2. L'accord avec qui.

a/ *Qui*, par sa neutralité morphologique, favorise l'accord sémantique du verbe avec un sujet morphologiquement singulier mais de valeur collective :

la quantite qui y son cejennes les unest les autre (5/7/90, corr. éd. : qui y sont, se genent)

en particulier avec un syntagme complexe, constitué d'un adverbe ou d'un nom de quantité déterminé par ce que Goose appelle un "pseudo complément" (§ 421), qui est en fait le noyau du syntagme et le donneur d'accord :

il y a ausi us bocoups de peuple qui on pery (12/4/91, corr. éd. : qui a péri).

Par contre, quand c'est vraiment l'idée de quantité prélevée sur un tout et non celle de pluralité référentielle qui prévaut, et donc que le premier SN est bien le déterminé et le donneur d'accord, on trouve le singulier :

heureusement quaujourdhuy il y a EnEurope un porsion Dhomes qui peu conduire Lamajeure partis par leurs sene filosphy (26/4/91, corr. éd. : peuvent).

b/ Se présente également le cas inverse, ou malgré un antécédent morphologiquement pluriel, le verbe de la relative est au singulier, cas de figure qui n'est pas noté dans l'*HLF*, VI, ni dans *Grévisse-Goose*, ainsi :

Lon dit quil a tramé dans tous Les Evenement qui ces manifesté Le 10 de ce mois (18/8/92, corr. éd. : se sont manifestés).

On sent bien que l'accord au singulier, par delà la négligence que les grammairiens y décéleraient, signale une appréhension sémantique collective et neutre de l'antécédent, avec la même inversion déjà observée du rapport de détermination de surface et les paraphrases possibles en "tout ce qui/ tout, en ce qui concerne les événements"). Le sentiment de

négligence est par contre sensible dans un exemple comme :

Lon vas faire ace que lon assure dans toute Les maizon cet nuit Lafouilles des armes qui cetrovera ches chaque personne (29/8/92, corr. éd. : se trouveront).

c/ Enfin l'accord irrégulier du verbe peut tenir à une ambiguïté sur l'antécédent ou plus exactement à la neutralisation d'une ambiguïté possible :

il nous afalu nous mettre alabris des arbres qui nenous apas abreyé (18/4/91).

Un commentaire en termes d'alternance exclusive : est-ce "l'abri" ou "les arbres" qui est antécédent de *qui* (l'éd. tranche pour le second, puisqu'elle corrige en : *ont abrité*), serait inadapté : *qui* anaphorise ici aussi bien "l'abri" que "les arbres", ainsi que l'ensemble de l'énoncé antérieur.

1.2.2.3. L'accord dit traditionnellement "par attraction avec l'attribut"

Très fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle (*HLF*, IV, 911) et encore au XVIII<sup>e</sup> siècle (*HLF*, VI, 1716), il fait l'objet d'une condamnation académique. En fait la dénomination traditionnelle d'"attraction par l'attribut" signale une interprétation inexacte du phénomène : il ne s'agit pas d'une attirance morphologique mais d'une opération sous-jacente d'identification qui laisse ici sa trace dans le singulier du verbe ; ainsi un exemple comme :

les troupes National fait tout la Nation (10/7/90, corr. éd. : font)

peut-il se paraphraser par : "les troupes nationales, ça fait toute la Nation/ c'est ce qui fait toute la Nation" : l'accord signale donc l'empilement de deux prédictions d'identification : "les troupes Nationales = une entité unique" et "cette entité unique = toute la Nation".

1.2.4. À côté de ces trois cas, qui sont largement signalés par les grammairiens et d'un usage répandu, on a chez H.P.D. des exemples qui excèdent largement les tolérances des grammairiens et qui apparaissent comme des négligences à l'égard d'un usage écrit, comme le montrent les corrections systématiques du singulier en pluriel apportées par l'édition :

- (a) des person luy a dit quil ne devé pas payer (12/2/91, corr. éd. : ont dit)
- (b) Les veux des Departement est pour Ladescheance du roi (13/8/93, corr. éd.: sont)
- (c) Tous ces difigulté fait sansasion dans paris (18/4/90, corr. éd. : font)
- (d) Les chevaux Dellevin nous a mené jusqua ploermel (2/1/91, corr. éd.: ont mené).

(e) a une lieu de bennebon Les deux brancare de Mavoiture a cace est or de service (12/3/92, corr. éd. en : "ont casse et sont hors de service").

Pour être incorrectes, ces négligences ne sont pas ininterprétables : le sujet morphologiquement pluriel est entendu par le locuteur comme une entité unique, animée et paraphrasable par *on* en (a) et *tout le monde* en (b), non animée paraphrasable par *ceci* en (c). Quant aux exemples (d) et (e), l'accord au singulier m'apparaît marquer à nouveau l'inversion au niveau sémantique profond du rapport de détermination de surface par un mécanisme semblable à celui que C. Fuchs et A.M. Léonard décrivent dans les syntagmes *vol de bijoux* / *vol des bijoux*, où dans le premier cas, c'est *bijoux* qui détermine *vol* et est opposable à *documents*, et dans le second cas, c'est *vol* qui détermine *bijoux* et est opposable à *perte*. L'interprétation des structures de surface passe ainsi par une inversion du rapport apparent de détermination et on peut comprendre (d) comme : "(la poste d') Ellevin, grâce à ses chevaux" et (e) comme "ma voiture, au niveau des brancards", ce qui explique l'accord au singulier.

### 1.3. *L'accord transphrastique dans l'anaphore*

Au-delà des limites de la phrase, l'accord affecte les pronoms anaphoriques qui lorsqu'ils sont variables, prennent en principe les marques de genre et de nombre de leur antécédent.

Sur ce sujet, on trouve peu de choses dans l'*HLF* : au tome IV, 890, Brunot cite tout au plus Nicole et Bossuet et signale que les grammairiens montrent une certaine tolérance face aux accords non canoniques. Au tome X, 315 par contre, l'accord non grammatical dans l'anaphore est donné comme un trait de langue populaire, avec des exemples où le représentant pluriel, *ils*, *les*, *leur* "se rapporte à un pluriel qui est dans l'esprit".

Il est certain que l'idolecte de H.P.D., dans ses manquements à l'accord présente les traits que Brunot attribue à la tourmente révolutionnaire, mais peut-on dire pour autant que l'usage de H.P.D. est populaire et révolutionnaire ? Un tel diagnostic ne me paraît pas exact. Ce que reflète l'usage de H.P.D. c'est d'abord un manque d'aisance à l'écrit : il maîtrise mal le système des pronoms et en particulier la morphologie variable du pronom de 3<sup>e</sup> personne et du relatif composé ; mais, vues d'un œil moins normatif, ces fautes d'accord reflètent la discordance entre un système écrit guidé prioritairement par le principe de la variation morphologique du représentant avec le représenté et le système oral qui pratique plus librement un accord sur le contenu sémantique du représentant.

### 1.3.1. L'accord en genre

À côté d'erreurs caractérisées dans le maniement du pronom personnel et du relatif composé (qui sont toutes rectifiées dans l'édition) :

*Elle sonbien est lon asouin deux* (22/7/90, il s'agit de Mimi et Mélanie, les filles de H.P.D., corr. éd.)

*Voisla bien dela despense que je fais depuis que je suy aparis auquel je ne matendé pas* (4/12/90 ; corr. éd.)

il y a des cas où le non accord en genre tient à la nature sémantique du représenté, ainsi dans :

*sil y avoit des personne asses indiscait pour chercher afaire une Contre revolution ils serez les premié la victime de leurs imprudence* (13/11/90, corr. éd.)

*je dezire biensincerment que la pais seflectu sincrment Entre ces deux nation est quils desarmes* (15/11/90, corr. éd.)

*ils* anaphorise-t-il seulement l'idée de pluralité d'individus contenue dans *des personnes* et *ces nations*, sans tenir compte du genre grammatical du représenté.

### 1.3.2. L'accord en nombre

À nouveau, à côté de négligences ininterprétables comme :

*jai ausi remis cesoire a Mr le Chene une grande caice dans lesquel il y a plusieur petite caice est une petite dans les quel il y a une celle pour Mad Montbrun* (11/12/90, corr. éd.)

on trouve l'anaphore d'un nom collectif par *les* avec une syllepse du nombre, dans un exemple proche de ceux que cite Brunot au tome X de l'*HLF* et qui semble assez naturel à l'éditeur pour ne susciter aucune correction :

*il entre continuallement du monde dans paris pour lafederation onles loge chez les habitan* (12/7/90).

C'est l'absence d'accord en genre comme en nombre qui caractérise l'exemple suivant et traduit une représentation sémantique qui joue sur la métonymie, des bouteilles elles-mêmes au colis qu'elles constituent puis à la caisse les contenant :

*jai cematin peye 50 bouteil de tabas pour ettres envoyé abourbon a Mr de Montbrun je lefait adresser à Mr gerard aLorian ces la fermes detabas qui lafait partir pour Lorian /..., Elle doit avoire été numeroté du N° 1.* (11/12/90, corr. éd.).

## 2. L'ACCORD DANS LE VERBE : ISOTOPIE ET CONCORDANCE TEMPORELLE

Si l'accord désigne la covariation morphologique entre un syntagme donneur et un syntagme receveur, il est légitime d'étendre le phénomène de l'accord à la covariation des formes verbales, telle qu'elle apparaît dans ce qu'on appelle traditionnellement la concordance des temps, mais aussi plus largement dans tous les phénomènes d'isotopie temporelle, qui signalent la stabilité du repérage énonciatif, et sont autant les garants de l'isotopie contextuelle que les faits d'accord au sens strict du terme<sup>1</sup>.

J'examinerai ici deux faits : l'alternance du Passé Simple (PS) et du Passé Composé (PC), et la concordance des temps en discours indirect, à l'indicatif puis au subjonctif.

### 2.1. Encore le PS et le PC

L'*HLF* présente au tome VI, 1783 un bilan du statut du PS dans l'usage et la norme de la langue post-classique pour malheureusement n'y pas revenir au tome X. A. François y fait le point sur les perplexités des grammairiens face à ces deux temps du passé et la raideur des règles grammaticales qu'ils édictent et prétendent opératoires. Ainsi Féraud dans le *Dictionnaire Critique*, à l'article *PRETERIT*, déplore-t-il que "plusieurs, parmi les étrangers, parmi les Créoles et même parmi les Auteurs, confondent ces deux préterits ; et cette confusion met de l'équivoque dans le discours, outre qu'elle est contre les règles" ; en outre il demande que l'on respecte la cohérence temporelle d'un texte et que l'on ne change pas de préterit au cours de route : "Quand on met le préterit défini ou l'aoriste dans un membre de la phrase, on ne doit pas mettre l'indéfini dans l'autre."

Quant à l'usage du PS et sa concurrence avec le PC, il apparaît que, longtemps instable et masquée par l'arbitraire des règles grammaticales, l'alternance du PS et du PC est bien en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une alternance énonciative<sup>2</sup>, et le texte de *La Nouvelle Héloïse* cité par l'*HLF*, VI, 1784, est à cet égard exemplaire. Une narration d'événements passés (antérieurs au moment de l'énonciation) peut se faire au PS, si le locuteur veut présenter ce passé "directement en tant que passé" (Damourette et Pichon, *EGLF*, § 804) ou au PC si le locuteur rapporte les événements à son propre présent et les envisage comme des acquêts encore

1 Dans la terminologie grammaticale classique et postclassique, c'est d'ailleurs le terme de *Concordance* qui est utilisé pour désigner ce que de nos jours on nomme traditionnellement *Accord* (Voir article *CONCORDANCE* dans le *Dictionnaire Critique* de Féraud).

2 Voir Benveniste (1975, chapitre 19) et Y. Galet (1977).

vivants (EGLF § 1760). La vitalité du PS n'est donc pas menacée en soi, mais par voie de conséquence, le PS devient un temps narratif en style soutenu, la narration familière en situation de dialogue se faisant au PC.

Tel est le système que possède H.P.D.<sup>1</sup>, mais sa mise en œuvre dans le discours est perturbée par la situation d'écrit, d'une part parce que la pression du repérage déictique peut se faire à l'écrit moins forte et le locuteur choisir aisément l'attitude historique, d'autre part parce que peut jouer aussi l'exemple de ce que Labov appelle une "variante de prestige"<sup>2</sup>, le modèle de la narration historique au PS dans le style soutenu, qui conduit H.P.D., à favoriser le PS là où on ne l'attendrait pas, d'où des séquences mêlant PS et PC et caractérisées par une grande instabilité des repérages temporels et énonciatifs, ainsi la narration de la prise des Tuilleries par le peuple le 10 août 1792 :

Le peuple de paris, Les garde Nationnos, est Les federé de Differans Despartermant onMarché au Chatau Destuillary, Leroi, La raine, Leprince royal ; Mad est Mad Elizabeth se son retiré aLassamblé national, Lorceque Lepeuple fut pres du chataux Les Suices onfait feu desus, apres quelque Descharge Les Suyce fure Desfai est ontous peris Sil y en aDerechape ces bien peu (10/8/92).

On voit combien un texte comme celui-ci, qui viole la règle de l'homogénéité temporelle telle qu'on a pu la voir énoncée chez Féraud, serait mal reçu des grammairiens. De fait ce dérapage du PC vers le PS surprend dans la situation d'énonciation d'un journal, narration quotidienne des événements du jour, et qui plus est chez un locuteur qui se flatte souvent de sa qualité de témoin direct des événements racontés (*il fau ettres aparis pour cefaire une Ydé delajourné Daujourdhuy*, 10/8/92). Bien des pages sont d'ailleurs entièrement au PC, notamment celles qui racontent des excursions privées, par exemple à Chantilly (13-14/6/90) ou à Marly (25/7/92). Quelles sont donc les raisons qui dans certains passages amènent le PS sous la plume de H.P.D. ?

2.1.1. Le passage au PS tient d'abord aux conditions référentielles de la narration : il y a en effet chez H.P.D. une tendance à employer le PS lorsque les événements racontés ne sont pas du jour même ; c'est manifestement le cas pour ce qui est abusivement daté dans l'édition moderne

1 Chez H.P.D., aucune contrainte au niveau de la distribution (personne, adverbes corréliés) ne joue sur le choix du PC et du PS. On trouve ainsi le PC avec toutes les personnes et avec toute sorte de circonstances, *hier*, *aujourd'hui*, *ce N*, *le N*, avec les dates, ainsi que *sans complément*, ce qui situe implicitement le procès évoqué au PC dans la journée où H.P.D. écrit ; aucune contrainte non plus ne joue pour le PS, que l'on trouve partout en concurrence avec le PC et même avec *aujourd'hui* : *je ne pus sortir aujourd'huy jai presque toujours us du monde* (29/12/90).

2 Labov (1976), p. 117.

des 6 et 7 mai 1790, c'est-à-dire le récit du voyage de Lorient à Paris. En vérité ce n'est pas une narration au jour le jour où le locuteur consigne le soir même les événements de la journée, qu'il peut donc sentir comme des acquêts de présent, mais c'est une narration des événements ayant eu lieu du 2 au 7 mai, écrite après coup et d'un seul jet, probablement le 7 mai comme le montre le recentrage progressif sur le présent d'énonciation, avec le PC puis le fontal aller + Inf. :

Le landemain aumatin 7 mai je *fut* voire MMdme et MMr deLagironde est jean *fut* bien resu, Lorce que mes Enfans *fure* abillé ils *se son rendu* chez Mr deLagironde ou ils *vons resté* jusque a ce que je puice les placer dans une pansion.

L'artifice de la datation de l'édition moderne donne le sentiment faux d'une écriture quotidienne, alors qu'il s'agit d'un récit a posteriori pour lequel le locuteur adopte sans hésiter le PS, dans la mesure où les événements - le voyage et ses péripéties - sont coupés du présent de l'installation parisienne, mais un PS non exclusif du PC, d'où des séquences hétérogènes très fréquents comme :

Le landemain 4 mai nous *continuame* notre route, nous *avons* Diné aMayenne est apresDiné nous *continuame* notre route jusque a Alencon ou nous *avons couché*. LeLandemin Mecredis 5 mai nous *continuame* notre route est nous *arrivames* a Dreux ou nous *avons couché* (...).

Apparemment gîte et couvert laissent des traces mémorielles dans le présent du locuteur-voyageur alors qu'il s'empresse d'oublier l'ennui des étapes.

Si l'on compare ce premier voyage de Lorient à Paris de mai 1790 au voyage Paris-Lorient du 20 au 24 décembre 1790, il apparaît que c'est bien la narration a posteriori qui commandait le PS et son oscillation avec le PC, puisque le journal de ce second voyage, manifestement écrit chaque soir à l'auberge, est entièrement au PC, de même que le second voyage Lorient-Paris de mars 1792.

2.1.2. Moins anecdotiquement, l'alternance PS/PC tient au choix d'une attitude énonciative et à la vision des événements rapportés.

H.P.D. insiste, on l'a dit, sur l'authenticité de son témoignage et sa qualité de témoin des événements, aussi bien pour le sac des Tuilleries ou l'attentat contre M. d'Epremesnil que pour des événements privés comme son départ de Paris, tous événements qu'il rapporte le jour même.

Pourtant, comme on a pu le voir dans le récit du massacre des Suisses, des aoristes interviennent au sein d'un récit naturellement mené à l'aoriste de discours, ainsi dans cet autre exemple qu'est le récit de l'attentat contre M. d'Epremesnil, le 27 juillet 1792, au cours d'une émeute au Palais-Royal :

de 5 à 6 heurs du soire Mr Depremini ansien Desputé de la premier Legislatis a Eté reconnu sur la terace des feuillans au Tuillery Le peuple san est sez il fut mutilé de coups de sabre, il fut trené aupalais royal oule peuple ses rassemblé pour luy couper la tete ou le pandre, il nexécuta pas son dessins il fut mené sous les arcade liveré toujours a la fureur de ceux qui voulez le tuer, il n'épas more ceu qui Lon vu prezume quil nan reviendra pas.

La narration commence donc par des PC, puis vire brusquement sur le PS, avec l'insertion d'un PC (*ses rassemblé*) qui pourrait commuter avec un plus-que-parfait, avant de revenir au présent *il n'épas more*. On voit comment H.P.D. oscille entre deux situations énonciatives : celle du témoin qui voit les événements de son présent et celle de l'historien qui les met à distance, oscillation à mon sens liée aussi à l'opposition de l'oral et de l'écrit, avec l'indécision entre une narration orale au PC et une narration écrite au PS, dont H.P.D. doit connaître au moins quelques modèles.

Très intéressant de ce point de vue est le récit du départ de Paris pour Lorient, daté dans le manuscrit des 2 et 3 septembre 1792 :

[C'est aujourd'hui que je dois]<sup>1</sup> partire Dans La Diligence avec mes Deux filles Mr provos, est perpetu pour aller a Lorian manbarquer, malle Coder qui vien avec moi alisle de france il y a du mouvement Dans paris Mr. Graffin que je vien devoire madit quil ne croye pas que je puise partire il croyé que lon allé donner ordre aubarriere dene lesser sortire personne deparis, jai été a La Diligence Savoire Sil niaivoit pas de Contre ordre lon madit quenon jai Envoyé lereste demes mal est cel de mesfilles ala Diligence Lon a chargé La Voiture est tous est prait pour partire Lon bas Lageneral il y ade grand mouvement Enfin Amidis lon nous fait dire dela Diligence que nous alon partire, Les chevaux été mis a La Voiture un Cavalié vin donner des ordres au Diligence de nepas partire Lordres porté quil ni avoit que les fonctionnaires publique qui partire pour Leurs Destinations, Nous retournâme chez Mad Lagironde bien faché de nepas partire, il y avoit une opérations Sanguinaire quele peuples voules Executer, il Seson porte ala Béy est ontué tous Lesprizonié Ceux qui y été pour Deste fur Eparnié Lereste fut tué sur lheurs, cet operation Cexecute dans toute Les prizons, voilà Cequi ce pase dans Paris. Les rue ou il ne cetrouze pas de prions ou de mezons deforce ne cesante pas de Cet Cecouce qui seexecute dans paris. Mon domestique Gancel avez passé dans Le Cartié St germain fut areté par une patrouilles est mene a Labeï ou Lon tué Les prizonié il fut contrin de faire comme Les autres a cequ'il madit a Son arrivé dans la rue Montmarthe ches Mad Lagironde ou jai couche avec mes deux filles La Nuit a été tranquil dans la nuit Lageneral cebatté par interval ; atravers tous cedezordre chaquin nété pas tranquil il y avoit des crinte, il été a crindre que lon ne ceporta dans les maizons sous pretexe quil y auré des jances suspecte, Ces jours dernié Lon foulle dans toutes Les maizons pour connoitre Les armes quil y adans paris, Londit quil y a us bocoups depersonne Dareté, tous ceux qui ont été conduit dans Les prizons oront subit Le sore des autres prizonié.

1 Le début du passage (signalé par les crochets) manque dans la photocopie du manuscrit et est reconstitué par l'éditeur.

Si l'on regarde de près le texte, on voit que la journée du 2 septembre est écrite en plusieurs fois. Une première séquence couvre les neuf premières lignes du manuscrit jusqu'à : "tous est prait pour partire" ; il me paraît probable qu'il y a ici une pause dans l'écriture, et que H.P.D. reprend la plume sur : *Lon bas Lageneral il y ade grand mouvement* ; la narration proprement dite reprend sur un présent de narration : "Enfin amidis lon nous fait dire" et alterne ensuite PS, PC et imparfait ; enfin, quand on arrive à la fin du passage, on s'aperçoit qu'il est écrit le 3 septembre au matin : "La Nuit a été tranquil". Ce n'est donc pas une narration canonique et homogène dans la mesure où elle passe sans cesse du PS au PC et qu'elle donne dans l'ensemble un sentiment aigu d'instabilité et de confusion. Les mêmes remarques valent pour ce qui est daté du 3 septembre et qui n'est manifestement pas écrit le 3 mais le 4.

Tous ces textes sont donc anisotopes sur le plan temporel et violent les règles d'homogénéité que l'on a pu voir exprimées chez Féraud, cette anisotopie marquant un constant changement de repérage énonciatif, centrage déictique sur le *hic et nunc* avec le PC, centrage sur le moment de l'événement avec le PS de datation objectivante. Cette anisotopie est-elle la marque de la concurrence entre énonciation écrite et énonciation orale ? C'est certain, mais pas entièrement, puisqu'on trouve la même instabilité dans un journal bien différent qu'est le *Journal de Paris à Prague du 14 au 24 mai 1833* de Chateaubriand au livre III de la IV<sup>e</sup> partie des *Mémoires d'Outre-Tombe*, où le va-et-vient entre PS et PC fait sentir le mélange énonciatif entre des notes prises sur le vif et le texte réécrit et promu à la dignité de texte historique : "Je fais de l'*histoire en calèche*", conclut Chateaubriand (chap. 7, p. 187, éd. Garnier-Flammarion).

Je n'irai certes pas jusqu'à dire que H.P.D. est un petit Chateaubriand, mais ce que montre le rapprochement entre ces deux textes, c'est que l'anisotopie temporelle n'est pas en soi une marque de mauvais usage ni de mauvaise maîtrise du système écrit, mais signale une instabilité énonciative, voulue chez Chateaubriand et non concertée chez H.P.D., mais de toute façon prévue par la langue.

## 2.2. *La concordance des temps en discours indirect*

### 2.2.1. La concordance à l'indicatif

Là encore le formalisme grammatical est roi et témoigne de l'horreur des grammairiens pour toute rupture d'isotopie temporelle (*HLF*, VI, 1790). On sait qu'en discours indirect, le locuteur a le choix entre "faire la concordance", c'est-à-dire repérer le temps du verbe subordonné relativement à celui du verbe recteur, et ne pas la faire et référer le temps du

verbe subordonné au présent d'énonciation et pratiquer ainsi un repérage absolu, par ce que Damourette et Pichon appellent "une réinvasion du nynégocentrisme" (EGLF, V, § 1722) ; le choix du repérage est donc en principe ouvert, avec cette correction que la concordance est naturelle en français (EGLF, § 1723) et, du moins selon les grammairiens, obligatoire en français écrit.

Ce qui caractérise encore une fois l'idolecte de H.P.D., c'est non pas le choix possible entre les deux repérages, ce qui est somme toute la situation normale, avec des exemples de concordance stricte, quand les propos rapportés sont laissés sous la responsabilité du sujet de l'énoncé :

monfils ainé a été voir sonfrere Charles, ils fait bien, Mr Suetone luy a dit que cela ales tres bien quil le *regardes* comme pare (5/8/90)

et des exemples de non concordance, notamment quand les événements rapportés touchent sensiblement le locuteur, par exemple quand il parle de la santé de ses enfants :

Mimis est Melanis font aussi bien que leurs positions lepermet Mr Suetone mafait dire quel *norpas* dutous de fievres (22/8/90)

mais l'instabilité constante du repérage au sein d'une même séquence, voire dans des subordonnées dépendant du même verbe recteur, notamment avec un verbe recteur au passé composé, tiroir qui par sa double valeur de présent accompli et d'aoriste de discours facilite l'alternance entre repérage relatif et repérage absolu :

monfils aeté voire ces deux petit freres chez Mr Suétone il ma rapporté quil *faizé* ausibien que cet maladis le *perméte* quil a bocoups de petite vérol mais quel *est* belles (1/8/90)

il (M. Sutton, l'inoculateur) madit quils san *été apersu*, que cela ni *fait* rien est quel *ceré piqué* le 12 de ce mois (2/8/90).

Si dans le premier exemple, le passage au présent traduit l'adhésion soulagée du père inquiet au pronostic optimiste de l'inoculateur (c'est la réinvasion nynégocentrique de Damourette et Pichon), dans le second, c'est l'effet inverse que l'on ressent, car semble émerger du discours rapporté, grâce au présent, la voix même de l'anglais Sutton (que H.P.D. honore du crédit du Suétone antique).

En fait la notion de concordance des temps doit s'interpréter en termes de portée de la prédication avec les verbes d'attitude propositionnelle, ainsi que le démontrait déjà la *Logique de Port-Royal*, qui commente en ces termes l'exemple : "Tous les philosophes nous assurent que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas ; si mon dessein est de montrer

que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas, la première partie de cette proposition ne sera qu'incidente & ne fera qu'appuyer l'affirmation de la dernière partie. Mais si au contraire je n'ai dessein que de rapporter l'opinion des Philosophes, sans que moi-même je l'aprouve, alors la première partie sera la proposition principale, & la dernière sera seulement une partie de l'attribut. Car ce que j'affirmerai ne sera pas que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes ; mais seulement que tous les Philosophes l'assurent." (pp. 174-175).

On peut ainsi commenter dans des termes analogues le compte rendu de la conversation de H.P.D. avec le nain polonais vu au Palais-Royal, dans laquelle la concordance est le signe explicite d'une réticence à croire à la véracité des propos tenus :

jai été voire aupalais royal un nin que lons vois pour 12 s. avec mon fils ainé, (...) il madit quil *avoit* un frere petit comme luy, est que les autres frere est soeurs *été* grand, il madit quil *été* marie aune femmes grande comme lon et ordinerment est quil *avoit* 3 enfans, jai biendelapaine acroire cela, il madit quil a 50 an, il napas de barbes (6/8/90)

L'usage de H.P.D. est donc, sur le plan de la concordance, exemplaire de la liberté du repérage, liberté qui traduit une portée différente de l'assertion, et qu'étouffent les contraintes édictées par la norme écrite.

### 3.2.2. La concordance au subjonctif

Le formalisme grammatical répète à l'envi les règles classiques de la concordance des temps au subjonctif (*HLF*, VI, 1798) ; ainsi Féraud (*Dictionnaire Critique*, s.v. SUBJONCTIF) taxe de "faute grossière" l'emploi exclusif du présent du subjonctif quel que soit le temps du verbe recteur (*Ibid.*, s.v. QUE) et l'usage qu'il reconnaît comme seul correct est, dit A. François (*HLF*, VI, 1798), l'usage général des écrivains de la seconde moitié et de la fin du siècle. Pourtant, A. François affirme en même temps que la concordance des temps est au bord de la ruine, à cause de la disparition de l'imparfait du subjonctif dans la langue parlée (*HLF*, VI, 1799 & 1806), et Brunot revient sur ce point au tome X pour dire que l'imparfait du subjonctif "est remplacé par le présent, sans souci de l'abandon du rapport temporel, après une principale avec verbe au passé" (p. 372). Le texte de H.P.D. offre ainsi un démenti à cette position tranchée : concordance dans la langue littéraire écrite et non concordance à l'oral ou à l'écrit non soutenu, puisqu'il atteste de la vitalité de l'imparfait du subjonctif dans un texte quotidien et sans prétention littéraire, avec des imparfaits du subjonctif en concordance, sous la dépendance d'un imparfait, d'un PC ou d'un conditionnel :

il adit aLaSemblé (...) quil ne convené pas quon *sopoza* asondespare (19/4/91).

jené pas trouvé que la chause ce *putaire* dans les sirconstace prezante (9/11/90)  
 je voudré que lon *mis* lanasion enEtat d'epoucer tous ceux qui voudré lataquer (13/6/91).

Mais le journal atteste aussi que l'emploi de l'imparfait du subjonctif n'est pas mécanique puisque sont possibles des énoncés où ne se fait pas la concordance mais où, par le même principe énoncé plus haut, joue la possibilité du choix d'un repérage absolu sur le présent de l'énonciation, repérage que Féraud réserve aux vérités générales, avec un exemple de D'Olivet (*Dictionnaire Critique*, s.v. SUBJONCTIF) ; on trouve ainsi le subjonctif présent chez H.P.D. derrière un PC ou un conditionnel, et, mais rarement, derrière un imparfait :

il a falu que je me *rande* au instance de Mr est Mad gerard pour diner avec eux (1/1/91)  
 je voudere bien que melani *retourne* a la pension (12/7/90)  
 Mon avis ete fortement quil ni *est* pas de desputé (30/10/90)

et surtout, caractéristiques de son usage, les énoncés anisotopes qui mélangeant concordance et non concordance :

Mon avis été fortement quil ni *est* pas de desputé, mais quil y *usune* adresse a la Semblé national (30/10/90)  
 je voudere que lon *mis* la naison enEtat de repoucer tous ceux qui voudré lataque, (...) je voudré que lon *armas* ausi dans tous les pore, je voudré que le commerce ce *tinstous* prait pour qua la premier ostilité Elle *puice* faire sortires ces corsere (...) il faudere ausi que tous les garde National du royme fut Exercé (...) (13/6/91).

H.P.D. atteste donc de la liberté laissée à l'énonciateur de choisir entre allocentrisme et nynégocentrisme, et encore une fois, cette liberté n'est ni accidentelle ni fautive mais prévue par le système de la langue.

## CONCLUSION

En quoi le Journal d'H.P.D. peut-il être tenu pour un document de français non conventionnel, et en quoi peut-il nous intéresser ?

C'est un document de français non conventionnel, par son caractère de document privé, son ignorance de la norme grammaticale de son époque, ignorance engendrant chez le locuteur l'insécurité et non l'aisance.

Reste à situer ce diagnostic de "non conventionnel" par rapport à d'autres diagnostics, auxquels nous invitent certains faits idiolectaux, celui d'archaïsme d'une part, celui de populaire voire révolutionnaire d'autre part.

L'usage de H.P.D. n'est à mon sens ni d'un côté ni de l'autre de cette alternative : ni archaïque ni révolutionnaire, c'est d'abord un usage oral, qui se situe mal face aux contraintes de la norme écrite. Il atteste ainsi des différents moyens prévus par la langue pour garantir la cohérence discursive et de la liberté de choix du locuteur face à ces moyens, liberté trop souvent bridée par des règles raides et centrées uniquement sur l'écrit : souplesse au niveau de l'accord qui peut être grammatical ou sémantique et faire apparaître derrière la non covariation formelle l'interprétation sémantique du SN donneur qui est le fait du sujet énonciateur - souplesse aussi au niveau de la concordance temporelle avec le choix prévu entre des repérages énonciatifs différents.

Ce type de texte, qui n'a soit dit en passant aucune valeur littéraire, au sens convenu du terme, a pour l'historien de la langue, l'intérêt de sortir des sentiers convenus des documents écrits et littéraires, qui sont soumis à une contrainte grammaticale dont le document privé et non littéraire peut aisément s'affranchir.

Nathalie FOURNIER  
GEHLF et Université de Caen

## BIBLIOGRAPHIE

- ARNAULD et NICOLE, *La Logique ou l'Art de penser*, coll. Champs, Flammarion, 1978.
- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, 1986.
- BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Gallimard, 1975.
- BRUNOT F., *Histoire de la langue française*, tomes III, IV, VI (par A. François), X, Colin, 1966-1968.
- DAMOURETTE J. et PICHON E., *Essai de Grammaire de la Langue Française*, tome V, Paris, D'Artrey, 1970.
- FÉRAUD J.F. (Abbé), *Dictionnaire Critique*, Marseille, Jean Mossy, 1987-88.

FUCHS C. et LÉONARD A.M., "Éléments pour une étude comparée du déterminant zéro en anglais et en français", *Opérations de Détermination, Théorie et Description*, volume 1, Université de Paris VII, Département de Recherches Linguistiques.

GALET Y., *Les corrélations verbo-adverbiales, la fonction du passé simple et du passé composé et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Paris, Champion.

GRÉVISSE M., *Le Bon Usage*, 12<sup>e</sup> édition refondue par A. Goose, Duculot, Gembloux, 1988.



## CONSTANTES ET VARIANTES DANS L'APPROPRIATION DE L'ÉCRITURE CHEZ LES 'MAL-LETTRÉS' PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Les chercheurs qui décident d'aller fouiller parmi les archives et prennent pour matériau les textes malhabiles des demi-lettrés, ont souvent l'espoir d'atteindre, au-delà de l'expression brillante des élites, les mots de tous les jours prononcés par des Français ordinaires<sup>1</sup>; on pense arracher ainsi un peu de français quotidien à l'oubli. J'essayerai de montrer pourtant que l'archive ne nous révèle pas la parole vive des gens ordinaires, et qu'à la lire, on accède seulement à une matière composite, résultant sans doute de l'image que les scripteurs se font de l'écriture et de leurs tentatives pour obéir aux formes contraignantes du français légitime.

Pour étayer cette thèse, je m'appuyerai sur trois types de texte, écrits entre 1790 et 1815 et choisis de façon à faire varier le rapport du scripteur aux institutions. Les premiers sont des procès verbaux de comités de surveillance de petits villages de Provence<sup>2</sup> qui ont fonctionné en l'an 2 : les rédacteurs, secrétaires élus de ces comités, occupent donc une position institutionnelle ; les seconds sont des lettres adressées par des particuliers aux autorités administratives de la région de Marseille<sup>3</sup>. Enfin nous avons confronté à ce français politique ou administratif des lettres

---

1 C'est ce que suggère par exemple A. Farge, 1989, notamment pp. 12-15.

2 Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Série L. Ces procès-verbaux de Cuges et de la Barben (500h en 1793) ont été transcrits par C. Guirand qui en étudie l'orthographe.

3 Bibliothèque municipale de Marseille, Série I.2 ; dans un article précédent, nous avons davantage insisté sur les aspects énonciatifs de ces textes. S. Branca, 1989.

de soldats béarnais<sup>1</sup>, adressées à leurs proches : il s'agit cette fois d'individus qui écrivent à des individus<sup>2</sup>.

Dans cette communication, je parlerai de l'écriture au sens du français qui s'écrit et pas de l'écriture en tant que manifestation graphique du langage<sup>3</sup> ; je me bornerai à signaler que la calligraphie témoigne d'une bonne compétence ; les jambages des caractères sont fermement et même élégamment tracés. On n'écrit pas si l'on n'est pas au moins expert en calligraphie<sup>4</sup>. Mais, au tracé des lettres s'achève l'homogénéité. Les différences portent sur la maîtrise de l'orthographe, de la ponctuation, de la syntaxe ou du style. Dans les archives politiques, les textes très ponctués alternent avec d'autres qui le sont à peine. Certains secrétaires racontent avec aisance, d'autres parviennent difficilement à aligner 6, 7 lignes. Quant aux lettres de soldats, elles sont souvent écrites d'un bloc, sans décrochage ni retour à la ligne, sans retraits par rapport à la marge. Seuls le *cher parents* à l'ouverture et la signature à la fermeture, marquent prise d'écriture et cessation.

Les textes commentés ici ont été triés sur une base intuitive, parce qu'ils me paraissaient maladroits. Cette étude n'a donc aucune prétention statistique. D'ailleurs les scripteurs peuvent provenir des couches populaires (c'est souvent le cas pour les documents de Pau) ou appartenir aux petits notables (ce qui se passe fréquemment dans les comités révolutionnaires de Provence). Bref, on ne donnera ici aucun chiffre sur le taux d'alphabétisation ou sur les niveaux d'instruction d'une couche sociale. La question est celle de l'écriture elle-même : y a-t-il des configurations d'écriture particulières, propres à ceux qui ont une maîtrise approximative du français légitime ? À quoi le linguiste peut-il s'intéresser dans ces documents non-lettres ? Pour répondre à ces questions, je propose

1 Nous n'avons pas retrouvé l'équivalent de cette correspondance à Marseille ; nous utilisons, après vérification, le travail remarquable de M. Jacques Staes, conservateur des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, qui a trouvé ces lettres, qui les a éditées en les accompagnant de notices biographiques. M. J. Staes n'a effectué que quelques corrections. (La plus gênante pour le linguiste est celle qui consiste à rajouter points et virgules à des textes normalement dépourvus de toute ponctuation). Sauvegardant l'essentiel, il donne à lire, une activité d'écriture, avec ses difficultés. On comprend mieux lorsqu'on parcourt ces fragments où la découpe de l'énoncé est complètement étrangère à la notion de mot graphique et où d'ailleurs l'irrégularité est la règle, chaque forme se présentant de façon instable, à quel point les soldats de Pau sont encore étrangers à l'écrit.

2 Ces lettres ont abouti dans les archives, lorsque des familles désireuses de régulariser des héritages les ont jointes à leurs demandes de constatation de décès adressées à l'autorité militaire.

3 Une première exploitation de l'orthographe des textes d'archives a été tenté par S. Branca, C. Guirand, N. Schneider, 1989.

4 Seules les croix ou les signatures tremblées de certains membres de comités qui n'ont jamais été secrétaires, mais qui ont dû signer le compte rendu attestent que ce savoir est très inégalement partagé.

d'examiner quelques données empiriques destinées à illustrer trois directions de recherche :

- La critique de l'illusion hâtive que ces données nous mènent à l'oral, bien qu'il faille les prendre en compte dans l'établissement du "système" du français.
- Les rôles que jouent les formules dans l'appropriation de l'écrit.
- La critique des instruments d'évaluation disponibles pour étudier la rhétorique des paragraphes (comptage des subordonnées...) et la présentation des "analyses en grille" qui me semblent des outils de travail plus adaptés.

## 1. IMPOSSIBILITÉ DE POSER UNE OPPOSITION TRANCHÉE ORAL/ÉCRIT

Dans ces documents, on pourrait avoir parfois le sentiment qu'affleure l'oral quotidien. Ce peut être la rare présence du patois interférant avec le français dans la lettre de Jean Traque qui écrit *gracias a dieu* ; ou la confirmation de la fréquence d'un emploi non standard. Je me bornerai à évoquer ici un fait, à cause de sa simplicité et de la possibilité d'exploitation statistique qu'il permettrait si les chercheurs comparaient leurs fichiers d'exemples. Il s'agit du problème, bien connu et bien signalé pour la période révolutionnaire dans l'HLF<sup>1</sup>, de l'omission du *ne* dans les phrases négatives ; mes exemples sont empruntés aux comités révolutionnaires de la Barben et de Cuges. Certains ont été écartés, car ils posent des problèmes d'orthographe insolubles. Ainsi le contexte *rien a* est inutilisable à cause de la liaison qui fait que l'absence de *ne* peut être interprétée comme un fait morphosyntaxique ou comme un fait orthographique. On ne tiendra pas compte de :

Rien aetee delibéré en cette Seance (Barben, 18 prareal lan 2)  
 rien a été délibéré et la seance a été levée (Barben, 21 prareal Lan 2)

Restent des listes suffisantes pour inviter à regarder de près les contextes qui favorisent la disparition de *ne*. *N'* est normalement écrit attaché à l'auxiliaire (le comité na pas) ; cependant il apparaît irrégulièrement devant auxiliaire + verbe avec une sorte de distribution :

- *N'* en l'absence de pronom
- *zéro* en présence d'un pronom clitique objet attaché à l'auxiliaire.
- 1° : *N* en l'absence de pronom :

le comite napas put recevoir le citoyen (Cuges, Bonifay secr. 3 nivose an II)

1 HLF X, 1ère partie p. 358 et suivantes.

leur maître navoir pas fait la declaration (Cuges, Bonifay secr. 3 nivose an II)  
 le citoyen antoine Bonifay dit paniere na pas Eté Reçu (Cuges, Michel secr. 17 plu-  
 viose, an II)  
 les trois mois de suspantionnonpas encore Espiré les boulangers qui non pas plus que  
 les autres (incompréhensible) (Cuges, Venel secr. 16 nivose an II)  
 netant pas parvenu les deux individu justifié Sa denontiation (...) nous laissons a  
 la connaissance de la société pour deliberr sur cet auget (Cuges, Michel secr. 14  
 pluv. an II).

Dans le corpus étudié, il y a deux contre-exemples :

nous avons pas Sa connoissance (Cuges, Venel secr. 7 pluviose an II)  
 nous avont pas esprique le moutif (expliqué le motif) (Cuges, J. Michel secr. 13 plu-  
 viose an II)<sup>3</sup>

- 2° zéro en présence du pronom :

lassemblée la pas put recevoir (Cuges, Bonifay secr. 20 frimaire an II)  
 nous Lavons pas Reçu (Cuges, Venel secr. 7 pluviose an II).

Cette "distribution" peut d'ailleurs être décrite en termes phonétiques, puisque le pronom débute par une consonne, alors que la forme sans clitique objet met *ne* en contact avec la voyelle de l'auxiliaire *avoir*.

A côté des attestations de variantes non conventionnelles, d'autres faits invitent le chercheur à réfléchir sur la notion de limite de système. Je prendrai encore un seul exemple. Dans un texte écrit par ailleurs en français standard, un rédacteur se plaint de son frère :

il vient camper à m'attendre sortir,

non seulement, il utilise venir camper au sens de rester, s'installer<sup>1</sup> (*il reste à m'attendre*), mais il emploie une construction où *me* est à la fois agent de *sortir* et régime de *attendre* ; cet emploi est fréquent en français standard avec des verbes comme *faire*, *laisser* et quelques verbes de mouvement.

il m'envoie porter le paquet

mais paraît difficile avec *attendre*. Damourette et Pichon en citent un exemple oral, unique.

Quand on a manqué le train il faut attendre le second venir 3

De telles trouvailles grammaticales sont précieuses. Mais on n'a pas d'argument décisif pour les interpréter en référence à l'oral. Pour attribuer à l'oral les écarts relevés dans les textes, il faudrait supposer que,

1 En français ce sens est attesté au passif : *il est campé devant ma porte*.

même alphabétisés, les non-lettres ne possédant pas la "culture écrite" n'auraient fait que transcrire leur parole. Leur écriture serait une "transcription", une représentation de l'oral.

Cela demanderait d'abord qu'oralité et écriture constituent au XVIII<sup>e</sup> siècle deux univers complètement distincts ; cette interprétation est par exemple, celle de M. de Certeau, D. Julia et F. Revel. Dans leur bel ouvrage sur la politique linguistique de la Révolution, ils opposent la culture écrite réservée à une toute petite fraction de la société et la culture orale qui serait le propre des couches populaires et surtout des couches paysannes<sup>1</sup>. La Révolution française pendant laquelle les occasions d'écrire se sont multipliées avec les engagements politiques ou les guerres incessantes pour atteindre même les paysans serait ainsi une époque unique où l'on pourrait reconstituer une élocution populaire et interpréter chaque écart comme une trace d'oral.

Cependant les relations entre ces deux cultures sont plus complexes qu'il y paraît. Tout d'abord, il existe des lectures populaires, almanachs ou ouvrages de la bibliothèque bleue, lus à haute voix pendant les veillées, jusqu'à être quasiment connus par cœur. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autres formes d'écrits ont pénétré les campagnes que ce soit par l'intermédiaire du clergé qui tient les registres d'état civil, note les baptêmes, les sépultures et les mariages, ou par l'intermédiaire de la justice qui enregistre des actes notariés ; à la veille de la Révolution, il y a en France 14 000 notaires<sup>2</sup> qui rédigent inventaires après décès, contrats de mariage, d'apprentissage etc. Si les villageois n'écrivent pas, ils connaissent ou du moins reconnaissent certaines formules du français administratif. D'ailleurs, même sans faire référence à ces modèles écrits, il faut souligner que toute la société pouvait entendre à l'église un oral de prestige, lui-même largement influencé par la tradition lettrée.

Ces relations complexes<sup>3</sup> interdisent d'identifier sommairement oral et "fautif" d'une part/écrit et style soutenu d'autre part.

Mais de toutes façons, les villageois de Provence parlent encore des langues d'oc ; choisissant d'écrire, il ne leur suffit pas de transposer de l'oral, ils doivent traduire leur langue maternelle dans la langue étrangère du pouvoir. Les Béarnais, eux, parlent peut-être français à l'armée<sup>4</sup>, mais ce français reste de toutes façons une langue seconde. Il est donc exclu d'analyser les écarts comme notation d'oral familier ; les particularités des textes renvoient à un travail d'appropriation d'un français écrit "langue seconde" où se mêlent des innovations dues à la

1 De Certeau, Julia, Revel, 1975.

2 H. Martin, 1989, p. 274.

3 B. Schlieben-Lange, 1983.

4 Encore qu'ils fassent souvent allusion aux petits groupes de villages qui se reconstituent tant bien que mal.

situation d'apprentissage, des phénomènes entraînés par la surnorme et des translations de tournures locales. Nous décrirons donc les écritures des gens incultes sans attribuer chaque écart à un oral reconstruit et chaque emploi d'un modèle de prestige à l'écrit<sup>1</sup>.

## 2. UN DISCOURS FORMULAIRE

### 2.1. *Rôle de ces procédés*

J'évoquais pour commencer, les heureuses trouvailles que le philologue peut faire dans ces documents d'archives. Pourtant, au premier abord, le lecteur risque plutôt d'être découragé par le côté monotone et par la banalité des textes. Les registres de délibérations des comités de surveillance des hameaux de Provence donnent très peu d'informations ; de séance en séance, les quelques lignes qui constituent le compte rendu ont à peu près la même structure et le même contenu formulaire. De leur côté, les lettres des soldats napoléoniens expriment fort peu de sentiments individuels dans une syntaxe où les formules de politesse mangent le récit ; les paysans confrontés au déracinement, à la misère, à la peur quotidienne envoient à leurs familles quelques formules stéréotypées :

mon très cher pere et mere je vous ecris cette lettre pour vous marquer l'état de ma santé laquelle se trouve Dieu mercy assez bonne...

On découvre alors que c'est ce ressassement qui constitue l'objet de travail. L'écriture des textes répète et perpétuellement redit le même. L'impression de reprise est surtout causée par le retour constant de formulaires, alors même que les textes sont brefs comme si le contenu informatif était dévoré par la formule.

A travers ces formules s'imbriquent sans doute plusieurs comportements :

### *Forme mémorable et passage à l'écriture*

La première idée qui vient à l'esprit est que la "mise en texte" des événements est difficile. Les comités de Cuges ont sûrement discuté de la

---

1 La haute société est d'ailleurs loin d'avoir rompu avec l'oralité ; le XVIII<sup>e</sup> siècle voit le triomphe d'un idéal oral de la conversation, du dialogue, -vu comme le lieu d'une rhétorique souple. Ce modèle triomphera dans certaines formes de propagande élaborées par les élites révolutionnaires à l'usage du peuple (emploi de formes dialoguées dans l'écriture journalistique ou dans les catéchismes révolutionnaires etc.) Toutefois ce style pédagogique est le fait de lettrés et n'influence pas, semble-t-il, les productions des semi-lettrés.

vie du village (sans doute d'ailleurs en provençal) ; mais comment un rédacteur qui s'épuise au bout de quelques phrases, et qui n'a jamais pratiqué la "prise de notes"<sup>1</sup> pourrait-il condenser les discours tenus ? De même, le soldat qui écrit au village a du mal à coucher quoi que ce soit sur le papier. Or la formule est une sorte de "prêt-à-écrire", disponible pour chaque lettre, pour chaque compte rendu. C'est un procédé commode qui permet de remplir des pages et surtout de commencer à écrire, d'où son emploi privilégié en tête de textes.

Mais on n'en restera pas à l'idée de la formule-copiable qui apparaît l'écriture à une activité de recopiage. Il faut se demander ce qui rend la formule digne d'être écrite pour des scripteurs inexpérimentés, pour qui sans doute tout n'a pas à être écrit. Dans nos textes, le symbolisme fort de l'écriture compte apparemment autant ou plus que le référent, et la formule qui "en impose" permet de solenniser au maximum son écriture.

#### *Actes de langage et types de textes*

Les formules participent aussi du rituel social et il s'agit sûrement d'un rôle essentiel. Si on les trouve de préférence en tête des lettres ou des registres de séance, c'est qu'elles rappellent le statut du texte, indispensable à son efficacité. L'ouverture et la clôture sont des moments importants où la formule rituelle annonce : Ceci est une lettre ; ceci est une délibération.

L'appui sur le rituel est particulièrement important dans le discours politique. Le comité de surveillance de Cuges commence tous ses comptes rendus par une formule isolable : *la séance s'est occupée à faire la lecture...* On rappelle ainsi que les individus réunis agissent en tant que représentants du système politique de la Révolution. Dans les comités, il y a eu d'abord exercice de la parole mais le texte naît de préoccupations symboliques autant que du souci de garder la mémoire de ce qui s'est dit. Ce qui vaut la peine d'être confié à l'écriture, c'est qu'on a parlé et lu, en respectant les formes qui constituent des individus en institution, et leur parole en parole de pouvoir. A La Barben, l'activité du comité consiste essentiellement à s'imprégner de ce langage en le lisant au cours des séances. Puis de retranscrire le minimum qui permet à une poignée de paysans et de petits bourgeois de participer à l'exercice de la souveraineté. Dans ce cas, l'écriture n'est pas un instrument de "communication" mais plutôt une machine de structuration du politique.

---

1 La période révolutionnaire voit le début de la sténographie (tachygraphie) à l'Assemblée Nationale.

### *Langue de bois et stéréotypes*

Les lexies figées disent sans cesse sous forme "rhétorique" l'allégeance (sincère ou non c'est un autre problème) au régime et à l'aventure collective de la république<sup>1</sup>. C'est pourquoi, à côté des formules d'ouverture, on trouve de nombreux stéréotypes. Nous évoquerons seulement le problème de l'hyperbole parce qu'il est souvent repéré comme caractéristique de l'éloquence révolutionnaire, bien qu'il prolonge aussi des habitudes d'écriture qui ont fait leurs preuves tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les délibérations de Martigues, on relève en quelques lignes

**mancœuvres artificieuses** des malveillants, **ecarts** Scandaleus des fanatiques outrés qui voudroient exiter une guerre Siville et Sacrée, **delire** atroce du fanatisme (19 ventôse an II),

**Infames sectionnaires, infame serment, cet abominable serment** (Le 14 thermidor), **actes liberticides, délibérations liberticides, capucin franc fanatique outré**, reconnu pour tel (28 thermidor)

Même si, on se préoccupe surtout de dénoncer les ennemis, on peut signaler l'existence de groupes stéréotypés "positifs" : à la Barben, on lit le texte de Robespierre sur

le rapport des idées prétingeuses et morales avec le principe Républicain

Condamner l'*infâme aristocrate*, se déclarer *bon républicain*, c'est dans un univers où le personnel et le collectif ne sont pas dissociables sans risques, s'approprier les signes qui sont du côté du pouvoir<sup>2</sup>, sous la forme énonciative qui mime la subjectivité la plus grande. Des noms comme *délire*, des épithètes non classifiantes comme *atroce* sont en effet si l'on suit l'analyse de J.-Cl. Milner des mots de qualité qui supposent un acte d'énonciation. En l'absence de toute définition conceptuelle préalable de ce qu'est le *délire*, est *délire* ce que j'appelle *délire*, est *atroce* ce que j'appelle *atroce*. Ainsi, les mots-drapeaux du moment, présentés avec les marques d'une subjectivité exacerbée servent aux secrétaires des sociétés révolutionnaires à dire l'aventure collective révolutionnaire.

Les soldats engagés pendant les guerres napoléoniennes emploient des rituels bien différents des républicains des comités de surveillance : dans leurs lettres, il n'est quasiment jamais question d'héroïsme ou de révolution. Pourtant les soldats usent aussi de conventions, formules de respect et souhaits de bonne santé à l'ouverture, liste des destinataires qu'il faut saluer à la fermeture, respectant ainsi ce que les manuels d'apprentissage de la correspondance appelaient le cérémonial des

1 Cf. Nathalie Schneider 1989, pour une étude de ces lexies dans les demandes de rémission de prisonniers politiques de l'an II et de l'an III.

2 Ce qu'il est convenu aujourd'hui de désigner sous le nom de "langue de bois".

lettres. Ces cérémonies minuscules occupaient une part importante des *Secrétaire*s et des chapitres consacrés à la correspondance dans les traités de *Civilité puérile*. Les formulaires codifient la façon de rétablir un lien de communication rompu au départ du village : le souhait de bonne santé, la litanie des salutations en fin de lettres rattachent le soldat à la communauté et allègent le mal d'être "séparé" en lui redonnant sa place dans la communauté. les paysans de Pau n'oublient jamais d'honorer père et mère et de rappeler qu'ils sont des fils soumis, bref de se situer par rapport à la hiérarchie (monarchique<sup>1</sup>) de la famille. C'est donc presque une contre-culture que véhiculent les lettres ou du moins une culture immobile que la Révolution n'a pas ébranlée.

Clichés révolutionnaires et formules de politesse nous amènent à réfléchir au problème de l'individu. Dans nos textes, l'expérience "personnelle" ne se présente jamais comme construction de soi "contre le monde" ou hors du monde et l'opposition individu/société se déplace au profit d'une construction de la personne à partir des rôles sociaux qu'elle remplit.

## 2.2. *La variation inhérente*

La formule assure donc l'existence de l'écriture : mais ce mécanisme, parce qu'il fonctionne, produit à la fois reprise et modification. En effet, les rédacteurs apportent des variations à ce qu'ils écrivent. Ces variations ne sont ni géographiques, ni sociales, ni situationnelles. Alors même qu'il utilise un formulaire, le même locuteur, en train d'accomplir la même tâche (faire le compte rendu d'une séance de comité de surveillance, écrire à ses parents...) emploie différentes réalisations. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'exercices de style et la diversité ne résulte pas d'un effort lettré pour varier son style ; c'est l'effort d'apprentissage qui s'accompagne, semble-t-il, de l'instabilité formulaire.

Mais tous les niveaux ne sont pas au même titre susceptibles de variation. Il y a de l'invariant et de l'hétérogène. La mise en série des textes permet d'observer les limites du domaine de variation.

## *Voix verbale et prépositions*

Je prendrai comme exemple, les formules de la langue du droit, recopiées par les membres du comité de surveillance de la Barben, 500 habi-

---

1 L. Hunt (1989) évoque le recul de la figure patriarcale au profit de la fraternité dans l'imaginaire de la période révolutionnaire.

tants en 1793, (Annexe 1). On y trouve de nombreux emplois du verbe *s'occuper* dont j'extrais la série suivante :

La seance set occupée a faire la letture  
 la seance cet encore occupee dacuser 2 Sertificats (Bonifay, 9 floreal an II)  
 (la seance) cet ancora aucupee pour acuser le sertificat de Residence du citoyen jean pierre gregoire (Bonifay 13 floreal)  
 L'assemblée Set aucupee de lecture des papiers public pour Sinformer de toute la surveillance et aviser un Sertifica de (?) impassevant (Bonifay 20 floreal)  
 La seance et ouverte Sest acupée a faire la letture des papiers publics etc...

Juste après la date, la formule *La séance s'est occupée à faire* et ses variantes, parfois précédées de *sur proposition d'un membre, sur la motion d'un membre*, débute rituellement le compte rendu de séance. Elle constitue presque le cinquième d'un texte souvent réduit à 5, 6 lignes, dans lequel l'essentiel de l'information est donné par l'infinitif ou le nom que construit *s'est occupée*.

On remarque une alternance dans la nature du sujet de *s'occuper*, tantôt la séance tantôt *l'assemblée* : la signification précise de ces sujets nous échappe peut-être. On pourrait les interpréter comme des sujets humains : *assemblée*, passant par métonymie du sens *d'action de réunir des personnes en un même lieu pour des motifs communs, à ensemble des personnes ainsi réunies* :

L'assemblée s'est aucupée de lecture  
 je me suis / elle s'est occupée de ça  
 elle s'en est occupée

De même, *séance, le fait de siéger dans une assemblée*, désigne aussi la période pendant laquelle siègent les membres d'une assemblée ou d'un tribunal, et de là en vient à signifier, *membres (de l'assemblée ainsi réunie)*. Cet emploi me semble un peu difficile, mais pas impossible ; il n'y aurait d'ailleurs pas d'autre interprétation possible si le corpus comportait des phrases telles que :

la séance a déclaré ceci,  
 la séance s'est entretenue de cela

Dans cette interprétation à sujet humain, le complément en *pour* produit un effet d'intention, de but :

la séance s'est occupée pour accuser le certificat de résidence  
 = Le projet de la séance était d'accuser le certificat de résidence<sup>1</sup>

1 Le statut du complément en *pour* est donc ambigu : circonstanciel s'il s'agit de la valeur de but, il est complément de verbe si la préposition *pour* est une simple variante de à (*s'occuper à / pour accuser*).

Mais les textes de la Barben ne présentent pas d'emploi où des verbes obligent à interpréter *séance* avec un trait "humain". Au contraire, les secrétaires emploient *séance*, et jamais *assemblée*, dans le contexte.

## La séance est ouverte

qui renvoie nettement à une durée temporelle.

Il est donc préférable d'analyser ces exemples de façon différente. Le français normatif connaît un deuxième type de formulation verbale où la durée apparaît en position complément du verbe occuper.

je/ il occupe la séance à faire ça.

Cette construction a un passif et donc une possibilité de pronominal à sens passif.

La séance est occupée à faire ça  
Ma journée est occupée à faire ça

Cependant le pronominal à sens passif ne me paraît guère possible actuellement qu'avec des sujets pluriels :

Les séances se sont occupées à faire ça  
La séance s'est occupée à faire ça

On peut supposer cependant que les secrétaires de la Barben ont étendu l'emploi du pronominal à sens passif ; l'impression de gaucherie étant redoublée par l'emploi de *pour* au lieu de *à* :

la séance s'est occupée à accuser le certificat de résidence  
la séance s'est occupée pour accuser le certificat de résidence

Cette deuxième interprétation est rendue probable par les autres emplois du mot séance (*la séance est ouverte*). *S'occuper* est donc compatible avec deux formulations :

les membres du comité occupent la séance à faire la séance s'occupe à faire

Une autre zone de variation concerne les alternances dans les prépositions qui introduisent des infinitifs ou des noms régis par le verbe *s'occuper* :

la séance + s'occuper + V Inf  
la séance s'est occupée à faire  
de  
pour

la séance + s'occuper + nom  
 la séance s'est occupée à la surveillance  
 de

l'assemblée + s'occuper+ Vinf  
 l'assemblée s'est occupée à lire

Bien que limitées, nos données nous permettent de faire des hypothèses sur le système de la construction des compléments des verbes et sur les modes d'appropriation de ce système.

Devant l'infinitif, les secrétaires de la Barben ont employé aussi bien *à*, *de* que *pour*. Le côté non normé de l'emploi en *pour* interdit d'imaginer que la séquence a été simplement copiée. Tout se passe comme si le secrétaire s'était appuyé sur un modèle abstrait qu'il avait tantôt réalisé sous la forme *s'occuper à/de*, tantôt sous la forme *s'occuper pour*. Le français normé connaît de nombreux cas de concurrence entre la construction directe et les constructions prépositionnelles en *de* ou en *à* (*s'efforcer à/s'efforcer de*, *demander à*, *demander de...*). Ces variations sont inscrites dans les possibilités de la langue française<sup>1</sup>, même si, pour tel ou tel verbe, la norme a pu imposer une des réalisations au détriment de l'autre<sup>2</sup>. Les secrétaires ont donc étendu à *pour* ces possibilités d'alternance. On pourrait expliquer cette extension par la nature particulière de leur français, un français langue-seconde, plein d'approximations. Les corpus que nous examinons donneraient seulement des informations sur l'activité de sujets en situation d'apprentissage et sur leurs réinterprétations fautives du système des prépositions. On invoquera par exemple, une tendance à désémantiser les prépositions.

Cependant, nous voudrions montrer, après d'autres, que ces erreurs d'apprenants ne se produisent pas de façon aléatoire et qu'elles doivent être situées dans la dynamique propre au français. Tout d'abord, trois prépositions seulement (*à*, *de*, *pour*) alternent. Il y a donc des limites au jeu des extensions. *Pour* se prête bien à ces prolongements car il s'agit d'une préposition très polysémique, donc prédisposée à l'appaupvrissement de sens que suppose son emploi comme relateur. D'autre part, même en français normé, on peut relever des emplois grammaticalisés, alternant avec l'usage de *à* : G. Spillebout signale ainsi chez Corneille *destiné pour régner* (*Hér. I.I.56*) Féraud note la double construction de *s'intéresser à/pour moi*. Dans ce genre d'emplois *pour* a perdu le sens de but, d'intention du procès au profit d'un simple rôle de relateur. Ces alter-

1 les grammairiens du XVIII<sup>e</sup> ont longtemps isolé ce groupe à trois termes comme un équivalent du système des cas ; zéro = accusatif ; à = datif, de = ablatif.  
 2 Au XVII<sup>e</sup> *oublier à* s'emploie. *J'oubliais à vous dire que...*, écrit Louis XIV dans une lettre à Mme de Maintenon (la construction est citée dans Spillebout 259 avec la mention très fréquent). *A* est aujourd'hui remplacé par *de*.

nances historiquement attestées doivent être complétées par les relevés de R. Chaudenson et par les données d'E. Béniak et R. Mougeon sur le français à Ontario<sup>1</sup>. Dans les trois cas, la préposition *pour* apparaît comme une extension du système de base en zéro, *à* et *de* du français standard. C'est semble-t-il cette construction que l'on trouve à La Barben ce qui amène à situer les écarts des Provençaux dans une réflexion plus générale sur un point de faiblesse du français.

### 2.3. *De la problématique du code restreint à l'observation des arrangements linéaires*

#### *En finir avec la complexité*

Pendant vingt ans les théories du sociologue de l'éducation, B. Bernstein, et l'utilisation des premières versions de la grammaire transformationnelle ont donné lieu à de multiples études sur les codes langagiers des populations défavorisées. Ces études expliquaient l'échec scolaire ou social des individus à partir de leur maniement "restreint" du langage. B. Bernstein incriminait en particulier l'emploi d'une syntaxe peu élaborée, à phrases courtes et grammaticalement simples. Après lui, plusieurs chercheurs ont mesuré le degré de complexité de la syntaxe en comptant le nombre de propositions enchaînées ; dans ce genre d'études une phrase comportant une relative est plus complexe qu'une phrase avec un adjectif, une proposition circonstancielle, plus complexe qu'un complément circonstanciel.

Or, si on considère les lettres de Pau, on voit qu'une partie de l'impression de maladresse et de rigidité provient justement de l'emploi des complétives ; l'attaque systématique des phrases par

je vous dirai que je vais bien  
vous saurez que je dois partir

est du point de vue des travaux évoqués plus haut une marque de complexité. Mais en fait, elle oppose justement le lettré capable d'entrer directement dans l'information et le rédacteur maladroit qui ne peut donner "d'information" qu'en passant par une énonciation solennisée ce qui aboutit à mettre deux fois *je* en scène, d'abord comme énonciateur, ensuite comme agent d'une phrase informative.

D'autre part, en ne s'attachant pas d'assez près au fonctionnement particulier des surbordonnants, l'approche par la complexité se condamne à l'inefficacité. Nos lettres présentent ainsi des emplois relativement fréquents de *dont*. Il s'agit bien d'articuler des séquences, mais le rôle de représentation du relatif standard est absent.

1 R. Chaudenson, A. Valli, D. Véronique 1986. Béniak et Mougeon 1987.

Arnaud Bordenave (1787-1810), fils de métayers, conscrit de 1807 (Staes : 1983, 156)

Jay vous aprands mon cher pere, que nous avons changé de pays. Nous sommes tres approchez de la France, dont nous esperons d'i venir avant long temps pour aller en Espagne, car jay seray plus comptant de partir que de rester au dépôt

Bernard Auge (1785 ?) fils de Pierre Augé, laboureur  
 je vais vous apprare (apprendre) une nouvele que peut tetre il ne vous fera pas fort plisir (plaisir) dont (dont /donc??) nous avons eu le maleur de atrapé une bande de brigans qu'ils nous ont fait une decharges don il ya eu de tués y meme de blesé dont je suis de nombre

### *La rigidité*

La notion d'absence de complexité me semblant relativement inefficace, je lui préfère l'examen attentif des configurations des paragraphes. Chez les plus maladroits des scripteurs, le paragraphe peut s'organiser en listes, complètement émiettées.

Pierre Philippe Fortin écrit :

Je reste 36 jours sans me desabiens  
 et tout mouié  
 et couche dans la crote des mulést  
 et ayant 5 chevaux sur les bras  
 et chercher les etapes  
 et traverse tous les rochées et les montagne  
 et mener la voiture  
 Mais a present je comence a me repare ;

De telles juxtapositions d'énoncés hétéroclites sont rares. La plupart des scripteurs suivent au contraire des moules de construction assez rigides. La partie "référentielle" de la lettre présente souvent une structure en S.V.compléments que vient encore consolider le retour régulier des verbes introducteurs de discours, voire d'adverbes qui permettent d'attaquer le paragraphe (ainsi qu'on peut voir dans le fragment e la lettre de J. Couartou publiée en annexe). L'absence de variations dans la position respective des éléments est sans doute un des éléments qui distinguent nettement les degrés d'habileté des scripteurs. Cependant ces structures régulières où s'entassent les verbes de parole, ce ressassement des schémas syntaxiques "informatifs" finissent, me semble-t-il, par donner à ces textes une sorte de rythme qui n'est pas sans produire l'émotion.

Loin d'être à écarter comme trop déviants, trop "pauvres", les énoncés que nous avons examinés nous montrent des individus aux prises avec les normes du français et dévoilant ainsi l'hétérogénéité de la langue, s'ap-

puyant sur le stéréotype pour dire quelque chose d'eux-mêmes, articulant l'individuel et le collectif, mettant en œuvre des dispositifs d'appropriation que l'on retrouve chez tout locuteur.

Sonia BRANCA-ROSOFF  
Université de Provence  
URA Histoire des théories linguistiques

### BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, 1813, *Le Secrétaire du militaire français ou choix de lettres familiaires instructives et amusantes*, Paris, Avignon.

BERNSTEIN Basil, trad. 1975, *Langage et classes sociales*, Paris : éd. de Minuit.

BOLLEME Geneviève, 1971, *La bibliothèque bleue. La littérature populaire en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Julliard.

BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1982, "Des grilles pour le français parlé", *Recherches sur le français parlé* n° 2.

BRANCA-ROSOFF Sonia, mars 1989, "Vue d'en bas : des écrits malhabiles pendant la période révolutionnaire", *Langage et Société*, 47.

BRANCA-ROSOFF Sonia, GUIRAND Christine, SCHNEIDER Nathalie, 1989, "Les archives révolutionnaires de la région de Marseille : état d'une recherche sur l'orthographe des textes", *Recherches sur le français parlé*, 9.

BRUNOT Ferdinand (rééd 1967) *HLF*, X.

CHAUDENSON Robert, VALLI André, VÉRONIQUE Daniel, 1986, "The Dynamics of Linguistic Systems and the Acquisition of French as a second Language, *Studies in second language Acquisition*, Vol. 8, n° 3, pp. 245-263.

DE CERTEAU Michel, JULIA Dominique, REVEL François (1975), *Une politique de la langue*, Paris : Gallimard.

GOODY Jack, trad. fçse 1979, *La raison graphique. La Domestication de la pensée sauvage*, Paris : éd. de Minuit.

GOODY Jack, trad. fçse, 1986, *La logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris : Colin.

GUIRAND Christine, 1989, *Délibérations des comités révolutionnaires de l'an II en Provence : étude de l'orthographe*, DEA de l'Université de Provence, non publié.

HUNT Lynn, 1989, L'axe masculin/féminin dans le discours révolutionnaire, *La Révolution française et l'homme moderne, 1789-1989*, IRED : U. de Rouen, Paris : Éditions Messidor.

MARTIN Henri-Jean, 1988, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris : Perrin.

MILNER Jean-Claude, 1978, *De la Syntaxe à l'interprétation*, Paris : Seuil.

SEGUIN Jean-Pierre, 1986, "Journal de ma vie de J.-L. Ménétra" *Mélanges de langue et de littérature française offerts à Pierre Larthomas*, ENS de Jeunes filles, n° 26, pp. 438-450.

SCHLIEBEN-LANGE Brigitte, 1983, *Traditionen des Sprechens*, Kohlhammer, Stuttgart, Berlin, Köln, Mainz.

SCHNEIDER Nathalie, 1989, *Rhétorique et argumentation ; requêtes d'élargissement de détenus marseillais, an 2 et an 3*, DEA de l'Université de Provence, non publié.

STAES Jacques, 1979-1983, "Lettres de soldats béarnais de la Révolution et du Premier Empire".

Revue de Pau et du Béarn n° 7, 1979, pp. 173-189 ; n° 8, 1980, pp. 151-165 ; n° 9, 1981, pp. 135-159 ; n° 10, 1982, pp. 185-199 ; n° 11, 1983, pp. 153-166.

## ANNEXE 1

La lettre de Jean Couartou est reproduite dans la transcription un peu retouchée de M. Staes :

Fait à l'île de Porquerol le 8 septembre 1811

Mon tres cher frere,

Je l'onur de vous ecrire se dus mots de ltre pour vous faire sçavoir l'état de ma santé, laquel est bonne Dieu mersi. Je sçouhete que la votre se trouve de meme en compagnie de ma mere et de mes freres et de mes paren et de mes amis ; je vous fait bien de complimens a tous.

Mon frer, vous sores que nous devoins partir mes nous ne savons pas l'androit ny notre destination. Mon frere, vous m'avez demandé un sentifica. Je le vous envoyé mes je ne sé pas si vousl'aves resu ; vous le me marqueré pour la presante. Mon frer vous sores que nous avons soufri vaucooup de penne dans le cour du temps que nous sommes été dans illes, mes au present nous espérons d'etre mieu que nous alons en campagne. Mo nfrere vous sores que j'aves preté 21 francs 10s a Monsieur Recheiat de Vosdaros ; il m'a demié toujour. Je vous prie sy vous le pouvé levé, en sorte en meme temps je vous prie de me faire pasé quelque chose. Je me trouve sans le sou au chose que l'aves preté et le mal vivre qu'il y fait dans le peyis et je suis été à l'opital trois fois ; il m'a falu depansé beaucoup pour m'entretenir. Mon frere de se que vous m'aves dit que non encore tous sus qui ne sont pas bons pour servir on le met dans les aupital pour servir les malades et dans les piyonnes il est possible encore j'espere avec le temps qu'il viendra mon tour. Mon frere, je vous prie de me fere savoir se qu'il a de nouveau dans le peyis et vous me feré savoir s'il mon frere est parti ou s'il est en liverté encaure

Je fenis en vous embrasant de tout mon ciour

Jean Couartou

(Revue de Pau et du Béarn, 1979, pp. 174-175, A.D. du Béarn I.J. 304)

On voit que le paragraphe central de la lettre de Jean Couartou, ici analysé, progresse en passant par les mêmes lieux syntaxiques.

## ANNEXE 2

**Comité de surveillance de La Barben, (A.D. des Bouches-du-Rhône, L. 1774).**

Séance du 9 floreal L'an 2 Republiquain

La seance Set occupée à faire la leture des decret de la convantion nationale et autre papier public et cet ancore occupée dacuser deux Sertificat chavoir le Sertificat du citoyen joseph Vignaud et celui du citoyens jean allement et la Seance a ete levee

Joubert pdt Bonifay

Seance du 13 floreal Lan 2 Republiquain

la seance aete ouverte pour faire la leture des papier public et autre objet interesant pour empêcher des complo péfide que quelque malveyant peut ce propose quelque malveyance. Cet ancore aucupée pour acuser le Sertificat de Residance du citoyen jean pierre gregoire la du 13 floreal et la seance aete Levee

Joubert pdt Bonifay c

Seance du 23 floreal L an 2 Republiquain la seace et ouvete Sest ocupee afaire La leture des papier public et au renouvellement dun presidens et au secretere conformement aux reglement de Sorte que les billet les ont fait sur le buraut t il le ont mit dans leur vasse et apres ont fait le dépouillemt et le citoyens Michel allement a reunis le plus de souffrage et le citoyen mathieu maunier pour Secretaire et tout desuite il ont prete le Serment Republiquain de Remplir leur devoir quil lui sont comfie et la Seance a ete levée

Allement p Maunier sc

Seance du 13 Sur la mantion d un membre la Seance Sest ocupee de faire la lecture du Raport fait par le maximilien Robespierre Sur le Raport des idée pretigieuse et morale avec le principe Republiquain et la Seance a été levee

Allement psd Maunier sc

## SUR DES LETTRES DE SOLDATS

Les textes dont il va être question ont été rassemblés par un érudit local, René Bouscayrol, qui a beaucoup étudié la Révolution dans le Puy-de-Dôme, en un volume paru à Paris, sous le titre *Cent lettres de soldats de l'an II*<sup>1</sup>. Ces lettres s'échelonnent en réalité de 1792 à 1795. Elles ont été envoyées par de jeunes soldats originaires de la même région, l'Auvergne, et, plus précisément, de Riom et ses environs ; ces soldats, volontaires, avaient été enrôlés dans les différentes armées républicaines (Nord, Ardennes, Sambre et Meuse, Moselle, Rhin, Alpes, Italie) et leurs lettres ont été réparties selon leurs lieux d'origine, annotées, et - ce qui est pour nous l'essentiel - reproduites avec le plus grand soin. Bref, nous avons là un corpus qui offre toutes les garanties scientifiques nécessaires.

Ces documents sont d'autant plus intéressants que, comme le souligne Jean Tulard dans sa préface, les lettres de soldats de la Révolution sont rares et cela pour plusieurs raisons : les auteurs vivent le plus souvent dans des conditions détestables ; de plus le papier manque.

Je vous dirai que je n'ai pas pu écrire plus tôt parce que nous étions dans les montagnes et l'on ne pouvait pas trouver de papier (p. 151).

Dernière raison et non la moindre : beaucoup de soldats ne sont pas instruits, écrivent très mal et à grand peine ; dans les cas extrêmes, ils ont recours soit à leurs officiers (quand ceux-ci savent eux-mêmes écrire), soit à des camarades qui font office d'écrivains publics. Les lettres rédigées par ces derniers sont, dans notre recueil, très rares, heureusement d'ailleurs. Elles sont correctement écrites et, de ce fait ne nous intéressent guère, car les mêmes formules générales sont souvent reprises d'une lettre à l'autre, par exemple :

Les ennemis de la République étant vaincus, j'aurai encore le bonheur de vous aller embrasser et rester, s'il plaît au ciel, au sein de ma famille. C'est là que je goûterai le torrent de délices que donnent l'égalité et la liberté aux hommes libres. C'est là que le cultivateur travaillera paisiblement dans ses champs etc... (pp. 254 et 259).

Presque toujours les lettres sont donc écrites par les soldats eux-mêmes. Ce sont des hommes jeunes (de 18 à 38 ans, mais pour la plupart, de 20 à 25) et appartenant au milieu rural ou de petite ville. Engagés

---

<sup>1</sup> René BOUSCAYROL, *Cent lettres de soldats de l'an II*, préface de Jean Tulard, Paris, Aux amateurs de livres, 62, avenue de Suffren, 1987, 286 p.

volontaires, ils n'ont pas eu le temps d'acquérir un métier, mais leurs parents sont soit des cultivateurs (journaliers, métayers, laboureurs...), soit des artisans (tanneurs, cordonniers, bourreliers, tisserands, etc...). les fils sont inégalement instruits, et peuvent, me semble-t-il, être répartis en deux groupes :

- d'une part, ceux qui sont assez cultivés pour s'efforcer de bien écrire,
- d'autre part, ceux qui savent à peine écrire et, de ce fait, écrivent comme ils parlent, en ignorant l'orthographe.

Donnons des exemples ; pour les premiers d'abord :

J'ai un reproche terrible à vous faire, mon cher père, et cependant vous n'avez pas tort. Vous savez que dans mon dernier séjour à Paris je vous parlai mariage. Vous me le portates bien loin, mon frère Cadet ne disait pas tout à fait de même. Il me disait seulement que ma prétendue était encore trop jeune, elle avait quinze ans ; enfin je l'ai perdue, elle est morte et si comme vous vous l'imaginiez j'eus consommé le mariage avant de chercher à l'épouser, elle serait encore en vie et j'aurai rendu à la société une aimable femme et une bonne mère. Oui, j'ai considérablement perdu... Je pleure pas facilement mais si vous l'eussiez connue, vous sentiriez ma douleur et vous m'auriez pas fait l'injure de croire que c'était une fille prostituée. Ces sortes de filles peuvent être parfois pour mes plaisirs mais j'en ferai jamais ma femme (p. 38).

Texte curieusement hybride : d'une part, une ponctuation négligée, l'absence de *ne* dans la forme négative composée ("je pleure pas facilement..."), l'emploi libre de *en* pronom ; mais d'autre part, les emplois du passé simple (même si le *a* de *portates* n'a pas d'accent), l'accord correct des participes (je l'ai perdue, si vous l'eussiez connue), l'emploi de deux systèmes hypothétiques mixtes (même s'il y a confusion de formes, confusion encore assez fréquente à cette époque chez les écrivains, entre le passé antérieur et le plus-que-parfait du subjonctif : *j'eus consommé le mariage*). Le texte est, dans l'ensemble, correct, et son auteur a le désir d'écrire autrement qu'il ne parle.

Ces lettres sont relativement rares dans notre recueil ; les autres appartiennent à une seconde sorte dont voici deux exemples caractéristiques :

"Vella ma sistuations, nostre Batalions est a la portes de l'ampire, il y a que une rivière que l'on apelle le rins qui nous separe et les solledas de l'ampire et nostre Bastaslions sons tous les jours et la nuit a se velliés, a se tirés a cou de fusis a celluis qui an turas davantages, mes nous nes les crenions pas, nous somes de l'armés de Custines et l'ennemis nés pas fais pour vincres son armés..." (p. 87)

Je vous fait savoir que nous avons plus que de vingt lieues à faire de cent soixante pour aller rejoindre l'armée de Nice pour y finire de former le bataillon pour nous combattre avec le dit roi des Marmotes, en Itaillie dont la ville de Nice est une porte de mère et dont les os de la mère quand le vent la tourmente vont jusque au milieu de la place de cette ville de Nice et sitau que nous y ceront arrivez il nous armeront et même je crois que nous prendron l'habit du néiforme. (p. 181).

Ces textes sont de beaucoup les plus nombreux et de loin les plus intéressants pour nous. Il est bien évident que leurs auteurs écrivent comme ils parlent, c'est-à-dire un français non conventionnel où les "fautes" (mettons le mot entre guillemets) abondent. Il serait intéressant de faire une étude complète de ces textes, mais dans les minutes qui me sont accordées, je dois me borner à faire quelques remarques d'ordre général.

Je passerai très vite sur le contenu de ces lettres. Comme on pouvait s'y attendre (s'agissant de militaires écrivant à leurs parents) les sujets abordés sont presque toujours les mêmes. Ces soldats de l'an II se plaignent des conditions matérielles et, en particulier, de la cherté de la vie ; ils donnent quelques détails sur le déroulement des opérations militaires, demandent des nouvelles du pays, expriment très souvent leur ferveur républicaine et leur mépris pour l'ennemi : d'un côté les hommes libres, les fiers républicains, de l'autre les esclaves. Certaines expressions deviennent courantes : dans l'armée des Alpes, par exemple, le roi de Savoie et de Sardaigne, Victor-Amédée III, est désigné comme étant le roi des marmottes :

... nous ferons sauter le roi des Marmottes (p. 154) ... je ferai courir les marmottes du roi sarde (p. 158) ... nous allons voir de faire encore une fois danser les marmottes (p. 163) ... le roi de Sardaigne de les Marmote (p. 183) ... le roi de Marmotte (p. 189).

Dans ce dernier exemple, je soupçonne l'auteur de la lettre, qui probablement n'avait jamais vu ces petites bêtes dans le Massif Central, d'avoir pris, non pas le Pirée pour un homme, mais Marmotte pour une ville.

Les sujets abordés dans ces lettres commandent le lexique et sa répartition en champs sémantiques. Faute de temps, je me bornerai à deux remarques. La première sur le mot *misère* pour désigner les poux.

... depuis quatre mois nous couchons à Beller (= en plein air) ; il y est pas surprenant que la misère nous mange et surtout de coucher sur la paille... (p. 100)  
 ... la misère nous ronge, car voilà environ cinq mois que je ne me suis pas déshabillé (p. 132)

expression encore employée aujourd'hui par nos paysans, remarque René Bouscayrol.

Seconde remarque pour signaler d'une part le sens figuré et militaire de l'expression *faire danser la carmagnole* (voir p. 156) et d'autre part l'emploi du mot *carmagnole*, pour désigner, par métonymie, celui qui la porte (la carmagnole étant une veste courte) ou celui qui la danse. Sens confirmé par le passage suivant :

... Je vous dirai qu'il m'est arrivé un malheur, qui me laisse tout nu : j'ai été attrapé par un pays de l'empire et je croyais perdre la vie, mais il s'est contenté de me prendre mon sac et tous mes assignats, et puis il m'a donné des coups de poings en me

disant, "Tiens, carmagnole, sauve-toi de ces coups". L'on m'a rhabillé jusqu'à des souliers... (p. 41).

En ce qui concerne l'orthographe, elle est, le plus souvent, fantaisiste. Un exemple entre bien d'autres :

... nous avon 20 milles zomes de bloqués pares lesnemis sans quille puisse sortire. Mes de jour en jour il ses fais des préparatifs pour les desbloqués, esseyés à repoussés lesnemis tans toutes sa forsse y est fortes. Mes les forsse de ses tigres tirans nestones pas les braves desfanseure de la pastris... (p. 88).

Ces jeunes soldats qui souvent n'ont pas écrit un mot depuis des années ni même lu une page ont gardé de leurs brèves études le souvenir de certaines correspondances entre les phonèmes et les graphies ; mais lorsqu'il y a plusieurs graphèmes pour un phonème, leur répartition dans les mots est anarchique. L'orthographe est loin d'être simplement phonétique et les lettres superflues abondent.

Peut-être faut-il étudier à part la transcription des noms de lieux. Par exemple, un soldat, assez cultivé, écrit *Bruxelles* avec x, mais on trouve dans d'autres lettres, conformément à la prononciation, *Brusselle* (p. 45) et *Brucelles* (p. 236). Et dans l'armée du Rhin, certains soldats écrivent, pour le nom du fleuve, *Rins* (p. 87) ou *Raint* (p. 91) et *Rufelde* pour le village *Rheinfeld*.

En dehors des noms propres, les graphies sont souvent difficiles à interpréter. Si la graphie *segonde* (*voila la segonde lettre que (je) vous envois*, p. 91) correspond à la prononciation, comment prononçait-on *je soite* (p. 89 et 90) pour *je souhaite* ? Rencontrant cette forme dans les cahiers de doléances, Ferdinand Brunot remarque qu'elle semble représenter une prononciation réelle qui a été répandue dans la bonne bourgeoisie française<sup>1</sup>. Pas seulement dans la bonne bourgeoisie et ces lettres le prouvent. Mais Brunot a raison de remarquer qu'on se demande parfois s'il s'agit d'une faute d'orthographe ou d'un fait phonétique. Une dernière remarque pour en terminer avec l'orthographe : des attaches ou des coupes incongrues témoignent du peu d'autonomie du mot en français. D'une part :

Ci le generalle Dumourié nous avés pas traïs nous serions pas ci aplindre (p 91)

et d'autre part :

je fini an vous sans brasant de toute mon coeur... (p. 184).

<sup>1</sup> H.L.F., t. X, p. 459.

À plusieurs reprises les fantaisies orthographiques rendent le texte incompréhensible.

Reste la morpho-syntaxe qui demanderait une longue étude. Du point de vue proprement morphologique, on notera que les paradigmes sont bien établis qui permettent de se comprendre. Compte tenu de certaines formes aberrantes comme : *vous lui demandiez qu'il vous secourisse* (p. 221) ou *nous voudrions que ce jour arrivasse* (p. 195), je retiendrai seulement :

- les graphies *tout cesse qui* (p. 91) et *seuse qui* (p. 89) notent une prononciation populaire qu'on peut entendre encore de nos jours ;
- *nous font* pour *nous faisons* (p. 117) et *nous sont* (p. 92) pour *nous sommes* ;
- et la forme *je finissons* :

je finison en vous vous embrassant de tout notre coeur et sommes pour la vie vos fils (p. 59)

forme fréquente dans la langue paysanne de théâtre et dont on ne sait souvent comme ici s'il s'agit d'une première personne du singulier ou du pluriel.

En ce qui concerne plus particulièrement la syntaxe, je signalerai simplement les faits suivants :

- certaines redondances que j'avais cruées caractéristiques du style de la parade et qui paraissent assez fréquentes dans la langue populaire, comme *pour quand à la mienne* (santé) (p. 117) ou *pour à l'égard de mon frère* (p. 250)
- la fréquence des fautes d'accord du type :

... toute la garnizon a été prisonniers (p. 113)  
... le bataillon tombe presque tous malades (p. 213)  
Toute notre armée sont à comprendre que ...

Le fait avait frappé Ferdinand Brunot qui, au tome X de l'*Histoire de la Langue Française*, y consacre un chapitre intitulé : L'idée de quantité et le nombre du verbe<sup>1</sup> ;

- les emplois du passé simple et du passé composé dont l'alternance serait intéressante à étudier ;
- et surtout deux faits qui paraissent particulièrement remarquables : d'une part, dans les formes composées du verbe, l'emploi des auxiliaires où règne le plus grand désordre. Je note, parmi une foule d'exemples :

<sup>1</sup> *Id.*, pp. 328-331.

nous sommes été (p. 228)  
 il a tombé malade (p. 217)  
 nous avons resté (p. 100)  
 ...qui sont été tués (p. 90) etc... etc...

et renvoie, là encore, aux remarques très pertinentes de Brunot, toujours au t. X de l'*Histoire de la langue française*, qui constate que l'alternance possible des deux auxiliaires avec le même verbe constituait *une précieuse ressource pour la langue à laquelle elle permettait de se refaire des formes exprimant purement et simplement le passé, à côté de celles qui exprimaient l'aspect accompli*<sup>1</sup>.

Je signalerai enfin, d'autre part, la persistance dans la langue populaire, de l'ordre des mots *je le veux voir*, construction qui ici ne saurait être prise pour une recherche de style. Je relève, mais les occurrences abondent :

le bonheur de vous aller embrasser (p. 254)  
 nous venir attaquer (p. 73)  
 pour les aller voir (p. 236) etc...

Étudiant ces faits de syntaxe, dans sa thèse sur les périphrases verbales, G. Gougenheim conclut que *la construction moderne a achevé de triompher*, la construction ancienne ne subsistant *que parfois dans la langue populaire et surtout chez les écrivains*<sup>2</sup>. Donc à des niveaux de langue très différents et, bien entendu, pour des raisons très différentes. Une remarque de Dauzat, citée par Yvette Galet dans sa thèse, permet d'expliquer ces deux emplois :

"Quand j'étais enfant, élevé en Auvergne, où l'ancienne construction s'était conservée en patois comme dans toute la langue d'oc, des constructions comme *vous le pouvez faire* relevaient du parler des paysans et étaient sévèrement blâmées chez ceux d'entre nous qui les employaient. Condamnation en province, réhabilitation à Paris, l'histoire de la langue enrégistre souvent de tels retours de fortune"<sup>3</sup>.

Dauzat attire très justement l'attention sur l'influence de la langue d'oc. Il est évident que nos jeunes soldats de l'an II, devaient souvent parler patois à la maison. Mais je laisse aux dialectologues le soin de préciser l'influence de ces patois sur le français.

\*  
 \* \* \*

<sup>1</sup> *Id.* p. 324.

<sup>2</sup> P. 180.

<sup>3</sup> Yvette GALET, *L'Évolution de l'ordre des mots...* p. 448.

Cette communication avait pour but de vous présenter ces documents qui mériteraient d'être mieux étudiés. Si j'étais encore en activité, je confierais le soin de le faire à deux ou trois étudiants sérieux pour leur mémoire de maîtrise. Cette recherche leur apprendrait beaucoup ; et ce serait une manière de rappeler le souvenir de ces obscurs, de ces sans-grade qui ont écrit à leurs familles des lettres touchantes et amusantes à la fois. Je me permets d'en citer une pour terminer : celle du gendarme Paderno de l'armée des Alpes (p. 158)

... je vous prie de m'envoyer mes papiers qui consistent à votre consentement pour que j'achète une femme parce qu'elles ne sont pas bien chères ... Un gendarme ne peut pas se passer de cuisinière ; elle fera la soupe au moins du temps que je ferai courir les marmottes du roi Sarde, soit disant qu'il est mort, que le chagrin l'a tué, le diable ait son âme ! tant de mal qu'il nous donne !...  
Revenons à mes papiers. je vous prie de les envoyer le plus tôt possible, avant que nous allions à Turin, car ça ne tardera pas, et qu'un autre ne me souffle pas la personne avec qui je dois me marier et la prendre dans ses bons moments pour se marier à la sans-culotte parce qu'elle croit encore aux prêtres, mais moi je ne suis guère de cet avis ; j'aime bien le plus tôt fait, et justement je suis très aimé avec les autorités constituées. Ca sera bientôt fait et vive la République !

Pierre LARTHOMAS



## AUX MARGES DE LA NOMENCLATURE SOCIALE, LE FAUX MENDIANT DANS LES TEXTES LITTÉRAIRES ET NON LITTÉRAIRES (1350-1630)

Ce n'est pas le moindre paradoxe de la notion de "non conventionnel", que d'être souvent ailleurs que là où l'on pourrait l'attendre. Les dictionnaires contiennent des mots qu'on rougirait d'écrire ; la langue populaire est tissée de conventions ; les sources les moins littéraires ne sont pas toujours les plus proches de l'oral ; les archives municipales de la fin du Moyen Âge, dont on attendrait qu'elles éclairent la variété dialectale, émanent d'un milieu qui est aussi l'un des principaux agents de l'unification de la langue d'oïl. À ces difficultés, à ces paradoxes, qui concernent l'ensemble des participations à ce colloque, et en constituent une des richesses, s'ajoutent, ici, ceux qui tiennent à la période et au vocabulaire choisis. Parler de non conventionnel avant 1540, voire avant le XVII<sup>e</sup> siècle, est loin d'être une évidence ; nous sommes avant la grande rupture, avant le triomphe du bon usage. Il ne s'agira donc pas tant d'étudier ce qui est en dehors de la convention, que ce qui se passe dans ses marges ; soit, d'une part, poursuivre l'étude de la langue populaire jusqu'à l'argot et aux injures, d'autre part éclairer le fond dialectal, sur lequel se détache le français commun, et dont il ne cesse de se nourrir.

L'autre difficulté tient au vocabulaire choisi : celui du *faux mendiant* n'est pas, de prime abord, non conventionnel. Il exprime bien davantage la manière dont une certaine norme sociale se met en place ; il va servir d'outil dans la répression. Définissons d'abord le personnage : le faux mendiant, c'est le mendiant de métier, le mendiant "valide", qui refuse le travail ; il n'hésite pas, parfois, à simuler de fausses infirmités, pour mieux apitoyer le passant ; et d'une manière plus générale, il vole l'aumône qui devrait aller aux vrais pauvres. Non seulement, il est tout en bas de la hiérarchie sociale, parce qu'il mendie ; mais il se met en dehors ; en marge, parce qu'il trompe, qu'il ne respecte pas les règles du jeu social. Il récapitule ainsi, sur sa tête, la cascade du mépris social, qui s'adresse à l'inférieur, mais aussi la condamnation morale qui frappe le déviant. D'où le lien constitutif de ce type d'appellation avec l'injure, lien qui va marquer son originalité parmi les autres termes de la nomenclature sociale.

Ces noms, *truand*, *coquin*, *bélitre*, *brimbeur*, *maraud*, *gueux*, d'autres encore, se multiplient à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes, et forment de véritables séries dans les ordonnances municipales et royales, qui instaurent ce que les contemporains appelaient la

"police" des pauvres. À première vue, ce vocabulaire est celui de la répression ; il correspond à la mise en place d'une norme, à la fois linguistique et sociale, qui vise l'exclusion. Mais une étude plus attentive montre qu'il existe, presque toujours, un décalage chronologique entre les premières attestations et la reprise dans les ordonnances ; et cette reprise même manifeste un changement dans le statut linguistique de certains de nos termes. Il faut donc aller y voir de plus près ; se demander si ce vocabulaire émane bien des élites, des institutions, ou s'il ne résulte pas, plutôt, d'un subtil échange entre elles et les milieux populaires. Il faut donc étudier les décalages entre les types d'attestations, prêter attention aux premiers balbutiements des mots ; qu'est-ce qui fait qu'un mot nouveau est, ou n'est pas, accepté dans la langue commune ; à travers quels niveaux de langue parvient-il à s'imposer ; quel rôle jouent ici les dialectes, l'argot, l'injure. Le recours aux textes non littéraires, aux archives judiciaires, ou administratives, permet d'affiner l'étude des processus d'émergence, ce que l'on appelle la néologie lexicale. C'est donc de l'étymologie que nous allons faire, mais de l'étymologie au sens large, celle-là même que n'ont cessé de préconiser et de développer Walther von Wartburg et ses collaborateurs du F.E.W., du dictionnaire étymologique du français : une étymologie qui ne se limite pas à rechercher l'origine des mots, mais veut en retracer l'histoire.

Je chercherai d'abord, dans une première partie, à montrer ce que nous apprennent les premières attestations, les premiers emplois, en ce qui concerne en particulier les niveaux de langue. Puis, dans une seconde partie, je décrirai l'évolution de ce vocabulaire, de ce paradigme ; et, plus particulièrement, l'importance qu'y revêt l'injure. Mais ce détour par l'histoire nous ramènera aux origines mêmes de notre vocabulaire, au rôle qu'on lui a fait jouer dans la mise en ordre du monde des pauvres.

## 1. LA MISE EN PLACE DES MOTS

Les lettres de rémission, ces lettres par lesquelles la famille du criminel demande le pardon du roi, jouent un rôle, souvent irremplaçable, en ce qui concerne les premières attestations. Elles présentent aussi l'avantage de pouvoir être datées et localisées avec précision. Deux de ces lettres, déjà citées par Du Cange, nous concernent : celles où paraissent *bélitre*, sous la forme *belleudre* (1403), et *biberresse* (1425). Elles précèdent d'un demi-siècle les attestations dans d'autres textes, littéraires ou officiels. Par ailleurs, nos deux termes y sont employés comme injure, sociale ou sexuelle :

- "ces belleudres veulent ilz faire les maistres"
- "il n'estoit filz que de une briberesse"

il apparaît ainsi, que les glissements à l'injure, qui caractérisent, comme nous le verrons, l'ensemble du paradigme, sont, le plus souvent, présents dès l'origine.

Les premières attestations sont parfois accompagnées d'une notation linguistique. Cette notation n'est pas toujours claire, mais elle est révélatrice de la prise de conscience des écarts entre niveaux de langue ; celui qui, le premier ou parmi les premiers, écrit un mot, jusque là purement oral ou dialectal, estime devoir prendre quelques précautions "oratoires". Trois exemples :

- GUEUX, dans un poème sur les filles de joie, de 1454 : *et l'appelle on, en bon patois, la gueue, la gueuse*<sup>1</sup>. Le mot *patois*, à cette époque encore très imprécis, pourrait signifier le "jargon", l'argot ; c'est le sens que lui donnera Guillaume Bouchet à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.
- VARIGAUD, dans les archives d'Amiens, en 1460 : plusieurs compagnons oiseux, mendiant et courant les tavernes, *que communement on nomme varigaux*. Ce mot n'apparaît que dans les archives amiénoises de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, et dans le *Mystère de Saint Quentin*<sup>3</sup>, de la même époque. Il est considéré comme dialectal, picard, et il le restera, d'ailleurs, jusqu'à l'époque contemporaine.
- GREDIN, dans les cahiers de doléances du baillage de Troyes, en 1614 : les pauvres devront se retirer, chacun, en leur lieu d'origine, *mesme ceulx que l'on nomme gredins*<sup>4</sup>. L'archive, ici, surprend le mot dans son sens originel de gueux de profession, attesté à partir de 1642 dans les dictionnaires, et qui a survécu dans les dialectes du Centre, mais qui ne s'est pas vraiment imposé dans la langue classique.

1 P. BOUTON, ds *Romania*, t. 47, 1921, p. 172.

2 L. SAINÉAN, *Les Sources de l'argot ancien*, 1912, t. 1, p. 173.

3 Éd. H. Chatelain, *Saint Quentin* 1909, v. 9791. le texte e 1460 se trouve dans B. Geremek, *Truands et misérables dans l'Europe moderne*, 1980, p. 50.

4 Yves DURAND, *Cahiers de doléances des paroisses du baillage de Troyes pour les États généraux de 1614*, 1966, p. 245.

Au-delà de la première attestation, c'est souvent l'ensemble des premiers emplois d'un mot qui va en éclairer l'émergence. Trois exemples :

- Les COQUILLARDS. Contrairement à ce qu'on a dit, ce ne sont pas des mendians faux-pèlerins, prétendant revenir de Saint-Jacques de Compostelle, du moins jusqu'au *Jargon* de 1628. Ce sont, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, des trompeurs, des niais ou des faux niais ; et, c'est sans doute la célèbre bande, arrêtée à Dijon en 1455, celle dont parle Villon, qui s'est elle-même, d'abord, donné ce surnom à double sens :

et s'appellent iceulx galans les Coquillars, qui est à entendre les compagnons de la coquille<sup>1</sup>.

La coquille a bien été, au départ, celle que revendaient les vrais ou les faux pèlerins, mais elle n'est déjà plus, ici, que l'enseigne, en apparence anodine, de la tromperie. Sur le parcours sémantique, qui remonte au pèlerinage, il y a une étape intermédiaire, et cette étape fait écran. Le faux pèlerin n'a pas servi de modèle au faux mendiant, ni pour *coquillart* ni même pour *coquin*.

- Le BÉLÎTRE. Le mot se répand à partir de 1455-1460, et d'abord dans la formule *ordre de bélître* et dans le dérivé *bélitrerie*. Certains des premiers emplois ne sont pas sémantiquement très clairs : *galans du belistre*, *gens de bon belistre* (dans *le Mystère de Saint Quentin*)<sup>2</sup>. Le mot a peut-être été, parfois, confondu avec *behître*, "tapage". Quoi qu'il en soit, cette appellation concerne la contre-société argotique, qui est en train de se former, et son modèle doit, sans doute, être cherché du côté des "abbayes de dérision". Ce nom, qu'on leur donne, en cache d'ailleurs un autre, qu'ils se donnent ; c'est ce que laisse entendre un curieux texte des archives de Mons, en 1471 : on y arrête *ung petit cockin appelet en l'ordene de belidre Pain perdu*, parce qu'il menaçait de mettre le feu à la ville, après avoir été chassé de l'hôpital<sup>3</sup>. Le pain, c'est l'aumône, qui serait perdue, si on la lui donnait. Ainsi, entrer dans l'ordre de bélître, c'est prendre un surnom ; mais ce surnom, pour le moins ironique, on peut se demander qui, finalement, le donne ; il

1 GEREMEK, *op. cit.*, p. 52 ; et SAINÉAN, *op. cit.*, t. 1, p. 88..

2 *Op. cit.*, v. 9767 et 4390.

3 Cité d'après P. Heupgen, par N. Dupire dans *Jean Molinet, Les Faictz et Dictz*, 1939, t. 3, p. 1038.

ressemble, d'ailleurs, à s'y méprendre, à ces surnoms facétieux, dont sont affublés, ou dont s'affublent, les gueux du théâtre<sup>1</sup>.

- Le GUEUX. Le mot apparaît au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, mais ne passera dans les textes répressifs qu'après 1560. Il ne prend la signification de mendiant, qu'avec la formule *gueux de l'ostière*, allant de porte en porte (1533). Auparavant il a, dans la formule *rouge gueux*, le sens de trompeur : mais employé seul, il a le sens vague de compagnon, galant, gaillard ; il sert en particulier de terme d'adresse, d'interpellation, entre pauvres hères au théâtre ; il y ouvre aussi à l'espace imaginaire des pauvres et à leur goût, réel ou supposé, pour les "menteries" et la fanfaronnade ; enfin, il apparaît, presque systématiquement, dans les "textes" argotiques :
  - "Comme broue(va) le gueux ? -Sus la drogue" (Gautier et Martin)<sup>2</sup>
  - "He, gueux ! advance moi la poue", la patte (Mystère de Saint Christophe, 1527)<sup>3</sup>.

Il faut donc y voir, au départ, une appellation de l'homme, du compagnon, pas toujours péjorative, capable d'osciller du meilleur au pire, et vraisemblablement argotique. Et, si le mot met tant de temps à passer dans la langue de la répression, c'est qu'il vient d'ailleurs, qu'il résiste et qu'il a d'abord servi à tout autre chose.

Le sémantisme de *maraud* laisse supposer une étape analogue, celle de l'homme mâle, entre le maraud-matou et le mendiant. Et cette étape, si l'on rapproche le *mareu* de la XI<sup>e</sup> ballade en jargon de Villon, est peut-être aussi argotique. Mais elle sera beaucoup plus brève.

Ces exemples montrent la complexité des échanges entre l'argot, le peuple et la langue commune. La question subsiste de savoir si la lie de la société a eu sa propre vision de la mendicité et quels sont les termes qu'elle a utilisés pour la dire.

Le *Jargon ou Langage de l'argot réformé* (1628), lorsqu'il dresse la nomenclature des manières de gueuser, emploie *trucher* : il y a ceux qui truchent sans artifice, ceux qui truchent sur le coquillard, ceux qui tru-

1 Pain perdu, farce des Coquins, éd. G. Cohen, *Recueil de farces françaises*, Cambridge, Mass. 1949.

2 Éd. P. AEBISCHER, *Revue du XVI<sup>e</sup> s.*, t. XI, 1924, v. 52.

3 SAİNÉAN, *op. cit.*, t. 1, p. 280. Les références, qui nourrissent cette étude, sont, pour la plupart, citées dans ma thèse de 3<sup>e</sup> cycle. *Les mots aussi sont de l'histoire. Vocabulaire de la pauvreté et marginalisation, 1450-1550* (Sorbonne, 1986). Sur *gueux*, voir aussi mon article, "Quémander, caymant, Caïn, Réflexions d'un historien sur une étymologie obscure", ds *Travaux de Ling. et de Lit.*, Strasbourg, XXV, 1, 1987, pp. 320-321.

chent aux églises, etc... Les textes plus anciens exprimaient la même chose par *brouer sur, bier sur* ; ainsi, dans la *Vie générueuse des mercelots, gueuz et boesmiens* de 1596, *bier sur le rufe, bier sur le minsu, bier sur le toutime*, etc. Or *bier, brouer*, comme *trimer, voire ballader*, c'est d'abord "marcher", aller gagner, chercher sa vie. Dans la *Vie générueuse*, on demande au héros :

"Sur quoi voulez vous marcher ? - Sur la dure (sur la terre). - Vous estes bien nouveau et bien sot, dit le Coesre (le chef)... nous marchons sur la terre de vray, mais nous marchons avec beaucoup d'intelligences... il y a plusieurs chemins pour aller à Rome. Aussi y a il plusieurs chemins pour suivre la vertu... c'est que nous marchons à plusieurs intentions"<sup>1</sup>.

Mendier avec ou sans ruse, c'est donc, tout simplement, pour l'argot "marcher". *Trucher* vient certes de l'occitan *trucar*, et de l'idée de coup, de ruse, de *truc*, très voisine de la tricherie. Mais il y a peut-être autre chose. Pierre Guiraud, dans les *Structures étymologiques du lexique français*, avait attiré l'attention sur l'existence de structures onomatopéiques, et précisément sur *tric-trac-truc*. Par ailleurs, l'argot adore jouer avec l'alternance vocalique et les doubles sens. Or la répartition dialectale moderne montre que *trucher* coexiste avec *tracher*, en particulier en Normandie. Et *tracher, tracer, "chercher", "suivre à la trace"*, signifie aussi mendier, depuis le *Roman de la Rose*, jusqu'aux dialectes modernes. *Trucher*, ce serait donc à la fois tricher et tracer. Les gueux donnent à leurs pratiques des noms d'apparence anodine, mais fortement ambivalents ; ce qui, somme toute, n'est pas très différent des appellations que la société leur donne.

A l'origine de chacun des noms du faux mendiant, il y a donc une interaction subtile, où le peuple a certainement sa part. L'étude de l'évolution de ces termes, pris dans leur ensemble, va révéler autre chose : qu'il existe, à l'intérieur du paradigme, des processus qui en modifient le sens et le font glisser vers l'injure.

## 2. L'ÉVOLUTION DU PARADIGME

Une première remarque s'impose : les noms du faux mendiant sont aussi ceux du vrai mendiant ; il est toujours difficile de discerner le mendiant occasionnel du mendiant de métier, de "race", comme dira le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le mendiant peut être valide ou invalide, il triche toujours un peu pour apitoyer le passant ; et tous *truandard, brimbent ou coquinent de porte en porte*. D'où l'adjonction de qualificatifs comme *gros, avéré, affaillié, incorrigible*, qui marquent l'incrustation dans la mendicité. D'où, sans doute aussi, la mise en série synonymique dans les

1 SAINÉAN, *op. cit.* t. 1, p. 152. Pour le *Jargon*, *id.* p. 222 et suiv.

ordonnances officielles, qui vise à saturer la signification négative, à lever l'incertitude ; on accumule les synonymes, pour éviter toute ambiguïté. Les chapelets d'injures ne procèdent pas autrement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la justice parlera de la même manière, au sujet d'une seule et même personne, de *mendiant valide, errant et vagabond sans aveu*.

La mise en série de quasi synonymes ne doit pas cependant masquer l'hétérogénéité de notre vocabulaire. Hétérogénéité géographique : le *brimbeur*, par exemple, caractérise le Nord. Hétérogénéité surtout diachronique ; on peut ainsi distinguer cinq strates successives :

- Les *truands* et les *coquins*, les plus anciens.
- Les *caïmands* à la fin du XVI<sup>e</sup> s., en même temps que *vagabond* (adj.)
- Les *bélitres*, *brimbeurs*, *marauds* et *gueux*, au XV<sup>e</sup> s.
- Les *caignardiers* dans les années 1520.
- les *calins*, *trucheurs* et *gredins*, à la fin XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup>.

Ces strates sont bien sûr à mettre en relation avec les grandes étapes dans la répression. Mais elles révèlent aussi certains déplacements de l'accent sémantique à l'intérieur du paradigme ; ainsi de la paresse, qui triomphe au XVI<sup>e</sup> siècle, avec l'évolution du sens de *truand*, le développement de *fainéant* et l'apparition de *caignardier* et de *calin*. Le *caignard* est le lieu de rassemblement des mendians, où ils paressent au soleil, comme des *caignes*, des chiennes ; et *caliner* a d'abord signifié se reposer pendant la grosse chaleur, la *caline*.

L'existence de strates successives laisse cependant supposer autre chose : qu'il existe, à l'intérieur du paradigme, des processus d'évolution qui en démonétisent les termes les uns après les autres, et contraignent, du même coup, à renouveler le stock disponible. Pour comprendre ce qui se passe, il faut d'abord jeter un coup d'œil sur les curieuses dérives qui s'opèrent aux marges du paradigme. Les formes masculines des noms du faux mendiant qualifient volontiers les mauvais garçons, voyous et quereilleurs, dont la mendicité n'est qu'une des multiples activités. Les formes féminines ont tendance à signifier la femme paillarde, la ribaude, la putain : ainsi dans cet échange injurieux entre femmes, consigné dans les registres de l'Officialité de Troyes (1458) : *sanglante truande* ; à quoi l'autre répond :

"Je ne me suis pas alez truander avec les gens d'armes, et se ne fuz onques dame du bordiau", du bordel<sup>1</sup>.

Bien sûr, la réalité sociale permet de rendre compte de ces dérives : mendicité avec menaces, proximité du vagabondage et du crime, jeune mendiant glissant à la prostitution... Mais, plus profondément, il y a un

1 *Inventaire sommaire des archives de l'Aube*, G. 4175 (t. II, p. 276).

glissement inexorable de nos termes à l'injure, sexuelle ou sociale, qui tient à la place même de la mendicité dans l'échelle sociale :

"Mendicité et truandise qui est le dernier et le plus vil estat de toutes gens" (texte de 1515, cité dans Godefroy).

Dans l'échange même de l'aumône, les noms du faux mendiant servent souvent à injurier le vrai mendiant, à le repousser, à disqualifier sa demande d'aumône<sup>1</sup>. Mais ces mots servent, d'une manière beaucoup plus large, à rabaisser un adversaire, un interlocuteur ; Guillaume Bouchet dira à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle :

"Encores aujourd'hui appellons nous ceux à qui nous voulons mal et pensons injurier, marauts, coquins, belistrés" (cité dans Littré).

Les noms du valet, du garçon, de la servante subissent une dérive semblable. Ce qu'il importe de bien comprendre, c'est que dans une société très hiérarchisée, la dévalorisation injurieuse ne fait souvent que répéter le mépris social, que donc l'inférieur s'y trouve piégé, qu'il ne peut en sortir indemne. On songe à ce valet de comédie, qui entendant prononcer le mot de maraud, dit naïvement : *Maraud ! voilà quelqu'un qui me connaît* (Regnard, cité dans Littré). L'injurié peut d'autant moins échapper à ce qu'on lui colle sur le dos, qu'une partie au moins en est vraie. L'équivalent actuel de ce type d'injures "spécifiques"<sup>2</sup> serait à chercher du côté des injures racistes.

Il serait pourtant faux de présenter l'évolution de notre vocabulaire comme l'apparition successive de mots d'abord neutres, progressivement alourdis et alors remplacés par d'autres encore frais. L'injure, nous l'avons constaté pour *belleudre* et *biberresse*, est là dès l'origine. C'est précisément parce que les simples mots de *mendiant*, *vagabond*, *oiseux* ou *fainéant*, parfaitement clairs et "motivés" ne suffisent pas, qu'on utilise ces mots obscurs, faiblement "motivés", à la limite de l'injure. Cependant, inexorablement, l'hyperbole, qui est constitutive de l'injure, va en démonétiser les termes. Le cas de *coquin* est le plus connu. Furetière dit de *gueux* :

"Se dit aussi hyperboliquement de ceux qui n'ont pas assez de biens de fortune pour soutenir leur naissance... Un prince souverain, qui n'a que cent mille livres de rente est un gueux."

Il faut voir là, une des causes principales du renouvellement de notre paradigme au cours des siècles ; les uns après les autres, nos termes sor-

1 Voir mon article "Le jeu de l'aumône au Moyen Âge", dans *Annales E.S.C.*, 1989, 3, pp. 507-508.

2 E. LARGUECHE, *L'Effet injure*, 1985.

tent du cadre de la fausse mendicité ; d'autres, qui semblent plus précis, les remplacent. Ainsi, dans le dictionnaire de Cotgrave (1632), *calin*, encore récent, est le seul, parmi les noms du faux mendiant, pour lequel il est précisé : qui contrefait quelque infirmité pour inciter à la pitié.

Ce schéma d'évolution semble cesser de fonctionner au XVII<sup>e</sup> siècle. À partir des années 1630, la plupart des noms du faux mendiant disparaissent des ordonnances répressives ; *Gueux*, plus favorisé, se maintient jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : ensuite, on ne parle plus que de *vagabonds*, *mendiants* et *fainéants*. Pour comprendre cet effacement du paradigme, du moins au niveau des textes officiels, il faut à la fois considérer ce qui se passe du côté de la langue et ce qui se passe du côté de l'histoire.

En première approche, le schéma d'affaiblissement/renouvellement fonctionne pourtant bien toujours, même si cela se passe, désormais, d'une manière souterraine. Les noms les plus anciens perdent leur référence à la mendicité. Ceux qui survivront jusqu'à nos jours, dans les dialectes, *quémand* et *brimbeur*, sont ceux qui se sont cantonnés très tôt dans la simple mendicité, sans dériver vers l'injure. Il y a toujours création de nouveaux termes, en particulier pour qualifier l'errance oisive : *galvadeux*, *trimardeux*, *trainier*... Mais ces termes, désormais, restent dialectaux, ils ne passent plus dans le français commun. Les mots du début du XVII<sup>e</sup> siècle eux-mêmes, *calin*, *gredin*, *trucheur*, ne sont pas repris dans les textes officiels ; ils ne parviennent guère à s'imposer au sens de mendiant dans la langue classique ; ils évoluent, plus ou moins vite, vers d'autres sens, ou restent cantonnés à l'argot. La néologie, surtout celle qui concerne le bas peuple, semble être devenue inconvenante.

En seconde approche, le renouvellement, s'il se fait encore après 1630, ne concerne plus la fausse mendicité. Celle-ci passe au second plan ; le libertinage au XVII<sup>e</sup> siècle, le vagabondage au XVIII<sup>e</sup> siècle deviennent les obsessions centrales. Le faux mendiant est, de moins en moins, celui qui vole l'aumône due aux vrais pauvres ; il devient le frelon butinant le miel des abeilles, celui qui vit aux crochets des autres. À partir de 1700, se mettent en place une interdiction draconienne de la simple mendicité et une véritable chasse aux vagabonds. Il suffit désormais d'être mendiant ou vagabond pour tomber sous le coup de la loi. La séparation des bons et des mauvais pauvres n'est plus nécessaire ; on envoie pêle-mêle tout le monde à l'Hôpital général. À ce moment-là, le vieux stock des noms du faux mendiant, qui étaient à l'origine, à la fois injure et nomenclature sociale, indissolublement, va perdre sa raison d'être ; nos mots vont tomber en désuétude, tandis que s'éloigne l'image du Christ dans le pauvre.

Du même coup s'éclaire le rôle qui avait été le leur, à la fin du Moyen Âge et aux débuts des Temps modernes : permettre, à une époque où la

condamnation de la mendicité restait incertaine, de trier entre les vrais et les faux mendians ; mais aussi, plus cyniquement, entre les vrais de tel lieu, de telle ville, et tous les autres. Et c'est là qu'intervient "l'aura" injurieuse, que notre vocabulaire traîne derrière lui ; elle va couvrir une opération, dont les justifications chrétiennes ne sont pas, au départ, tout à fait évidentes ; et une opération qui doit constamment adapter les catégories assistables aux ressources variables et souvent limitées des institutions charitables. Cette variabilité conjoncturelle fait préférer des termes flous à une catégorisation trop précise ; et l'ambivalence, la charge souvent très péjorative de ces mots, permet d'agrandir un écart somme toute minime au départ. Les noms du faux mendiant n'ont finalement été qu'une étape, sémantiquement luxuriante, dans les processus d'exclusion et de rejet de la mendicité et du vagabondage. Mais cette fonction répressive, pour décisive qu'elle soit, ne doit pas faire oublier ce qui la précède, ce jeu subtil d'échange et de récupération entre nommant et nommé, entre ceux qui excluent et ceux qui sont exclus, entre la convention et ses marges. Le vocabulaire de la mendicité, vraie ou fausse, parce qu'il concerne une des pratiques essentielles de la vie des classes inférieures, au début des Temps modernes, se révèle être un lieu privilégié dans "l'échange inégal de la langue".

Jean-Louis ROCH

**ÉCHOS, TRACES ET JUGEMENTS  
DANS LA LITTÉRATURE**



## PARTICIPE PRIVÉ ET PARTICIPE PUBLIC CHEZ R. CHALLE

Ma contribution est exclusivement expérimentale et comme il s'agit de mesurer comment, pourquoi et surtout quand s'installe puis disparaît la faute, la description des conditions de l'expérience revêt une assez grande importance. Pour qu'il y ait faute, il faut nécessairement qu'il y ait eu prescription : aussi m'a-t-il paru opérant de m'intéresser aux formes en *-ant* au lendemain de la décision de l'Académie du 3 juin 1679. Mon propos à l'origine devait être de rechercher si l'usage que faisait de ces formes le romancier Robert Challe différait suivant le genre et la destination du texte qu'il écrivait : correspondance administrative ou littéraire, textes à usage privé et familial ou textes littéraires destinés à la publication etc... En même temps, j'espérais découvrir dans ces témoignages qui s'étendent de 1683 à 1721, je ne sais quels frémissements qui eussent confirmé une instauration graduelle et uniforme de la norme académique.

Avant d'en arriver là, ou plutôt ailleurs, la route s'est révélée difficile. C'est que, dès le lendemain de la décision académique, un formidable effort d'amplification va lui donner une résonance extrême et contribuer à nous laisser croire que la décision officielle n'a fait qu'entériner un usage uniformément répandu, qu'aucune résistance n'était plus à vaincre et que donc les quelques exceptions que l'on cite complaisamment ça et là ne sont que des traits "stylistiques" ou de géniaux lapsus.

Dès 1680, et sans doute déjà auparavant dans des milieux favorables à l'invariabilité comme Port-Royal, on corrige férolement. Aussi faut-il admirer la belle candeur avec laquelle la vénérable *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle* de Haase s'étonne de rencontrer des accords du participe présent au féminin dans *Les Pensées* mais non dans *Les Provinciales* sans s'interroger sur les conditions de publication de ces deux œuvres. Convient-il alors d'accorder beaucoup de crédit à l'affirmation de cette même *Syntaxe* (p. 209, § 91) que le participe accordé "ne se rencontre plus guère qu'à titre d'exception chez quelques auteurs de la fin du siècle et n'existe pour ainsi dire plus en prose" ?

Depuis, on n'a plus guère cessé de corriger, parfois avec quelques éclairants scrupules, comme dans cette note de l'édition Deloffre des *Difficultés sur la religion...* (Note grammaticale, p. 549, "Participe présent") :

Accord. Contrairement à la règle posée par l'Académie... on trouve parfois l'accord du participe présent fait dans le cas de verbes intransitifs... Cet usage est surtout

Accord. Contrairement à la règle posée par l'Académie... on trouve parfois l'accord du participe présent fait dans le cas de verbes intransitifs... Cet usage est surtout attesté au masculin pluriel : "Un tambour rappelle du pillage des soldats quelquefois mourants de faim", p. 253. Rappelons que, dans ce cas, la prononciation n'étant pas concernée, nous avons introduit l'invariabilité.

Pour l'histoire de la langue, cette pratique est dommageable puisque nous ne saurons jamais quelle était l'orthographe de l'auteur dans : *Cent millions de livres, cent millions de témoignages, d'autorités, de témoins MOURANT même en votre présence plutôt que de se dédire... ne vous émouvriraient assurément point* (*Difficultés*, p. 140) ; ni dans : *Nous sommes des êtres nécessaires et SUBSTANT de toute éternité* (p. 79), malgré la coordination à un véritable adjectif ; ni dans : *Il (Moïse) n'avait vu que des hommes habillés, travaillant, semant et labourant* (p. 164).

Cette uniformisation, sans doute utile, a néanmoins pour effet pervers d'amplifier considérablement l'impression qui prévaut partout que la décision de l'Académie a été aussitôt et unanimement suivie d'effets. Mon enquête s'en est en tout cas trouvée perturbée et cela m'a contraint à m'en tenir exclusivement aux sources manuscrites et autographes. Car le terrain philologique est lui aussi semé d'embûches : autant les éditeurs corrigent abusivement tout ce qui relève de la morphologie, autant ils se montrent d'un respect abusivement scrupuleux pour tout ce qui est lexical. C'est ainsi que j'ai dû exclure de mon étude une lettre de Challe au chef de l'expédition en Acadie qui nous a été conservée sous forme de copie dans un recueil américain. Lois A. Russel qui la publie ("Robert Challe à Québec", *in RHLF*, nov.-déc. 1979) laisse intact un *voyant* qui n'est qu'un *croyant* :

J'ai attendu fort longtemps ces messieurs, voyant (*sic*), comme l'on disait, qu'ils arriveraient de jour en jour (loc. cit., p. 1006).

mais se laisse séduire par un prétendu hapax ; Challe avait en effet écrit, dans son *Journal d'un voyage*... ; (éd. Deloffre, p. 369) :

Ce que je viens de vous dire n'est point un épisode mendié : il faut le mettre en œuvre.

L'emploi de *mendié* est commenté dans la note 679 :

Emploi audacieux de *mendié* au sens d'"emprunté, hors de propos, hors d'œuvre.

Aussi, Lois A. Russel a-t-elle cru retrouver la même audace dans la lettre qu'elle publie :

Cela fondé sur la déposition de Mlle de Marson assez mal à propos mendiée, ce me semble, étant partie dans cette cause (p. 1007).

Deux remarques s'imposent :

- On pourrait très aisément penser qu'il convient de lire *mandée* plutôt que *mandiée*, d'abord parce que Challe écrit toujours *mandier* avec *an*, et ensuite parce que la Sentence de l'Intendant, citée dans le même article (p. 1011), fait explicitement état d'une convocation de Mlle de Marson ("Autre déclaration aussi faite devant nous... par demoiselle Marie Françoise Chartier veuve de Pierre Joybert écuyer Sr de Marson et de Soullanges");
- Dans tous les cas, l'audace n'est peut-être pas si grande. Furetière donne comme exemple à l'article *mendier* : "La plupart des citations de cet auteur ont été mendiées ou tirées par les cheveux." Cet emploi est aussi d'usage juridique et se trouve encore dans une Lettre de Voltaire à Marville, du 16 décembre 1746 : "C'est vous qu'on a l'insolence d'accuser sous mon nom dans l'intervention mendiée qu'on porte dans le procès de Travenol."

Si audace il y a, elle se trouve plutôt dans la construction "étant partie dans cette cause", qui se rattache très librement à "Mlle de Marson" et qui me porte à rattacher au même support *mandée* plutôt que *mendiée*. Les arbres lexicaux cachent souvent la forêt morphologique et syntaxique.

Toutes ces précautions prises, et réduit en conséquence aux seuls textes manuscrits autographes, il me reste à ajouter que pour corser le tout l'écriture de Challe ne fait qu'une faible distinction entre *-ant* et *-ans*. J'en arrive pourtant aux conclusions suivantes :

- jusqu'en 1716, on continue à trouver des participes présents variant en genre et en nombre ; sur l'ensemble des formes susceptibles de s'accorder de façon visible, les proportions s'établissent ainsi : 20 % au féminin singulier ; 30 % au féminin pluriel ; 50 % au masculin pluriel.
- l'accord maintenu n'est nullement fonction de la destination et de la nature du texte, ni de sa date, puisque je rencontre moins de cas d'accord (15 %) dans mon manuscrit le plus précoce (1690) et le plus privé (*Journal de voyage* destiné à son oncle maternel) que dans mon texte le plus tardif (19 % dans les *Mémoires* de 1716, destinés à une éventuelle publication posthume).
- aucune loi ne peut être dégagée de l'observation de ces cas d'accord, et aucun des regroupements habituellement proposés n'est vérifié.

## 1. LA LANGUE JURIDIQUE

"La terre de Meudon appartenante au Dauphin"  
 "Une lettre de cachet adressante à lui et à M. L'Intendant"

Le conservatisme de la langue juridique explique suffisamment ces emplois ; on ajoutera qu'ils se font devant à et que la pratique de la dictée n'a pu que maintenir une graphie qui correspondait trop bien à la prononciation (et l'on retrouve ici les conséquences de la remarque de F. Deloffre citée ci-dessus).

De là se fait un essaimage vers le pluriel, purement analogique, comme le montre la comparaison de deux copies différentes des *Difficultés sur la religion...* :

Mais la chose subsistante, il n'en peut changer l'essence ;  
 Mais les choses subsistantes " " "

La puissance de l'analogie permet la sortie hors du domaine purement juridique. Grevisse donne pour archaïsme juridique : "deux requêtes tendantes à même fin" (*Le bon usage*, p. 719 § 768, Remarque), que l'on retrouve dans un tout autre contexte, celui des *Difficultés* : "des propositions tendantes à séduire les âmes pieuses". Analogie toujours, mais plus inquiétante, que celle qui coordonne un adjectif verbal et un participe présent dans cet emploi des *Mémoires* : "des espèces sonnantes et couantes dans le public". Il n'est pas sans importance d'observer que la coordination regarde les deux termes comme équivalents.

On considérera comme relevant de la langue commerciale le cas suivant, extrait de la correspondance canadienne : "les pelleteries venantes de l'Acadie", non sans observer qu'on trouve deux lignes plus bas : "sur le sujet des castors venant de l'Acadie". On aura compris que, comme l'explique la Note grammaticale de F. Deloffre citée ci-dessus, le copiste ou l'éditeur a corrigé dans le second cas, mais non dans le premier à cause de la "prononciation". C'est, me semble-t-il, justement dans cette affaire de prononciation que réside l'explication de l'instauration de l'invariabilité que rien ne justifiait fonctionnellement. Pour un Français de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas, comme pour nous, une opposition simple entre l'adjectif verbal d'une part et le participe présent d'autre part ; il y a d'une part les adjectifs verbaux qui ne sont et ne peuvent être que des adjectifs verbaux, et d'autre part, des formes hybrides, à la fois participes et adjectifs. Que l'on relise Vaugelas :

Tout participe actif & passif doit être considéré en deux façons, ou comme participe & adjectif tout ensemble, ou comme adjectif seulement (*Remarques*, p. 429).

Selon une formule utilisée hier par P. Larthomas "il n'y a pas faute, il y a double emploi". Aussi peut-on aisément comprendre l'exemple n° 32, cité par P. Caron dans son corpus de lettres : "les issues ne sont pas toujours répondant aux espérances". Contre l'évidence syntaxique, le scripteur choisit de faire fonctionner cette forme comme un participe ; mais c'est aussi que la "prononciation" agit de manière répulsive et cette fois le secret même de l'invariabilité se trouve dans les auxiliaires.

## 2. ÊTRE ET AVOIR

Vaugelas explique très bien que si les auxiliaires ne s'accordent jamais, dans leurs emplois verbaux, *être* et *avoir* peuvent s'accorder comme tout autre verbe : "Je les ai trouvés ayans le verre à la main". Négligeons ici *ayant*, qui, chez Challe, ne s'accorde jamais. Pour *étant* en revanche, on trouve l'accord dans les emplois verbaux ; ce qui est passable :

les navires étans à la voile  
les Anglois étans seuls

mais aussi l'accord dans les emplois d'auxiliaire :

les bœufs étans nourriz  
le notaire et un autre étans venuz

Dans ces deux derniers emplois, l'invariabilité de la forme en *-ant* se justifie, puisque les marques du genre et du nombre sont portées par le participe passé : c'est par là que s'introduit l'invariabilité, qui fait progressivement ressentir la prononciation "\*les vaches étantes nourries" comme incongrue. De là, elle s'étend à des emplois comme "Les Anglois étans seuls" où il y a marquage sur *seuls* : les *Mémoires* nous en fournissent un exemple :

Les gens d'affaire étant seuls qui eussent de l'argent.

Puis il y a généralisation absolue, jusqu'à la panique, comme le montre cette aberration, toujours dans les *Mémoires* :

tous les acteurs étant morz  
tous étant mort (!)

## 3. VERBES TRANSITIFS ET INTRANSITIFS

On admet d'ordinaire que l'invariabilité est passée d'abord dans les emplois transitifs où la nature verbale est en somme plus accomplie.

C'est ce que l'on pourrait croire d'abord en comparant le traitement de *nourrir* et de *manger* dans la phrase suivante dont j'ai déjà cité le début : (il s'agit des bestiaux) :

il est impossible de les garder morz du jour au lendemain, cette viande se corromp d'abord à cause je crois qu'estans nourriz dans un pays fort gras et ne mangeant que des herbes fort spongieuses, ils contractent une fort grande humidité.

Mais on peut aussi bien relever un cas tout à fait contraire :

en gens mangeans aux dépens d'autrui

qui a le mérite d'utiliser le même verbe mais n'est aussi que le premier d'une série plus complète :

les coquins d'archers ou sergents craignans d'être accusez  
des gens demandans l'aumône  
ces dignes messieurs voyans bien que...  
les François ne se tenoient plus sur leurs gardes, ne se meffians de rien.

(Dans plusieurs de ces exemples, mais non pas dans tous, l'analogie des graphies finales a pu entraîner la plume : *gens mangeans* ; *sergents craignans* ; *gens demandans*).

Ce ne sont donc pas les emplois transitifs ou intransitifs qui justifient ou retardent l'invariabilité, mais la double appartenance des formes en elles-mêmes, que le lexique retient plus ou moins. Dans ses *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, dont la première édition est de 1756, mais la 11<sup>e</sup>, "corrigée", que j'utilise, de 1774, Nicolas Restaut écrit encore que "le participe ne change pas de terminaison" sauf pour quelques verbes "tels sont approchant, dépendant, tendant, usant, jouissant, répugnant & quelques autres en fort petit nombre" (pp. 357-58), et l'élève répond au maître que la liste pourrait être allongée. C'est significatif.

#### 4. LES CORRECTIONS

Il serait tout à faire rassurant pour l'idée que nous nous faisons de l'instauration progressive d'une norme que les règles posées par l'Académie se généralisassent au fil du temps. C'est ce que l'on peut constater dans les textes imprimés. Ainsi dans *Les Illustres François*, le géronditif de la page 54, "en m'affligeant", des éditions de 1713 et 1720, devient "m'affligeant" en 1725 et "m'affligeois" en 1731. Mais on ne constate rien de semblable dans les textes manuscrits ; au contraire, il se trouve que les *Mémoires* ont été préparés en vue de l'édition par une main

ancienne. Le réviseur a certes remplacé quatre fois le participe présent par une forme conjuguée :

comme étant intéressé	par	je me trouve même intéressé
et sachant le reste d'original	"	pour ce qui est du reste je le sais d'original
étant très certain	"	il est très certain que
n'y ayant rien que ces peuples	"	il n'y a rien que ces peuples

mais aussi, inversement, à trois reprises, les formes conjuguées par des participes :

Les Jésuites qui n'aiment point		Les Jésuites voiant... et se
à perdre et qui voioient... et	"	lassant ...
qui se lassoient...	"	la voyant

Il paraît donc impossible de conclure de là qu'une lassitude ou un dégoût se manifeste à l'égard du participe présent ; F. Brunot le récusait formellement (*Histoire de la langue*, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 1024). Quant à l'analyse syntaxique, elle ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà. Pour un Français de l'âge classique, la liberté est complète qui lui permet de faire fonctionner à sa guise une forme en *-ant* comme adjectif ou comme participe, avec certes un léger handicap du côté des formes féminines, mais quel beau jeu n'a-t-on pas, en dépit de l'Académie, avec, pour dernier exemple, "les créanciers, tant consentans que refusans" ?

Malgré tant de complots, la décision de l'Académie pouvait bien faire long feu.

Jacques POPIN  
Université Paris XII



## TALLEMANT DES RÉAUX ET LES DÉVIANCES LINGUISTIQUES

### Les Remarques sur la langue dans les *Historiettes*

Tallemant des Réaux n'est pas seulement un censeur caustique des mœurs de son temps. C'est aussi un homme dont l'attention se porte sans faille sur le langage de ses contemporains et les premiers ridicules qu'il épingle sont souvent des accrocs à la norme linguistique. Parisien depuis son adolescence, frotté d'humanités, lecteur avide de tout ce qui s'écrivit de son temps et s'est écrit avant lui, causeur répandu dans les salons de la ville, fréquentant aussi des gens de cour, Tallemant semble être l'incarnation parfaite du bon usage dont parle Vaugelas.

Il apprécie d'ailleurs beaucoup ce dernier, même s'il le trouve *crédule*<sup>1</sup>, et regrette que l'Académie, dont il juge le rôle essentiel, se soit privée de ses services. Il déplore que Richelieu par avarice ait empêché l'un et l'autre de mener à bien un dictionnaire. *S'il eust donné à Vaugelas de quoy subsister honorablement sans s'occuper à autre chose qu'au Dictionnaire, le Dictionnaire eust été fait de son vivant, car après, on en eust été quitte pour nommer des commissaires qui eussent revêu chaque lettre avec luy. Il eust fallu payer aussi ces commissaires : mais cela luy coustoit-il rien ? Estoit-ce de son fonds qu'il payoit les gens ? Cela eust été utile et honorable à la France. Il a négligé aussy de faire un bastiment pour cette pauvre Académie*<sup>2</sup>.

On voit par ce passage quelle importance Tallemant accorde à la langue puisqu'il fait du dictionnaire de l'Académie un ouvrage utile au pays.

Lui-même se préoccupe fort des problèmes de langue et les allusions y sont très fréquentes dans les *Historiettes*. Un chapitre particulier est même consacré à ce qu'il appelle les *Mauvaises habitudes en parlant*<sup>3</sup>. Il s'agit d'ailleurs le plus souvent non pas de fautes de langue à proprement parler, mais plutôt de sortes de tics qui amènent le locuteur à rajouter à tout propos dans son discours des mots ou des syntagmes vides de sens, qui n'ont qu'une fonction phatique. *Le frère ainé du président Le*

1 TALLEMANT DES RÉAUX : *Historiettes*, Texte intégral établi et a noté par A. Adam, Pléiade, NRF, Paris, 1960 - I, 548 : sauf indication contraire, toutes nos références renvoient à cette édition.

2 I, 272.

3 I, 224.

*Féron [...] disait toujours après quelques mots non ? d'un ton interrogateur...<sup>1</sup>*. Tallemant cite ensuite d'autres manies du même type, qui consistent à rajouter des mots divers : *Tout de mesme, quoy ? - Rien de tout cela - Patati, patata - Par ci, par là - Perroquet violet sur la pointe du pié - Je dis pas - Réponse - Ecoute mon raisonnement.*

On voit par ces citations que Tallemant, comme Vaugelas, s'intéresse essentiellement à la langue parlée : les fautes qu'il signale sont la plupart du temps des fautes de langue orale. Tallemant les introduit par le verbe dire (cf. l'exemple cité plus haut). La maîtrise de la langue orale est primordiale dans cette société qui se manifeste avant tout par la conversation. Le seul exemple de déviance dans la langue écrite que mentionne Tallemant est celui du maréchal d'Effiat : *Ce n'estait pas un sot ; mais il avait esté si mal élevé qu'il écrivoit ainsy octobre : auquetau-braj<sup>2</sup>*. Il s'agit évidemment d'un cas très particulier. Quand on sait quel était le laxisme de l'époque en matière d'orthographe dans les textes manuscrits, on constate qu'il faut vraiment une incompétence majeure pour que Tallemant le signale. Pour le reste, il se cantonne aux problèmes d'oral : beaucoup de ses remarques touchent la prononciation, d'autres la morphologie, d'autres encore la syntaxe et le lexique et enfin le style, toujours dans des exemples de langue parlée.

## 1. LA PRONONCIATION

C'est le critère le plus évident de différenciation des parleurs. Tallemant note la prononciation non conforme à celle des courtisans et des salons parisiens : il mentionne souvent d'où vient l'accent de ses personnages.

Les déviations les plus fréquentes sont celles des Gascons, très représentés à la Cour depuis Henri IV. Tallemant note la prononciation de la Calprenède : *Ah que je suis malhûrus ! J'avais juré de tuer ce couquin...<sup>3</sup>*. Les courtisans du duc d'Épernon disent de leur maître : *Monseigneur dit toujours quauque gentillesse<sup>4</sup>*. Un gascon du comte de Cramail interpelle ainsi ses compagnons : *Diaule, bous bous ameusez bien à escouter un homme qui fait des libres !<sup>5</sup>*

Dans ces cas, Tallemant se contente de citer sans faire aucun commentaire : son lecteur possède la même compétence linguistique que lui, et la seule mention de l'origine gasconne du locuteur suffit pour expliquer et condamner la déviance. C'est la même chose pour les autres accents

1 I, 224.

2 I, 295.

3 II, 586.

4 II, 81.

5 I, 232.

provinciaux ou étrangers : la femme de Conrart dit que M. Conrarte (elle prononce *ainsy à la mode de Valenciennes, d'où elle est*) n'avait pu dormir de toute la nuit<sup>1</sup>. En revanche, dans un autre cas, Tallemant précise sa condamnation en notant qu'un Génois devant le Parlement se mit à dire à la cour en son baragouin : *Messieurs, c'a da far la république de Gènes et André Doria avec mon argent ?*<sup>2</sup> Le terme péjoratif de *baragouin* marque ici très nettement la condamnation.

Ces déviations de prononciation affectent des gens qui ne sont pas tous des gens du peuple : courtisans, hommes de lettres et leurs femmes. De même Tallemant signale que des gens de qualité de Soissons disoient : *M. Chamus pour Camus ; à cause qu'on dit en Picardie, un cat pour un chat*<sup>3</sup>. La qualité ne suffit donc pas aux provinciaux pour parler correctement, il leur faut encore venir à Paris, comme le dit Vaugelas : *parce que la bonne prononciation, qui est une partie essentielle des langues vivantes, veut que l'on hante la Cour (...) Car, il ne faut pas s'imaginer que de faire de temps en temps quelque voyage à la Cour, et quelque connaissance avec ceux qui sont consommez dans la langue, puisse suffire à ce dessein. Il faut estre assidu dans la Cour et dans les fréquentations de ces sortes de personnes, pour se prévaloir de l'un et de l'autre, et il ne faut pas insensiblement se laisser corrompre par la contagion des Provinces, en y faisant un trop long séjour*<sup>4</sup>.

Malgré tout, cela même n'est pas toujours suffisant, et Tallemant signale que la comtesse de Soissons *avoir un mauvais mot dont elle n'a jamais pû se desfaire. C'est qu'elle disoit toujours avec pour avec, et cela sembloit le plus vilain du monde à une personne de sa condition*<sup>5</sup>. Par où l'on voit bien que Tallemant est attentif au plus petit détail en matière de langue, et aussi que les règles de l'usage à l'époque reposent sur des critères exclusivement sociaux : c'est en fonction de sa position sociale que l'incorrection de Madame de Soissons est jugée si sévèrement.

La Reine elle-même n'échappe pas aux critiques, puisque sa prononciation est stigmatisée : *Diou m'en garde, madame la Comtesse, dit la Reyne. (Car elle n'a jamais sceû prononcer le françois et elle disoit : Fa cho, pour dire : il fait chaud)*<sup>6</sup>.

Tallemant rapporte aussi des anecdotes qui montrent le rôle de censeurs que les gens de la bonne société jouent, les uns par rapport aux autres (l'infraction linguistique est relevée et corrigée, permettant ainsi aux plus compétents d'affirmer leur supériorité). Conrart, en public, reprend

1 I, 582.

2 I, 505.

3 II, 809.

4 VAUGELAS : *Remarques sur la langue française* - Édition par R. Lagane -Paris-Larousse 1975, pp. 171-172.

5 I, 88.

6 I, 300.

sa belle-sœur Madame de Barré : *Un jour, qu'elle estoit allée par complaisance promener avec luy et Sapho, et autres beaux-esprits du samedi, elle dit par hazard : J'ay esté norrie. - Il ne faut pas dire cela, luy dit-il d'un ton magistral, il faut dire nourrie.*<sup>1</sup>.

Les locuteurs sont fort conscients du rôle primordial de la prononciation dans l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes : leur embarras dans certains cas douteux prouve l'importance que revêt à leurs yeux la compétence linguistique, par la caractérisation sociale qu'elle implique. Devant Madame de Montauzier, réputée tout comme sa mère être une référence en matière de langage et de savoir-vivre, un gentilhomme hésita long-temps sur le mot *d'avoine*, *avoine*, *aveine*, *avene*. *Avoine*, *avoine* dit-il, de par tous les diables, on ne sçoit comment parler céans<sup>2</sup>. L'angoisse de l'incorrectitude de prononciation est ici tellement forte qu'elle amène le locuteur à une autre incorrectitude plus grave encore : l'emploi du juron devant une dame. La maîtrise de la langue n'est pas chose fort aisée et le gentilhomme s'en rend ici compte à ses dépens.

## 2. LA MORPHOLOGIE

Les erreurs morphologiques sont aussi présentes dans les relevés de Tallemant. Les conjugaisons sont parfois mises à mal, aussi bien par le peuple que par de grands personnages. L'archevêque Bertrand de Chaux dit car il parlait fort mal : *voylà où elle s'assisa en me disant adieu, et où elle me dit quatre paroles qui m'assomarent*<sup>3</sup>.

Un maire d'Amiens j'ons vu vo' mere<sup>4</sup>. Une fermière : *Nos pere plaquons là nos mere, ils s'amusons bien à nous faire des rates*<sup>5</sup>.

Le maréchal de la Force et sa femme n'ont jamais pu se défaire de dire : *ils allarent, ils mangearent, ils frapparent, etc.* Rarement trouvera-t-on, ajoute Tallemant, une maison où l'on ayt moins l'air du monde<sup>6</sup>. Ailleurs, le seigneur de Haute-Fontaine qui plaide contre un sergent se moque de celui-ci, en le contrefaisant : *Et vous, luy dit-il, soutenez-vous aussy que je vous aye battu ? - Non, dit le sergent, parce que, incontinent, que vous me menaçastes, je sorta. Il est vray, Monsieur, répliqua Haute-Fontaine, il sorta tout aussytot, mais incontinent après il rentrit. Le juge se prit à rire, et mit la partie hors de cour et de procès*<sup>7</sup>.

La maîtrise linguistique du noble lui permet de désarçonner son adversaire par la moquerie sans que le fond des choses soit évoqué : le

1 I, 581.

2 I, 467.

3 I, 161.

4 II, 809.

5 II, 809.

6 I, 100.

7 I, 620.

juge conclut en sa faveur grâce à son jeu sur les mots. La maîtrise de la langue est bien ici le signe d'un pouvoir social, d'une supériorité de l'un des adversaires sur l'autre.

Les défaillances de conjugaison sont essentiellement le fait du provincial (Amiens, pays basque pour l'archevêque de Chaux), du rustique (une fermière) ou de l'homme du peuple (le sergent). Il en est de même pour les dérivations abusives que cite Tallemant, et qu'il attribue à des provinciaux : *On allait pendre un Picard ; une femme de sa connaissance le rencontra. Hé, un tel, comment te portes-tu ? - Je me porte assez bien respondit-il, mais cette penderie me déplaist*<sup>1</sup>. La même désinvolture dans l'usage des suffixes est attribuée aussi à un autre provincial : *un languedochien, amoureux d'une fille nommée Catin, fit une espèce d'histoire contenant neuf livres qu'il appellait la Catinerie*<sup>2</sup>.

### 3. LA SYNTAXE

Les remarques concernant la syntaxe sont très peu nombreuses, peut-être parce que les règles à l'époque étaient moins rigides qu'aujourd'hui, et une plus grande liberté laissée au locuteur.

Là encore, les Gascons sont pourvoyeurs d'exemples : dans l'histo-riette de la Calprenède, Tallemant signale : *Il n'y a jamais eu un homme plus gascon que cetui-cy*<sup>3</sup>. Il nous raconte ensuite que la Calprenède dit à propos de son père : *Si le père le savait !* et ajoute en note : *gasconisme*.

Les étrangers sont représentés par un Écossais : *Un Escossais qui n'avoit pu vendre son harang à propos, s'alla promener, aux festes de Pasques, à Bordeaux, dans les allées du cardinal de Sourdis ; le rossignol chantoit desjà. Ah ! petit l'oiseau, dit-il, toy n'avoit point d'harang à vendre*<sup>4</sup>.

Provincial ou étranger, l'erreur de syntaxe rejette en tout cas son auteur dans les sphères de ceux qui n'ont pas accès à l'usage parisien, et les marque donc d'infamie sociale. Montauzier l'aîné lui-même, au début de sa carrière, n'est qu'un provincial qui arrive à Paris, et on le lui fait sentir : *En arrivant à la Cour, la première connaissance qu'il fit fut celle de cette dame [Madame Aubry de Villandry] : un jour qu'elle luy parloit de Madame et de Mademoiselle de Rambouillet : Hé, madame, luy dit-il, menez-m'y ! - Menez-m'y ! respondit-elle, allez, xaintongeois, apprenez à parler, et puis je vous y meneray. En effet, elle ne l'y voulut mener de trois mois*<sup>5</sup>. L'épithète *xaintongeois* est ici utilisée comme une

1 II, 874.

2 II, 874.

3 II, 584.

4 II, 871.

5 I, 459.

véritable injure, et l'on impose au parleur maladroit une période initiatique pendant laquelle il devra se débarrasser de ses tournures de province et acquérir l'usage parisien ; après quoi il pourra se présenter dans le sanctuaire de la belle langue qu'est l'hôtel de Rambouillet : il ne risquera plus d'y déshonorer la dame qui l'y introduit.

#### 4. LE LEXIQUE

C'est à propos du lexique que les exemples d'incompétence sont les plus nombreux. Là encore, ce sont surtout les provinciaux qui sont représentés : la marquise des Brosses jouant au reversi, *quand elle avoit le talon, qu'on appelle le pié en Champagne (...) croit en riant : J'ai le pié ! J'ay le pié !*<sup>1</sup>.

L'incompétence linguistique des provinciaux les amène parfois à introduire dans leur discours des termes qui n'existent pas en français, mais sont tirés tout droit de leur dialecte. Madame d'Uzès répond à la Reine, qui lui demande si son mari lui a donné de beaux habits : *Non, dit-elle, Madame, il ne m'a pas encore accoustrée*<sup>2</sup>. Le maréchal de Roquelaure, gascon s'il en est, dit au Roi que sa femme ne peut pas venir à la Cour car *elle n'a pas de sabattous* (de souliers, traduit Tallemant en note)<sup>3</sup>.

Le duc d'Épernon, quant à lui, s'exprime complètement en patois : *Mordiou, que fa caut !*<sup>4</sup>, et un gentilhomme limousin, monsieur de Carreres, pour vanter l'ancienneté de sa maison, dit que *Carreres estoit debant que Dioux fusse Dioux*<sup>5</sup>. Ces mots non conformes sont évidemment considérés avec ironie, ironie marquée la plupart du temps par le soulignement.

Une seule fois, Tallemant considère avec intérêt l'expression dialectale et la valorise par rapport à l'usage du français : c'est à propos du maréchal de Roquelaure. *On dit qu'ayant fait sommer je ne scay quelle ville, on luy vint dire qu'ils ne se vouloient pas rendre : Eh bien, répondit-il, que s'en esten, c'est-à-dire qu'ils s'en désistent, mais cela n'a point de grâce au lieu du gascon. C'est plutost : Eh bien ! Qu'ils ne se rendent donc pas*<sup>6</sup>. Où l'on voit que Montaigne n'est pas toujours le seul à prôner l'usage du gascon là où le français ne peut aller.

Le plus souvent, Tallemant remarque les insuffisances culturelles qui amènent une mauvaise interprétation des mots : le locuteur, ne comprenant pas un mot, l'estropie ou lui confère un sens qui n'est pas le sien.

1 II, 848.

2 II, 881.

3 I, 18.

4 I, 81.

5 I, 605.

6 I, 16.

*A la Rochelle, le bruit estoit parmy la populace qu'un certain chancelier avait une main de gorre, c'est-à-dire une mandragore<sup>1</sup>.* Le mot rare n'est pas compris par *la populace* qui le transforme selon un phénomène de fausse reconnaissance en un syntagme d'allure familière.

Ce sont les femmes surtout, les paysannes en particulier, qui commettent ce type d'erreurs. *Quand on establit un présidial à Crespy en Valois, les femmes qui avoient ouÿ dire que le présidial venoit allèrent au devant pour le voir. Elles virent des commissaires dans un carosse.* Mais, où est donc ce présidial ? Je m'attends qu'ils l'ont bouté sous leurs grands robes<sup>2</sup>. Ici, le terme n'est pas compris, car il s'agit d'un terme administratif, donc échappant à la langue courante. Il en est de même pour le vocabulaire scientifique : *Une fermière à qui on disoit : Vous avez mal à la rate. - C'est mon ! dit-elle, nos pere plaquons là nos mere, ils s'amusons bien à nous faire des rates ! C'est les gentilshommes qui en ont<sup>3</sup>.* Une autre disait : *Cette zontaride du Pont-Neuf, pour cette zone torride<sup>4</sup>.* Une bourgeoise, qui avait un filz au collège des Jésuites, luy disait : *Seras-tu tousjours dans ces escuries ? Elle vouloit dire decuries<sup>5</sup>.*

*Rotrou, le poète comique ou tragique ou tragicomique, comme il vous plaira, cajolloit une fille à Dreux, sa patrie. Elle le recevoit assez mal. On luy dit : Vous maltraitez bien cet homme : scavez-vous bien qu'il vous immortalisera ? - Luy ? dit-elle, Ah ! Qu'il y vienne pour voir<sup>6</sup>.* Ces femmes sont non seulement femmes, c'est-à-dire moins instruites que les hommes, mais aussi des provinciales (Crespy en Valois, Dreux), des fermières ou des bourgeois : elles déforment des mots qui leur sont inconnus, les rapprochant dans la phonétique de ce qu'elles connaissent, ou bien commettent de manifestes erreurs d'interprétations sur *présidial, rate, immortaliser*.

Les mots en langues étrangères, ainsi que les noms propres, peuvent aussi être mal compris par les ignorants et donner lieu à des assimilations bizarres. *Il y a à Montmartre un tableau de Nostre-Seigneur et de la Madelaine, de la bouche de laquelle sort un escriveau où il y a Raboni. Les bonnes femmes en ont fait un saint Rabonny qui rabonnit les marys, et on y fait des neuvaines pour cela<sup>7</sup>.*

Au prêche, un prêtre disait : *Or comme le cerveau est la partie la plus éloignée des feces. Il voulait dire foeces, en latin. Le peuple*

1 I, 9.

2 II, 809.

3 II, 809.

4 II, 882.

5 II, 884.

6 II, 885.

7 II, 864.

*entendait fesses et des femmes me disoient : Voylà un vilain homme, de parler de cù en chaire<sup>1</sup>.*

*Des porteurs de chaises disoient : Regardez quel embarras depuis qu'on joue le Camard. Ils vouloient dire Camma qu'on jouait à l'hostel de Bourgogne<sup>2</sup>.*

Là encore, les parleurs sont gens du peuple : des bonnes femmes, le peuple, des femmes, des porteurs de chaises. Même à l'hôtel de Rambouillet, on peut trouver ce genre d'impairs, mais ce sont encore des bourgeois qui les commettent. Une femme récitant des vers faits par Malleville sur Voiture, au lieu de dire

C'est un Alexandre en peinture  
Et un Démosthène en sculpture.

*Cette femme qui faisoit le bel esprit disoit : C'est un Demistaine en peinture<sup>3</sup>.* Mais cette femme est une mademoiselle Veron, née Jeanne Mallard. D'autres estropient les noms antiques, comme cette femme qui étant venue à une lecture de l'*Endymion* de Gombaud, dit à ce dernier, quand la compagnie se dispersa : *Mais, Monsieur, je ne vois point cette madame Yon de qui on m'avoit parlé<sup>4</sup>.* On voit ici encore comment un trait de ce type peut discréditer quelqu'un dans un certain milieu. Aux plus hauts rangs de la société, le vocabulaire sert encore de pierre de touche aux différences d'origine et de classe.

Mais l'anecdote la plus drôle et la plus significative à la fois est celle où le Président de Chevry, ayant demandé à une maquerelle de luy faire voir quelque bavolette toute fraische-venue de la vallée de Montmorency, s'aperçoit à un seul mot qu'il a été trompé sur la marchandise et qu'on lui a fourni une petite garce. *Le lendemain, il la fit lever pour aller voir quel temps il faisoit. Elle luy vint dire que le temps estoit nébuleux. - Nébuleux ! s'escriat-til, ah ! Vertuchoux, j'ay la vérolle. Hé ! Qu'on me donne viste mes chausses<sup>5</sup>.* Dans cette scène, proustienne avant la lettre, l'apparition du mot nébuleux fait soudain, au delà des apparences, surgir la garce parisienne sous les atours empruntés de la jeune paysanne. Le mot là encore marque plus sûrement que toute autre manifestation la réalité sociale des individus.

1 II, 880.

2 II, 885 - *Camma*, tragédie de Thomas Corneille, fut jouée en janvier 1661, à l'hôtel de Bourgogne.

3 I, 488.

4 I, 554.

5 I, 173.

## 5. LE STYLE

Au delà de toutes les strates sociales que révèle l'emploi de la langue par les individus, au sein même du groupe des gens cultivés, Tallemant va encore plus loin en établissant des frontières stylistiques entre les façons de parler. Il ne suffit pas de ne pas commettre de fautes de langue. Il faut aussi respecter tout un ensemble de règles plus subtiles encore concernant les styles et les registres : il ne faut être ni gaillard, ni pédant, ni précieux. Tallemant fustige tous ces travers, puisque chez les plus mondains des locuteurs, il existe un équilibre difficile à tenir entre bienséance et pruderie, entre culture et pédantisme. Tallemant est choqué de la gaillardise chez les hommes, mais surtout chez les femmes. Il reproche à Sully d'avoir été *le plus sale homme du monde en paroles*<sup>1</sup>.

Il souscrit au jugement d'un gentilhomme qui trouve Madame de Gondran *fort dévergondée car elle jure... une mordieu aussi sèchement que personne eust pu le faire*<sup>2</sup>. Madame de Sévigné est aussi gourmandée : *Elle est brusque et ne peut se tenir de dire ce qu'elle croit joly, quoique assez souvent, ce soient des choses un peu gaillardes*<sup>3</sup>. La bienséance fait partie des conventions à respecter tout autant que les règles purement grammaticales. On ne doit pas, les femmes surtout, se permettre certains mots en bonne compagnie. Et si Tallemant rapporte un mot un peu leste de la Reine-Mère, Marie de Médicis, à Bassompierre, à propos d'une maison qu'il avait : *Vous y menez bien des putains !*, il s'empresse de corriger l'effet de cette grossièreté par une remarque qui signale combien l'usage a évolué depuis. *On parlait ainsy alors*<sup>4</sup>.

Mais tout autant que le style bas, Tallemant poursuit de sa vindicte les pédants et les précieux. Il rapporte avec complicité le mot de Madame de Guise qui se moque du vocabulaire trop recherché du marquis du Rouillac : *Voyant qu'elle mangeoit des tortues : Quoy, luy dit-il, Madame vous mangez des amphibies ! - Oüy, luy dit-elle en riant, et aussy quelquefois des crépuscules*<sup>5</sup>. Il prend lui-même la parole pour condamner un pédant : *Borbonius, père de l'Oratoire, qui ne sçavait que du latin et qu'on fit ridiculement de l'Académie Françoise à cause de ses vers latins, quand on vit à opiner sur abominer, dit : Je l'aimerois mieux qu'exécrer*<sup>6</sup>. Tallemant rejoint ici Vaugelas qui aimait mieux pour connaître le bon usage, *consulter les femmes et ceux qui n'ont point étudié que ceux qui sont bien savants en la langue grecque et en la latine*<sup>7</sup>.

1 I, 50.

2 II, 427.

3 II, 429.

4 I, 597.

5 II, 618.

6 II, 876.

7 VAUGELAS : *Remarques sur la langue française*, p. 23.

Mais tout autant que la pédanterie, Tallemant condamne la préciosité sous des noms divers : il reproche à la reine Marguerite d'avoir *parlé* *Phébus selon la mode de (son) temps*<sup>1</sup> et cite Madame de la Luzerne en la traitant d'*original en Phébus* pour avoir dit de quelque chose qui la faisait souffrir que c'estait une *gémonie*<sup>2</sup> par allusion au lieu des supplices à Rome.

Il condamne aussi le *galimatias*, et *Croisilles*, en dépit de ses qualités, ne trouve pas grâce à ses yeux : *Croisille estoit d'assez agréable conversation, d'une lecture et d'une mémoire prodigieuses. Il produisoit aussy, mais, pour vouloir trop raffiner, et, ce qui est de pis, pour n'avoir pas trop de jugement, tout ce qu'il faisoit n'estoit point intelligible, ou pour mieux dire c'estoit du franc galimatias. Dans ses Epitres héroïques, il dit que les fleurs sont des superficies doublées*<sup>3</sup>. Des Maretz, qui a manifestement été un des informateurs de Tallemant, lui a raconté qu'il avait rencontré à la campagne, une fille qui faisoit fort le bel esprit. *Elle disoit que les arondelles voloient sur l'orifice du chaos*<sup>4</sup>. Des Maretz, étonné, se mit à se moquer d'elle et à l'entretenir en même style, et après luy escrivit une lettre de la même force. Tallemant, dont la langue est au contraire si naturelle et si directe ne peut que ridiculiser ces expressions trop cherchées. Il condamne si fort la préciosité que c'est le seul reproche qu'il fait à Madame de Rambouillet, sur laquelle par ailleurs il ne tarit pas d'éloges : *Elle est un peu trop délicate, et le mot de teigneux dans une satyre ou dans une épigramme luy donne, dit-elle, une vilaine idée. On n'oseraient prononcer le mot de cù : cela va dans l'excès, surtout quand on est en liberté*<sup>5</sup>.

C'est peut-être ici qu'apparaît la seule entorse de Tallemant par rapport au bon usage : il préfère encore la liberté et la vie de la langue, fût-elle un peu trop leste, aux règles trop gourmées que s'emploient à faire régner les précieuses comme Madame de Rambouillet.

Tallemant a si bien conscience d'incarner le bon usage qu'il ne fait pas, comme Vaugelas, appel à des références : il ne confronte pas les opinions de diverses personnes habilitées pour forger la sienne. Il tranche toujours avec une grande netteté, en son nom propre. Il part du principe que son lecteur ne peut avoir une autre opinion que lui sur la correction de la langue : la plupart du temps d'ailleurs il ne prononce même pas un mot de jugement sur les erreurs qu'il relève. Il se contente de les reproduire, laissant à son lecteur le soin de voir où est la faute et de la condamner. Il sait bien qu'il fait partie, tout comme ceux qui le lisent, du

1 I, 59.

2 I, 610.

3 I, 478.

4 I, 807.

5 I, 454.

groupe qui détient de droit la définition du bon usage. Le seul fait qu'il relève telle ou telle tournure suffit à placer celle-ci aux marges du langage reconnu. Tallemant est de ceux qui ont le pouvoir de décréter ce qui se peut et ce qui ne se peut pas dans le domaine de la langue ; ses fréquentations font de lui un arbitre très sûr et il le sait. On voit fort bien dans son attitude à quel point le bon usage se définit géographiquement mais surtout socialement : c'est à la fois le mode d'établissement et le fruit d'une complicité au sein de groupes privilégiés, et Tallemant a le sentiment d'en être le dépositaire. A juste titre d'ailleurs. Il n'est pas le seul à avoir ce sentiment, et le consensus du groupe à son propos s'exprime on ne peut mieux par ce que dit de lui son ami Maucroix dans une sorte d'oraison funèbre. *C'était un des plus homme d'honneur et de la plus grande qualité que j'aie jamais connu. Outre ces grandes qualités, il avait la mémoire admirable, écrivait bien en vers et en prose et avec une merveilleuse facilité (...). Jamais homme ne fut plus exact : il parlait en bons termes, et facilement, et aussi bien qu'homme de France*<sup>1</sup>. En somme, Tallemant ou le bon usage incarné, non pas pétrifié et raidi par des règles théoriques - il n'en donne jamais - mais vivant, souple, labile et subtil, illustrant exactement la définition complexe - géographique, culturelle et sociale - qu'en donne Vaugelas.

Vincenette MAIGNE  
Université d'Avignon

---

1 MAUCROIX dans ses *Mémoires*, cité par Monmerqué in les *Historiettes de Tallemant des Réaux* - Troisième édition entièrement revue sur le manuscrit original et disposée dans un nouvel ordre par Mme de Monmerqué et Paulin Paris - Paris, J. Techener, 1854-1860 - Tome VIII, p. 41.



## VALLÈS ET LE FRANÇAIS NON CONVENTIONNEL

Jules Vallès (1832-1885) a fait de sa vie un perpétuel combat qui s'est réalisé non seulement par le littéraire mais aussi par le social. Le révolté devient insurgé, la révolte devient insurrection par la participation active et directe à la Commune, une révolte individuelle se greffe sur une révolte collective.

Or, quelle signification peut avoir l'emploi du "français non conventionnel" de la part de Vallès depuis *L'Argent* (1857) jusqu'à *L'Insurgé* (1886) ?

C'est à la suite d'A. Rey et de J. Cellard que nous utilisons l'expression de "français non conventionnel" (Rey-Cellard, 1980).

Pourquoi "français non conventionnel" plutôt que "lexique populaire" ou qu'"argot" ?

*A l'origine le mot [argot], qui date du XVII<sup>e</sup> siècle, - nous informe P. Guiraud - désigne non une langue mais la collectivité des gueux et mendiants qui formaient dans les fameuses Cours des Miracles, le Royaume de l'Argot ; le terme s'est ensuite appliqué à leur language ; on a dit d'abord le jargon de l'Argot, puis l'argot. L'argot est donc le langage spécial de la pègre, mais cette notion a évolué.* (Guiraud, 1956, 5).

Si Guiraud en négligeant les argots des casernes, des typographes, des écoles, des champs de course, des coulisses, etc. (1956, 6) priviliege l'argot du milieu, G. Esnault, de son côté, englobe dans son dictionnaire ces mêmes argots (1965) en soulignant que *le mot argotique n'est ni conventionnel, ni artificiel, ni secret* (1965, V).

Mais à l'intérieur d'une société cultivée, qui partage les mêmes avis sur le *bon usage* et qui surtout l'impose, l'argot et le langage populaire sont considérés comme des déviations par rapport à la *norme* et comme une manifestation *vulgaire*.

En écartant les appellations de "lexique populaire" et d'"argot" nous souhaitons franchir l'obstacle inhérent à la collocation de tel ou tel mot à l'intérieur d'un groupe ou d'une classe sociale et éviter, par là, les implicites condamnations d'ordre moral ou esthétique.

Dans son étude sur *Le lexique populaire dans l'œuvre de Jules Vallès*, B. Nikolov répertorie plus de sept cents termes empruntés dans la plupart des cas au "langage parisien" et parle d'un goût pour le mot "populaire" se manifestant avec le plus de force chez Vallès après 1880

(Nikolov, 1961, 39). Nous préférons parler de choix et souligner la présence du "français non conventionnel" dès les premières œuvres vallé-siennes.

Vallès est à la quête d'une vérité qui s'identifie à l'actualité, à la dénonciation de l'injustice sociale et qui doit forcément passer par un langage "cru et cruel" (*L'Insurgé*, 1986, 49), par un langage authentique, non institutionnalisé et banni par la société cultivée.

Sa poétique de la vérité s'oppose à la poétique de la mystification de ces littérateurs qui font le jeu de la classe dominante :

Pour manier, comme nous disions dans les cénacles, cette arme terrible qu'on appelle la plume, pour fouiller, comme dit tout le monde, dans le cœur humain, pour nouer dans un roman les fils d'une intrigue, pour dominer dans le champ de l'histoire les événements et les hommes, pour livrer, *devant un peuple* [l'italique est à nous], cette bataille qu'on appelle une comédie ou un drame, il faut cette puissance de l'esprit, ce je ne sais quoi d'imprévu et de fort qui fait les millionnaires (*Argent*, I, 1969, 6).

Par cette métaphore de guerre, tirée de *L'Argent*, nous touchons au trait essentiel, chez Vallès, d'une littérature militante où aucune idéalisatoin ne peut avoir de place :

Je profite [...] de l'occasion pour demander une bonne fois à ce qu'on change d'opinion sur la Pauvreté ! Ces messieurs du roman et du théâtre lui accordent presque le monopole de la vertu, la font douce, courageuse et belle (*Argent*, I, 1969, 8).

C'est donc contre cette non-vérité que Vallès va se battre :

Dans ce pays où l'absence de liberté nous a faits timides, - dit-il dans un article de "L'Époque" de 1865 - où tout n'est que conventions et faux-fuyants, celui qui, au lieu de biaiser, va tout droit et déchire les masques, celui-là fait sur le spectateur l'effet d'un chirurgien arrachant un bandage (*Littérature et Révolution*, 1969, 165).

C'est au nom d'un véritable "art populaire" qu'il blâme les "soi-disant révolutionnaires" :

Ils restent toute leur vie dans les régions de l'idéal classique, disent comme Bridoison : *la foorme*, ils ont peur de s'encaniller, ces démocrates ! S'encaniller ? Je ne leur demande point ce sacrifice ; mais il est temps, ce me semble, que l'art devienne démocratique, quand la démocratie déborde, et il faut le mettre à la portée du peuple, dans le temps où tous, les ambitieux, les convaincus, le pouvoir, l'opposition ne font que parler du peuple (*Œuvres*, I, 1975, 881).

C'est au nom de l'intelligibilité qu'il condamne ces "mystagogues" et "mythologistes" qui "parlent une langue à laquelle le commun des mortels ne comprend rien, et qu'ils ne comprennent pas toujours, j'en suis sûr, eux-mêmes ! Ils disent bien qu'ils y voient clair, mais le dindon de Florian le disait aussi" (*Œuvres*, I, 881).

Art populaire, peuple, langue. Dans cette triade emblématique nous pouvons saisir les obsessions vallésiennes : une langue et un art appréhendés et compris par le peuple.

Ce dernier mot est "aux yeux de Vallès, infiniment plus riche que le mot politique de *démocratie*", comme le dit justement R. Bellet (Bellet, 1969, 14).

Et le 4 février 1869 l'article "Le Peuple" inaugure le journal homonyme que Vallès vient de fonder :

Cet homme à peau de bête, coiffé comme un pendu, [...] debout sur la locomotive, [...] mécanicien, chauffeur, c'est le Peuple !  
 L'animal qui, là-bas dans les champs, redresse son échine cassée [...], le paysan [...], c'est le Peuple !  
 Ce barbu [...], le flotteur mouillé jusqu'au ventre et perclus jusqu'au cœur, c'est le Peuple !  
 Ce mineur [...], c'est le Peuple !  
 Ce couvreur [...], ce verrier [...], ce tourneur [...], ce peintre [...], ce mitron [...], c'est le Peuple !  
 [...] ce peuple héroïque et misérable !  
 C'est de ce peuple-là que nous allons parler (*Œuvres*, I, 1975, 1082-1083).

Le martèlement de l'anaphore associe des "images du peuple à la fois révolutionnaires et convenues", pour reprendre à nouveau R. Bellet ('Notes", *Œuvres*, I, 1975, 1721).

Cette attention au réel social, cet intérêt à l'égard des "réfractaires", des "misérables héroïques" et de leur langage, sont des constantes accompagnant Vallès dès ses débuts. *L'Argent* (1857), *Les Réfractaires* (1865), *La Rue* (1866) en témoignent. Toutes ses œuvres jusqu'à la trilogie (*L'Enfant*, *Le Bachelier*, *L'Insurgé*) et à ses critiques littéraires sont tissées des fils du français non conventionnel.

Du corpus dépouillé (*L'Enfant*, que nous abrégeons en En, *Le Bachelier*, abr. en B, *L'Insurgé*, abr. en In) nous ne donnons ici qu'une liste très restreinte d'expressions et de termes encore bien vivants aujourd'hui :

à l'œil (In, 78, 192) - loc. adv. - gratuitement.  
 à poil (In, 80) - loc. adj. - courageux ; nu.  
 avoir du toupet - loc. - avoir de l'audace, une hardiesse irrespectueuse.  
 avoir la frousse (In, 333) - loc. - avoir peur.  
 en avoir plein le dos (In, 85) - loc. - être excédé.  
 balle(s) (In, 138) - n. f. - franc.  
 blague(s) (En, 236, 305, 332 ; In, 30, 75, 81, 96, 137) - n. f. - farce, propos plaisants.  
 blaguer (En, 300, 301, 320 ; B, 66, 105, 112, 150 ; In, 79, 144, 261) - v. intr. et tr. - plaisanter ; railler.  
 blagueur (B, 115 ; In, 76, 84) - adj. et n. - ironique ; plaisantin.  
 boucan (En, 79 ; In, 26, 80, 98, 137) - n. m. - tapage, vacarme.  
 bouffer (In, 265) - v. tr. - manger.  
 bouquin(s) (En, 175, 308 ; In, 61) - n. m. - livre.  
 búchage (B, 373) - n. m. - travail.  
 búcher (En, 202, 252, 290) - v. tr. et intr. - travailler, étudier avec ardeur.

**se bûcher** (B, 87) - v. pr. - se battre.  
**bûcheur(s)** (En, 314 ; In, 101, 134) - n. et adj. - piocheur.  
**canard** (In, 79, 253) n. m. - journal.  
**casse** (En, 303) - n. f. - coups, pertes, dommages.  
**casser la gueule** (In, 226) - loc. - battre, frapper quelqu'un.  
**casser une croûte** (En, 219 ; In, 134, 221) - loc. - prendre un repas.  
**chiper** (En, 42) - v. tr. - voler.  
**chipeur** (En, 179) - n. m. - voleur.  
**chouette !** (In, 137) - interj. - magnifique !  
**coco** (In, 216) - n. m. - individu.  
**copain(s)** (En, 136, 301, 361 ; B, 21 ; In, 138, 185, 251, 328) - n. m. - camarade, ami.  
**coûter les yeux de la tête** (En, 173 ; In, 51) - loc. - coûter cher.  
**crever** (En, dédicace, 97, 179, 294 ; B, 198, 300, 301, 325, 378, 390 ; In, 79, 89, 119, 167, 190, 203, 221, 226, 258, 339) - v. intr. - mourir.  
**croque-mort** (In, 76) - n. m. - employé des pompes funèbres.  
**dada** (En, 120) - n. m. - idée fixe ; thème de prédilection.  
**drôlement** (En, 175) - adv. - beaucoup.  
**être dans le pétrin** (In, 259) - loc. - être dans une situation pénible.  
**ficher le camp** (In, 203, 261) - loc. - s'en aller vivement, partir.  
**ficher (se, de quelqu'un)** (En, 292, 300 ; In, 78) - v. pr. - se moquer.  
**ficher (s'en)** (En, 353 ; In, 122, 124, 156, 164) - v. pr. - s'en moquer.  
**fichu** (En, 252 ; In, 162, 196, 217) - adj. - condamné, perdu ; capable de.  
**fiston** (In, 89) - n. m. - jeune garçon.  
**foutre** (B, 147) - v. tr. - mettre.  
**foutre (se)** (En, 359) - v. pr. - se moquer.  
**frimousse** (In, 115) - n. f. - visage.  
**gueule** (En, 135) - n.f. - figure, visage.  
**gueuler** (In, 330) - v. tr. et intr. - crier, proférer en criant.  
**illlico** (In, 196) - adv. - immédiatement.  
**macchabée** (In, 335) - n. m. - cadavre.  
**machin** (In, 59, 75, 137) - n. m. - objet ou personne dont le nom échappe.  
**mioche** (En, 267) - n. m. et f. - enfant.  
**môme** (En, 244 ; In, 144, 188) - n. m. et f. - enfant.  
**motus !** (In, 262) - interj. - silence !  
**mouchard(s)** (B, 29, 85, 89, 108, 144 ; In, 106, 153) - n. m. - espion.  
**moucharder** (B, 175 ; In, 77, 81) - v. tr. - dénoncer.  
**pif** (In, 81, 159, 262) - n. m. - nez.  
**piocher** (B, 224 ; In, 25) - v. tr. - étudier avec ardeur.  
**pioncer** (In, 247) - v. intr. - dormir.  
**propri** (In, 131, 193) - n. m. et f. - propriétaire.  
**raclée(s)** (B, 155, 225) - n. f. - volée de coups.  
**rafistoler** (In, 249) - v. tr. - réparer grossièrement.  
**rafoler** (En, 179) - v. tr. - prendre, emporter.  
**rata** (In, 61) - n. m. - ragoût grossier.  
**réac(s)** (B, 57) - n. m. - réactionnaire.  
**rigolade** (En, 107 ; B, 67 ; In, 137) - n. f. - amusement, divertissement.  
**rigoler** (En, 95, 108 ; B, 109) - v. intr. - rire, s'amuser.  
**rigoleur(s)** (In, 218) - n. m. - qui aime à rire.  
**rigolo(s)** (En, 305 ; In, 76) - n. et adj. m. - personne amusante, amusant.  
**roupiller** (In, 40) - v. intr. - dormir.  
**sac** (En, 223, 261 ; B, 38) - n. m. - argent.  
**saligaud** (En, 78) - n. m. - personne ignoble.  
**saloperie** (In, 31) - n. f. - saleté.  
**serin** (En, 273) - adj. - niais, niau.  
**siffler** (B, 184, 262, 302 ; In, 222, 264) - v. tr. - avaler, boire d'un trait.  
**siroter** (In, 22) - v. tr. - boire à petits coups en savourant.  
**soûlard** (In, 85) - n. et adj. - ivrogne.  
**soûler (se)** (B, 152) - v. pr. - s'enivrer.

**tatan** (En, 27, 36) - n. f. - tante.  
**tignasse(s)** (B, 365 ; In, 84, 106, 212) - n. f. - chevelure, cheveux.  
**tonton** (En, 32, 33) - n. m. - oncle.  
**tord-boyaux** (En, 249) - n. m. - eau-de-vie de mauvaise qualité.  
**toupet** (B, 158 ; In, 212) - n. m. - hardiesse.  
**trinquer** (En, 309) - v. intr. - boire.  
**truc** (In, 103) - n. m. - chose quelconque.  
**veine** (En, 97, 172, 252) - n. f. - chance.  
**zinc** (In, 263) - n. m. - comptoir d'un débit de boissons.  
**zut !** (In, 76) - interj. - exclamation exprimant le dépit.

Ce qui frappe d'emblée, quant aux premières œuvres, ce sont les gloses accompagnant des expressions considérées évidemment comme obscures.

Dans le *Bachelier géant des Réfractaires* c'est le géant lui-même qui les traduit pour le narrateur :

Quand il eut amassé quelques sous par la cécité, - affirme le bachelier géant à propos de Bétinet, son rival en amour - il acheta un **Rhotomago** et vendit de la **bonne fortanche**.

Nous appelons **Rhotomago** ou **Thomas** cette espèce de bocal dans lequel se balance un enfant en bois, qui monte et remonte suivant qu'on pose ou que l'on retire le doigt [...]

La **bonne fortanche**, c'est la bonne aventure (*Les Réfractaires*, 1975, I, 296).

De même dans *La Rue* les "renseignements historiques et biographiques" sur la vie des "tirangeurs de brèmes" sont entremêlés d'explications :

C'est à l'époque où les jeux marchaient au Palais-Royal, que les tirangeurs de brèmes faisaient leurs affaires, et il y a eu des coups de cartes célèbres.

Il montaient des miques terribles.

On appelle monter mique prendre une dupe et la vider, lui tondre sur le dos le poil, la laine, lui faire croire qu'on va l'enrichir, et la ruiner. Voilà l'explication du mot en bon et plat français (*La Rue*, 1975, I, 762).

Sous la plume de Vallès, le français est loin d'être plat. Si l'on cerne de près la définition, on s'aperçoit que des métaphores animales viennent doubler le mot "dupe" et garder l'expressivité de "monter mique". Le verbe "vider" suggère l'image du "dindon" - topique d'ailleurs chez Vallès avec l'ajout "de Florian" (cf. Bellet, "Notes", 1975, I, 1547) - et "tondre" celle du "mouton".

Dans ces mêmes pages de *La Rue* nous avons un peu plus loin "monté un drague" suivi de la locution adverbiale "c'est-à-dire" qui introduit la glose "acheté une voiture" (*La Rue*, I, 1975, 763).

Le besoin d'expliquer se dégage du premier volet de la trilogie pour les termes dialectaux :

La **pachade** est une espèce de pâte pétrie avec des pommes de terre, un mortier jaune, sans beurre [...] (*Enfant*, 1985, 138).

Et encore :

Puis, j'étais fort, les luttes avec Pierrouni m'avaient aguerri, j'avais du **moignon**, comme on disait en raidissant son bras et faisant gonfler son bout de biceps. Je m'étais battu, - j'y **avais fait** avec Rosée, qui était le plus fort de la cour des petits. On appelait cela **y faire**. "Veux-tu **y faire**, en sortant de classe ?"

Cela voulait dire qu'à dix heures cinq ou quatre heures cinq, on se proposait de se flanquer une trépignée dans la cour du **Coq-Rouge**, une auberge où il y avait un coin dans lequel on pouvait se battre sans être vu (*Enfant*, 1985, 117).

"**Avoir du moignon**", "**se battre**", "**y faire**", "**se flanquer une trépignée**", en peu de lignes un réseau lexical qui est la marque de la façon de procéder de Vallès. Le courant, le familier, le populaire, le dialectal coexistent, ils sont sur le même plan et avec le même droit de cité dans le texte littéraire.

Le mot familier, populaire acquiert presque un sens plus profond, un statut propre et accompagne le mot courant d'un pléonasme qui n'est plus perçu comme tel : "ce mariage de la débâine et de la misère (*Enfant*, 1985, 22), "ils juraient, sacraient, en lâchaient de salées" (*Enfant*, 1985, 105).

Le français soutenu, académique, qui déguise le réel, qui établit un écart entre le mot et la chose, est au contraire l'objet favori des attaques de Jacques Vingtras, protagoniste de la trilogie :

Le professeur de français s'appelle N..., c'est le frère d'un académicien qui a deux morales au lieu d'une : abondance de biens ne nuit pas. [...] J'ai commencé par avoir de bonnes places en discours français, mais je dégringole vite.

De second, je tombe à dixième, à quinzième !

Ayant à parler de paysans qui, pour fêter leur roi, trinquent ensemble, j'avais dit une fois :

*Et tous réunis, ils burent un BON verre de vin.*

"UN BON ! - Ce garçon-là n'a rien de fleuri, rien, rien : [...] UN BON ! Quand notre langue est si fertile en tours heureux, pour exprimer l'opération accomplie par ceux qui portent à leurs lèvres le jus de Bacchus, le nectar des dieux ! Et que ne se souvenait-il de l'image à la fois modeste et hardie de Boileau :

*Boire un verre de vin qui rit dans la fougère !*

C'est que je n'ai jamais compris ce vers-là, moi ! Boire un verre qui se tient les côtes dans l'herbe, sous la coudrette !

[...]

C'est que ça me vient comme cela à moi ! nous parlons comme cela à la maison ; - on parle comme cela dans celles où j'allais. - Nous fréquentions du monde si pauvre ! (*Enfant*, 1985, 309-310).

Le langage du "monde pauvre" est le seul vrai langage. Le mot bas est porteur de vérité, le mot noble est porteur de mensonge. Vingtras ironise souvent sur les institutions scolaires qui transmettent ce legs rhétorique, sur les professeurs qui disent *arakné* pour "araignée", *cothurnes* pour "souliers" (*Enfant*, 1985, 273). Mais il n'a aucun scrupule à se servir de

cette rhétorique qu'il méprise, quand il veut faire passer son message, c'est alors qu'il "grandsièclise" sa parole, qu'il "éclabousse de latin" son public de bourgeois (*Insurgé*, 1986, 49). Mais c'est "le monde en bourgeron" (*Insurgé*, 1986, 104), son public idéal. C'est pour ce même public qu'il faut abandonner "la défroque jacobine", le "fatras de la légende de 93".

L'emploi du "français non conventionnel" répond chez Vallès à l'exigence de rompre avec la tradition, de parler à l'homme de la "rue", d'être plus "vrai", d'atteindre à "l'âpre et simple vérité" (*Littérature et Révolution*, 1969, 446).

Luciana ALOCCO-BIANCO  
Université de Trieste

#### Abréviations du glossaire

adj. = adjectif	loc. adv. = locution adverbiale
adv. = adverbe	m. = masculin
f. = féminin	n. = nom
interj. = interjection	pr. = pronominal
intr. = intransitif	tr. = transitif
loc. = locution	v. = verbe
loc. adj. = locution adjective	

Quant aux définitions des termes, nous avons utilisé le *Petit Robert* et le *Lexis*.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BELLET R., 1969, "Formation et développement du vocabulaire chez Vallès journaliste (1848-1871)", *Cahiers de lexicologie*, 15.
- CELLARD J. et REY A., 1980, *Dictionnaire du français non conventionnel*, Hachette, Paris.
- ESNAULT G., 1965, *Dictionnaire historique des argots français*, Larousse, Paris.
- GUIRAUD P., 1956, *L'Argot*, P.U.F, Paris.

NIKOLOV B., 1961, *Le lexique populaire dans l'œuvre de Jules Vallès*, Université de Sofia.

VALLÈS J., 1969, *L'Argent, Œuvres complètes*, éd. Scheler-Bancquart, I, Livre Club Diderot, Paris.

VALLÈS J., 1969, *Littérature et Révolution*, éd. Bellet, Éditeurs français réunis, Paris.

VALLÈS J., 1975, *Les Réfractaires, La Rue, Choix d'articles, Œuvres*, éd. Bellet, I, Gallimard, Paris.

VALLÈS J., 1985, *L'Enfant*, éd. Rogozinski, Librairie générale française, Paris.

VALLÈS J., 1985, *Le Bachelier*, éd. Pillu, Librairie générale française, Paris.

VALLÈS J., 1986, *L'Insurgé*, éd. Bellet, Librairie générale française, Paris.

## REFLETS DE LA LANGUE POPULAIRE DANS L'ŒUVRE DE LÉON BLOY

C'est l'œuvre de Léon Bloy, quelque peu marginale mais néanmoins représentative des turbulences littéraires de la fin du 19e siècle, qui est appelée à témoigner de l'emploi de la langue populaire en littérature. La définition de l'objet d'étude ne laisse pas d'être délicat. Renverra-t-elle aux marges langagières de l'argot, du vulgarisme, de la grossièreté ? Bloy permet une ample moisson. Saisira-t-elle plus largement la langue courante parlée par le "peuple populaire" ? Le titre de ce colloque rappelle opportunément, par le pluriel et l'adverbe de négation de l'expression *français non conventionnels*, que la limitation du champ dépend avant tout de la constitution stable d'un pôle langagier antinomique : langue conventionnelle, langue écrite, langue cultivée que régissent tour à tour et parfois concurremment des règles grammaticales, discursives, morales ou sociales.

A vrai dire, bien des hésitations disparaissent quand il s'agit d'observer cette langue "hors la loi" dans une œuvre littéraire qui bien souvent, la mettant en scène, désigne du doigt la parlure étrangère, en fige les traits et les contours. L'œuvre de Bloy offre ainsi dans les dialogues de ses romans et nouvelles ou sous la plume même de l'auteur une panoplie assez complète des formes généralement utilisées en littérature et qu'il est convenu de classer sous l'étiquette de langue populaire : transcription de déformations ou erreurs de prononciation ("artisse"<sup>1</sup>), accords fautifs ("je vas t'en fourrer..."<sup>2</sup>), écrasements phonétiques ("J'y en ai parlé"<sup>3</sup>), élisions ("T'es pas dégourdie"<sup>4</sup>), structures syntaxiques de détachement :

"Et tu ne lui as pas foutu ça à la figure, à cet' Héloïse du champ de navets"<sup>5</sup>

compositions lexicales ("fariboleur", galope-chopine"), vulgarismes, etc...<sup>6</sup>. Chez Léon Bloy, la mise en scène de ces formes surtout est

1 *La femme pauvre*, Œuvres complètes, Mercure de France, 1972, p. 31.

2 *Ibid.*, p. 31.

3 *Ibid.*, p. 31.

4 *Ibid.*, p. 39.

5 *Ibid.*, p. 39.

6 Pour l'ensemble de ces formes et de manière plus générale pour les relations entre la littérature et le langage populaire à la fin du 19e siècle, il faut renvoyer à D. FRANÇOIS, *Histoire de la langue française (1880-1914)*, sous la direction de G. ANTOINE et R. MARTIN, Paris, 1985, pp. 313 sq. Cf. aussi notre thèse, *Le style de Léon Bloy. Une figuration rhétorique de la dysphorie*, Université de Nancy II, 1986.

remarquable qui les oppose en contexte à une langue recherchée, des vocables rares, un propos sublime, une pose oratoire et grandiloquente. Les figures de disparate, telles ces forgeries "torcheculatif", "blaguoscope", ou de ruptures tonales sont fréquentes : elles attestent le maniement artiste et actualisent de fermes dissociations :

"Chaste comme un clou, comme un sécateur, comme un hareng saur ! Ses acolytes le proclamaient immarcescible et ineffaçable, non moins albe et lactescent que le nitide manteau des anges.

Oserai-je le dire ? Il regardait les femmes comme du caca"<sup>1</sup>.

De vigoureux contrastes sont créés entre un haut langage et un bas langage, un discours de civilité et un discours violent et vulgaire, un discours de savoir et un autre de non savoir, des formes disant le conformisme, l'acceptation des pactes sociaux et d'autres signifiant un refus. L'orientation axiologique de ces couples dépend à l'évidence de l'idéologie même de l'auteur et des valeurs que son texte attache aux notions de "peuple-populaire" d'un côté, mais aussi et parfois de façon contradictoire à celles de "convention-conformisme". Chez Bloy, le peuple n'est ni celui de Hugo, ni celui de Zola ; il ne bénéficie pas plus de la curiosité artiste d'un Huysmans. Le peuple, pour cet écrivain, issu de la petite bourgeoisie mais en réaction violente contre la démocratie, nostalgique de monarchie, c'est le peuple usurpateur qui a substitué à la noblesse, à la foi, aux traditions, la sottise, la bassesse, l'ignorance du plus grand nombre ; son incarnation, c'est le bourgeois. Dès lors, l'emploi des formes populaires chez Bloy sera indissociable de l'expression du mépris ; il servira soit la disqualification de l'énonciateur, soit la dépréciation de la réalité ainsi représentée. Quant au vulgarisme ou à l'expression argotique qu'assume Bloy lui-même, dans son *Journal* en particulier, il ne sera jamais abandon à quelque idiome familier mais vocabulaire provocateur d'une convention bourgeoise exécrée. Le contexte actualise sans ambiguïté cette valeur :

"On va se rafraîchir le poitrail dans de vertes prairies en donnant l'ordre aux larbins de ne faire suivre aucun message. Les pauvres, cela s'entend, peuvent se taper"<sup>2</sup>.

Dans le grossissement et l'outrance fréquente de ces emplois, l'œuvre de Bloy, à l'instar de celle de Céline, invite d'emblée à saisir les limites de l'observation de la langue populaire en littérature. Ces formes, si elles sont parfois, - comment l'ignorer ? - saisie attentive de quelque nature langagière, participent avant tout à une structuration

1 *Histoires désobligantes*, Paris, Mercure de France, 1967, pp. 223-224.

2 *Mon Journal*, Paris, Mercure de France, 1963, p. 320.

génératrice de simplifications, dissociations, équivalences et contrastes qui constituent, ce faisant, la forme populaire en figure signifiante.

Cette polarisation axiologique a une seconde conséquence. De cette dissociation, chaque ensemble reçoit une cohérence et un semblant d'unité qui autorise tous les amalgames : sera pressentie comme populaire indifféremment une forme langagière, une réalité de référence propre à ce discours, ou une conduite énonciative. Deux exemples suffisent à illustrer cette confusion. Le mot "claquedent", rencontré plusieurs fois dans l'œuvre de Bloy, ne reçoit ni dans *Darmesteter* ni dans *Littré* une marque d'emploi. Bescherelle note pour le même vocable : "terme d'injure et de mépris, (...), populaire", semblant déduire cette dernière marque d'une pratique d'incivilité. Quant à la marque "argot" du *Trésor de la langue française*, elle ne manque pas de surprendre d'autant qu'elle s'appuie, abusivement à notre sens, sur un texte de Bloy pour la fonder. L'étiquette de l'énonciateur, écrivain marginal et provocateur, n'a-t-elle pas contaminé ici la marque d'emploi du vocable ? Tout aussi révélateurs sont les lexiques de langue populaire d'œuvres littéraires, tel celui de Viginī<sup>1</sup> pour Léon Bloy qui relève indistinctement, au côté de formes authentiquement familiales ou populaires, les termes d'injures - fussent-ils éminemment littéraires comme "jocrisse" ou "faquin" - des emprunts à l'argot, des vocables marqués péjorativement, des compositions originales à suffixe ou radical familier, des mots enfin exprimant des réalités basses et répugnantes. L'effet de sens généré par une structure littéraire établit en formes constitutives du langage populaire des composantes aléatoires, voire étrangères à cette parlure.

Aussi, lorsqu'on prétend observer le reflet de la langue populaire dans une œuvre littéraire, doit-on bien prendre la mesure de cet emploi orienté. Souvent, ce qui sera saisi risque de n'être qu'un simulacre destiné, dans la stylisation de la figuration, à signifier quelque valeur.

Faut-il pour autant négliger ces reflets pour la connaissance des français non conventionnels ? Certes non. Surtout, la représentation littéraire est en partie responsable des jugements qui se sont attachés à la parlure dans l'histoire de notre société et c'est elle, bien souvent, qui a contribué à la repousser dans les marges ou, au contraire, favorise son expansion.

\*

L'œuvre de Léon Bloy propose une seconde piste de réflexion. Dans sa fonction dominante de représentation romanesque ou de caricature, la

<sup>1</sup> G. VIGINI, "Il linguaggio popolare di Léon Bloy", *Studi Francesi*, XXXVIII, 1969, pp. 247-261.

littérature reproduit moins une langue qu'un discours populaire : cette conduite discursive exhibée n'est-elle pas tout à fait apte à éclairer les formes dominantes du français qu'elle génère ?

De ce discours populaire l'œuvre de Bloy désigne à l'attention quelques aspects. Le caractère d'oralité est ici largement déterminant et il décide en partie des traits suivants :

1. Premier trait : le discours populaire, produit dans des situations de conversation quotidienne, explore de manière privilégiée certaines aires lexicales et en explique la relative créativité figurale. Chez Bloy, les aires les plus fécondes se constituent autour de quelques mots thèmes : l'argent, avec taper, se fendre, carotter, filouter, galette, rouler, etc... ; le corps et ses fonctions, désignations synecdochiques fréquentes qui déprécient l'homme et son activité :

"Le Président de la République y amènera son ventre"<sup>1</sup>.

2. Deuxième trait attendu : le discours populaire multiplie les figures des interlocuteurs et les marques de leur subjectivité : interjections, apostrophes, occasions de surnoms hypocoristiques ("Zizi, o mon Zidore"<sup>2</sup>), de sobriquets et d'injures ("vieille poison", "vieux corbillard"<sup>3</sup>), modalités exclamatives et interrogatives, modalisateurs d'assertion, pronom d'intérêt atténué :

"Ah ! la vieille garce ! Est-ce qu'elle va encore nous la faire à l'impératrice"<sup>4</sup>.

Et, à l'opposé, des manœuvres fréquentes de contournement de cette subjectivité envahissante, tel l'enallage de personne "on", utilisé à la place de "nous" ou "je" :

"On aime à lever le coude mais on a sa dignité"<sup>5</sup>.

La structuration syntaxique, de même, par détachement du thème ou juxtaposition parataxique, établit la fonction dominante de l'intonation :

"Ils le croquent tous les matins leur sacré bon Dieu"<sup>6</sup>  
"Ça vous la coupe, je ne dis pas non"<sup>7</sup>.

1 *Le Sang du Pauvre*, Paris, Mercure de France, 1969, p. 95.

2 *La Femme pauvre*, pp. 30-31.

3 *Ibid.*, p. 30.

4 *Ibid.*, p. 31.

5 *Ibid.*, p. 41.

6 *Ibid.*, p. 232.

7 *Ibid.*, p. 226.

Les nombreuses métaphores du discours populaire apparaissent bien souvent comme de purs sèmes axiologiques. Le lexique de Bloy offre ici un florilège rare de métaphores animales ou scatologiques qui actualisent sans mélange les significations de "bas", "immonde", "ignoble".

3. Troisième trait : une conduite énonciative dominée par les figures de suppression, significatives de la fonction de suppléance de la parole par le contexte d'énonciation. Les formes sont connues : suppression de l'adverbe négatif, du pronom neutre "il", apocopes variées ("proprios", "aristos"<sup>1</sup>), phrases elliptiques ("et pas le rond..."<sup>2</sup>), suppression, dans une phrase complexe, du segment recteur qui eût lexicalisé la modalité, au profit de la seule intonation :

"Si ça ne fait pas dresser les cheveux sur la tête !"<sup>3</sup>

4. Quatrième trait : Une appréhension floue du sens, trait attaché à l'improvisation du discours oral mais aussi à une structuration approximative de la pensée ou de la perception du réel. Le pronom neutre "ça" fréquemment anaphorique établit un semblant de cohésion du discours, de même que les connecteurs flous "et puis", "d'abord" qui autorisent toutes les abruptions discursives et les coq-à-l'âne :

"Et puis, faut pas croire, la vieille n'aurait pas voulu"<sup>4</sup>

Les mêmes formes signalent les relais nombreux de l'implicite.

5. Cinquième trait : La stéréotypie. Celle-ci assume à la fois une fonction d'accord et d'économie. Au côté des locutions phraséologiques, telles "être dans la mélasse", "un qui n'est pas large des épaules", "on s'en bat l'œil à gauche"<sup>5</sup>, on doit à Bloy d'avoir constamment épinglé comme l'une des formes les plus significatives du discours populaire, le lieu commun, formule de la conversation quotidienne qui s'est figée très souvent autour d'une figure devenue vite conventionnelle. Les deux volumes de l'*Exégèse des lieux communs*<sup>6</sup>, publiés en 1902 puis en 1912, s'acharnent sur plus de trois cents lieux communs qui sont autant des stéréotypes de pensée que des clichés langagiers : "faire travailler l'argent", "le mieux est l'ennemi du bien", "toutes les opinions sont

1 *Ibid.*, p. 30 et *passim*.

2 *Ibid.*, p. 29.

3 *Ibid.*, p. 233.

4 *Ibid.*, p. 41.

5 *Ibid.*, p. 31, p. 41, p. 226.

6 *Exégèse des lieux communs*, "Fin de siècles, 10/18", Paris, U.G.E. 1983. Sur cette œuvre, cf. en particulier notre article "Exorciser le lieu commun", *Cahier de l'Herne*, Léon Bloy, 1988, pp. 67 sq.

respectables", "on ne se refait pas", "un livre de chevet", etc... Certes ici c'est le bourgeois, et le bourgeois de Paris qui en a l'apanage ; il est clair cependant que ces tours sont appelés à venir contaminer le discours populaire et en éclairent les lois de fonctionnement. Prêt-à-penser toujours disponible et à large spectre sémantique, le lieu commun répond à une loi d'économie : économie de pensée, économie de parole exigée par la rapidité ou la difficulté de la communication. Il rejoint à ce titre d'autres formes de raccourci. Formule impersonnelle où se mire l'idéologie du plus grand nombre, il participe d'une stratégie de la communion et de l'accord, garante de cohésion sociale. Il rejoint d'autres phénomènes plus ou moins élaborés. Enfin, vérité générale énoncée dans une situation de parole des plus particulières, il appelle, par cet hiatus, l'émergence de contenus implicites. Il rejoint toutes les structures de non dit. *L'Exégèse des lieux communs* de Léon Bloy touche, on s'en doute, autant à l'idéologie qu'au langage. Si l'auteur prête parfois à la parémiologie l'attention du philologue, il la traite surtout en satiriste, en pamphlétaire ou en visionnaire mystique. L'intérêt n'est pas moindre cependant de cette désignation appuyée de la formule figée, qui met à nu certaines lois discursives déterminantes dans la constitution d'une langue populaire et fait saillir le paradoxe : cette langue populaire qu'on est tenté d'appeler langue non conventionnelle n'est-elle pas le lieu par excellence de la convention et de la stéréotypie ?

\*

*L'Exégèse des lieux communs* et avec elle, l'œuvre entière de Bloy, invite à une dernière observation. L'ensemble de ces textes propose en fait trois reflets concurrents de la langue populaire. Le premier est renvoyé par les dialogues des œuvres de fiction : la caricature du parler populaire déclasse l'énonciateur et fonde une figuration expressive de la bassesse et du mépris. Un second reflet est donné par l'emprunt de familiars et de vulgarismes. Ces formes ont une fonction évidente de provocation et constituent la langue populaire en parlure hors la loi, marge salvatrice dédaigneuse des conformismes et des conventions sociales. Un dernier reflet est offert qui lui est opposé. Lorsque Bloy égrène les stéréotypes de la conversation bourgeoise, il établit la langue populaire dans le lieu de la répétition, accordée à la loi du plus grand nombre. Ces reflets contradictoires ne doivent pas surprendre et confirment la structuration des valeurs attachées aux différents discours à la fin du 19<sup>e</sup> siècle : la littérature s'est imposée comme une quête solitaire hors des

voies de la multitude et la langue populaire, langue non conventionnelle ou langue du plus grand nombre pourra, selon la figuration choisie, supporter la pose nouvelle de l'écrivain et la fonction de son écriture.

Mireille DEREU  
Université de Metz



## PARLER PAYSAN ET PROSE ROMANESQUE

Traiter du parler paysan en contexte littéraire pose d'emblée un ensemble de questions : celle du "réalisme langagier", donc du pouvoir de représentation de milieux ou de caractères par la parole citée ; mais aussi celles de la conformité à des usages dialectaux, du degré d'intelligibilité requis par un public non rural, enfin des valeurs stylistiques résultant d'une disparité des niveaux d'élocution.

Les textes qui reproduisent le langage paysan n'abondent pas en français moderne. Mis à part un ensemble d'histoires ou monologues de chansonniers<sup>1</sup> qui, aux marges lointaines du littéraire, prolongent la tradition des contes à rire médiévaux, ni le théâtre ni la prose narrative ne lui accordent une place notoire. Ou bien, suivant une idéalisation conventionnelle cautionnée par les poèmes virgiliens, l'homme des champs - berger plutôt que laboureur - se trouve doté d'un langage aussi poli que ses mœurs sont délicates : artifices tenaces du genre pastoral, dont *l'Astrée* ou *la Galatée* de Florian proposent d'éminents exemples. Ou bien l'ignorance, la grossièreté, au mieux la lourde matoiserie de villageois sont offertes à la raillerie des gens de la ville. Telles sont les répliques de Pierrot, Charlotte ou de la servante Martine dans Molière, ou des vrais rustiques auxquels Sorel confronte son Berger extravagant.

Ce statut littéraire du paysan s'explique, à l'évidence, par son exclusion, jusqu'à une date fort récente, des circuits de consommation (et *a fortiori* de production) de la littérature. Dans une société où richesse, pouvoir et savoir se concentrent de plus en plus distinctement vers la bourgeoisie urbaine, l'écart par rapport au peuple des campagnes se creuse jusqu'au sentiment de radicale étrangeté. Les témoignages historiques - de Vauban aux rapports préfectoraux du Second Empire - abondent sur l'indigence, l'arriérisme, la violence latente qui mène aux jacqueries puis aux assassinats de gardes forestiers. De ce qui est perçu comme semi-bestialité, la plupart des écrivains ont longtemps jugé bienséant de ne pas faire état, par occultation pure et simple ou par enjolivement. Tout empreinte qu'elle soit d'indignation et de pitié, l'évocation par La Bruyère *d'animaux farouches* (...) *répandus par la campagne*<sup>2</sup> s'intègre à ce mode de représentation. Les changements sociaux consécutifs à la Révolution, les prolongements du rousseauisme vont, lentement, le modifier. Le paysan devient personnage littéraire, et plus

1 Voir par exemple les "Histoires Lorraines" de Georges SCHOEPFER.

2 LA BRUYÈRE, *Les Caractères*, XI, 128.

seulement à travers les avatars à finalité sociologique du *Paysan parvenu* ou du *Paysan perverti*<sup>1</sup>.

Est-ce à dire qu'on lui donne la parole ? À peine, car les conventions perdurent, soit pour abraser les particularismes, soit pour les rehausser jusqu'au caricatural. C'est, en schématisant, d'un côté l'*idylle champêtre*, de l'autre, le conte narquois, égrillard ou cruel. Deux noms semblent s'imposer pour un sujet tel que celui-ci : George Sand, Maupassant, intimes connasseurs l'un et l'autre des terroirs qu'ils évoquent. Mais des études précises leur ont déjà été consacrées<sup>2</sup>. Et si la transcription du parler normand sait être vive, quoique très intermittente, dans *La Maison Tellier* ou les *Contes de la Bécasse*, la rusticité berrichonne des personnages de George Sand ne s'inscrit que par l'insertion de quelques tours familiers, archaïsmes ou vocables patoisants dans un français par ailleurs soigné.

Mon choix s'est porté sur un corpus peu étendu, mais que je suppose représentatif et cohérent : *Les Paysans*, de Balzac (1844), *La Guerre des boutons* (1912), de Louis Pergaud. L'action des deux romans se situe en milieu rural, dans une période allant de la Restauration à la première guerre mondiale, période que les historiens s'accordent à décrire comme étant celle où la paysannerie, tout en accédant peu à peu à davantage de bien-être et d'instruction, conserve encore vivaces ses traditions culturelles et ses particularismes linguistiques<sup>3</sup>. La localisation géographique des deux histoires est reconstituable à travers une toponymie partielle ou fictive. Balzac situe ses *Paysans* aux confins de la Bourgogne et du Morvan, région dont il n'avait guère de connaissance directe, mais convenable à son propos. L'ivrognerie violente du Bourguignon correspond au stéréotype du rustre répandu par la lithographie contemporaine, les gravures de Charlet ou Traviès par exemple. Et les forêts de l'Yonne, fournisseuses de Paris, constituaient un lieu d'affrontement entre les grands propriétaires et le petit peuple braconnier et ramasseur de fagots. *La Guerre des boutons* oppose deux villages de Franche-Comté, plus précisément de cette zone vallonnée entre Saône et Doubs, à l'ouest de Besançon, appelée localement "le Pays Bas". Deux contrées donc presque voisines, et deux parlers d'oïl sur lesquels une documentation fiable était disponible. Le recours aux

1 MARIVAUX, *Le Paysan parvenu* (1735) ; RESTIF DE LA BRETONNE, *Le Paysan perverti ou les Dangers de la ville* (1775).

2 Voir : VINCENT (L.), *La Langue et le style rustique de George Sand dans les romans champêtres*, Paris, Champion, 1916.

BULLER (A.S.G.), *Les parlers dialectaux et populaires dans l'œuvre de Guy de Maupassant*, Paris, Droz-Minard, 1962.

3 Voir : ROUSSEL (J.P.), BONNET (J.C.) et alii, *Histoire des paysans français du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Roanne, Horvath, coll. "Sociétés et civilisations", 1976, pp. 189 sq. et 585 sq.

travaux effectués sur la langue populaire et les argots, les enquêtes sur les dialectalismes et les glossaires de différents patois<sup>1</sup> permettent de mesurer la conformité des citations transcrives aux usages réels. Pour le texte de Pergaud, un informateur de terrain nuançait utilement les données de l'*Atlas linguistique* de Edmont et Gilliéron (dont les enquêtes sont à peu près contemporaines du moment où le récit se situe, et que prolonge le témoignage de l'abbé Jean Garneret sur *Un village comtois, Lantenne*).

Les limites assignées à cet exposé prohibent toute exhaustivité dans l'exploitation de ce matériau textuel et documentaire, qu'il s'agisse de l'analyse de segments d'énoncés ou des observations qu'on peut en abstraire. Je me bornerai donc, après un rapide recensement des marques de parler paysan, à discuter leur pertinence du point de vue dialectal et sociolectal, avant de proposer une interprétation stylistique des faits en termes d'écriture romanesque.

Sur une étendue moyenne de trois cents pages, les énoncés qui dans l'un et l'autre roman sont marqués comme reproduction de parlers paysans occupent un espace restreint, même s'ils apparaissent dans dix des treize chapitres de la Première partie des *Paysans* (seule achevée par Balzac) et bien qu'aucun des neuf chapitres de *La Guerre des boutons* n'en soit exempt. Les infractions au "bon français" y sont de trois types

1 Principaux ouvrages et articles consultés :

a/ Variations sociolectales et dialectales

BAUCHE (H.), *Le Langage populaire*, Paris, Payot, 1920.

FREI (H.), *La Grammaire des fautes*, Bellegarde, S.A.G.F., 1929.

VIGIER (Ph.), "Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois en France au XIX<sup>e</sup> siècle", *Romantisme*, 25/26, 1979, pp. 191-208.

WALTER (H.), "Patois ou français régional", *Le Français moderne*, 52, 1984, pp. 183-190.

TAVERDET (G.), *Atlas linguistique et ethnographique de la Bourgogne*, Paris, éd. du CNRS, 2 vol., 1975, 1977.

DONDAIN (C.), *Atlas linguistique de la Franche-Comté*, éd. CNRS, 3 vol., 1972-1984.

POMROY (A.), TISSIER (J.), *Dictionnaire berrichon*, Paris, Ghio, 1884.

ALEX (P.), *Le Patois de Naisay (Canton de Roulans, Arrondissement de Besançon)*, "Collection de Linguistique bourguignonne et comtoise", Paris, Libr. Voisin, 1965.

GARNERET (J.), *Un village comtois, Lantenne*, Publ. de l'Institut de linguistique romane de Lyon, Paris, Les Belles Lettres, 1959.

b/ Applications littéraires

FRANÇOIS (D.), "La littérature en argot et l'argot dans la littérature" *Communication et Langages*, 27, 1975, pp. 5-28.

THOMAS (J.J.), "Littérature populaire / langue populaire", *Poétique*, 37, 1979, pp. 10-23.

DAGNEAUD (R.), *Les Éléments populaires dans le lexique de La Comédie humaine d'Honoré de Balzac*, thèse pour le Doctorat ès-lettres, Univ. de Paris, 1954.

PIGNON (J.), "Les parlers régionaux dans *La Comédie Humaine*", *Le Français Moderne*, 24, 1946, pp. 175-200 & 265-280.

DONNARD (J.H.), "A propos des Paysans : fictions et réalités", *C.A.I.E.F.*, 15, 1963, pp. 341-348.

(phonétiques, grammaticales, lexicales) et font l'objet d'une signalisation typographique partielle. Dans l'édition de la "Pléiade"<sup>1</sup>, qui reproduit le texte paru en feuilleton dans le journal *La Presse* et corrigé par l'auteur, les italiques servent par ailleurs à détacher des titres, formules ou citations extérieurs aux répliques de villageois. Et pour ces dernières, le marquage n'est rien moins que systématique. Il affecte quelquefois une phrase entière, plus souvent un vocable, voire un article, pour mettre en évidence soit une prononciation dialectale, soit un archaïsme lexical, soit encore un solécisme populaire. Moins d'italiques dans le texte de Pergaud<sup>2</sup>, mais un recours (tout aussi intermittent et indifférencié) aux guillemets, et, au fil du récit, le renvoi par astérisques à un mini-glossaire pour assurer l'intelligibilité de formes par trop déviantes. Ces indications ne suffisent donc pas au repérage précis et à la classification des occurrences.

L'indication de prononciations irrégulières au moyen de l'alphabet ordinaire soulève, on le sait, une double difficulté. L'orthographe ne concorde que très partiellement avec l'articulation syllabique du français courant ; les variantes vocaliques ou consonantiques ne peuvent être indiquées que par écart avec la graphie réglementaire ; ajoutons au passage qu'aucun marquage n'est disponible quant aux variantes prosodiques telles que l'allongement de la syllabe ou le déplacement de l'accent. Des écarts phonétiques, on peut rendre compte en termes de figures (*méplasmes* dans la terminologie du Groupe MU) : aphéreses, apocopes ou syncopes, épenthèses, dissimilation ont en effet, on le verra plus loin, une fonction rhétorique. En termes plus simples, quatre procédures sont identifiables, que je me contenterai d'illustrer par quelques exemples : suppression, adjonction, substitution, permutation, éventuellement cumulables sur un même segment. La suppression du [ð] en position finale ou médiane est, sauf maintien par nécessité articulatoire, ordinaire dans les parlers d'oïl. Elle n'est notée au moyen de l'apostrophe que de façon exceptionnelle, quand elle se combine avec une permutation de sons, comme si la non-réalisation phonique de la lettre *e* était une évidence. La graphie signale en revanche l'effacement d'autres voyelles orales (*m'man est morte d'chagrin de n'avoir pas revu p'pa, qu'était parti, P.*, p. 109), et celui des semi-consonnes (*ben*, synéthèse sur *pésan*) ou la simplification des groupes consonantiques (*la loute, vous aut* ; *vot' église, "pisque", "passe que", quéque chose, pus de justice, pus rien !*

1 BALZAC, *Les Paysans*, in *La Comédie humaine*, t. IX, NRF Gallimard, 1978, Bibliothèque de la Pléiade, pp. 49-347. Introduction, notes et variantes par Thierry BODIN;

Le renvoi au texte est indiqué par la lettre *P*.

2 PERGAUD (Louis), *La Guerre des boutons*, Le Club Français du Livre, 1962, 279 p.  
Le renvoi au texte est indiqué par les initiales *GdB*.

*GdB*, pp. 19, 54, 55, 80). La suppression affecte une syllabe entière dans *core* (/encore), *assiner* (/assassiner) ou *la fronde à lastique* (*GdB*, p. 8).

Plus rare, l'adjonction concerne des mots à articulation complexe (*esqueuprès*, *vesxant*, *GdB*, pp. 226, 230), des finales archaïsantes (*les ceusses qui l'accompagneraient*, *GdB*, p. 10) ou des liaisons erronées (*il leur z'y a dit ousqu'était not' cabane*, *GdB*, p. 251). Quelques substitutions phoniques sont à peu près constantes dans *Les Paysans* : *à vout gauche*, *lez houmes*, *nout médecin*, *alle est capabe e'd'filer*, *eune fiare dot blanche*). La permutation enfin produit des métathèses qui affectent des mots-outils (*el bon Dieu* ; *eurmonter le courant ed grand matin*, *la justice e'd'z'hommes*, P., pp. 71, 118) ou des lexèmes (*le petit guerdin*, P., p. 117 ; "Ergarde" donc, *GdB*, p. 15). Dans le second cas l'interversion altère plus fréquemment des mots extérieurs au vocabulaire courant (*eul Souparfait*, P., p. 73 ; *enterpreneurs*, *du lusque*, *confixe*, *GdB*, pp. 17, 134, 237).

Des infractions grammaticales, sans faire état des ellipses et des redondances communes au parler familier (*gn'ya pas*, *nous aut*, *C'est moi que je poserai* la pierre avec *Grangibus*, *GdB*, p. 182), je ne mentionnerai que les réalisations réputées populaires de l'interrogation inversive (*C'est-y vrai [...] qu'on défendra le glanage*, P., p. 235 ; *C'est t'y vot'idée, vous autres ?* ; *j'sais ti quoi ! moi*, *GdB*, pp. 7, 100) et les barbarismes de conjugaisons qui abondent dans le texte de Balzac (*je vas* ; *je ne lui disons pas de craindre Dieu mais l'z'houmes* ; *je sommes forcée de cacher ce peu de blé*, P., pp. 118, 325).

C'est évidemment sur le plan du vocabulaire et de la phraséologie que les séquences de discours attribuées aux campagnards se démarquent le plus ostensiblement du "bon usage". Les citations seraient ici savoureuses mais envahissantes. Retenons-en deux dominantes : recours à des figures d'usage et prépondérance de l'expression énergique, souvent péjorative, référant à des réalités par elles-mêmes rudes ou douteuses. Point d'idéalisat ion, ni même d'atténuation dans *vous avez la gueule hâtive* ; *on me fich'rait des calottes* ; *je plais à Godain qui est une vraie guernouille* (P., pp. 94, 110, 213) ; *ça serait rien foireux de leur part* ; *foutre des mornifles / la torgnole / la peignée* (*GdB*, pp. 16, 59, 107, 109). Pas de proverbes, réputés caractéristiques du discours campagnard, mais des expressions proverbiales telles que *nu comme ein var* (P., p. 116), *t'auras peau de zébi !* (*GdB*, p. 107).

Comment exploiter maintenant ces données avec une brièveté qui ne soit pas abusivement simplificatrice ? La convenance des formes langagières aux temps, lieux et personnages de chaque roman serait à discuter en détail sur la base de vérifications érudites. Les marques de l'oralité spontanée se rencontrent dans les deux textes, avec gradation du familiarisme (*je t'y rechoperai*) à la trivialité (*nom de Dieu de*

*saligaud*) selon les locuteurs ou la situation. Si les séquences de discours direct se détachent ainsi du niveau distinctement plus soutenu des incises et transitions narratives, il arrive que des interférences brouillent leur opposition. L'inadveriance est plus probable que la recherche de contraste burlesque dans l'intrusion en discours vulgaire de formes cultivées. Dans les tirades protestataires du père Fourchon se glissent, au voisinage de fautes voyantes (*vout' journiau, une gueuse ed pièce de quarante sous*) des bribes de la haute éloquence qu'exigerait la gravité du sujet (*Compte-t-on sur cent un colonel sorti de nos flancs ? [...] Cloué par la loi de la Nécessité [...] on est toujours condamné à perpétuité à la tarre*, P., p. 119). Même disparate dans certaines répliques de *La Guerre des boutons*, où la correction syntaxique reprend parfois le dessus (Il faut savoir où l'on se déshabillera et ousqu'on cacherà les habits, GdB, p. 60).

À ces ruptures près, il s'agit bien d'une reproduction de parler populaire. Est-ce assez pour y faire reconnaître des parlers paysans ? La compétence langagière des deux écrivains est ici un facteur décisif. Pergaud, comtois de souche, avait probablement connu l'environnement semi-patoisant qu'il reconstitue dans ce "roman de [sa] douzième année" (sous-titre initial). Les mots d'origine argotique (donc plutôt citadine, ou militaire) jalonnent les dialogues (*Grouille-toi, beigner, reluquer, dégobiller, foutre des gnons, un beau raffut dans la cambuse*, etc.). Plus intéressants sont les dialectalismes opportunément insérés dans le discours. Le glossaire de J. Garneret confirme l'exactitude patoisante de *feuner dans les tiroirs* (p. 162 = "fureter"), *des racontottes* (p. 213 = des histoires plaisantes), *foyard* (p. 36 = hêtre), *gouilland* (pp. 49, 265, 270 = vaurien), *fiautot* (p. 69 = sifflet), ou encore du qualificatif *peut* (*un peut merle comme toi* (p. 20 = laid, vilain), du nom "*poutiu*" (trou, pertuis) ou du verbe *rebeuiller* (p. 7 = regarder niaisement).

D'autres formes, moins spécifiques, se retrouvent dans les parlers ruraux du nord : l'emploi de l'article devant un nom propre (*la Marie Tintin, les Longevernes*), ou le suffixe diminutif *-ot* parfois péjorant (*un salopiot*, GdB, p. 12) que Balzac prête aussi à ses Bourguignons (*les hommes aiment les chétiottes*, P., p. 213 = chétives, malingres). Mais l'authenticité régionale est faible dans *Les Paysans*, dont le vocabulaire est pour une part argotique (*gobelotter, esbigner, requinquée, dégoiser*, etc.), semé de quelques archaïsmes (*bouter, querir*) tandis que les éléments patoisants sont transposés du parler berrichon, comme l'a démontré J. Pignon<sup>1</sup>. L'articulation très fermée du [ɔ] (*houme, nouf*), les mots *boutifés* (= bulles) ou *hallebotage* (= cueillette des raisins oubliés à la

1 Voir *supra*, ouvr. cité.

Voir également, Éd. de la Pléiade, *Les Paysans*, Notes et variantes, p. 1314 et J.H. DONNARD, "À propos des *Paysans*, fictions et réalités", art. cit., p. 342.

vendange) viennent des dialectes du Centre ou de l'Ouest dont l'auteur avait une plus proche connaissance. Donc, du point de vue linguistique, une bigarrure contestable que ne saurait compenser la prétendue couleur bourguignonne d'une injure immémoriale, *ces Arminacs de Parisiens* d'ailleurs commentée par Balzac (p. 148)<sup>1</sup>.

Pour le linguiste la valeur documentaire des formes attribuées aux personnages de la paysannerie est très limitée : témoignage globalement crédible chez Pergaud, mais montage en grande partie artificiel sous la plume de Balzac. Les éléments représentatifs sont épars, assez peu diversifiés, de transcription approximative, et d'adéquation incertaine quant à l'appartenance géographique et sociale des locuteurs. Un tel constat ne vaut pas condamnation. Quelle que fût son attention aux particularismes de la parole, Balzac n'en avait, comme l'a montré Robert Dagneaud, qu'une approche intuitive et entravée par des *a priori*, approche qui est aussi celle des lexicographes de son temps. D'où d'éventuelles confusions entre archaïsmes et régionalismes, argot et parler populaire, niveau de langage vulgaire et valeur péjorative des mots<sup>2</sup>. D'un homme de lettres parisien, issu de la bourgeoisie de Touraine, à des croquants morvandiaux, la différence des pratiques langagières était encore considérable au début de la Monarchie de Juillet, et difficile à compenser sans informateurs directs. Quelques décennies plus tard, quand s'accélère la régression des patois, Pergaud - enfant du terroir, ancien maître d'école attentif aux écarts par rapport au français officiel - restitue avec plus d'aisance et de justesse une des espèces de la langue composite qui (avec de multiples variantes internes quant à la proportion de régionalismes et de vulgarismes) se parlait alors dans les campagnes.

Du point de vue, enfin, de l'expressivité littéraire, la densité des formes "paysannes" est remarquable dans l'un et l'autre texte, par comparaison avec des œuvres de thématique voisine. Rien de similaire dans les deux autres récits des "Scènes de la vie de campagne", ni chez George Sand, ni même parmi les beaucerons de *La Terre*, auxquels Zola prête peu d'expressions dialectales ou de franchises trivialités. Même réserve dans le cercle des apologistes de la vie rustique au début de ce siècle, René Bazin, Moselly ou Pérochon. Les deux romanciers isolent avec soin de leur propre parole de narrateurs/commentateurs, de niveau toujours soutenu, des citations exhibées comme signaux de rusticité. L'effet de diversité dynamique induit par la rupture se double d'un effet de réalisme et

1 "Depuis les querelles du quinzième siècle, le mot Arminacs (Armagnacs, les Parisiens, antagonistes des ducs de Bourgogne) est resté comme un terme injurieux sur la lisière de la Haute-Bourgogne, où, selon les localités, il s'est différemment corrompu" (*Les Paysans*, Éd. de la Pléiade, p. 148).

2 Voir R. DAGNEAUD, *op. cit.*, pp. 22-23.

ce, presque indépendamment de la conformité des éléments transcrits avec les usages effectifs. En prose narrative comme au théâtre, a prévalu une convention de représentation du langage populaire (solécismes, barbarismes<sup>1</sup> à quoi quelques notes archaïsantes et patoisantes devaient suffire à conférer une ruralité crédible. Balzac et Pergaud vont manifestement au-delà. Pour le premier, le parler fruste attribué au père Fourchon, aux Tonsard, est parfois une astuce de fausse naïveté pour berner le bourgeois, presque toujours la révélation d'une grossièreté brutale, irrémédiable, alarmante. Les traits du parler paysan fonctionnent ainsi comme figures : de l'aphérèse au synonyme dialectal, la déviance par rapport au bon usage vaut comme métonymie d'une sauvagerie sur quoi l'auteur prodigue par ailleurs les commentaires<sup>2</sup>. De la stylisation observable dans *Le Médecin de campagne* aux *Paysans* où dans ses corrections, il force l'écart<sup>3</sup>, le changement d'écriture reflète le glissement de l'optimisme humanitaire à l'aversion inquiète qu'inspire alors le paysan "élément insocial créé par la Révolution [...] rongeur qui morcèle et divise le sol" (P., p. 49).

Les motivations idéologiques sont sans doute moindres chez Pergaud. Le parler dru des écoliers de Longeverne est en accord avec la fantaisie de leurs jeux guerriers. Il ressuscite pour nous l'un de ces parlers campagnards que, dès avant la Grande Guerre, on savait en voie d'extinction du fait de *l'estruction*, et fait du même coup ressurgir un mode de vie où l'on s'endimanchait de ses beaux *affutiaux* et vidait force verres de *gniaule*. Par delà ce pouvoir d'évocation, le parler villageois de *La Guerre des boutons* renie hardiment les fadeurs du style champêtre. Il conjoint transgression et tradition pour susciter la jubilation verbale que célèbre le Préambule, sous la mise en exergue d'une citation de Rabelais. La rude vitalité d'un langage non régenté prend ici sa revanche sur les "hypocrisies de la famille et de l'école" que condense l'obligation du langage convenable.

Anne-Marie PERRIN-NAFFAKH  
Université de Bordeaux III

1 Cf. DESIRAT (C.), HORDÉ (T.), *La Langue française au XX<sup>e</sup> siècle*, Bordas, "Études", 1976, pp. 152-153, à propos des interrogations en *ti*, régionalisme berrichon conventionnellement lié à "l'imitation d'un parler 'paysan' ou provincial".

Exemple de parler paysan dans un texte dramatique : *La fille du paysan*, de A. BOURGEOIS et A. D'ENNERY, Paris, Lévy, 1962.

2 Ainsi, les portraits de Fourchon ("des yeux trop petits pour son énorme visage, inclinés comme ceux du cochon, exprimaient à la fois la ruse et la paresse", p. 71) ou de Tonsard ("Le front écrasé, la lèvre inférieure pendante [...] ses dents supérieures entrecroisées [...] offraient la blancheur de celles du chien", p. 92). Ou des réflexions telles que : "Par la nature et leurs fonctions sociales, les paysans vivent d'une vie purement matérielle qui se rapproche de l'état sauvage" (p. 91).

3 Voir *Les Paysans*, Notes et variantes, "Pléiade", p. 1254. Balzac renforce le parler paysan, "écrivant *nous* pour *nos*, *vartus* pour *virtus*, *houmes* pour *hommes*, *varté* pour *vérité*, etc."

## LE LANGAGE POPULAIRE DANS LE ROMAN : CODE ET/OU STYLE ?

Qu'est-ce que le langage "populaire" dans le roman ?

L'étude d'un corpus de cinquante-sept romans parus entre 1915 et 1939 a montré sans équivoque que les faits langagiers grâce auxquels une écriture est perçue comme populaire constituent un code, ceci pour plusieurs raisons.

1. D'un roman à l'autre se retrouvent peu ou prou les mêmes marques de type morpho-syntaxique et éventuellement phonétique. Ces marques, de quelque nature qu'elles soient, par lesquelles se caractérise le niveau, parfois le registre d'un parler, je les ai appelées "dénoteurs", dans la mesure où elles dénotent une connotation. Ce sont par ordre de fréquence : la forme *ça* du pronom démonstratif, l'emphase sous la forme de l'anticipation ou moins souvent de la reprise, l'effacement de la première partie du morphème de la négation, l'effacement de l'indice de troisième personne, le morphème "que" en tête d'une incise. Les dénoteurs de type phonétique les plus employés sont "t" et "qu", c'est-à-dire respectivement les formes apocopées du pronom personnel sujet de deuxième personne et du relatif sujet, ainsi que "ben", forme syncopée de l'adverbe "bien".
2. Les dénoteurs par lesquels une écriture veut passer et passe pour populaire correspondent à des faits langagiers qui à l'oral sont d'ordre très différent. Ils peuvent coïncider avec deux types de phénomènes généralement confondus sous la dénomination de "langage populaire" et pourtant fondamentalement différents. D'abord, des faits que j'ai appelés "de niveau", c'est-à-dire des faits qui, constituant une atteinte à la norme prescriptive, révèlent un manque de savoir linguistique et n'apparaissent que chez certains locuteurs, en toute situation d'énonciation (fait de niveau, par exemple, l'utilisation de "c'est-il que" ou "-ti" comme morphèmes interrogatifs) ; ensuite, des faits que j'ai appelés de "registre" qui sont employés par n'importe quel locuteur, même cultivé, dans une situation d'énonciation d'où la contrainte est exclue : emploi de "nous, on" ; effacement de l'indice personnel et du verbe copule dans la phrase avec extraposition de la complétive "sûr que le piston s'en fout [...]" (R. Dorgelès, *Les Croix de Bois*). Il s'agit

alors du registre que J.-P. Caput (1975), M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche (1986) appellent "populaire" et d'autres "relâché". Que l'on fasse populaire avec des dénoteurs appartenant à l'oral à ce registre ou au niveau que j'ai qualifié de "a-normatif" n'a pas de quoi étonner. En revanche, il peut sembler plus surprenant de faire populaire avec des dénoteurs qui correspondent à des faits du registre "courant" à l'oral, à savoir la suppression de la première partie du morphème de la négation, l'anticipation ("je la brûlerai, leur règle", L. Guilloux, *Angélina*), la reprise ("ta danseuse, si elle prend notre maison pour un bordel, je la fous dehors illico". E. Dabit, *L'Hôtel du Nord*) ou l'absence d'accord du verbe "être" dont le sujet est le pronom "ce" lorsque l'attribut est au pluriel ("c'est pas des choses à vous dire" [...]. A Coullet-Tessier, *Chambre à Louer*). Par ailleurs, toute transgression graphique lors même qu'elle correspond à la prononciation la plus conforme à la norme prescriptive est perçue comme populaire. Ainsi fait-on populaire avec une gamme de faits langagiers allant du moins au plus conforme à la Norme.

3. Ces dénoteurs sont organisés en un véritable système où chacun tient sa valeur, d'une part de sa représentativité liée à sa fréquence intertextuelle, c'est-à-dire à sa récurrence à travers plusieurs œuvres (un dénoteur se laisse d'autant plus facilement caractériser qu'il figure dans nombre d'œuvres), d'autre part de sa "significativité", laquelle dépend de plusieurs facteurs :
  - de la transgression qu'il représente. Un dénoteur est d'autant plus significatif qu'il constitue une forte transgression. Une marque d'ordre phonétique, qui entraîne une entorse à la norme graphique, a plus de poids qu'une marque d'ordre lexical qui ne porte atteinte ni à la syntaxe, ni à l'orthographe ;
  - de ses fréquences inter et intratextuelle. La "significativité" d'un dénoteur d'une part est inversement proportionnelle à sa fréquence intertextuelle, d'autre part dépend de la relation entre les deux types de fréquence. Ainsi à cause de sa faible fréquence intratextuelle, "ben" regagne en significativité ce que lui fait perdre sa forte fréquence intertextuelle ;
  - de son caractère plus ou moins facultatif.
4. Ces dénoteurs d'autre part obéissent dans leur emploi à certaines habitudes, si bien que leurs contextes et parfois même leur nature sont précisément définis. Ainsi le graphème e ne disparaît-il à l'intérieur d'un polysyllabe que dans certains mots, dans l'adjectif "petit", dans des adverbes comme "seulement" ou "maintenant" ou

encore dans des formes verbales, notamment au futur, ou au conditionnel. Devant "s'agir", "suffire" et "faire", l'indice de troisième personne ne disparaît que lorsque ces verbes sont au présent de l'indicatif.. Alors qu'à l'oral la chute de [ɛ] a lieu aussi bien dans le déterminant démonstratif que dans "c'est" lorsqu'ils sont placés devant une initiale vocalique, dans le roman ce trait de prononciation n'apparaît que pour le démonstratif ; "quand c't'obus est tombé [...]", (H. Barbusse, *Le Feu*).

5. Enfin, ces dénoteurs ont un lieu d'emploi réservé : le discours, d'où ils ne peuvent sortir sans faire l'objet de précaution, c'est-à-dire sans que leur incongruité ne soit signalée sans équivoque par les guillemets ou l'italique.

Ainsi se dégage un véritable code complexe et fort.

- Complexé dans son fonctionnement à cause du jeu inverse de la représentativité et de la significativité ; à cause du jeu délicat, dont le détail serait trop long à analyser dans ce cadre, des récurrences inter et intratextuelles par lequel se détermine la significativité d'un dénoteur.
- Complexé dans l'utilisation qui en est faite en raison du jeu de ses composantes. Seuls sont nécessaires les dénoteurs d'ordre morphosyntaxique. Néanmoins, sont souvent employés simultanément dénoteurs morphosyntaxiques et phonétiques les uns et les autres en nombre très réduit ou au contraire en nombre élevé, ce que j'ai appelé respectivement "code mineur" et "code majeur". Il arrive aussi que se combinent code majeur morphosyntaxique et code mineur phonétique (dans *Le Sel de la Terre* de R. Escholier par exemple), mais non l'inverse. Quant au lexique, même s'il échappe à toute codification puisque des romans comme *Gaspard* de R. Benjamin, *Le Feu* et *Les Croix de Bois*, qui ont tous trait à la guerre ont fort peu de vocables non conventionnels communs, même si de ce fait, il contribue à l'originalité d'une écriture qui se veut marquée, sans en être le facteur déterminant, il n'en est pas moins un des constituants du signifiant sous lequel se manifeste le langage populaire dans le roman, constituant qui n'est certes pas suffisant, mais pourtant toujours présent, de richesse équivalente en général à celle des dénoteurs de type morphosyntaxique.
- Code fort, parce qu'il est justifié linguistiquement. Ainsi, parmi les dénoteurs cités comme les plus fréquemment employés, les quatre premiers, (c'est-à-dire "ça", l'anticipation et la reprise, la négation simplifiée), qui sont utilisés dans

le roman non seulement comme marques de niveau, mais aussi comme marques de registre, correspondent à des faits langagiers qui à l'oral relèveraient du registre courant. Les relations de dépendance qui existent entre certains dénoteurs, par exemple entre l'effacement de l'indice personnel et la négation réduite à son deuxième élément, sont celles qu'ils ont dans la langue.

- Code fort, parce qu'il est à la fois conventionnel et nécessaire. Conventionnel, comme on l'a vu et nécessairement de convention. C'est en effet ce qui en conditionne la littérarité et en garantit la lisibilité, l'oral ne pouvant évidemment passer tel quel à l'écrit.

Seule la connaissance de ce code permet d'affirmer avec quelque validité l'originalité d'une écriture. Mais pareil code peut-il laisser place au style et sinon au style, du moins à des particularités d'écriture ?

Tout écart par rapport à l'une quelconque des caractéristiques du code est susceptible de personnaliser une écriture et nombre d'écrivains se sont contentés de variations sur ce code, confirmant ainsi l'emprise de celui-ci.

Ces variations peuvent concerner la significativité des dénoteurs. Ainsi *La Jument Verte* de M. Aymé se signale par deux dénoteurs qui ont une fréquence d'emploi intratextuelle supérieure à ce que l'on observe habituellement. Ce sont l'article devant le nom propre, banal dans un roman dont l'action est située à la campagne et surtout, par conséquent, la structure syntaxique qui consiste à détacher en tête de phrase un syntagme et à souligner le détachement par un "que" purement explétif, équivalent de la pause orale : "- Avec ce pantalon-là que tu iras à la messe" ; "- Par la peau du cul que je vas te le sortir [...]" ; "Infernal que tu seras toujours [...]" ; "- Pour moins que des garces qu'on passera, nous autres !" ; "- Mais non, à rien du tout qu'on n'a pensé." Le roman de L. Guilloux *Angélina* mérite sans aucun doute les critiques qu'il a suscitées. En effet, la fréquence particulièrement élevée de quelques dénoteurs de forte représentativité et de faible significativité comme l'anticipation, la reprise, l'effacement de l'indice de troisième personne ainsi que les formes irrégulières d'interrogation donnent au parler populaire un caractère systématique, outrancièrement fabriqué.

Ainsi L. Guilloux se caractérise-t-il, dans certains romans tout au moins, par la variante "ousque" employée aussi bien dans le cas de l'interrogatif : "Ousqu'il allait chercher des cornichonneries comme ça ?" (*Le Sang Noir*) que dans celui du relatif : "Je m'en va te faire un lit ousque tu seras bien." (*Compagnons*), alors que la plupart, dont H. Barbusse, s'en tiennent à "où c'est que". S'agissant du signifiant, on ne

peut qu'évoquer R. Queneau : voulant retrouver l'oralité, il adopte, de manière cohérente, la graphie la plus proche de la prononciation, et écrit "souaillent", (*Le Chiendent*), "asteure" (*Un Rude Hiver*), "Arvoire" (*Le Chiendent*), "- Kesky ?" (*Le Chiendent*) alors que le souci de s'écartier le moins possible de l'orthographe fait d'ordinaire préférer : "soyent", "a r'voir !" (H. Poulaille, *Le Pain Quotidien*), "A c'tte heure [...]" (F. Carco, *La Rue*).

D'autres ont diversifié le contexte d'emploi de certains dénoteurs. H. Poulaille par exemple qui étend le [j] analogique des quatrième et cinquième personnes non seulement à d'autres verbes que "être" ou "avoir" au subjonctif : "j'ai peur que tu croyes trop à tes forces." (*Le Pain Quotidien*), mais encore aux verbes en "-yer" au présent de l'indicatif : "Et il envoie sa veste au loin [...]" (*Pain de Soldat*), "et j' m'ennuie [...]" (*Le Pain Quotidien*). *Le Feu de Barbusse* se distingue par la suppression du graphème "e" dans des polysyllabes graphiques, notamment dans des verbes, hardiesse compensée par un respect aberrant de l'orthographe, puisque sont maintenues les consonnes graphiques finales "t" et le plus souvent "nt" qui ne correspondent pas plus que le "e" à des phonèmes réalisés : "- Y en a qui sav't pour toi [...]", "l' truc est connu et y en a pas besef qui peuv'nt le profiter [...]".

Néanmoins, chercher à modifier le code de l'intérieur ne va pas sans risques, risque d'oublier le fonctionnement effectif de la langue, risque d'une écriture très artificielle. Quelques écrivains ont donc pris le parti d'enrichir le code en utilisant des dénoteurs du niveau "a-normatif" à l'oral qui ne font pas partie des dénoteurs couramment employés. Ainsi F. Carco paraît-il tout à fait original dans son emploi de la locution conjonctive "cause que" parallèle à "rapport que" et de la locution prépositive correspondante "cause à" : "j' voudrais bien la r'voir, cause que ça me ferait plaisir d' m'expliquer." (*Jésus la Caille*), "C'est cause à Louise ?" (*La Rue*). *Ceux du Trimard* de M. Stéphane tire sa spécificité du nombre très élevé d'irrégularités graphiques correspondant à diverses déformations du signifiant bien attestées par H. Frei (1929) et par H. Bauche (1946). C'est assurément *Le Feu de Barbusse* qui concentre la plus grande diversité de dénoteurs tant morphosyntaxiques que phonétiques. On y trouve en effet non seulement ceux que l'on peut rencontrer égaillés dans d'autres œuvres, mais encore d'autres faits qui d'ordinaire n'apparaissent pas à l'écrit, bien qu'ils soient employés à l'oral. C'est en outre, des romans consacrés à la guerre de 14 que j'ai pu étudier, celui dont le vocabulaire est le plus riche, puisque la proportion des vocables par rapport aux mots y est la plus forte.

Malheureusement, aussi riche soit-il, ce code est un piège. Le langage populaire réduit au code paraît artificiel, mais utiliser un code plus étendu, c'est risquer de se laisser prendre à la tentation d'un réalisme

illusoire et de toute manière utopique parce que l'écrit ne peut assimiler un langage foncièrement oral. Par ailleurs, trait original d'écriture n'est pas style.

Il est un écrivain qui a très bien compris l'écueil auquel se heurte toute tentative pour faire passer l'oral dans l'écrit et à propos duquel parler de style paraît pleinement justifié. Il s'agit de Céline.

Pleinement conscient du travail de transposition, de recréation auquel doit être soumis le parlé, il ne retient du code que ce qui est compatible avec l'écrit. Ainsi ne note-t-il des phénomènes de prononciation que dans la mesure où il retrouve des formes canoniques. Il retient par exemple "y", variante combinatoire dans certains emplois de "à lui" ("j'y pense" dans le cas d'un "animé, mais "je pense à lui"), utilisant d'ailleurs cette forme très fréquemment comme pronom complément ("Il poussait de tels soupirs, que j'y aurais écrasé la tronche.", *Mort à Crédit*), et très rarement comme sujet ; il retient également "qu'" et "t'" pour noter l'apocope de la voyelle dans le pronom relatif et le pronom personnel de deuxième personne sujets, qui correspondent aux graphies parfaitement correctes de ces mêmes pronoms, en cas d'élision lorsqu'ils sont compléments. "Ben" et "v'là" n'apparaissent ni dans *Voyage au Bout de la Nuit* ni dans *Mort à Crédit* ; l'aphérèse de "n'est-ce pas" y a toujours la forme "pas". Céline dès ses premiers romans a finalement une utilisation limitée et très personnelle du code car c'est d'une autre manière qu'il crée l'illusion du parlé.

S'en prenant au bastion du langage littéraire qu'est le récit, il le fait discours, et retrouve la liberté de l'oral en s'attaquant à la structure même de la phrase.

Il perturbe le déroulement syntagmatique de l'énoncé par des permutations inhabituelles, qu'il s'agisse de l'attribut : "Pas tranquille du tout j'étais." (*Voyage au bout de la Nuit*), du complément de verbe : "Ma mère, sa voilette, la rafale la lui arrache, trempée..." (*Mort à Crédit*), "Toutes les peines du monde j'éprouvais [...]" (*Voyage au bout de la Nuit*), du complément de phrase : "Dans ses pantalons, à l'endroit des genoux, mon père, il flottait [...]" (*Mort à Crédit*), de l'adverbe : "Je me sentais faible extrêmement comme si je relevais d'une maladie" (*Mort à Crédit*), de l'adjectif épithète : "j'ai eu la neuve paire de tatanes [...]" (*Mort à Crédit*).

Il dérange la phrase, préférant à la rigidité de la subordination la souplesse de la coordination, coordination souvent peu orthodoxe syntaxiquement, en général créatrice d'hyperbates : "et me voici parti à m'engager, et au pas de course encore." (*Voyage au Bout de la Nuit*) ; "Pour que dans le cerveau d'un couillon la pensée fasse un tour, il faut qu'il lui arrive beaucoup de choses et des bien cruelles." (*Voyage au bout de la Nuit*).

Permettant encore plus de liberté, souvent elle aussi source d'hyperbates, la juxtaposition prend des formes diverses selon la nature des éléments juxtaposés, selon leur place et leur valeur sémantique : "Il tenait quelque chose comme tarin... le vrai petit chou-fleur... plissé... rissolé, véreux..." (*Mort à Crédit*) ; "Des clients, je n'en avais guère vu encore à la factorie, des badauds noirs seulement [...]" (*Voyage au bout de la Nuit*).

Céline s'en prend non seulement à la structure interne de la phrase, mais encore à ses cadres mêmes. A la phrase syntaxique de l'écrit, centrée sur le prédicat, il préfère souvent, et de plus en plus, l'unité fondamentale de l'oral qu'est le groupe rythmique, délimité par le point : "Et s'ils entraient à présent ? Nous étant là ? Ça ferait sûrement des histoires !" (*Voyage au Bout de la Nuit*) ou les trois points : "Tout le monde... les voisins... des curieux... sont venus pour nous dire "Bon courage !" (*Mort à Crédit*). Par la majuscule, il crée de surcroît une ambivalence entre phrase écrite et énoncé oral dont il joue. "Elle enlève tout Corsage... corset... liquette..." (*Mort à Crédit*) ; "Alors, elle lui lâche tout le morceau entier... Qu'on s'est fait rafler un mouchoir... et les circonstances..." (*Mort à Crédit*).

Ceci n'a pas de quoi surprendre. C'est en effet sur l'ambivalence qu'est fondée toute l'écriture célinienne. C'est d'elle que celle-ci tient sa cohérence, partant son style. Faisant de la langue un jeu de construction à tous les niveaux, Céline dé-monte pour re-monter autrement. Mais à peine voit-on le truquage tant il est subtil, l'inattendu se glissant subrepticement dans l'attendu.

Cette ambivalence a de multiples facettes :

– Lexicale, elle concerne le signifiant diversement déformé : par des substitutions d'affixes : "râleux", "dégonflard", "étripade", "bafouillis", par des croisements tels que "démise", résultat de "dégaine" et de "mise", par des substitutions de synonymes dans des expressions figées : "joli jour", "à cloche-pompe", mais elle concerne aussi le signifié. Céline renouvelle le sens des mots en les intégrant dans un contexte syntaxique ou sémantique qui n'est pas le leur : "À la Connivence-incendie même en tapant bien la machine ils en avaient pas voulu..." (*Mort à Crédit*) ; "il la prenait à témoin qu'il n'y avait plus rien à tenter... Que j'étais irrémédiable..." (*Mort à Crédit*), en modifiant le sens d'un affixe. "Il a remis ses relations en route, il a retrouvé un expédient..." (*Mort à Crédit*), "retrouver" ayant ici le sens de "trouver à nouveau".

– Syntaxique, elle se manifeste par des phénomènes de dérivation impropre : "À lui donc l'éternité et à moi le tout de suite." (*Voyage au bout de la nuit*), par l'attelage : "Tu ferais mieux alors de penser à ta mère qui nous coûte si cher et que la vie augmente encore tous les jours..." (*Mort à Crédit*), par des procédés d'amalgame : "Faut pas espérer

laisser sa peine nulle part en route." (*Voyage au Bout de la Nuit*), "On a tout bouclé la lourde [...]" (*Mort à Crédit*).

L'ambivalence est souvent aussi énonciative, le discours se mêlant au récit, le "je" de l'actant de l'énoncé devenant un "je", actant de l'énonciation, la voix des personnages se faisant entendre sous celle du narrateur.

Cette ambivalence énonciative, dont la complexité ne peut s'analyser que dans le texte lui-même, a un avatar, l'ambivalence narrative, par laquelle s'entrecroisent des énoncés d'ordre différent, récit notamment et commentaires sur le récit : "De loin, de plus bas, il venait des bouffées de musique... le vent devait porter... des ritournelles..." (*Mort à Crédit*).

Certains écrivains peuvent certes offrir quelques traits originaux d'écriture. Ils n'en restent pas moins prisonniers d'une littérarité de convention. L'oral ne peut être intégré dans l'écrit, dont il diffère fondamentalement ; il faut donc déformer l'écrit pour qu'il paraisse de l'oral et c'est de ce travail de recréation que naît le style. Il n'est pas conséquent de style véritable possible que hors du code populaire, à partir du seul langage littéraire. S'installant ainsi dans ce qui le nie et dans ce qu'il nie, le langage populaire devient subversif. Sans doute est-ce pour cela que l'écriture célinienne a soulevé tant d'indignation.

Catherine VIGNEAU-ROUAYRENC  
Université de Toulouse-Le-Mirail

#### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 720 p.

AYMÉ M., 1933, *La jument verte*, Paris, Denoël, Le livre de poche, 1969, 256 p.

BARBUSSE H., 1916, *Le feu*, Paris, Flammarion, 1965, 319 p.

BENJAMIN R., 1915, *Gaspard*, Paris, Arthème Fayard & Cie, 319 p.

CAPUT J.P., 1975, *La langue française. Histoire d'une institution*, Paris, Larousse, tome 2, 288 p.

- CARCO F., 1914, *Jésus La Caille*, Paris, Le livre de poche, 1980, 252 p.
- CARCO F., 1930, *La rue*, Paris, Le livre de poche, Albin Michel, 1970, 191 p.
- CÉLINE L.F., 1932, *Voyage au bout de la nuit*, in Romans I, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1981, pp. 1-505.
- CÉLINE L.F., 1936, *Mort à Crédit*, in Romans I, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1981, pp. 507-1104.
- COULLET-TESSIER A., 1931, *Chambre à louer*, Paris, Grasset, 257 p.
- DABIT E., 1931, *L'hôtel du nord*, Paris, Denoël, 1966, 189 p.
- DORGELÈS R., 1919, *Les croix de bois*, Paris, Albin Michel, Le livre de poche, 1968, 439 p.
- ESCHOLIER R., 1924, *Le sel de la terre*, Amiens, Librairie E. Malfère, 198 p.
- GUILLOUX L., 1931, *Compagnons*, Paris, Grasset, 119 p.
- GUILLOUX L., 1934, *Angélina*, Paris, Grasset, 249 p.
- GUILLOUX L., 1935, *Le sang noir*, Paris, Le livre de poche, Gallimard, 1969, tome 1 : 379 p., tome 2 : 379 p.
- POULAILLE H., 1931, *Le pain quotidien*, Paris, B. Grasset, 1934, 302 p.
- POULAILLE H., 1937, *Pain de soldat*, Paris, Grasset, 495 p.
- QUENEAU R., 1933, *Le chiendent*, Paris, Gallimard, Folio, 1974, 432 p.
- QUENEAU R., 1939, *Un rude hiver*, Paris, Gallimard, 1968, 175 p.
- STÉPHANE M., 1928, *Ceux du trimard*, Paris, Grasset, 235 p.



## **LA FAUTE OBSERVÉE ET DÉNONCÉE**



## L'ÉTAMINE DES IDÉOLOGIES

*"Il n'y a plus rien d'original,  
aujourd'hui à pécher contre la grammaire..."*  
Victor Hugo  
(*Le Conservateur Littéraire*, 5<sup>e</sup> Livraison, février 1820)

En-deçà et au-delà de l'événement révolutionnaire, dont il reste toujours à évaluer le véritable impact sur le système de la langue française et sa dynamique interne, les pratiques discursives quotidiennes des sujets parlants sont soumises à une codification de plus en plus contraignante, qui permet à une norme langagière, tant phonétique que morphosyntaxique et lexicale, de s'édifier. De Desgrouais et ses *Gasconismes corrigés* (1766) aux ouvrages publiés autour de 1830<sup>1</sup> la définition et l'application de cette norme sont dictées avant tout par des considérations politiques et socio-culturelles. Ces dernières procèdent de l'évolution historique, certes, mais ne se présentent jamais que comme les reflets d'un univers déjà travaillé par la spéculation primitive de la langue.

On peut toujours essayer de dresser la liste des faits d'expression qui auraient été altérés par le passage de la "Tourmente", pour reprendre le terme imagé de Ferdinand Brunot<sup>2</sup> ; il n'en reste pas moins que, quelque précis et développé que soit ce catalogue, la "Stabilité" du système s'affirme et se perpétue dans l'inconscience de chaque locuteur. Nulle pathologie explicite, nulle révolution dans la sémiologie de la langue, si j'ose avancer cet anachronisme. Mais, probablement, comme l'ont pressenti Marcel Cohen<sup>3</sup> et Jean-Pierre Seguin<sup>4</sup>, une transformation radicale des rapports de la langue orale et de la langue écrite, ainsi qu'une modification profonde de la relation de chaque locuteur à son outil de communication : par le poids des contraintes externes pesant désormais sur elle, la langue française est entrée, dès 1789, dans la modernité d'une *ère du soupçon...* L.-S. Mercier expose cette

1 On pourra consulter sous cet aspect : REYNIER J.-B. : *Corrections Raisonnées des fautes de langage et de prononciation qui se commettent même au sein de la bonne société, dans la Provence et dans quelques provinces du Midi*, Marseille, 1829, ou BONNEDON M. : *Les Asse, les Isse, les Usse, et les Insse, ou les concordances des temps du subjonctif*, Paris, 1832.

2 *Histoire de la Langue Française*, Paris, Armand Colin, 1968, t. I., première partie.

3 *Histoire d'une Langue : le français*, Paris, Éditeurs Français Réunis, 1967, p. 234.

4 *La Langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bordas, 1972, p. 247.

transformation avec sa fougue ordinaire : "Les révolutions se conduisent et s'achèvent par ceux qui mesurent comparant ce qui est fait, et ce qui reste à faire : et les vertus morales deviennent d'autant plus nécessaires qu'on en a perdu toute idée, et que les dénominations injurieuses, c'est-à-dire les paroles dépourvues de sens, sont des arrêts de mort qui portent sur les citoyens les plus jaloux de la liberté et du bonheur de leur pays. Ce sont toutes ces phrases insignifiantes, et même celles qui étaient le plus inintelligibles qui ont été le ciment des prisons et des échafauds. Les chefs de parti ont osé s'en servir avec un succès qui atteste que dans une nation éclairée, le plus grand nombre ne l'est pas encore /.../.<sup>1</sup> C'est la même idée qu'exprime M. Pellissier, en 1866, dans une présentation rapide de l'histoire de la langue française : "Une apothéose insensée de la raison humaine et de ses égarements a comme effet naturel de mettre la loi morale, pour chaque homme, dans son sens individuel, pour la société humaine dans le sens commun, c'est-à-dire dans l'opinion de la majorité. Qui veut se soustraire aux caprices de ces deux tyrannies nouvelles doit opposer les principes aux principes, les opinions aux opinions ; de là des discussions sans fin ni mesure, la dispute partout à la place de la foi ; toute chose mise en question, c'est-à-dire livrée en pâture aux sophismes de la passion et de l'intérêt. Une fois lancé dans cette voie périlleuse, sans guide et sans boussole, sans principes fixes, l'homme s'aigrit par la dispute, il en vient bien vite à mettre en doute la bonne foi de son adversaire. De ce soupçon injurieux aux coups et à la guerre civile, il n'y a plus qu'un pas ; il était impossible que ce pas ne fût point franchi."<sup>2</sup>

Je voudrais montrer ici que, dans ces conditions, la prolifération des manuels grammaticaux et lexicologiques normatifs, soutenue par une égale profusion de manuels correctifs, ne saurait révéler les véritables aspects d'une langue désormais troublée, non dans sa nature mais dans sa pratique, par les multiples réfractons de son composant idéologique.

L'unicité républicaine de la langue française, revendiquée contre le fédéralisme exténuant des dialectes et des patois, est énoncée comme un devoir par l'abbé Grégoire, qui peut ainsi réunir les dimensions éthiques et politiques de la langue. Cette collusion institue un objet nouveau dans la conscience des sujets parlants, qui est ce *français national*, dont on a, naguère, tant exploré la signification<sup>3</sup>. Et qui se révèle être une merveilleuse machine à civiliser les individus... Le sentiment d'appartenance à

1 *Le Nouveau Paris*, Fuchs, 1798, 6 vol. in-8°, Préface, pp. XXI-XXII.

2 *La Langue française, tableau historique de sa formation et des progrès*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1866, pp. 294-295.

3 Voir en particulier, de R. BALIBAR, après l'ouvrage qui porte ce titre (avec D. Laporte, Paris, Hachette, 1974), *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la république*, Paris, P.U.F., 1985.

une communauté passe par ce partage d'un instrument de communication, qui légitime le titre de citoyen et introduit, dans la conscience de chacun, le clivage de la nature et de la culture, du spontané et du réfléchi, du privé et du politique, responsable du trouble avec lequel le langage est désormais envisagé comme principe manichéen de sélection, entre une parole<sup>1</sup> et une langue officialisée qui se voient contraintes de cohabiter par force dans chaque locuteur, indépendamment de tout substrat, indépendamment même de la reconnaissance de tout idiolecte. Prodigieux nivellement qui permet à l'adstrat d'araser les particularités régionales, et de donner un nouveau sens à la "*tabula rasa*" dont les Philosophes sensualistes reprenaient l'antique image pour exprimer la naissance au monde de l'individu. Mais arasement qui, sous prétexte de planifier l'étendue institutionnelle de la langue, reverse la variation linguistique dans les espaces de la déviance sous l'espèce de la faute.

C'est dans ce contexte qu'il faut revenir à la production métalinguistique française du début du XIX<sup>e</sup> siècle, pour en cerner les spécificités dans les divers domaines où elle se réalise. Et tout d'abord, dans le domaine du lexique. On sait, par exemple, que le *Dictionnaire Universel* de Boiste (Paris, 1800), au cours de ses différentes éditions, ne cesse de développer sa nomenclature<sup>2</sup>, afin de mieux cerner l'évolution du vocabulaire dans les différents domaines où elle s'exerce : sciences, arts, manufactures, métiers, etc. Il en va de même pour les multiples éditions des Gattel, Letellier, Lemare et autres *Vocabulaires de l'Académie* via De Wailly..., quoique la prolifération y soit moins extensive. L'ambition de dresser un relevé exhaustif des mots français procède d'une illusion de complétude, qui repose la question de savoir dans quelles conditions les emplois d'un terme peuvent être enregistrés et légalisés comme usage par les différentes instances normatives qui l'évaluent. Je n'apporterai évidemment pas ici de réponse à cette interrogation. Mais je ferai remarquer que, si les transformations du vocabulaire sont dépendantes pour une part de l'évolution des techniques et des savoirs, elles sont également imputables pour une autre part aux effets de sélection que réalise l'imaginaire collectif des sujets parlants. Le substantif "*Causette*", par exemple, ne figure pas dans les dictionnaires habituels ; il est donc fautif de l'employer au sens de *causerie*. L'adjectif "*Dinatoire*" fait l'objet d'une critique rigoureuse, bien qu'il soit attesté dans le tirage de Laveaux du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1802 : "Cela peut lui donner plus de crédit, mais ne le rend certainement pas

1 On lira à ce sujet les très pertinentes analyses de J. GUILHAUMOU, dans : *La Langue Politique et la Révolution française*, Paris, 1989, Méridiens-Klincksieck, notamment pp. 61-80.

2 Voir ma contribution : "Boiste, Tératolexicographe?", in *Autour de Féraud, la lexicographie en France de 1762 à 1835*, Collection de l'E.N.S.J.F. n° 29, Paris, 1986, pp. 119-132.

meilleur ; et, à nos yeux, *dînatoire* sera toujours, malgré cet honorable patronage, un mot boursouflé, et qui pis est, un mot inutile. Que signifie un *déjeuner dînatoire* ? Un déjeuner qui tient beaucoup du dîner, par l'abondance des mets et l'heure où on le fait. Mais, dirons-nous, puisque vous réunissez ces deux repas, le déjeuner et le dîner, réunissez donc aussi les deux noms de ces repas, le *déjeuner* et le *dîner*, et vous aurez de cette manière une expression logique, plus brève et plus agréable à l'oreille que l'autre, et, de plus, autorisée par bon nombre de grammairiens, Laveaux entre autres. - Quant à cette autre locution *l'heure dînatoire*, nous la remplaçons par l'heure du dîner, et nous n'y perdons rien. Au contraire !<sup>1</sup> Comme on le voit ici, les critères logique et euphonique invoqués ne sont jamais que les masques d'une conception implicite de la normalité lexicale, dont le fondement est étranger au système propre de la langue.

Une vague subsistance dialectale ne peut, dans ce cas qu'être prohibée : "On emploie souvent au jeu de cartes les mots *pli* et *plie*, pour signifier une main qu'on a levée. Ces mots ne se trouvent pas dans les Dictionnaires, et appartiennent exclusivement à quelque patois du Midi"<sup>2</sup>. Si les considérations sur le lexique font souvent apparaître la prononciation comme un élément discriminant du caractère fautif d'un vocable, c'est toujours en raison de cet arrière-plan anti-dialectal, susceptible de s'élargir d'ailleurs en sentiment de xénophobie linguistique ne connaissant que peu d'exceptions. Ainsi, à propos du mot "*Examen*" : "Ne vaut-il pas beaucoup mieux soumettre à notre prononciation nationale tout mot étranger qui passe dans notre langue, que d'aller laborieusement rechercher la prononciation de ce mot dans l'idiome auquel on l'emprunte ? Dix, vingt, trente personnes, enchantées du vernis de savoir que cette prononciation exotique pourra répandre sur elles, se hâteront sans doute de l'adopter ; mais la masse de la nation saura toujours, n'en doutons pas, repousser un pédantisme ridicule qui ne se plaît qu'à augmenter le nombre des difficultés d'une langue qu'elle ne parle à peu près bien qu'avec tant de peine, grâce à mille fantaisies de grammaticistes. *Examen* a éprouvé le sort de *vermicelle*, *club*, *violoncelle*, etc., qu'on a voulu nous faire prononcer *vermicelle*, *clob*, *violonchelle*, etc., et qui ne sont définitivement naturalisés parmi nous qu'en se francisant tout-à-fait. Le Trévoux, imité à tort par beaucoup de personnes, écrit *éxamen*. On ne doit jamais accentuer un *e* suivi d'un *x*."<sup>3</sup> L'anglophilie, pourtant très séduisante aux yeux de quelques écrivains (Balzac, Vigny<sup>4</sup> etc),

1 Ces deux exemples sont empruntés à P. LATT : *Dictionnaire critique et raisonné du langage vicieux*, Paris, 1835, respectivement p. 78 et 116-117.

2 *Ibid.*, p. 311.

3 *Ibid.*, p. 154.

4 De ce dernier, en particulier, on se rappellera l'usage hardi et novateur des anglicismes dans les deux versions de la vie et la mort de Chatterton, qui parcourent

n'échappe guère à ce processus que par quelques termes abondamment utilisés, qui donnent l'occasion de considérations instructives sur les intrications de l'orthographe et de la prononciation ainsi que sur les conditions d'emploi du vocabulaire : "Ponche : tous nos dictionnaires écrivent ce nom de liqueur comme on le voit en tête de cet article. Mais, malheureusement pour nos dictionnaires, et pour la raison aussi (car il vaudrait beaucoup mieux que l'orthographe fût en complète harmonie avec la prononciation), personne ne suit cet exemple. Les gens instruits écrivent *punch*, parce qu'ils disent que ce mot s'écrit ainsi dans la langue anglaise, à laquelle on l'a emprunté, et les ignorants qui se soucient fort peu d'étymologie, et ne suivent que l'usage, écrivent également *punch*, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui en France un enfant sachant lire qui n'ait vu sur quelque volet de limonadier ou même d'aubergiste, dans sa ville ou même dans son village, le nom de la liqueur que nous mentionnons ici, orthographié d'une tout autre manière, qu'il ne l'est dans l'Académie, Féraud, Boiste, Raymond, etc. *Punch* est donc un de ces mots, sur lesquels la raison perd ses droits de réforme, parce que l'usage s'en est définitivement emparé."<sup>1</sup> On aura noté, en particulier, l'affirmation incidente d'une simplification de l'orthographe sur la base de la prononciation réelle de la langue (mais cette dernière, comme on l'a vu, est sujette à discussions et sériations), la distinction des personnes instruites et des autres, les rapports conflictuels - souvent antagonistes - de la rationalité et de l'usage... Ce qui m'amène à envisager, sous l'aspect du lexique, une dernière considération, laquelle tient à l'observation désormais acquise de la dimension historique.

Une grande part des fautes relatives à l'emploi des mots tient à la subsistance d'un fonds archaïque, d'origine rurale, et préservé d'ailleurs dans les marges du développement officiel de la langue française, qui, on le sait, est le fait de la ville, politique, technique, artistique, philosophique, commerçante. Ces marges rurales décrivent précisément les espaces d'une culture non-citadine, et contraignent cette dernière à toujours rechercher une délimitation plus nette de son propre territoire. Le grammaticiste, le puriste énoncent leur jugement dans un lieu, qui, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, se définissait uniquement dans la dimension de l'espace : la cour, la ville, mais qui, désormais, avec les acquis des recherches menées par les Antiquaires ou les premiers philologues (Champollion-Figeac, Raynouard, etc.), se doit d'intégrer la dimension temporelle. Dans une société qui découvre l'importance de l'Histoire pour mieux asseoir la spécificité de son présent, l'ouverture

l'épisode de Stello, d'une part, et le texte de la pièce de théâtre, d'autre part ; voir sur ce point, notre contribution : "Ginger-beer et Soda-Water ; les mots anglais d'Alfred de VIGNY, in *Revue de Pau et du Béarn*, Pau, 1978, pp. 127-142.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 319.

rétrospective du lexique vers le passé n'est pas encore perçue comme un facteur d'embellissement, exprimant le choix conscient par le locuteur d'un charme d'expression désuet ou suranné. La rigueur de l'exclusion est d'autant plus forte que le lieu de son énonciation est travaillé par les impératifs contradictoires de la normalisation linguistique et de l'érudition philologique, de l'organisation centralisatrice et de la curiosité émancipatrice. Ainsi, à propos de cet éternel objet de dispute : "C'est maintenant une faute si grossière de dire *nentille* pour *lentille*, que, malgré la mention accordée à ce mot par le *Dictionnaire de Trévoux*, nous n'aurions pas daigné nous y arrêter, sans le rapprochement assez curieux qu'il nous a donné lieu de faire entre le français du XVII<sup>e</sup> siècle et celui de nos jours. Du temps de Ménage, celui qui aurait dit *des lentilles* eût passé pour un provincial ignorant. Il fallait prononcer *nentilles* pour être réputé homme de cour. Il ne convenait aussi qu'aux rustres de cette époque de dire : un *canif*, de la *cassonade*, un *fusilier*, un *chirurgien*, une *tabatière*, etc., au lieu de dire : un *ganif*, de la *castonade*, un *fuselier*, un *cirurgien*, une *tabakière*, etc. Les gens du bel air d'autrefois courraient grand risque, comme on le voit, de passer aujourd'hui pour des rustres. *Lentille* vient de *lenticula*, diminutif de *lens*."<sup>1</sup> Le raisonnement est d'une simplicité biblique, son application a une finalité évangélique, mais son énonciation occulte une manipulation diabolique du corps social des locuteurs. En effet, l'observation de l'histoire permet d'affirmer un renversement complet des valeurs socioculturelles impliquées dans la langue, à partir du seul constat tautologique que la prononciation des mots ne cesse de varier sous l'influence de la variation des intérêts de la société... Il est alors possible d'exclure définitivement de la norme, dans le présent, tous les locuteurs qui reproduisent ces traits divers d'archaïsme. Comme l'ont montré les commentateurs récents de Féraud, ce dernier adopte une attitude infiniment plus prudente<sup>2</sup> parce qu'il est un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle sensible aux progrès de la langue vers la clarté et la netteté, doublé d'un écrivain soucieux de style. Mais Platt, et les grammaticiens ou grammairiens instructeurs du XIX<sup>e</sup> siècle mettent résolument cette double postulation à l'écart de leurs préoccupations de standardisation. L'uniformisation de la langue et l'homogénéisation du groupe des locuteurs détenteurs d'un pouvoir passent par l'oubli de ce savoir intuitif de la langue que constitue le fait stylistique.

1 *Ibid.*, pp. 262-263. On pourrait également ajouter à cela les considérations sur *Tréfouiller*, *Trifouiller* : "Ce mot d'un usage fort commun, mais non de bon usage, ne se trouve dans aucun dictionnaire...", p. 437, ou sur *Moucher* : "Je mouche souvent, disait un habitant du midi à un grammairien. Qui ou quoi, répondit celui-ci, vos enfants ou vos chandelles?", p. 256.

2 Voir l'article de N. FOURNIER, G. SEGUIN et J.-P. SEGUIN : "L'archaïsme dans le Supplément du *Dictionnaire Critique de Féraud*" in *Études critiques sur Féraud lexicographe*, Paris, 1987, Collection de l'E.N.S.T.F. n° 38, pp. 99-126.

Or il y a là un paradoxe criant dont il faut chercher, maintenant, à expliciter les prémisses. En effet, la grammaire française du XIX<sup>e</sup> siècle, une fois libérée du joug sensualo-rationnel de l'Idéologie, ne cesse de dériver progressivement de la description des faits de langue vers l'assumption de leur valorisation stylistique. On peut donc s'étonner de voir, apparemment, lexique et syntaxe diverger au point que le premier nie l'intérêt du style dans l'organisation de la norme, tandis que la seconde revendique, au contraire, la pertinence de cet objet qui parfaît la langue d'une touche ultime d'élégance. Mais, là encore, l'observation des tensions et des torsions qui affectent l'analyse des objets grammaticaux se montre révélatrice des enjeux occultes qui travaillent simultanément la langue et le corps de ses locuteurs.

Je partirai, pour cela, d'une définition habituelle de la grammaire dans les ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle encore soumis aux séductions des Idéologues, lesquels recommandent une tripartition significative : l'Idéologie donne les matériaux (rapport des signes aux idées), la lexigraphie les travaille (déclinaison des différentes formes du signe), et la syntaxe, enfin les emploie (arrangement, coordination des formes des signes), d'où la représentation imagée classique de l'activité discursive : "Celui qui veut construire un discours a donc trois sortes d'opérations à faire, et peut être comparé à un ouvrier qui voulant faire ou élever un édifice, doit connaître le bois et autres matériaux dont il a besoin, savoir leur donner les formes convenables, et les mettre chacun à leur place"<sup>1</sup>. La syntaxe se situe au sommet d'un monument langagier dont elle parachève l'organisation au même titre qu'elle règle l'occurrence et la place des signes dans le modèle empirique. L'une et l'autre représentations du fait grammatical sont également en butte à la question de la faute, et répondent semblablement à sa provocation par une décision d'exclusion, qui doit être éclairée dans son fondement et mesurée dans son application.

Quelques exemples pour étayer cette affirmation. Après avoir élaboré un couple de règles régissant la représentation pronominale des substantifs<sup>2</sup>, Lemare peut condamner des emplois pourtant attestés en littérature pour manquement à la règle de détermination du substantif, comme dans : "En devenant capable d'attachement, il devient sensible à celui des autres, et par là même attentif aux signes de cet attachement",

1 On trouve cette organisation, entre autres, chez P.A. LEMARE, *Exercices de Langue Française*, Paris, 1819, Henry Grand, Bachelier, Béchet, Brunot-Labbe, Madame Huzard, éd. p. 3.

2 "Règle (\*) : *Le, la, les*, employés comme relatif, doit être du même genre et du même nombre que son substantif absolu, exprimé, ellipisé ou syllépsé ; Règle (\*\*) : L'adjectif déterminatif *le, la, les* employé comme relatif, doit toujours se rapporter à un nom propre ou un nom commun suffisamment déterminé.", LEMARE, *Exercices de Langue française*, Paris, 1819, pp. 294-295.

ou pour manquement à la règle d'accord morphologique, comme dans : "La première Olympiade est marquée par la victoire de Corèbe ; *elles* se renouvelaient tous les cinq ans, et après quarante ans révolus". L'objectif pédagogique de Lemare le place ainsi dans la situation de condamner, pour ce qu'elles sont cacologiques, des formes d'expression que la grammaire peut sauver, par ailleurs, du discrédit au nom d'un effet de syllepse, fondé sur l'évaluation rhétorique de leur aptitude à rehausser le style d'un énoncé. Et je n'envisage pas même là le seul cas de la grammaire empirique, mais aussi celui de la grammaire idéologique. Serreau et Boussi, qui peuvent être considérés comme les auteurs du dernier grand manuel de grammaire générale<sup>1</sup>, ont justement recours à ce principe pour expliquer le fait que nombre de phrases qui ne sont pas entièrement correctes par rapport à la lettre de la grammaire, le sont au regard de l'esprit et de l'expressivité : "S'il fallait ramener toutes nos constructions à une forme logique, il est une foule de phrases qui sont reçues à la faveur de la syllepse et qu'il faudrait condamner, puisque les rapports paraissent s'y heurter également."<sup>2</sup> Il s'instaure ainsi une sorte de **casuistique grammaticale** dans laquelle il est plus important d'être fidèle aux besoins de l'efficacité expressive, démonstrative ou persuasive qu'aux nécessités de la correction idéologique. Le conditionnement stylistique de l'expression déséquilibre la construction des énoncés, et étonne le socle logique de la pensée dont ils procèdent. Le déplacement est important parce qu'il se réalise au même instant où, simultanément, la grammaire tend à se codifier rigoureusement, avec ses listes impressionnantes de règles et d'exceptions, tandis que la littérature revendique le droit à s'affranchir des principes du perfectionnement grammatical.

Cyprien Desmarais, par exemple, expose nettement ce processus d'émancipation qui procède de l'évolution générale des mentalités, de la transformation des finalités de la littérature, et des mutations politiques de la société ; après avoir rapporté l'histoire de la littérature et du goût littéraire français jusqu'aux premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il écrit : Ce qu'elle [*la littérature*] aime est quelque chose de vague et d'inattendu ; elle recherche les contrastes, et elle secoue toute règle et tout frein, afin que la sensibilité soit plus impétueuse et plus brûlante. Une autre circonstance vient encore favoriser cet abandon et cette licence du style. Les mœurs ont perdu, comme la politique, par l'effet des révolutions, leur centre d'unité. Tout marche au hasard ; la littérature elle-même participe à ce désordre, qui doit contenir en elle-même une foule d'éléments qu'il n'est pas facile de rattacher à un même lieu. Et c'est là

1 SERREAU J.-E. et BOUSSI F.-N. : *La Grammaire ramenée à ses principes naturels, ou Traité de grammaire générale appliquée à la langue française*, Paris, Pélicier, 1824 ; XXXV + 426 p., in 8<sup>o</sup> ; 2<sup>e</sup> éd. 1829.

2 *Loc. cit.*, p. 198.

que se trouve le plus dangereux écueil, soit pour la pureté de la langue, soit pour le génie littéraire lui-même. Quand l'art s'adresse à la foule, il n'a plus de juge pour cette partie délicate de l'art qui tient à l'observation de ses propres règles.<sup>1</sup> La tradition ancienne, qui consistait à relever des fautes ou des maladresses grammaticales dans les textes des plus grands auteurs, se poursuit encore dans les pages du *Journal Grammatical*, dans les annotations que la mère de Vigny met en marge des poèmes de son fils, et dans d'autres lieux encore, qui sont marqués par l'esprit des temps anciens. Les contemporains, selon une conception que Girault-Duvivier est un des premiers à mettre en pratique dans sa *Grammaire des Grammaires* (1812), et que Grévisse a menée jusqu'à nous, sont donc amenés à considérer la légalité de la règle énoncée par la grammaire et à apprécier conjointement la légitimité de son contournement par le grand écrivain, sous le prétexte d'une plus grande originalité expressive, sous le couvert du **primat stylistique**. Cette ambivalence justifie, en retour, la sévérité et la raideur avec lesquelles, dans certaines cacologies, sont traitées les défaillances d'expression émanant du public n'ayant pas accès immédiat aux beautés de la littérature. La faute ne saurait plus être alors une virtualité d'élégance, une promesse d'esthétique supérieure ; elle devient véritablement un vice, répréhensible sous ce titre au nom de la logique, de la correctivité grammaticale et de la morale sociale... Molard, D'Hautel et Desranges avaient déjà exemplifié ce phénomène au début du siècle, Vanier et Platt, aux alentours de 1830, accentuent encore le poids de la condamnation.

De Vanier, je retiendrai une dépréciation qui rejaillit sur la corporation même des grammairiens. A propos de la distinction des formes *pire* et *pis*, qui sont ou substantif, ou adjetif, ou adverbe selon le sens, pour le premier, et adverbe, par euphonie, pour le second, tant chez Boiste que chez les Académiciens, hors de toute cohérence théorique et terminologique, il cite Bescherelle : "Quand les grammairiens pèchent eux-mêmes contre les principes qu'ils établissent, les écrivains et le public se mettent à leur aise, et emploient des locutions que la grammaire peut réprover, mais qu'un long usage finit souvent par consacrer. Avis à tous nos grands fiseurs /sic/ de règles", puis il ajoute : "Qu'en sera-t-il lorsque cette liberté sera revendiquée par ceux qui croient savoir et ont encore tout à apprendre de la langue française ?"<sup>2</sup> Et l'on perçoit, dans l'adjonction, l'implication d'un risque sous-jacent de dérèglement qui condamne l'édifice de la grammaire à une ruine prochaine, quoique, philosophiquement et politiquement, Vanier développe des sentiments philanthropiques qui le poussent à rechercher les moyens d'une

1 De la littérature française au XIXe siècle, Paris, Tenon, 1823, p. 141.

2 Dictionnaire Grammatical, critique et philosophique, Paris, Delalain, 1836, p. 599.

meilleure acculturation grammaticale du peuple. La faute, non contenue et réprimée, parce qu'elle exprime peut-être le mieux le dynamisme de la langue que s'approprient des locuteurs insuffisamment civilisés, est grosse d'un danger latent que le grammairien doit s'efforcer de désamorcer. Vanier choisit une méthode douce, si je puis dire, qui est celle de la persuasion et de la démonstration.

Platt, à l'inverse, réglemente, légifère et tranche brutalement dans le vif du corps social des locuteurs. A propos de la locution "*fait mourir*", employée dans des phrases telles que : "Ce brigand a été *fait mourir*", il note non seulement la fréquence d'emploi de cette forme mais aussi sa valeur révélatrice du niveau culturel des locuteurs : "Beaucoup de personnes emploient passivement le participe passé du verbe composé *faire mourir*. /.../ On doit éviter avec soin cette vicieuse locution, indice assez général d'une instruction fort négligée."<sup>1</sup> Il est clair que l'adverbe "*passivement*", dans ce contexte, peut s'entendre comme s'appliquant en deux sens : relativement à la construction de la diathèse verbale, mais aussi relativement à l'absence de conscience normative que le sujet locuteur fautif exhibe au même instant. Platt peut également critiquer des avis de l'Académie, comme à propos de l'expression "*trembler la fièvre*" : "L'Académie n'a pas dédaigné d'enregistrer cette mauvaise locution dans son dictionnaire, et l'Académie nous paraît avoir tort. Si elle voulait rapporter toutes les expressions devant lesquelles elle pourrait mettre : *on dit populairement*, il lui faudrait augmenter du double le volume de son dictionnaire, et nous doutons réellement que nous en fussions plus avancés. *Trembler*, verbe actif, est un barbarisme qui ne méritait pas du tout la bienveillance de MM. les quarante."<sup>2</sup> Ce qui permet de voir la collusion définitive de l'expression défectueuse et du prédicat socio-culturel : populaire. Quelques articles poussent l'argumentation critique jusqu'à jeter sur certains faits le discrédit de l'absence de sérieux : "Cette expression, *avoir des raisons*, employée dans le sens d'avoir une querelle, est plus que vicieuse ; elle est ridicule. Comment peut-on songer à rendre le mot *raison*, si pur, si calme, si beau, si élevé, synonyme du vilain et turbulent mot de *querelle*, ou de tout autre de sa parenté, comme altercation, dispute, démêlé, etc., qui ne valent guère mieux ?"<sup>3</sup>

L'objectif de Platt, nettement assigné dans la préface, était d'utilité et d'économie. Il s'agissait, par opposition aux grands dictionnaires

1 *Dictionnaire Critique et Raisonné du langage vicieux ou réputé vicieux*, Paris, 1835, Aimé André, p. 158.

2 *Loc. cit.*, p. 437.

3 *Loc. cit.*, p. 350.

grammaticaux, du genre de celui de Laveaux<sup>1</sup>, de composer un volume qui montrât non ce qu'il fallait dire mais ce qu'il ne fallait pas dire, qui procédât plus, par conséquent, d'une cacologie raisonnée et dotée d'un appareil sinon explicatif du moins législatif, que d'une grammaire modèle. Un ouvrage de ce type devait avoir un large public ; Platt justifie son choix par l'idée que les vices du langage ont pu s'introduire, à la faveur du développement du journalisme, jusqu'en des milieux de la société qui eussent normalement dû en être protégés. Mais, il prend bien soin également de marquer son désir de ne pas verser dans la compilation des propos défectueux de la *populace* ; de sorte que la portée de son texte reste ambiguë, et comme suspendue à la seule aptitude du grammaticiste d'exercer son esprit critique, et son ironie, entre les profondeurs abyssales de l'inculture et les multiples lacunes d'une instruction superficielle. Il écrit ainsi : "Nous avons eu, en relevant les fautes de langage, un double écueil à éviter. Signalons-nous une locution que les gens instruits reconnaissent tous pour vicieuse, comme *il a s'agi*, *il s'est en allé*, *c'est une somme conséquente*, ces gens s'écrient aussitôt : Mais personne ne dit cela. Signalons-nous, au contraire, une expression mauvaise, mais usitée généralement, comme *demander des excuses*, *observer à quelqu'un*, *se rappeler d'une chose*, *vessicatoire*, etc., ces mêmes gens nous disent alors : Mais tout le monde dit cela ! Malheureusement les gens peu instruits sont précisément les plus nombreux ; c'est donc à eux que nous avons dû nous adresser. Dans le but de leur être utile, nous ne nous sommes pas arrêté aux objections que quelques expériences déjà tentées nous ont fait juger devoir s'élever, et nous avons poursuivi notre tâche en frondant également les locutions, sinon positivement triviales, du moins voisines de la trivialité, et celles qui, plus ambitieuses, se sont glissées dans la bonne compagnie, au barreau, à la tribune nationale, et ont même su trouver la protection de noms littéraires bien connus, malgré le vice dont elles étaient entachées. /.../ Toutefois, il est un reproche que nous n'avons pas voulu encourir justement, c'est celui de nous appesantir sur des fautes tellement grossières, qu'elles ne puissent être faites que par des personnes privées de toute instruction, et ce n'est effectivement par pour ces personnes-là que nous avons écrit. Quand nous avons relevé ces fautes-là, ce n'a été qu'en courant, pour ainsi dire."<sup>2</sup>

Et l'on perçoit assez bien, dans sa formulation, la difficulté de légiférer entre ces deux contraintes, non grammaticales et langagières, mais sociologiques et politiques. Le travail de Platt prend en considération une multitude d'objets de langue et de discours, dont il ne parvient ni à

1 *Dictionnaire Raisonné des Difficultés Grammaticales et Littéraires de la langue française*, Paris, Le Dentu, 1818, 3e éd., Paris, 1847, Hachette, dont la carrière se poursuivra jusqu'à une sixième édition, en ... 1910 !

2 *Loc. cit.*, p. Vi-Vii.

dégager le statut de faits pertinents, ni à organiser la hiérarchie. Son analyse reste donc forcément ponctuelle, manichéenne et d'autant plus tranchante.

Il partage, à cette époque du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée selon laquelle l'état du langage d'un peuple traduit l'état de sa conscience morale ; idée qui postule, par conséquent, un certain isomorphisme entre les faits de langue et les faits de société. Je n'aurai ni le temps, ni l'espace nécessaires, désormais, pour rechercher les conditions d'articulation de ces deux plans dans la conscience des grammairiens du temps. Mais je voudrais montrer, pour conclure, que cette attitude intellectuelle conduit à figer le développement de la langue dans un passé dont le présent n'est plus qu'un point isolé à l'extrême de la dégénérescence. Dans le *Journal Grammatical*, P.-M. Le Mesl (de Paimpol) consacre un article à définir les qualités d'une langue vivante, et prononce le jugement suivant : "Une langue particulière est l'ensemble des idées d'un peuple auquel elle sert à manifester ses pensées et ses sentiments ; les modifications qu'elle éprouve correspondent aux phases diverses de la vie sociale de ce peuple. /.../ Le sort d'une langue vivante est invinciblement uni à celui du peuple auquel elle sert à manifester ses pensées et ses sentiments. Tandis que celui-ci persévere dans la voie des progrès, sa langue suit le mouvement ascendant qu'il y imprime ; lorsque ce peuple dégénère, sa langue subit l'influence du mouvement rétrograde qui l'entraîne vers la corruption ou la dissolution, termes inévitables de toute existence morale."<sup>1</sup>

J'ai suffisamment insisté pour montrer ici que la faute de langue, derrière les termes d'expression défectueuse, vicieuse, de péché, de faute, qui la désignent et la représentent, avait profondément à voir avec les principes de la morale ; suffisamment, en tout cas, pour affirmer que la prolifération des ouvrages correctifs, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dénote la conscience, chez certains contemporains, d'un sentiment habituel de décadence, qui s'exprime tant dans l'incapacité à admettre que les marques de l'oralité sont aussi importantes que celles de l'écrit, que dans la soumission au mythe d'un âge d'or de la langue entièrement révolu.

Cette "*erreur classique*", pour reprendre le terme célèbre de John Lyons<sup>2</sup>, périme définitivement l'idée d'une possible adaptation de la langue aux nécessités de ses utilisateurs. Et la notion de **faute**, singulièrement, fige dans l'extériorité de l'individu la possession de l'objet qui devrait normalement le définir en tant que sujet actif, en tant que locuteur. La spécularité du langage est ainsi obviée par cette extériorité qui

1 *Journal de la Langue Française et des langues en général*, Quai Saint-Michel, n° 15, 3<sup>e</sup> série, septembre 1837, p. 147.

2 *Linguistique Générale*, traduction française, Paris, Hachette, 1970, p. 11.

enjoint à chacun de chercher dans le code grammatical la justesse, la conformité, la légitimité de ses propos. Le jugement, qui, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, était devenu le moteur de la mécanique idéologique et grammaticale, réapparaît au XIX<sup>e</sup> siècle dans la grammaire, non comme le constituant initial, mais comme ce repère socio-culturel à la mesure duquel tous énoncés doivent être évalués, estampillés et reçus ou stigmatisés et exclus...

Des relations du fait et de la faute... On peut se représenter un fait comme la conjonction, ou le triplet résultant, d'un site, d'un observateur et d'un objet. Dans la question qui nous intéresse, les trois postes sont facilement repérables ; le site est la société française de cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en tant que celle-ci cherche à se définir comme unité derrière le qualificatif "*National*"<sup>1</sup> ; l'observateur est ce grammairien, éternel dans sa démarche comme l'a montré jadis Alain Berrendonner<sup>2</sup>, mais également profondément investi dans l'histoire et les intérêts de son époque<sup>3</sup> ; l'objet, enfin, est le dévoiement de prononciation, de graphie, la méprise lexicale, le barbarisme ou le solécisme morpho-syntaxique, tels qu'ils s'instituent au regard des lois qui soutiennent le monument de la langue. L'ensemble constitue une sorte d'équation à trois paramètres ; ou, pour reprendre la métaphore de Paul Veyne, une intrigue<sup>4</sup> à trois personnages, dont on peut reconstituer divers scénarios.

J'en proposerai brièvement trois synopsis, selon l'attribution du rôle principal à l'un des trois actants du triplet. Envisageons donc le cas dans lequel la transformation de la société, et des mentalités qui l'expriment, est instituée en moteur principal des modifications de la langue française. On peut considérer alors les conséquences de la progressive émergence, en France, de la littérature comme produit *idéotype* du début du XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment les effets pervers de son abandon au principe

1 Terme, qui, on le sait, apparaît dans les titres d'un quotidien (1830, fondé par Armand CARREL), d'un Dictionnaire, d'une Grammaire (BESCHERELLE), dans la caractérisation d'un corps militaire (Garde Nationale) ; qui désigne par conséquent tout ce qui est propre à la nation et définit la souveraineté politique de ses concitoyens.

2 *L'Éternel Grammairien*, Paris, éd. Minuit, 1977 ; ouvrage qui montre lumineusement la subsistance d'un fonds normalisateur dans chaque entreprise de description ou d'analyse linguistique, de l'Antiquité aux plus récentes théories internationales.

3 Les cas de MARLE, réformateur de l'orthographe en 1826, et Armand MARRAST, révolutionnaire de 1830, autour du *Journal Grammatical*, l'attestent éloquemment, mais on pourrait également ajouter les considérations de Philarète CHASLES en préface à la *Grammaire Nationale des Bescherelle*.

4 *Comment on écrit l'Histoire*, essai d'épistémologie, Paris, Le Seuil, 1971. "Le tissu de l'histoire est ce que nous appellerons une intrigue, un mélange très humain et très peu scientifique de causes matérielles, de fins et de hasards ; une tranche de vie, en un mot, que l'historien découpe à son gré et où les faits ont leurs liaisons objectives et leur importance relative. /.../ Le mot d'intrigue a l'avantage de rappeler que ce qu'étudie l'historien est aussi humain qu'un drame ou un roman. , loc. cit., p. 46.

lucratif. M. Pellissier, en 1866, souligne déjà ce phénomène lorsqu'il note que le XVIII<sup>e</sup> siècle, tout critique qu'il ait été, a respecté les principes classiques et traditionnels de la langue et de la littérature, tandis que le XIX<sup>e</sup> siècle, post-révolutionnaire, soumis à d'autres impératifs, recherche systématiquement l'affranchissement de la règle comme moyen de susciter la curiosité du public. Cette mutation du goût est accompagnée par une évolution corrélative du rapport de l'individu à la langue, qui, sous l'influence conjuguée du pouvoir politique centralisateur et de la recherche scientifique, fait entrer par anticipation dans une sorte d'*ère du soupçon* particulièrement propice à tous les dévoiements. Et Pellissier d'écrire, à propos des années 1820-25 : "Il faut en convenir, la langue française eut beaucoup à souffrir de cette agitation souvent irréfléchie. Pour la plupart, les romantiques étaient jeunes, très jeunes, fort ignorants ; et par suite d'une présomption naïve, ils écrivaient chaque matin ce qu'ils venaient d'apprendre la veille, et, avec une gravité comique alors, ils faisaient du journalisme un sacerdoce, et du poète un oracle sur un trépied. Les règles de la syntaxe et de la prosodie ne furent guère mieux respectées que celles des trois unités, et pour la poétique nouvelle furent créées une langue et une grammaire nouvelles aussi. En haine de la régularité classique, la manie révolutionnaire se donna carrière dans une foule de barbarismes de toute espèce, et le fanatisme du Moyen Âge vint étaler à tort et à travers des mots et des tournures dont le seul mérite était d'être tombés en désuétude à l'époque classique."<sup>1</sup> En promouvant ce produit *idéaltyp*e, la société dissimule le caractère anarchique de la faute derrière le code de ses valeurs esthétiques, et reverse dans l'intérêt stylistique le bénéfice du dépassement de sa contradiction. Le modèle littéraire exhibe et occulte simultanément, pour la fraction du corps social susceptible d'en comprendre le fonctionnement, la nécessité et le danger de la déviance. Entre un moyen nouvellement découvert et une limite récemment expérimentée. Les grammaticiens et grammairiens, censurant Chateaubriand ou Lamartine aux fins d'instruction puriste du public, restreignent la langue à n'être que l'instrument correct de transmission d'une pensée soumise à l'ordre hiérarchique d'une conception politique.

Envisageons maintenant le scénario dans lequel ce grammairien, précisément, comme observateur, édicte et légifère. La situation est entièrement différente, et il n'est plus besoin de rechercher dans les motivations de la société les raisons de la casuistique grammaticale s'appliquant à la notion de faute. Platt, une nouvelle fois, est un bon représentant de cette tendance philanthropique à former l'instruction empirique du peuple d'après les principes du savoir qu'il a lui-même hérités du

1 *La Langue Française, tableau historique de sa formation et de ses progrès*, Paris, Librairie Académique Didier, 1866, pp. 318-319.

modèle idéologique. Il expose, dans la préface de son ouvrage, les raisons philosophiques de son entreprise : l'esprit de progrès, le sentiment d'une accession plus libérale du peuple à l'exercice de la parole, le besoin de définir les principes d'une correctivité dont chaque locuteur devrait être idéalement responsable. Dans son souci de borner les territoires de la langue occupés par les différents constituants de la société, le grammairien est amené à envisager les effets de la variation temporelle, et son interprétation de la notion d'*archaïsme* mérite d'être citée, car, comme on l'a vu plus haut, cette notion présentée ici avec aménité ne figure jamais autrement dans le cours du texte que sous la forme d'un défaut rédhibitoire : "Presque toutes les fautes que fait aujourd'hui la partie la plus ignorante du peuple, et que les compilateurs de locutions vicieuses traitent dédaigneusement de barbarismes ou de solécismes, sont tout bonnement des *archaïsmes* ; c'est-à-dire que cette partie du peuple qui se trouve, pour ainsi dire, hors la loi grammaticale, a fait subir à la langue beaucoup moins d'altérations que les autres parties qui possèdent l'instruction. Le bas langage est en effet plein de mots qui appartiennent au vieux français et qui nous font rire lorsque nous les entendons prononcer, parce que notre manque de lecture des anciens auteurs ne nous permet de voir dans ces expressions que des mutilations ridicules, où, plus instruits, nous retrouverions des débris de notre vieil idiôme. Il arrive par là qu'en croyant rire de la bêtise de nos concitoyens illettrés, ce qui n'est pas fort généreux, nous ne faisons, le plus souvent, que nous moquer de nos aïeux, ce qui n'est pas trop bienséant."<sup>1</sup> Ici, la démonstration tend à prouver, s'appuyant sur la mise en évidence d'un paradoxe, que la désignation et la dénonciation de la faute de langue introduisent dans le corps social un clivage historique relevant de deux systèmes hétérogènes d'interprétation. Le premier met en évidence le fait d'une désadaptation aux conditions présentes de l'exercice de la parole, qui pénalise, par conséquent, l'assomption de la responsabilité sociale des individus ; le second, sous l'influence de la redécouverte des temps anciens par l'histoire, fait miroiter les effets gratifiants d'une instruction parfaitement achevée, qui se donne les moyens de *lire* le passé : mythe, histoire, légende. Entre les deux, la faute de langue perd le bénéfice de son expressivité et devient le révélateur ambigu d'une défaillance du sens moral et civique que la proximité des valeurs anciennes ne parvient pas à atténuer véritablement. La dénonciation et la correction de la faute s'imposent, dans ces conditions, comme des manières détournées d'imposer, par la langue, une autre sorte d'ordre, non plus social et extérieur, mais intérieur et individuel, qui réalise le préalable indispensable à la pratique du pou-

---

1 *Dictionnaire Critique et Raisonné*, p. Vii-Viii.

voir : "Oui, tout homme qui estropiera la grammaire, ne devra jamais se flatter d'exercer une grande influence intellectuelle sur ces concitoyens. Il verra avec amertume, malgré toute son éloquence, le rire dédaigneux effleurer les lèvres de ses lecteurs ou de ses auditeurs, et détruire peut-être le germe d'une pensée utile ou généreuse..."<sup>1</sup>

Il est temps, désormais, de passer au troisième scénario ; celui dans lequel la langue est instituée en acteur principal. C'est, à la vérité, un scénario difficile à envisager encore au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui, progressivement, prend forme et se justifie aux yeux de l'observateur d'aujourd'hui. En effet, les différents travaux qui ont porté jusqu'alors sur la langue sont prioritairement idéologiques, ou philosophiques, et ne présentent guère de considérations utilisables sur la sémiologie interne de la langue. Le Mesl (de Paimpol), que je citais plus haut, écrit encore en 1837 : "La langue française, ce monument intellectuel qu'on édifie depuis tant de siècles, est l'expression de nos connaissances, de nos besoins, de nos facultés ; c'est la forme appréciable de l'esprit national, la mesure de notre intelligence. Toute notre époque s'y reflète, sans effacer entièrement l'empreinte des époques antérieures. C'est un fait traditionnel et historique, où l'on peut puiser des documents de toute nature", reproduisant ainsi une conception *a priori* et révérencielle de la langue, sur laquelle le locuteur individuel n'a aucune prise. Cette étrangèreté ne relève pas de la faillite du locuteur, qui ne saurait s'approprier le système de la langue, mais plutôt de son éviction, puisque l'articulation dialectique de la langue et de la parole ne constitue pas encore un couple conceptuel opératoire. L'individu est donc, face à la langue, dans la situation d'observer un objet qui fait peser sur lui de multiples contraintes sans être en mesure de maîtriser ces effets. La faute de langue, dans son anormalité grammaticale, morale et politique, discri-mine mécaniquement, en fonction d'intérêts liés à la pratique d'un ordre hiérarchique, les divers composants de la société. Au fur et à mesure que l'on s'écarte de cette conception initiale, et que, sous l'influence des recherches de linguistique historique et comparée, les variations historiques et géographiques, mieux observées, paraissent avec un minimum de légitimité - au moins comme objets d'étude, ce qui est un des sens de l'avènement de la dialectologie en France<sup>2</sup> - et la gravité intrinsèque de la faute s'atténue. Les grammairiens sont plus enclins à admettre des déviations imputables à des milieux linguistiques hétérogènes : patois, langues techniques, argots. La faute, comme marque explicite d'un

1 PLATT : *loc. cit.*, pp. I-II.

2 Ainsi que j'ai pu le montrer dans une communication à ICHoLS IV, Trèves, 1987, "Des Cacologies et des curiosités patoisantes en France au XIX<sup>e</sup> siècle, à la Dialectologie", in *Proceedings of the Fourth International Conference on History of Language Sciences*, John Benjamins, Amsterdam, 1990, t. II, pp. 701-713.

dévoiement d'expression, n'est plus une atteinte à la raison du système, à l'intégration sociale de l'individu ; elle est devenue un fait indispensable à la vie et au développement du système de la langue, une condition centrale de son dynamisme.

C'est ainsi que, dans le dernier tiers du siècle, l'École, seule, laïque et républicaine, au service de l'État, maniera encore les attributs flétrissants de ce vice ... Bréal et Brachet se préservent de l'accusation de manichéisme simplificateur - et idéologiquement ambigu - en évitant tout bonnement d'employer le terme de "faute". Quant à Ayer, ici comme ailleurs si souvent précurseur, il donne de la grammaire, dès le milieu du siècle, une définition qui, en termes scientifiques, expulse totalement, par l'éviction de la modalité déontique, l'idée selon laquelle la faute serait extérieure à l'exercice ordinaire et quotidien de la langue par une élite instruite et cultivée : "La grammaire est la science du langage. Elle a pour objet l'expression de la pensée par la parole. Le langage est une faculté qui n'appartient qu'à l'homme et le distingue des animaux. Il n'est pas le produit de l'invention et ne s'apprend pas comme un art ; mais, comme tous les dons naturels, il se développe par l'exercice. La grammaire n'enseigne donc pas comme l'on doit parler, mais comme l'on parle."<sup>1</sup>

Comparativement aux débuts du XIX<sup>e</sup> siècle, on s'achemine par là vers une nouvelle conception de la langue et de la parole, telle que la définira Saussure, dans laquelle l'hétérogénéité du langage, sous quelque forme qu'il se présente, n'est plus clivée par la notion de *faute*, mais ressoudée par l'utilisation de concepts qui ont cessé d'être normatifs pour accéder au domaine de l'explicatif. Cela ne signifie pas que l'Idéologie a disparu ; cela montre seulement que, la dimension de l'histoire ayant été explorée et ayant révélé ses impasses en termes d'origine et de société, la spécularité de la langue a fait s'évanouir l'idée d'une norme fonctionnelle extérieure au système lui-même.

Et puisque j'avais commencé en citant Hugo, je terminerai en rappelant Flaubert, qui, par l'intermédiaire de Bouvard et Pécuchet, avait déjà débusqué pour s'en gausser, dans ce siècle normatif et sélectif, le caractère illusoire de la norme et de la faute corrélées : "Les grammairiens, il est vrai, sont en désaccord. Ceux-ci voient une beauté où ceux-là découvrent une faute. Ils admettent des principes dont ils repoussent les conséquences, proclament les conséquences dont ils refusent les principes, s'appuient sur la tradition, rejettent les maîtres, et ont des raffinements bizarres. /.../ Ils en concluent que la syntaxe est une *fantaisie* et la

1 *Grammaire Française, ouvrage destiné à servir de base à l'enseignement scientifique de la langue*, Lausanne, Fischbacher, 1851, p. 1.

grammaire une *illusion*<sup>1</sup>. On ne saurait mieux dire dans le contexte de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle... L'étamine des idéologies a retenu et séparé jusqu'à nous les constituants internes et externes de la pratique de la langue ; elle a permis, ainsi, de dépasser l'impasse de la représentativité des fautes de langue, et d'affirmer la nécessité préjudicelle d'une réflexion sur la représentabilité scientifique des faits de déviance linguistique.

Jacques-Philippe SAINT-GÉRAND

Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II

C.R.R.R. "Projet linguistique"

G.E.H.L.F.

URA H.T.L. 381

---

1 *Bouvard et Pécuchet*, éd. J. BRUNEAU, Paris, Le Seuil, coll. L'Intégrale, 1964, p. 247 b.

## LES FAUTES DE FRANÇAIS D'APRÈS LES HYPOMNESES D'HENRI ESTIENNE

Lorsque Henri Estienne publie, en 1582, ses *Hypomneses*, sorte d'aide-mémoire destiné, en principe, à aider les étrangers désireux d'apprendre le français, "la langue du pays n'est plus une somme de dialectes de rang égal, comme la voyait Ch. de Bovelles" (Demaizière, 1986, 70). Mais il ne faudrait pas croire pour autant que LE français était constitué ; il suffit de comparer les grammairies de l'époque pour trouver des affirmations divergentes. Estienne oppose au français "véritable" (*verus, vere*) non seulement le *Gallico-italique*<sup>1</sup> des snobs, mais encore une "langue pseudo-française"<sup>2</sup>, dont certains grammairiens donneraient l'exemple<sup>3</sup> : ces mauvais maîtres, originaires de provinces où l'on parle une autre langue qu'à Paris<sup>4</sup>, recommandent trop souvent des formes et des tournures dialectales ; or celles-ci ne sont acceptables que comme "ornement ramené des colonies"<sup>5</sup> ; encore est-il souhaitable d'imiter les Grecs qui donnaient les terminaisons de l'attique à bien des emprunts doriens : ainsi on naturalise la pratique dialectale.<sup>6</sup> Si les formes non parisiennes posaient des problèmes, la notion d'usage, à laquelle, suivant Varron, tout le XVI<sup>e</sup> siècle se croit obligé de sacrifier (Chevalier, 1968, 18), n'apporte aucune certitude : quel usage faut-il suivre ? Celui du peuple, proclamait Ramus<sup>7</sup>. Ce n'est pas l'avis d'Estienne qui n'accorde aucun crédit au témoignage du "vulgaire". En cette période de crise et d'incertitude politique et morale, le linguiste érudit n'a donc d'autre appui que sa propre recherche. Comme bien d'autres humanistes, il est amené à se constituer en juge, en "critique qui cherche à reconstituer scientifiquement le legs de la tradition" (Jehasse, 1976, 223). Plus que jamais "la norme est à construire" (Rey, 1972).

1 "Epistre de M. Celtophile aux Ausoniens", en tête des *Deux Dialogues du François italicizé* (...).

2 Estienne affirme que dans bien des grammairies du français *pleraque* (...) *non gallica sed pseudo-gallica* (sunt) (Préf., f°1, v°).

3 Sur l'identification de ces grammairiens, voir Clément, 1898, 422 & sq.

4 Sur le Parisianisme d'Estienne, voir Demaizière, 1988.

5 ... *non parvum* (...) illi (= gallica lingua) *decus atque incrementum sunt dialecti atque ibi quidem commoratur, sed tamen ita ut per has, tanquam colonias, longe illi sit jucundissimum aliquando expatiari ac nonnulla quae illis propria sunt vocabula domum referre* (Préf., f°2, v°).

6 *Atque ut Attici vocibus quas inde* (les autres dialectes) *sumpserunt, terminationem suam, tanquam novam vestem, detracta veteri, dederunt* (Préf., f° 3, r°).

7 ... *le peuple est souverain seigneur de sa langue et la tient comme un fief de franc aleu, et nen doit recognoissance à aucun seigneur* (Ramus, 1572, 30).

En examinant quelques types de fautes signalées dans les *Hypomneses*, nous apercevrons peut-être certains aspects de cette construction. Voyons d'abord les domaines de fautes avant de réfléchir sur leurs causes.

## 1. LES DOMAINES DE FAUTES

1.1. Le premier est celui de la prononciation, instable et souvent controversée<sup>1</sup>. Ces erreurs sont de plusieurs natures.

1.1.1. Un bon nombre relève d'une prononciation relâchée qui simplifie ou évite une difficulté. c'est notamment le cas de la consonne X. Estienne stigmatise non seulement des réalisations encore entendues de nos jours, comme *escuser* (= *excuser*) ou *Allessandre* (= *Alexandre*), mais aussi *ezemple* ou *Gsénophon* (= *Csénophon*) (p. 73). Au lieu d'*administrer*, le peuple dit *aministrer*, évitant la rencontre de deux consonnes (p. 92). Le *H* aspiré est également souvent oublié (*un' aute maison*, p. 61).

Une marque très fréquente de ce refus de l'effort est la chute de plusieurs consonnes finales dont la prononciation ne disparaissait, en principe, au XVI<sup>e</sup> siècle que devant une initiale consonantique. Or, "presque tout le peuple"<sup>2</sup> supprime *R* et *L* à la fin des mots. Cette habitude se retrouve au long des siècles : le *toujou*, dénoncé dans les *Hypomneses* (p. 104), le sera encore en 1821 par Desgranges (Gougenheim, 39) et la même tendance à la *simplification en finale de mot* est sensible de nos jours (Gadet, 102-103). Il en est de même de l'*escuse* que nous venons de voir : elle est explicitement critiquée en 1821 (Gougenheim, 80) ; elle est loin d'avoir disparu en 1989.

Estienne lutte donc contre les déviations dont la persistance fait penser qu'elles sont le résultat de l'action de forces immanentes. En plusieurs cas celles-ci l'emporteront dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, pour lui, l'omission du *F* final de *clef* est populaire (p. 58). Or, presque tous les grammairiens de la première moitié du siècle suivant déclarent muet ce *F* (Thurot, I, 55 et I, 136). Il en est à peu près de même pour les finales de *beaucoup* et de *trop* (Thurot, II, 121 et 124), alors qu'Estienne affirme sans restrictions que le *P* doit être entendu (p. 66). Si, comme les puristes de nos jours, il attribue au "peuple ignorant" la prononciation *i t'a pleu* (p. 80), un autre grammairien, Peletier, écrit *dine-ti* et Tabourot accepte

1 Deux ans auparavant, un "maître de langue" de Londres, Saint Liens, avait publié *De Pronuntiatione linguae gallicae libri duo*. Deux ans après, Th. de Bèze donnera son *De Francicae linguae recta pronuntiatione* (1854).

2 *Ipsa (...) plebis faex ac(paene dixerim) tota plebs (...) supprimit alias (litteras) quae sunt necessariae, ut R et L in fine vocabulorum* (p. 2).

*i = il* devant consonne (Thurot, II, 141-142). Estienne condamne assez souvent une prononciation qui finira par l'emporter (cf. sa position sur la diphthongue *oi*<sup>1</sup>).

1.1.2. À l'inverse de ces fautes qui consistent à oublier une lettre ou une syllabe, Estienne condamne la prononciation de certaines lettres qui devraient rester muettes : dans quelques dialectes, on fait entendre le *S* de *apprester*, qui disparaît à Paris ou le *S* et les deux *N* de *honneste* (p. 86).

1.1.3. Le troisième type de fautes de prononciation concerne la diphthongaison : *maus* (de *mal*) doit être diphthongué et distingué ainsi de *mots*. En réalité, même au XVI<sup>e</sup> siècle, "la prononciation a longtemps flotté entre *ao* et *o* grave" (Thurot, I, 425). Si plusieurs auteurs pensent comme Estienne, Peletier, Ramus, Th. de Bèze (1584)<sup>2</sup>, refusent la diphthongue. L'attachement à la tradition ne semble pas la seule raison de la condamnation portée par notre auteur : la diphthongaison permet de distinguer des homonymes. Il en est de même pour les finales *ain* et *in* que, d'après lui, les poètes avaient tort de confondre : la bonne prononciation permet de différencier *pain* diphthongué et *pin*. Nous trouvons ici une exigence d'ordre fonctionnaliste : la prononciation doit répondre au besoin de différenciation qui facilite la communication.

C'est, semble-t-il, dans la même intention qu'Estienne condamne plusieurs personnes qui ne respectent pas les oppositions de quantité qui font distinguer *mastin*, animal et *matin*, partie du jour (p. 6) ou *lire*, instrument (avec un *I* bref) et *lire*, verbe (avec une longue) (pp. 34-35).

1.1.4. Le quatrième type de fautes de prononciation consiste à rompre sans raison un certain parallélisme orthographe/ prononciation qu'on ne doit pas négliger quand l'écriture permet de répondre au besoin de différenciation. Ainsi il ne faut pas suivre le peuple et "beaucoup d'autres"<sup>3</sup> qui prononcent *temps* comme s'il y avait *tam* (à distinguer de *tant*) ou *empereur* comme si on écrivait *enpereur* (p. 64-65), etc. C'est même une corruption que de prononcer *Samdessusdessous* comme un seul

1 *N'estes vous pas bien de grands fous // De dire Chouse au lieu de Chose //...// Et pour Trois mois dire Troas moas*, "Remonstrance aux autres courtisans amateurs du François italicisé et autrement desguisé", v. 43-45, in *Dialogues...*

2 *Haec quoque diphthongus aliter pronuntiatur quam scribatur : sic nimirum ut vel parum vel nihil admodum differat ab o vocali (...)*, de Bèze, 43. En 1554, de Bèze dit que dans cette diphthongue on entendait *sonum ex a et o mixtum* (Thurot, I, 427, note 1). La diphthongaison semble donc bien une prononciation en voie de disparition au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

3 *... te admonere ne vulgus aliosque multos sequaris, qui (...) quamvis scribatur Tems (aut Temps), Dent, Prudent (...) non aliter pronuntiant quam si Tams, Dant, Prudant (...) scriptia essent* (p. 17).

mot<sup>1</sup> : les éléments constitutifs de l'expression n'apparaissent pas ; l'auditeur a donc plus de mal à comprendre.

1.2. Le second domaine qui a donné lieu à la dénonciation de fautes est celui de *l'orthographe*, dont on sait l'importance pour Estienne et ses contemporains (cf. Moreau, 1988).<sup>2</sup>

Sans revenir sur les ruptures indues de certaines correspondances graphie/phonie, sans donner de nouveaux exemples de préoccupations fonctionnalistes, comme celles qui expliquent la demi condamnation de l'orthographe *faicts*<sup>3</sup> quand il s'agit du nom commun pluriel, faute de place, nous ne retiendrons guère que les fautes qui concernent "les rapports de la graphie avec l'étymologie" (Moreau, 1988, 58). Estienne condamne le peuple et "bien des gens qui n'en sont pas" lorsqu'ils écrivent *quant*, alors qu'ils utilisent la conjonction qui vient de *quando* (p. 57)<sup>4</sup>. L'extension à la première personne du singulier du *S*, finale étymologique de la seconde, est une faute (p. 196). L'orthographe traditionnelle *paste*, *mastin* est la bonne<sup>5</sup>, puisqu'elle suggère l'allongement de la voyelle initiale. Cette fidélité à l'origine amène Estienne à condamner des graphies faussement étymologiques comme *obmettre*, dont le *B* n'a rien à voir avec *omittere* (p. 83), ou *maulx*, où le *L* redouble inutilement le *U* qui le remplace (p. 90).

### 1.3. Les fautes sur les formes.

1.3.1. Les plus importantes par le nombre et la portée touchent aux conjugaisons : *j'allai* (= *j'allai*), *je bailli* (etc., p. 194). La faute inverse se rencontre aussi : *je cueillay* ou *j'escrivay* (p. 195). Mais on la trouve beaucoup plus souvent à la première du singulier qu'aux deuxième et troisième ; *il escriva* est refusé par des locuteurs qui disent *j'escrivay*. Nous verrons plus loin que joue ici une double analogie (cf. 2.4.2.). Le futur n'est pas non plus à l'abri de confusions : Estienne trouve chez le

1 *Sic vulgo Samdessusdessous, quasi unicam vocem pronuntiamus, quum significare velimus Ce que dessus, dessous ; atque adeo hae quatuor voculae in illud vocabulum per syncopem et depravationem coaluerunt* (p. 101).

2 F. MOREAU 1988, 55 rappelle les efforts de rajeunissement faits par Ronsard au début de sa carrière poétique, alors que Rabelais "a volontairement vieilli certaines graphies du *Quart Livre*."

3 A propos des graphies *faicts* et *dicts*, substantifs, Estienne écrit : *sed malim eam* (C) *hinc abesse, quum vel articulus adjunctus, vel quod praecedit quodve sequitur, aut etiam utrumque satis distinguere haec possit a vocibus quae facis et dicas significant* (p. 91). De même, l'opposition *il vint*/*il vinst* (p. 71).

4 *Vulgus tamen et plurimi etiam qui e vulgo non sunt scribere Quant consueverunt, etiam quum temporis non quantitatis adverbio utuntur* (p. 57).

5 ... qui rectam superioris temporis scripturam sequuntur (p. 7).

grammairien Du Vivier *couriray* (p. 214). Le présent de verbes irréguliers comme *aller* est l'occasion d'erreurs. Estienne reproche à Cauchie de laisser le choix entre *je vays* et *je vois* qui rappelle le *je voas* (= *video*) de la plèbe parisienne (p. 204). Enfin le subjonctif imparfait des verbes de la première conjugaison donne lieu à des formes aberrantes, même chez le grammairien Pillot qui conjugue *J'aimasse, tu aimasse* (sic), *il aimast, nous aimissions vous aimissiez, ils aimassent*. Estienne les condamne formellement.

1.3.2. La morpho-syntaxe des pronoms est également l'objet de fautes. Beaucoup d'étrangers confondent la forme masculine et la forme à valeur neutre du pronom démonstratif : *Il m'a dit cestuy-ci* au lieu de *ceci*. De même, bien des locuteurs disent à tort *celuy-la qui aime* (p. 182-p. 183). Malherbe et Voiture parleront ainsi<sup>1</sup>, mais ils seront condamnés par Ménage ; Estienne, ici, est dans le sens de l'histoire.

Avant de passer à la syntaxe, il faut dire un mot sur la condamnation des néologismes. On connaît l'hostilité d'Henri Estienne à ces nouveautés ; elle a peu l'occasion de s'appliquer dans les *Hypomneses* ; elle inspire cependant au moins deux mises en garde : *cela importe* (= *cela a de l'importance*, p. 111)<sup>2</sup> et *crédible*, qui, plus récent que *croyable*, est "moins français que lui" (p. 122).

#### 1.4. Le dernier domaine de fautes est la *syntaxe*.

1.4.1. Une première catégorie de fautes concerne la syntaxe des temps et modes. Ainsi les Wallons disent *Pierre vint à moy* pour évoquer une visite faite le jour-même, alors que le "véritable" français dira *Pierre est venu* (p. 191). Inversement, dans la bouche d'un étranger *Il a parlé à moy* pourra renvoyer à un procès qui s'est déroulé plusieurs jours auparavant. Mais le parallélisme des fautes n'est qu'apparent. En entendant *Il vint*, sans autre précision, le francophone est automatiquement renvoyé au passé (au moins à hier). Avec *il est venu*, il pensera plutôt au jour même, mais il sera accessible à l'interprétation par le passé pour peu que le contexte la suggère<sup>3</sup> (pp. 191-192). Apparaît bien

1 Ménage condamne *celui-la qui* chez Voiture et *celle-la que* chez Malherbe, erreurs "comme l'a fait remarquer M. de Vaugelas ; Thomas Corneille est du même avis" (Vaugelas, *Commentaires* (...), II, 550).

2 *Scio tamen esse etiam qui dicant Cela importe : sed hoc recentioris sermonis est, et Italicum imitantis* (p. 111).

3 Après avoir dénoncé les deux fautes inverses sur l'emploi du passé simple et du passé composé, Estienne ajoute : *Fateor alioqui posse dici Il est venu de eo etiam qui ante illum diem venerit : sed hoc est discrimen quod, quem dicis Il vint, auditor, etiam si nihil addas, intelligit eum non eo ipso quo hoc dicis die venisse : at si Il est venu incertus erit an eo ipso die an vero ante eum diem : sic tamen ut potius de eo ipso die*

ainsi le caractère ambivalent du passé composé, relié au présent pour marquer le passé, alors que le passé simple n'indique que l'éloignement.

D'autre part l'opposition PS/Imparf. se révèle dans l'archaïsme suivant : *Ce cheval fut bon quand je l'achetois*. Estienne exige *estoit* (p. 193). L'imparfait est l'objet d'autres emplois condamnés. Les étrangers, surtout germanophones, disaient *Je rencontrois Pierre hier*, au lieu de *rencontray* (pp. 192-193). Estienne stigmatise également *Quand il me disoit cela j'estois bien marri*, alors qu'il ne s'agit pas de répétition (= *Quand il me dit cela je fu bien marri*). Ces emplois sont souvent présentés comme des germanismes. Mais il est curieux de constater que plusieurs d'entre eux correspondent à l'extension de l'imparfait dans la langue de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et particulièrement celle de nos collégiens.

Le conditionnel présent était également mal employé : *Je luy demandois cela mais il ne voudroit m'accorder* ; "il faut dire (...) *il ne voulut pas me l'accorder*" (p. 194).

Enfin Estienne reproche au grammairien Du Vivier d'avoir péché contre la concordance des temps français et, surtout, contre la raison et le sens commun en écrivant *Pleust à Dieu que j'aye ouy...* ou *Dieu veuille qu'il m'eust fallu...* etc.<sup>1</sup> (p. 214) : l'irréel du passé est mélangé avec le potentiel de l'avenir.

1.4.2. Une autre source de fautes est le maniement des pronoms et des déterminants. Signalons d'abord une erreur imputée aux étrangers : *Moy vous di cela ou toy dis cela* (p. 160). On voit aussi des "novices" se tromper sur les compléments : au lieu de *monstrez moy cela*, on entend *monstrez cela à moy* (p. 170). Les étrangers emploient aussi certains pronoms de manière pléonastique : *je m'en suis retiré de la* ou *je luy en ai parlé de cela* (p. 166).

Les erreurs sur les déterminants sont encore de nos jours des pierres d'achoppement. L'emploi de l'article à la place du possessif devant un nom désignant une partie du corps n'est pas assuré (p. 181). L'utilisation du déterminant après certaines prépositions, notamment *en*, est l'occasion d'erreurs. Quoique l'on dise également *il est en la ville* et *il est en ville*, Estienne juge *en ville* moins recommandable : "on dit plutôt *il est en la ville ou à la ville*, alors que l'on dit très bien *Il est en court*" (p. 188)<sup>2</sup>. On voit comment une surnorme s'impose : une expression peut

intelligat : quoniam (...) si id factum ante eum diem fuisse, existimaret te dicturum potius fuisse Il vint (pp. 191-192).

1 *Sed audi quae non solum cum puritate Gallicae linguae sed cum ratione etiam et modo non cum sensu communii pugnani* (p. 214).

2 "... dicendum Il est à la court vel Il est en court. *At vero* Il est en ville non ita usitatum est ut Il est en court ; potiusque dicitur cum articulo Il est en la ville vel Il est à la ville." On voit que, si les diverses expressions correspondent aux mêmes situations

être non seulement attestée, mais encore ne faire l'objet d'aucune critique précise sans pour autant être acceptée. Ainsi certaines habitudes du parler parisien ne sont pas des fautes (*vitia*), mais des taches dans une belle figure (*naevos*)<sup>1</sup>,

de même il faut penser que les passages de Tite-Livre que Pollion reprend comme entachés de patavinité n'ont rien qui puisse être dit étranger plutôt que latin : c'est seulement quelque chose qui s'écarte quelque peu de l'élégance naturelle de la langue latine (Préf., f° 2, r°).

1.4.3. D'autres fautes de syntaxe viennent de l'utilisation de tournures jugées obsolètes. Cauchie fait une "faute" en écrivant *monter uns degrez* ou *j'ay receu unes lettres* (p. 208). Or Palsgrave (1530) donnait parmi bien d'autres exemples du pluriel *uns* : *ungz degrez* et *unes lettres* (Brunot, II, 279)<sup>2</sup>. Mais il semble qu'à la fin du siècle "le tour agonise" (Brunot, *ibid.*).

L'utilisation du pronom sujet de la première personne est aussi l'occasion d'erreurs. Il était très souvent omis au début du siècle (Brunot, II, 412). On sait que Ronsard en recommandait l'usage (XIV, 23), ce qui prouve qu'en 1565, son emploi n'allait pas de soi. La tournure *je ferons*, condamnée comme populaire et dialectale, est aussi archaïque<sup>3</sup>. En 1572, Ramus, après avoir rappelé l'usage du pluriel de majesté, déclarait :

A lexemple de quoy le vulgaire, voire les Princes et grands seigneurs ont ordinairement en la bouche *Je dirons, je ferons*. Ce qui est condamné par aucuns grammairiens (...) ; mais je pense bien que lusaige sen dispensera et quil renversera le jugement de ces censeurs : voyre ces docteurs mesmes (si lon recherche leur langaige) porteront tesmoinage a lencontre de leur doctrine en parlant de cette façon (*Grammaire*, 164-165).

Nous voyons donc que, dans tous les domaines, le souci d'un certain fonctionnalisme et le respect de la tradition, allié à un sens aigu de l'évolution de la langue, ont amené Estienne à condamner de nombreux usages. Il faut maintenant se demander ce qui a pu pousser les énonciateurs à produire ces formes jugées déviantes.

d'énonciation et ont le même sens, Estienne recommande UNE d'entre elles, jugée LA meilleure (p. 188).

- 1 *Sic certe eos Livii locos in quibus Patavinitatem deprehendit Pollio, nihil habere putandum est quod barbarum potiusquam Latinum dici queat : sed tantum aliquid quod a genuina Latini sermonis elegantia aliquantum discedit* (Préf., f° 2, r°).
- 2 Rabelais également utilisait *unes* (...) *lettres* (Gougenheim, 1976, 65). Mais ce type d'expression semble bien plus rare à la fin du siècle. D'ailleurs si Cauchie les donne dans sa première édition, il ne les reprend pas dans sa seconde et les suivantes (en particulier celle de 1586).
- 3 ... *si quidem ea quea in aliqua Galliae civitate a plebecula dicuntur aut ab aliquo qui illi sunamartanei Gallica esse sunt dicenda* (p. 211).

## 2. LES CAUSES DES FAUTES RELEVÉES

Elles peuvent être groupées sous quatre rubriques : l'affectation, l'ignorance, l'embarras du choix, le fonctionnement de certains mécanismes généraux du langage.

2.1. *L'affectation* est, de beaucoup, la cause la moins fréquente, à la différence de ce qui se passe dans les *Dialogues*. Elle est cependant à l'origine de quelques erreurs parisiennes, comme la prononciation de certaines lettres muettes et l'utilisation d'une voix de fausset, ce qu'on appelle vulgairement *pindarizer*<sup>1</sup>. L'affectation fait aussi dire aux femmes de la Cour *caterrhe* pour *catarrhe* (pp. 10-11), pendant que la plèbe parisienne fait la faute inverse : *Pierre* devient *Piarre*.

2.2. *L'ignorance* est la grande cause des erreurs. Évidente chez les étrangers, elle n'épargne pas les Français sans culture. Dans les *Dialogues*, Estienne avait refusé de tenir compte de l'usage des courtisans ignorants<sup>2</sup>. De même dans les *Hypomneses*, le témoignage du peuple est systématiquement récusé : *semper vulgus excipio*, répète Estienne (Préf. f° 2, r° et p. 204) ; en effet le vulgaire ignore l'origine des formes et tournures, alors que c'est là qu'on trouve leur raison d'être et leur éventuelle justification : ceux qui écrivent *sol* pour *saoul* montrent leur "ignorance" (*imperitiam*, p. 63) ; ils oublient *satullus* (cf. *convent* et non *couvent* (p. 124), à cause de *conventus*). À chacune des rares fois où une production parisienne est critiquée, la responsabilité du peuple, qualifié d'*imperitus* (ignorant), est engagée<sup>3</sup>. Mais le peuple n'est pas toujours seul à errer. "Suivent les erreurs du peuple", ceux qui, n'en faisant pas partie, oublient le *R* final de *disner* (p. 68)<sup>4</sup>. Dans bien des cas ceux qui font comme le peuple sont nombreux (pp. 57, 58, 59, 107, 194, 196 etc.).

2.3. *L'embarras du choix* est à l'origine d'un certain nombre des fautes relevées. La multiplication des possibles offerts par les différents dialectes crée des occasions de déviances du point de vue du linguiste volontariste qui veut unifier la langue. Or, même à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les

1 (Que le guide que prendra l'apprenant étranger) ...*nec eos (...)* *sibi in pronuntiatione sequendos proponat qui cum quadam affectatione pronuntiantes (quales sunt quos vulgo pindarizer (...)) dicere solemus, qui tinnula quadam voce utuntur* literas quae aut omnino aut magna saltem ex parte supprimi deberent, exprimunt (p. 2).

2 Quant à ceux qui n'ont point de lettres, pardonnez-moy si je les recuse tout à plat pour juges, car tout ainsi qu'il ne se faudret pas fier à un malade du goust de quelque viande, aussi ne se faut il pas rapporter au jugement de tels ignorans touchant la bonté ou la beauté de nostre langage (*Dialogues*, II, 539-540).

3 P. 99 : *plebs, Parisiis (Plamour = pour l'amour) - p. 101 : vulgus parisinum (Ro = rosti) p. 115 : Parisiorum vulgus (escabelle = scabelle)*.

4 ... *hunc vulgi errorem sequentes ii etiam qui in vulgo minime sunt numerandi proferunt* Apres disné, après souppé (p. 68).

dialectes n'ont pas perdu tout crédit. On connaît la position de Ronsard sur la question<sup>1</sup>. Estienne Pasquier refuse de fonder la pureté du français sur le témoignage d'une seule région<sup>2</sup>. De son côté Montaigne ne rejetait pas le gascon<sup>3</sup>. Mais Estienne est bien plus centralisateur. Quand il envisage le cas où deux synonymes latins sont passés en Gaule, il qualifie l'un comme appartenant à la "véritable langue française", par opposition à l'autre qu'un dialecte a conservé<sup>4</sup>. La forme dialectale est donc déviante par rapport au français.

Le principal intérêt qu'Estienne trouve aux parlers des provinces, c'est d'être un conservatoire d'antiquités langagières. Plusieurs de leurs formes lui permettent d'appuyer ses hypothèses sur l'évolution des étymons grecs ou latins. Ainsi pour prouver qu'entre *credere*, *bibere*, *fide*, *lege*, *rege* et les formes françaises *croire*, *boire*, etc., il y avait les intermédiaires *crere*, *bere*, *fé*, *lé*, *ré*, il avance les formes dialectales *fé*, *lé*, *ré* (p. 47)<sup>5</sup>. Les exemples pourraient être multipliés<sup>6</sup>. Mais, dans tous les cas, la production provinciale est ou bien expressément condamnée (*neveur : male*, p. 125 - *je ferons : abusum*, p. 211, etc.) ou bien rejetée dans le passé révolu du français (*olim*). Il s'agit toujours d'une faute.

#### 2.4. Les erreurs peuvent aussi résulter du jeu de lois générales du langage.

2.4.1. L'un de ces mécanismes est nommé par Estienne lui-même. Le *plateiasmon*, qui amenait les Doriens à dire *klax* au lieu de *kleis* joue aussi en français, où *cla*, fautif, est attesté dans les dialectes du Midi (p. 3). Ce défaut qui consiste à trop ouvrir la bouche explique aussi les

1 *Tu sauras dextrement choisir et approprier à ton œuvre les mots plus significatifs des dialectes de nostre France, quand mesmement tu n'en auras point de si bons ny de si propres en ta nation, et ne se fault soucier si les vocables sont Gascons, Poitevins (...)* (Ronsard, XIV, 10).

2 *Je suis d'avis que ceste pureté n'est restrainte en un certain lieu ou païs, ains esparce par toute la France. Non que je vueille dire qu'au langage Picard, Normant, Gascon (...) séjourne la pureté dont nous discourrons. Mais tout ainsi que l'Abeille volette sur unes et autres fleurs, dont elle forme son miel, aussi veux-je que ceux qui auront quelque assurance de leur esprit, se donnent loy de fureter par toutes les autres langues de nostre France (...)* (Paquier, 89).

3 *Et que le Gascon y arrive si le François n'y peut aller* (Montaigne, I, 26, p. 171).

4 *... ita interdum ut in vere Gallico et puriore sermone unum, alterum in quapiam dialecto remanserit (...)* (Préface, f° 4, v°).

5 *... quum multis vocabulis e Latino sermone petitis eadem dipthonus (oi) per literarum transpositionem accomodata fuisset (veluti quum Gloria in Gloire ...) transiisset substitutam etiam pro e in quibusdam fuisse adeo ut (...) ex Crere pro Credere, ex Bere pro Bibere, ex Fé pro Fide, ex Lé pro Lege, ex Ré pro Rege factum erit Croire, Boire, Foy, Loy, Roy. Ac certe quod dico verisimile reddunt etiam dialecti quae hodieque illa Fé, Lé, Ré usurpant* (p. 47).

6 Les formes picardes *aidier*, *hebergier* permettent de justifier *estrangier* (p. 31). Cf. *couteau/coutel* (p. 108) etc.

fautes comme *clar*, *man*, *fam*, au lieu des formes moins ouvertes *clair*, *main*, *faim*, etc.

2.4.2. Mais d'autres forces ne sont pas explicitement mentionnées. On les voit cependant à l'œuvre dans la production de "fautes". Mais il faut souligner qu'elles sont aussi à l'origine de formes parfaitement correctes. Ainsi la *prothèse* (p. 112) permet de rendre compte d'*esprit* ou d'*estomac* à partir de *spiritus* et de *stomachus*. C'est le même mécanisme qui provoque des fautes comme *estatuts* (= les *statuts*), *espacieux* (= *spacieux*), etc. (p. 115).

La *syncope* (disparition d'une consonne ou d'une syllabe intérieure), qui est à l'origine de *fuit* (*fugit*), ou de *confier* (*confidere*), etc. est également responsable de fautes comme *plamour* (= *pour l'amour*, p. 99), *dornavant* (= *dorénavant*, p. 101), *spandant* (= *cependant*, *ibid.*).

Mais c'est surtout l'*apocope* (chute de finales) qui, sous ses différentes formes est productrice aussi bien de formes françaises que de fautes. Si *mol* (*mollis*), *port* (*portus*), *respond* (*respondet*), etc. sont parfaitement français, *ro* pour *rosti* est un parisianisme populaire (p. 101 et p. 129), comme *toujou*, alors qu'il s'agit dans tous ces cas de la chute de la syllabe finale.

2.4.3. Avec l'*analogie*, nous arrivons au dernier mais non au moins important des mécanismes linguistiques à l'œuvre, aussi bien dans la formation de formes déviantes que dans celle de vocables ou tournures acceptés. Sans entrer dans l'épineuse question du rôle de l'*analogie* dans la pensée d'Henri Estienne<sup>1</sup>, on peut, en se bornant au problème des fautes, distinguer deux grands domaines où l'*analogie* est utilisée.

2.4.3.1. Le premier, le plus caractéristique, fait jouer l'*analogie* entre des formes appartenant à deux langues différentes. Cette analogie "externe", si l'on peut dire, est évoquée comme garantie des dérivations proposées à partir de l'*étyomon* présenté<sup>2</sup>.

Un premier type de faute consiste précisément à utiliser une forme qui n'est pas conforme à cette "analogie", c'est-à-dire pratiquement à l'origine supposée du mot : quoique l'on entende aussi bien *brief* que *bref*, il faut employer la seconde forme : "il faut s'en tenir à la prononciation qui est conforme à l'origine du mot même" (p. 31)<sup>3</sup>. Bien que "la plupart" des locuteurs disent *fou* (p. 107 *plerique*), *cou*, *mou*, cette prononciation est tout à fait erronée (p. 63) : le *L* final ne doit pas se prononcer *U*, par

1 Sur toute cette question voir l'article de E. Weber.

2 *Caeterum extraneos multas ex his derivationibus mirari (sic tamen ut analogia nullam de iis dubitationem illis relinquat) minime mirum mihi erit* (p. 105).

3 *Quum (...) aliquod vocabulum duobus modis effertur, illi potius standum est pronuntiationi quae ipsius vocabuli origini est consentanea* (p. 31).

fidélité à l'analogie externe (*follis, collum, mollis*). Joue également ici l'autre forme d'analogie, que nous verrons plus bas, l'analogie "interne", qui rapproche *fol* masculin de *folle* féminin et *folie*. Les exemples pourraient être multipliés.

La faute est parfois inverse : elle consiste à utiliser une forme proche de l'origine, mais actuellement circonscrite dans un dialecte. Ici l'usage l'emporte, parce que, en réalité, il n'y a pas à choisir entre le *bon* usage parisien et une forme enfermée dans une province. Mais en recourant, fût-ce pour l'éliminer, à une forme dialectale proche de l'origine, Estienne sauvegarde l'importance de l'étymon. Le recours au dialecte lui permet de régulariser et d'unifier le système. L'intégration sera d'autant meilleure que l'analogie interne pourra être invoquée. Ainsi le Picard dit *gambe*, au lieu de *jambe* (p. 30) qui "convient" moins que le vocable dialectal à la "dérivation" proposée à partir du grec *kampè*. A cette analogie externe s'ajoute une analogie interne à partir de la forme picarde : le français véritable a *gambader, gambade*, qui suggèrent que le *gambe*, fautif, est d'une manière quelconque intégré au système.

L'analogie peut porter non sur des formes mais sur des mécanismes qui jouent parallèlement dans deux langues différentes. Une faute du peuple parisien consiste à transformer en *s* sonore [z] le *r* intervocalique : on dit *mazi* au lieu de *mari* (p. 67). C'est la manifestation d'une tendance exactement analogue à celle qui a fait dire aux "vieux latins" *Valesius* à la place de *Valerius* (*ibid.*). Le même mécanisme peut jouer en sens inverse : *saison* devient *sairon*, forme populaire qui est plus proche que la bonne de la prétendue origine, le grec *kairon* : ce qui fait écrire à Estienne que "la langue en se trompant dit la vérité" (p. 67)<sup>1</sup>. La faute est totalement intégrée au système.

Le mécanisme analogique peut être de nature sémantique. La composition d'une forme française ou dialectale va être rapprochée de celle d'un mot grec. Les Picards appellent *becquebo* (= *qui becquette le bois*) l'oiseau qu'en français on nomme *picmar*. Or les Grecs désignaient le même animal par le terme de *druokolaptès*, qui signifie *qui becquette les chênes* (p. 129).

Parfois l'analogie d'origine s'unit à celle du mécanisme. *Lis* est une faute d'orthographe, parce que cette graphie sépare le mot de son étymon *lilium*, et aussi parce que *lilium* évolue en français comme *panicum, milium, tilia* (= *tilleul*), qui ont donné *panic, mil, til* ; l'analogie de mécanisme exige donc la graphie *lil* (p. 129).

#### 2.4.3.2. Le deuxième grand type d'analogie qui peut expliquer les fautes est l'analogie interne, qui ne fait de rapprochements qu'entre

1 *In illo autem Sairon pro hoc Saison sive Saizon videtur contingere ut lingua errans verum dicat* (p. 67).

des formes françaises. C'est l'analogie au sens trivial. Nous pouvons passer assez vite. Elle permet d'expliquer les erreurs faites sur les Passés simples : *j'alli*, etc. bâti sur *je fi* ou *je di*. Pour la faute inverse, *j'ecrivay* repose sur une double analogie interne, puisque l'erreur ne porte guère que sur la première personne (à la différence de *j'alli - tu allis*, etc.). Il faut donc envisager non seulement l'influence du passé simple *je chantay, tu chantas*, etc. mais aussi celle de la première de l'imparfait *je chantois/j'escrivois*.

C'est au nom de cette analogie interne qu'Estienne condamne le *tretous* populaire (et picard) (p. 210). Mais, ici, l'analogie ne joue pas entre une forme reçue et une erreur, mais entre celle-ci et les autres déviations qu'on devrait accepter à sa ressemblance si on lui donnait droit de cité : si on faisait entrer *tretous, tretant* dans la langue française, on ouvrirait la porte à une série de renforcements abusifs ; la "lie du peuple n'a-t-elle pas tendance à dire *tout fin clinquant neuf*" (pp. 210-211) ?

2.4.3.3. Il arrive, très rarement, que Estienne dénonce comme faute une forme résultant à la fois de l'analogie externe et de l'analogie interne. Celui qui écrit *honneur* avec un seul *N* "péchera", alors que le latin *honor* n'a qu'un *N* et que les dérivés français indiqués par notre auteur n'en ont également qu'un (*honeste, honorer, honorable*, p. 65). Personnellement, nous ne voyons pas comment expliquer cette victoire du traditionnalisme sur la raison et la méthode.

Ainsi la plupart des fautes recensées dans les *Hypomneses* sont ou des produits de l'ignorance ou des vestiges induis du passé ou le résultat de l'action de mécanismes langagiers appliqués contrairement à la norme parisienne et savante. À propos de la dernière catégorie, tout en résistant au démon de l'anachronisme, on évite difficilement de penser au fonctionnalisme de la *Grammaire des Fautes* d'Henri Frei. Henri Estienne semble amené de deux côtés à un certain fonctionnalisme. D'abord son désir de contribuer à constituer UN français unique et cohérent le poussait à sanctionner ce qui pouvait gêner la communication (confusion d'homonymes - rupture avec l'étymon latin ou grec connu du lettré même étranger, etc.). D'autre part et surtout l'érudition linguistique d'Estienne, ses habitudes de comparatiste attirent son attention sur des parallélismes entre le français et le latin ou le grec. Dans cette perspective, les fautes ne sont pas des accidents inexplicables et fortuits. Beaucoup d'entre elles trouvent leur raison d'être dans le jeu de quelques grandes forces qui président à l'évolution des langues. Ce qui fait les langues est aussi ce qui risque de les défaire.

Michel GLATIGNY  
Université de LILLE III

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

BÈZE Th. de (1584), *De Franciae linguae recta pronuntiatione*, Genève, Vignon.

BRUNOT F. (1967), *Histoire de la Langue française*, T. II, Bibliographie et notes complémentaires établies par Hélène NAIS, Paris, Colin.

CATTELAENS M. (1988), "Henri Estienne : Historien de la langue française", *Henri Estienne, Cahiers V.L. Saulnier*, 5, 77-84.

CHEVALIER J.C. (1968), *La notion de complément chez les grammairiens, Étude de grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz.

CLÉMENT L. (1898), *Henri Estienne et son œuvre française*, Paris.

DEMAIZIÈRE C. (1988), "Deux aspects de l'idéal linguistique d'Henri Estienne : Hellénisme et Parisianisme", *Henri Estienne, Cahiers V.L. Saulnier*, 5, 63-76.

DUBOIS, cf. SYLVIUS.

ESTIENNE H. (1578 et 1972), *Deux Dialogues du nouveau Langage François italicisé et autrement desguizé (...)*, Paris. Réimpression, Genève, Slatkine Reprints.

ESTIENNE H. (1582 et 1968), *Hypomneses De gallica Lingua (...)* (Genève). Réimpression, Genève, Slatkine Reprints.

FREI H. (1929 et 1971), *La Grammaire des Fautes*, Paris. Réimpression, Genève, Slatkine Reprints.

GADET Fr. (1989), *Le Français ordinaire*, Paris, Armand Colin.

GOUGENHEIM G. (1929), *La langue populaire dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle d'après le Petit Dictionnaire du peuple de J.C.C.P. Desgranges (...)*, Paris.

JEHASSE J. (1976), *La Renaissance de la critique. L'essor de l'humanisme érudit de 1560 à 1614*, Publications de l'Université de Saint-Etienne.

MONTAIGNE M. (1580-1588), *Les Essais*, édition Villey-Saulnier, Paris, P.U.F. (1965).

MOREAU F. (1988), "Henri Estienne et l'orthographe", *Henri Estienne, Cahiers V.L. Saulnier*, 5, 55-61.

PASQUIER E. (1956), *Choix de Lettres sur la Littérature, la Langue et la Traduction* publiées et annotées par D. Thickett, Genève, Droz.

PILLOT J. (1550 et 1972), *Gallicae linguae Institutio*, Paris, Réimpression, Genève, Slatkine Reprints.

REY A. (1972), "Usages, jugements et prescriptions linguistiques", *Langue française*, n° 16, déc., 1-28.

RONSARD P. (1565 et 1949), *Œuvres complètes*, t. XIV, éd. Laumonier, Paris, Didier.

SYLVIUS (1531), *In linguam gallicam Isagoge una cum ejusdem Grammatica latino-gallica* (...).

THUROT Ch. (1881-1883 et 1966), *La prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle d'après les témoignages des grammairiens*. Réimpression, Genève, Slatkine Reprints.

VAUGELAS (1647), *Remarques sur la Langue françoise*, éd. Chassang, 2 vol., Paris.

VAUGELAS (1936), *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas*, Introduction de Jeanne Streicher, 2 vol., Paris, Droz.

WEBER E. (1939), "Die Bedeutung des Analogie für die Bebeschäftigung H. Estiennes mit der Vugärsprache", *Marburger Beiträge zur romanischer Philologie*, W. KRAUS ed.

## ESSAI DE FILIATION D'UN DICTIONNAIRE DE FRANÇAIS NON CONVENTIONNEL DU 18<sup>e</sup> SIÈCLE : LE ROUX (1718, 1735)

Le *Dictionnaire Comique* de Philibert Joseph Le Roux<sup>1</sup> est probablement l'un des répertoires les plus souvent cités dans les travaux traitant du français non conventionnel des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. C'est un ouvrage auquel on se réfère souvent (Pierre Guiraud, par exemple, dans son dictionnaire de la littérature érotique<sup>2</sup>, en a tiré plus d'une attestation), mais un ouvrage qu'on connaît mal dans son détail ; ses différentes sources, notamment, n'ont pas encore été localisées.

Yves Giraud (1983) est l'un des rares auteurs contemporains à s'être occupé de l'œuvre de Le Roux. Mais Giraud n'a malheureusement pas étudié la première édition (Amsterdam 1718) du *Dictionnaire Comique* ; c'est celle de 1735, la deuxième, qu'il a décrite dans les *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*. Or, ces deux éditions, celles de 1718 et 1735, présentent des divergences de contenu beaucoup trop marquées pour qu'on puisse les assimiler. Le matériel lexical de 1735 est beaucoup plus nombreux, son traitement lexicographique beaucoup plus développé qu'en 1718.

Nous nous proposons dans le présent travail de mettre en évidence les différences les plus marquantes existant entre les deux premières éditions du répertoire de Le Roux et d'esquisser une filiation du *Dictionnaire comique*.

\*  
\* \* \*

Le matériel lexical de la première édition de Le Roux est composé de deux ensembles distincts. Le premier de ces ensembles est aisément identifiable. Il s'agit en effet du contenu intégral d'un recueil paru huit ans plus tôt à Bruxelles, en 1710, recueil intitulé *Dictionnaire des proverbes*

1 Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre & proverbial. Avec une Explication très-fidèle de toutes les manières de parler Burlesques, Comiques, Libres, Satyriques, Critiques & Proverbiales, qui peuvent se rencontrer dans les meilleurs Auteurs, tant Anciens que Modernes. Le tout Pour faciliter aux Etrangers & aux François mêmes l'intelligence de toutes sortes de Livres. Par Philibert Joseph Le Roux. A Amsterdam, Chez Michel Le Cene, Libraire dans le Nes, M.DCC.XVIII. 1 vol. in-8°, [2], 1-540 p., 2 col.p.p.

2 GUIRAUD Pierre : Dictionnaire historique, stylistique, rhétorique, étymologique, de la littérature érotique. Précedé d'une introduction sur les structures étymologiques du vocabulaire érotique. Paris : Payot, 1978.

*françois [...] par G.D.B., initiales sous lesquelles on s'accorde pour découvrir l'imprimeur de l'ouvrage, George de Backer<sup>1</sup>.*

Si l'on compare les répertoires de Le Roux (1718) et de Backer (1710), ce que nous avons fait en prenant pour base la séquence P des deux dictionnaires, on constate que plus de la moitié du texte lexicographique de Le Roux est recopié mot à mot de celui de Backer.

Des 414 macro-articles à initiales P relevés chez Le Roux (1718) 165, soit près de 40 %, sont strictement semblables à ceux de Backer 1710. C'est le cas, par exemple, des articles *page, paie, paillasse* ou *paille*<sup>2</sup>.

Dans 51 cas (12 %) l'article de Le Roux inclut la totalité de celui de Backer. Ce que démontrent ici les articles *provision* et *peste* :

Backer 1710

**Provision.** On dit de celui à qui on a donné des coups de bâtons ; qu'il a eu une bonne provision de bois pour son hyver.

**Peste.** Dire peste & rage de quelqu'un ; signifie, dire de quelqu'un tous les maux du monde.

Le Roux 1718

**Provision.** On dit de celui à qui on a donné des coups de bâton ; qu'il a eu une bonne provision de bois pour son hyver. **Provision.** Dans le stile comique de Venus, signifie une Prêtresse qui cherche des gens ou attend des passans pour faire un Duo sans musique. *Theatre Ital. La These des Dames.*

**Peste.** Sorte d'interjection qui marque de la surprise, de l'admiration & de la colère. *Moliere Medecin malgré lui. Peste. Peste. Pour malin, railleur, enjoué. Lett. de Boursaut. Comme ton esprit est raisonnablement peste. Dire peste & rage de quelqu'un ; signifie, dire de quelqu'un tous les maux du monde.*

- 
- 1 Dictionnaire des proverbes françois. Avec l'Explication de leurs Significations, & une partie de leur Origine. Le tout tiré & recueilli des meilleurs Autheurs de ce dernier Siecle. Par G.D.B. A Brusselles, chez George de Backer, Imprimeur & Marchand Libraire, aux trois Mores, à la Bergh-strael. 1710. Avec Privileige du Roi. 1 vol petit in-8°, [6],[1]-[307],[4] (sans pagination), 2 col.p.p.
  - 2 Le Roux 1718 a recopié les 165 articles qui suivent de Backer 1710 : *page, paie, paillasse, paille, paillier, pain, pair, paire, paix, palais, pandore, panse, pantoufle, pape, papier, papillon, paques, paradis, parchemin, pardessus, pardonner, pareil, parent, parer, parieur, paroître, parole, paroisse, paroissien, part, partage, partager, parti, partir, passade, passage, pâté, patenote, pater, patience, patir, patissier, pavé, pavot, pauvre, péché, pécher, peigne, peine, peintre, peinture, peler, pelle, pelletier, penaud, pendre, pendu, pénétrer, pennon, pensée, penser, pentecôte, percer, perche, perdu, père, perle, persil, personne, personnel, pet, petaud, peu, peur, peut-être, piège, pignon, pile, pinte, piolé, piqueur, pire, pirouette, pitié, place, placquer, plaid, plaidoiré, plaire, plaisirerie, planète, plat, platre, playe, pleuvoir, plier, plomb, poche, pochette, poele, poids, poignard, poil, poing, point, pois, poisson, poix, pommelé, pont, pontificat, porc, porteur, poser, possession, poste, potée, pou, pouce, poudre, poudreux, poulailler, pourri, poursuivre, pourvoir, poutre, pouvoir, premier, prendre, près, présent, présenter, prêt, prêter, prêtre, prévôt, prier, prière, prince, principal, prisée, priser, procès, procession, procureur, profit, prôneur, prononcer, prophète, propos, proposer, propre, prouver, prune, prunel, prunelle, prunier, pseaume, puce, puer, puisez, puits, punaise, punir.*

Ce procédé de composition de l'article est entre autres appliqué sous **paier, panache, pancer, panier ou paquet**<sup>1</sup>.

En d'autres termes on retrouve le texte de Backer *in extenso* dans 216 (165 et 51) des 414 macro-articles observés, soit dans plus de la moitié des cas (52 %).

Le dictionnaire de Backer est un répertoire de "proverbes", au sens où l'on comprend ce mot au 17<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire un recueil de locutions, de séquences idiomatiques qui, dans la gamme des marques lexicographiques, occupent un registre qui s'étend du familier au populaire. Rappelons que pour Furetière (1690, s.v. *proverbe*) les proverbes sont "les façons de parler triviales et communes qui sont en la bouche de toutes sortes de personnes", qu'en 1694 les académiciens définissent le proverbe comme une "Especie de sentence, de maxime, exprimée en peu de mots, & devenue commune & vulgaire" et qu'ils ajoutent, s.v. *proverbial*, que "La conversation familiere souffre les façons de parler *proverbiales*". De son côté, Richelet remarquait en 1680 (s.v. *proverbe*) qu'"il n'y a guere que le peuple qui *parle proverbe*".

Le travail de Backer n'est guère intéressant en soi puisqu'il relève de la simple compilation. Backer fait l'inventaire des "proverbes" qu'il relève dans trois ouvrages largement répandus en France à l'époque : "J'avoué franchement, explique-t-il dans son avis "Au Lecteur", que le Dictionnaire de l'illustre Academie de France, auquel tant d'habiles gens ont travaillé, ne m'a pas été d'un petit secours, ainsi que celui de Monsieur de Furetiere, augmenté par le Sieur Banage, & celui de l'impression de Trevoux, qui m'ont servi de plan & de base pour régler cet ouvrage" (Backer 1710 [\*2 v<sup>o</sup>], \*3 r<sup>o</sup>). Le corpus exploité par Backer se compose donc du *Dictionnaire Universel* de Furetière dans son édition de 1701 procurée par Basnage de Beauval, édition semblable à celle de 1690 pour ce qui relève du traitement des "proverbes", et dans celle de 1704, dite de Trévoux. La troisième source de ce corpus, le dictionnaire de l'Académie (1694), est un ouvrage particulièrement riche en syntagmes, en "proverbes" notamment, et cela justifie pleinement le choix de Backer. Rappelons que ce sont d'ailleurs très souvent les "proverbes" qui sont au centre des critiques qu'on formule contre le dictionnaire de 1694 : Furetière, dans le deuxième Factum, dénonce le pillage des *Cvriositez Françoises* d'Antoine Oudin (1640)<sup>2</sup> ; Boileau, dans une lettre à Brossette

<sup>1</sup> Cf. aussi les articles : par, parlementer, parler, partie, pas, passer, pâte, patte, pauvreté, peau, peindre, pèlerin, peloter, perdre, perroquet, péter, petit, pie, pièce, pied, pigeon, pique, piquer, pisser, pistole, plaisir, planter, plein, pleurer, pluie, plume, poindre, pointe, pomme, pondre, porte, porter, pot, pourchas, pousser, presse, pressoir, promener.

<sup>2</sup> Furetière 1694, II, 321-322 sur le dictionnaire de l'Académie : "Ce qu'on y apprendra du plus curieux, ce seront les Proverbes qu'ils ont copié mot à mot du Recueil qu'en a été

en date du 16 mai 1701, se moque de "tout cet amas de proverbes [que l'Académie] a entassés dans son Dictionnaire"<sup>1</sup> ; et l'anonyme *Dictionnaire des Halles* qui paraît à Bruxelles en 1696 peut être considéré comme le point d'orgue de ce courant critique (cf. Popelar 1976, 197s).

On voit donc le statut lexicographique des "proverbes" se transformer de 1690 à 1718 : de rubrique syntagmatique de l'article de Furetière 1690, rubrique régulièrement introduite par la formule "se dit proverbiallement en ces phrases", il devient objet unique du dictionnaire de Backer en 1710 pour finalement être réintégré, en 1718, dans l'article de Le Roux.

\*  
\* \* \*

Le deuxième corpus à servir de base au dictionnaire de 1718 semble être original. De moins n'en avons-nous pas trouvé de traces certaines dans les répertoires qui lui sont antérieurs<sup>2</sup>. La nature des composants de

fait par Antoine Oudin, intitulé : *Curiosités François, pour servir de suplement aux Dictionnaires*, imprimés chez Sommaville in 4° et in 8° dès l'année 1640. La délicatesse du choix paroîtra dans les exemples suivans, *Bran du prêcheur si on ne l'écoute, il a chié au lit, cet homme a chié dans ma malle*, ils font comme les grands chiens, ils veulent pisser contre les murailles, comme les grands chiens, (Agréable variété) en parlant des petits garçons, qui veulent faire comme les grands hommes. *Pendant que le chien pisse, le loup s'enfuit*. Voilà des marques du peu de part qu'ont les Prélats et les gens de qualité au travail du Dictionnaire, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent souffert qu'on eût mis ces ordures".

1 Lettre citée par Laverdet 1858, 76.

2 Les répertoires de "proverbes" antérieurs à 1718 sont rares : le premier ouvrage de ce type semble être les *Curiositez françoises, pour supplément aux Dictionnaires ou Recueil de plusieurs belles proprietez, avec une infinité de Proverbes & Quolibets, pour l'explication de toutes sortes de Liures* d'Antoine Oudin (Paris : Sommaville, 1640 ; 1 vol. in-8°, [6], 1-615 p., 1 col.p.p. Autres éds: 1656, 1657).

Notons toutefois qu'André-Joseph Pancoucke (1700-1753), à qui l'on attribue le *Dictionnaire des proverbes françois, et des façons de parler comiques, burlesques et familières, &c. Avec l'explication, et les étymologies les plus avérées* (Paris : Savoie, 1748 ; 1 vol.in-8°,[2],[1]-400 p., 2 col. p.p. Autres éds: 1749, 1750, 1751, 1758), revendique pour lui-même la primauté de ce genre d'ouvrage sur le marché français. Il s'explique à ce sujet dans son avertissement: "Comme il n'y a pas d'apparence qu'on puisse mettre dans le rang des Dictionnaires le Livre d'Antoine Oudin imprimé à Paris en 1640 sous le titre de *Curiositez François, pour servir de Supplément aux Dictionnaires* ; il est vrai de dire, qu'on a jamais imprimé en France un ouvrage sur les Proverbes dans cette forme. Il parut à Bruxelles en 1710 un Livre sur cette matière, & il parut un autre à Amsterdam en 1728 connu sous le nom du Sieur Dubois...".

Si l'ouvrage paru à Bruxelles en 1710 peut être identifié comme étant celui de Backer ; le deuxième, celui d'Amsterdam 1728, nous est inconnu : Dubois semble être passé au travers des filets des bibliographes du 19e siècle ; du moins les catalogues des bibliothèques de référence (National Union Catalog, Londres : British Museum, Paris : Bibliothèque Nationale) ne le listent-ils pas. Il est également absent de la monumentale bibliographie de Quemada 1967.

Citons encore les anonymes *Illustres proverbes nouveaux et historiques expliqués par diverses questions curieuses et morales en forme de dialogue* parus chez le parisien

ce deuxième ensemble est radicalement différente de celle du texte emprunté à Backer. Certes on y trouve encore des locutions idiomatiques tirées de la conversation familière comme on les trouve chez Backer 1710, mais on y note aussi quantité de mots bas inconnus de Backer, de mots vulgaires aussi relevant notamment du domaine érotico-sexuel. Citons à titre d'exemple les articles *paquet*, *pastanade*, *pendilloche* et *perroquet*.<sup>1</sup> Nous avons ici affaire à une série d'unités lexicales qui, traditionnellement, relèvent du genre burlesque.

Et l'observation mérite qu'on s'y arrête. Le genre burlesque, on le sait, est depuis longtemps passé de mode en 1718, date à laquelle paraît le *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial*. Francis Bar (1960) a montré que le genre burlesque a connu son heure de gloire à une époque qu'on peut grossièrement situer entre 1640 et 1680. Faire paraître un dictionnaire comique ou burlesque en 1718, c'est avoir une quarantaine d'années de retard sur son époque. Le dictionnaire de Le Roux est donc un dictionnaire inattendu, de par sa date de parution, mais aussi de par son histoire.

Nous avons montré ailleurs qu'il existait certains recouplements entre l'œuvre lexicographique de Le Roux et celle de Pierre Richelet<sup>2</sup>. Rappelons brièvement les faits. En 1689 Richelet, éditant le recueil des *Plus belles lettres des meilleurs auteurs françois* (à Lyon chez Benoît Bailly et à Paris chez Daniel Horthemels), explique à ses lecteurs deux "proverbes" : *parler des grosses dens et pêcher en eau trouble*, proverbes qu'on retrouve d'ailleurs chez Le Roux, et précise à cette occasion qu'il est en train de travailler à un dictionnaire qui aura pour titre *Dictionnaire burlesque*, dictionnaire qu'il hésite encore à faire imprimer.

Guignard en 1665 et les *Origines de quelques coutumes anciennes & de plusieurs façons de parler triviales* [...] de Jacques Moisant de Brieux (1614-1674). Ce dernier liste sans ordre apparent 205 séquences idiomatiques dont il explique le sens et l'étymologie. (Caen : J. Cavelier, 1672 ; reproduites par Travers 1875).

1 Cf. aussi : paillarder, paralysie, parties, patiner, patineur, patrimoine, patrouiller, pauvreté, pecheresse, peloton, pilon, pine, pinocher, poinçon, pomper, ponant, poste, priape, putine.

Notons qu'aucune de ces entrées n'est présente dans le *Dictionnaire d'amour dans lequel on trouvera l'explication des termes les plus usités dans cette Langue*. Par M. de \*\*\* attribué à Jean-François Dreux Duradier (Osnabrug 1741, 1 vol.in-12<sup>a</sup>, VIII,[1]-230 p. 1 col.p.p.). Ce "dictionnaire d'amour", présenté comme un dictionnaire érotique par Radtke 1980, 13, n'est en fait qu'un pâle recueil de badineries galantes qui n'ont rien de commun avec les gauloiseries auxquelles nous avaient habitué les Richelet et autres Le Roux. La séquence "P" du "Dictionnaire d'amour" de 1741 ne compte que onze articles (*parure, passion, passetemps, peines, plaindre, plaire, pleurs, presens, promesse, prude, pudeur*) qui donnent lieu à des développements édifiants : "... on pleure, on se desespere, c'est pour prevenir ces inconveniens que nous donnons ce Dictionnaire. Nous invitons à le lire toutes les jeunes personnes, & surtout le beau Sexe dont les erreurs ne sont pas moins dangereuses: celles qui n'ont aucune teinture des termes, s'en instruiront. Elles nous doivent sçavoir gré par une simple lecture, [de ] ce qui n'est que trop souvent le fruit d'une pratique où elles ont toujours beaucoup à craindre" (Preface).

2 Cf. Bray 1986a, 248-251 et Bray 1986b, 18-20.

mer<sup>1</sup>. Ce dictionnaire, à notre connaissance, n'a jamais été imprimé et son histoire est pour le moins singulière: Billet de Fasnière 1714, Lenglet-Dufresnoye 1737, Joly 1742, tous ceux qui se sont intéressés à la biographie de notre lexicographe, connaissent l'existence et la mystérieuse disparition du manuscrit de ce "Dictionnaire Milesiaque" - précise Amelot de La Houssaye - "que Richelet a fait [...] pour la corruption de ceux qui ne savent pas les termes que l'honnêteté civile, la pudeur & la bienséance ont banni de la conversation"<sup>2</sup>. Billet de Fasnière suppose que le manuscrit du Dictionnaire burlesque a été volé à la mort de Richelet. De son côté le témoignage de Lenglet-Dufresnoye est particulièrement intéressant parce qu'il nous permet d'affirmer que le fameux manuscrit a été introduit dans le circuit des maisons d'éditions : "Dans le tems que je demeurois à Geneve - explique Lenglet - j'ai vû entre les mains de Monsieur Cramer Libraire certains prétendus Fragmens d'un Dictionnaire Burlesque de Richelet"<sup>3</sup>. Le dictionnaire burlesque a donc bien existé sous la forme d'un manuscrit, ou d'épreuves, mais il a disparu de la circulation.

Nous avons déjà suspecté Le Roux d'avoir utilisé le travail de Richelet. Une relecture du *Dictionnaire Comique* de 1718 nous renforce dans notre opinion. Ainsi nous lisons en conclusion de l'article *ane* : "Enfin le monde est plein d'âneries. Peut-être moi qui parle si haut en fais-je une plus grande que tous les autres, d'entreprendre ce *Dictionnaire Burlesque*". On retiendra l'adjectif : il est ici question de *dictionnaire burlesque* et non de *dictionnaire comique* : c'est donc le titre du dictionnaire que nous annonçait Richelet qu'on retrouve dans cet article et non celui du répertoire de Le Roux.

Nous lisons plus loin, à l'article *maître* : ... *Je pourrais [...] faire le portrait naturel de chacune de ces sortes [de petits maîtres], mais comme je m'éloignerais trop du sujet de mon dictionnaire, je me contenterai de lui en promettre [au lecteur] une ample description dans un petit ouvrage que je ferai succéder à mon dictionnaire et qui aura pour titre Paris ridicule*<sup>4</sup>. Or, ce *Paris ridicule* qu'on nous annonce ici en 1718 a bel et bien été

1 "parler des grosses dens, c'est parler en colère, & pêcher en eau trouble signifie ici, prendre dans la foule, & sans que l'on soit découvert. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette matière. Le Dictionnaire Burlesque que je ferai peut-être bien-tôt imprimer, mettra selon mes petites forces, tout dans son jour". Richelet (cité ici dans l'édition de 1690, p. 51, des *Plus belles lettres*) explique ici les proverbes qu'il relève dans une lettre de Costar "A une inconnue qui lui avoit écrit", lettre dans laquelle on lit (p. 50): "Je ne vous connoîtrai point, & je ne serai pas marié de vous obliger à me dire des grosses dens, je vous apprendrai bien à qui vous parlez. [...] Découvrez moi cette divinité à qui i'adresse mes vœux, devant qui ie brûle mon encens, & qui prend plaisir à pêcher les coeurs en eau trouble".

2 Amelot de La Houssaye cité ici d'après Lenglet-Dufresnoye 1737, t. II, XVII.

3 Lenglet-Dufresnoye 1737, t. II, XVII. Voir à ce sujet Connesson, 1985, 143.

4 Giraud 1983, 71 et 83 avait déjà relevé ces deux citations.

écrit, mais il l'a été dès 1662 et non pas après 1718. Les historiens de la littérature burlesque connaissent d'ailleurs bien ce *Paris ridicule* et ils nous ont montré comment elle avait conduit son auteur au bûcher en 1662<sup>1</sup>. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'histoire mais nous retiendrons de ce *Paris ridicule* le nom de son auteur. Il s'agit de Claude Le Petit. Or, on sait que Claude Le Petit, libertin notoire, était un ami intime de Pierre Richelet et que les deux hommes se connaissaient depuis février 1661.<sup>2</sup>

Partant de ces faits, on peut imaginer nos deux libertins, Richelet et Le Petit, s'attaquant, au début des années soixante, à la composition d'un dictionnaire burlesque - et ce dictionnaire-là aurait alors paru à une époque où le genre burlesque était encore en vogue - ou bien on peut aussi imaginer Richelet, dans les années quatre-vingt, ressortant de ses tiroirs des fragments de manuscrit du dictionnaire conçu quelque vingt ans plus tôt - fragments en partie composés par feu Claude Le Petit, ce qui pourrait expliquer l'étonnante digression de l'article *maître* du Le Roux. Le passage en question de l'article *maître* a d'ailleurs été l'objet de la critique puisqu'en 1752, dans la troisième édition du *Dictionnaire comique*, les éditeurs lyonnais,<sup>3</sup> ont choisi de l'éliminer.



La deuxième édition du *Dictionnaire comique*<sup>4</sup> paraît en 1735. Elle compte désormais 668 pages alors que l'ouvrage en comptait 540 en 1718. 128 pages supplémentaires donc qui, une fois de plus, nous ramènent à Pierre Richelet. Les articles qui sont nouveaux en 1735 sont, dans leur très grande majorité, repris de la deuxième édition du *Dictionnaire françois* qui paraît à Genève, chez Vincent Miège, en 1693.

1 Le *Paris ridicule* de Claude Le Petit est une imitation de la fameuse *Rome ridicule* de Saint-Amant, imitation qui devait paraître dans un volume intitulé *Le bordel des muses ou les neuf pucelles putains* par Claude Le Petit. Frédéric Lachèvre (1918) a montré comment ce *Bordel des muses* avait coûté la vie à son auteur. On connaît deux autres pièces intitulées *Paris ridicule* : la première est signée François Berthod et date de 1652, la deuxième, par François Colletet paraît en 1656. Cf. à ce sujet Bar 1960, XVI.

2 Cf. Bray 1986a, 215-217.

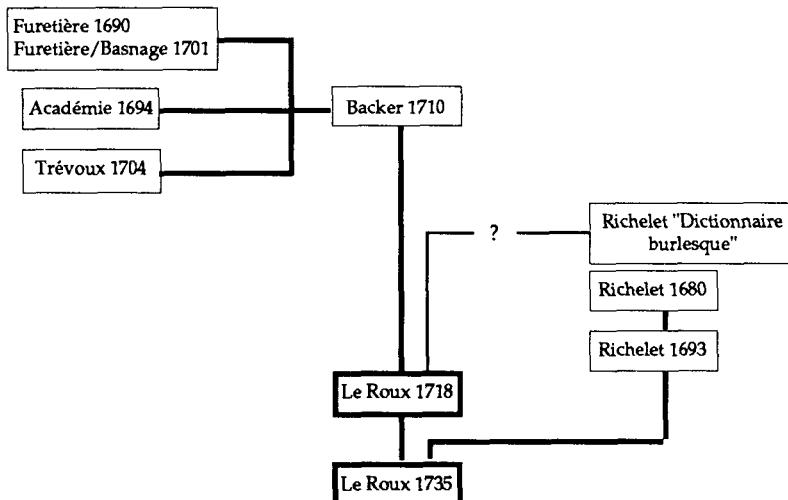
3 La "Nouvelle Edition, Revue & corrigée" de 1752 du *Dictionnaire Comique* paraît à Lyon "Chez les Héritiers de Beringos Fratres, à l'Enseigne d'Agrippa". Elle compte alors deux tomes (en 1 volume in-8°) de [XVI], 328 et 292 pages à 2 col.p.p.

4 *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial. Avec une explication très-fidèle de tous les manières de parler Burlesques, Comiques, Libres, Satyriques, Critiques & Proverbiales, qui peuvent se rencontrer dans les meilleurs Auteurs, tant Anciens que Modernes. Le tout pour faciliter aux Etrangers, & aux François mêmes, l'intelligence de toutes sortes de Livres. Par Philibert-Joseph Le Roux. Nouvelle Edition, revuë, corrigée, & considérablement augmentée. A Lyon, chez les Héritiers de Beringos Fratres, à l'Enseigne d'Agrippa. M.DCC.XXXV. 1 vol. in-8°, [2],[1]-668 pp., 2 col.p.p.*

La comparaison des séquences "P" de *Le Roux* 1718 et 1735 met en évidence l'intégration de 29 articles nouveaux dont 21 (soit 72 %) sont repris textuellement de l'édition du Richelet 1693<sup>1</sup>. Les huit autres (*païsannerie, paltoquet, pantois, papillonner, patatras, pataud, pesanteur, profondeur*) mettent au jour une technique lexicographique primitive d'où tout système semble absent. Ainsi on comprend mal l'enregistrement dans un dictionnaire comique de *pesanteur* ("Se dit figurément de l'esprit. *Les habitans du Nord ont plus de pesanteur d'esprit, que ceux du Midi*") ou de *profondeur* ("Se dit en choses morales. *La profondeur des jugemens de Dieu*. On le dit aussi de l'esprit & du jugement [...]"). Ces nouveaux articles trahissent encore un plagiaire peu scrupuleux : les articles *patatras* et *pataud*, par exemple, sont recopiers du *Dictionnaire Universel* de 1690.

Le tableau qui suit schématisé la filiation des ouvrages de *Le Roux* :

- = filiation assurée
- = filiation probable



1 Il s'agit des articles : *payeur, païsan, paîtrir, panchant, pantalon, pante, à la pareille, patata patata, pavillon, perte, peser, pierreux, pisseeuse, pitaud, piteux, pivot, poison, poivrer, polir, port et profond.*

Le Roux 1735 intègre Richelet 1693 et Le Roux 1718, ce dernier incluant lui-même Backer 1710 ainsi qu'un mystérieux corpus qui pourrait être le "Dictionnaire burlesque" de Richelet ou de Richelet et Le Petit.

\*  
\* \* \*

Le dictionnaire de Richelet que nous venons de retrouver chez Le Roux est un répertoire qui se prête au plagiat pour ce qui est du vocabulaire burlesque. L'adjectif, d'ailleurs, est présent dans le titre même de l'ouvrage : le *Dictionnaire françois* contient "plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expreſſions propres, figurées & burlesques"<sup>1</sup>. L'étude de sa nomenclature montre qu'il enregistre, dès la première édition (1680), un nombre non négligeable d'unités lexicales marquées, c'est-à-dire s'écartant du français conventionnel.

Une analyse récente des techniques de marquage lexicographique mises en œuvre par Richelet (Bray 1990) nous a permis de mettre en évidence l'intégration, dans le dictionnaire de 1680, de nombreuses tranches de vocabulaires périphériques : vocabulaire marqué dans la diachronie (archaïsmes principalement) et dans la diatopie (régionalismes), mais aussi, et surtout, vocabulaire marqué comme appartenant à des contextes socio-culturels donnés (marques diaphasiques). Ces tranches de vocabulaire ont été l'objet, à l'occasion du traitement lexicographique, de deux types de marquage : marquage typographique d'une part (emploi d'une croix pour signaler "le stile simple") et marquage textuel explicite d'autre part.

Le nombre des unités lexicales de la séquence "P" marquées typographiquement par Richelet comme appartenant au style simple ou burlesque s'élève à 261. Les unités simples ou burlesques qui font l'objet d'un marquage textuel explicite sont au nombre de 78. On relève donc un total de 339 (261 et 78) marques diaphasiques et l'on peut constater, si l'on considère que la séquence "P" du *Dictionnaire françois* compte dans sa totalité 3 167 entrées (vedettes et sous-vedettes), que plus de 10 % du vocabulaire enregistré par Richelet en 1680 peut être considéré, de l'avis même du lexicographe, comme n'appartenant pas au français dit conventionnel.

1 Bar 1960, XVIII voit dans le titre du dictionnaire de Richelet "une des preuves que le revirement du goût n'a pas brusquement fait oublier ce genre [burlesque]... En 1680, ou dans les années qui précèdent immédiatement cette date, un groupe de connasseurs en langue et en style, dont Richelet est comme le secrétaire, s'intéresse donc encore au vocabulaire qui avait été celui de Scarron et de ses émules ; même si l'épithète englobe ici, comme il est probable, le vocabulaire des genres apparentés, comédie, satire, roman réaliste, l'indication n'en est pas moins digne d'être retenue".

La comparaison des nomenclatures de Richelet 1680 et de Le Roux 1718 nous montre en outre que 158 des 261 entrées marquées chez Richelet 1680 par le biais de la typographie sont communes à nos deux lexicographes et que 103 ne se retrouvent que chez Richelet. Ce qui signifie qu'un nombre étonnamment élevé d'unités lexicales susceptibles d'être enregistrées dans le répertoire de Le Roux ne l'ont pas été. Citons à titre d'exemples : *patinable, paillarde, paillasse de corps de garde, paieur d'arrerages, paquet de l'épousée, plastron de bordel*.

La présence de ces articles dans le dictionnaire de 1680 démontre que la nomenclature retenue par Richelet et ses collaborateurs n'est pas exclusivement "un choix d'esthètes [...] qui se cantonnent aux préoccupations culturelles d'une élite sociale", que le dictionnaire de 1680 n'est pas exclusivement le "lexique de l'honnête homme raffiné" (Viala 1984, 94).

Mais comment expliquer l'absence de ces mêmes articles dans le dictionnaire de Le Roux ? Si c'est bien Richelet qu'il faut découvrir, par *Dictionnaire burlesque* interposé, entre les lignes du *Dictionnaire comique* de 1718, pourquoi notre lexicographe a-t-il rejeté de son *Dictionnaire burlesque* des articles dont il disposait dès 1680 dans son *Dictionnaire françois* ? La question reste ouverte.

Laurent BRAY

## BIBLIOGRAPHIE

BAR Francis, 1960, *Le genre burlesque en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude de style*. Paris : D'Artrey, 1960.

BILLET DE FASNIÈRES Martin, 1714, *Bibliothèque des Homonymes François*, in: Paris BN, ms.fr.15273.

BRAY Laurent, 1986a, *César-Pierre Richelet (1626-1695). Biographie et œuvre lexicographique. With an English Summary*. Tübingen : Niemeyer, 1986.

BRAY Laurent, 1986b, Richelet's "Dictionnaire françois" (1680) as a source of "La Porte des Sciences" (1682) and Le Roux's "Dictionnaire Comique" (1718). In : *The History of Lexicography*. Edited by R.R.K. Hartmann. Amsterdam, Philadelphia : Benjamins, 1986. 13-22.

BRAY Laurent, 1990, *Les marques d'usage dans le "dictionnaire françois" (1680) de César-Pierre Richelet*. In : *Lexique 9*. 1990. À paraître.

CONNESSEN Robert, 1985, *César-Pierre Richelet (1626-1698) auteur du premier dictionnaire français (1680). Un enfant de Cheminon (Marne), témoin du grand siècle*. s.l.n.d. [Nancy 1985].

GIRAUD Yves, 1983, *Le "Dictionnaire Comique" de Le Roux (1718)*. In : *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, [CAIEF] 35, 1983, 69-86.

JOLY Philippe-Louis, 1742, *Pierre Richelet*. In : *Éloges de quelques auteurs françois*. Dijon : Marteret, 1742.

LACHÈVRE Frédéric, 1918, *Les œuvres libertines de Claude Le Petit, parisien brûlé le 1<sup>er</sup> septembre 1662*. [Le libertinage au 17<sup>e</sup> siècle]. Paris 1918 (réimpr. Genève : Slatkine, 1968).

LAVERDET A., 1858, *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette, avocat au Parlement de Lyon, publiée sur les manuscrits originaux*. Paris : Téchener, 1858.

LENGLET-DUFRESNOYE Nicolas, 1737, "Avertissement". In : *Histoire des Yncas rois du Pérou [...], Histoire de la Conquete de la Floride*. Amsterdam : Bernard, 1737.

POPELAR Inge, 1976, *Das Akademiewörterbuch von 1694 - das Wörterbuch des Honnête Homme ?* Tübingen : Niemeyer, 1976.

RADTKE Edgar, 1980, *Typologie des sexuell-erotischen Vokabulars des heutigen Italienisch. Studien zur Bestimmung der Wortfelder "prostitua" und "membro virile" unter besonderer Berücksichtigung der übrigen romanischen Sprachen*. Tübingen : Narr, 1980.

TRAVERS, 1875, *Œuvres choisies de Moisant de Brieux précédées de l'Essai sur Moisant de Brieux, sa vie et ses œuvres, [...] par M. René Delorme et publiées par M. Julien Travers*. Caen 1875.

VIALA Alain, 1984, "Une nouvelle institution littéraire, les dictionnaires du français vivant. Polémiques autour de la genèse d'un genre et significations sociales". *De la mort de Colbert à la révocation de l'Édit de Nantes : un monde nouveau ? XIV<sup>e</sup> Colloque du Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle (CMR 17)*, 1984, pp. 89-96.

# PRÉSENTATION DU DICTIONNAIRE GRAMMATICAL DU MAUVAIS LANGAGE OU RECUEIL DES EXPRESSIONS ET DES PHRASES VICIEUSES USITÉES EN FRANCE ET NOTAMMENT À LYON

par Étienne Molard, Instituteur (An XII)<sup>1</sup>

Je dirai tout d'abord un mot des soubassemens théoriques de l'ouvrage, des visées de l'œuvre et du public auquel elle est destinée, tels qu'on peut les percevoir le plus souvent implicitement contenus dans tel ou tel aspect du texte ou du "paratexte" (titre, avertissement).

## 1. LES ASPECTS THÉORIQUES

### 1.1. Les visées de l'œuvre et son public

L'ouvrage se présente comme un ouvrage "de poche" : petit format (in-12°), livre broché sur papier de qualité courante, presque du type ouvrage de colportage. Sans doute un ouvrage pour un large public, d'un prix modique, destiné non pas aux gens cultivés mais à ceux qui ont conscience de parler une langue entachée de fautes et souhaitent s'en corriger.

Le dictionnaire affiche très nettement des visées pédagogiques : le fait de choisir comme entrées les fautes et non pas des formes correctes est déjà révélateur de la démarche et du public visé.

Molard précise encore son but en plaçant en exergue une phrase de Rollin, tirée du *Traité des études* : "Il est nécessaire d'étudier les défauts de langage et de prononciation qui sont particuliers à chaque province et quelquefois même aux villes qui se piquent de plus de politesse, pour les faire éviter aux enfants."<sup>2</sup>

L'auteur rappelle en outre dans son introduction qu'il s'attache essentiellement au public des enfants : "C'est faute de donner aux enfants une juste idée des termes, qu'ils portent des jugements faux."

Mais au-delà des enfants, c'est à tout un public d'adultes, et sans doute d'enseignants que Molard s'adresse : on connaît l'ignorance de certains personnels d'éducation dans cette période. La spécificité de l'ouvrage, et sa démarche corrective de l'erreur à la norme semblent

1 Je n'ai eu en main que la 3e édition (1802). Pour l'ensemble de la bibliographie, voir ici-même l'article de P. Rézeau, qui m'a aimablement communiqué ces informations.

2 Il est intéressant de noter que cette phrase figure à l'identique en exergue d'un ouvrage de conception très proche, *Les gasconismes corrigés* de Beaumelle et Desgrouais, paru en 1762.

convenir tout à fait à ce type de public : "Quelque grand que soit le nombre des vocabulaires, il n'y en a point qui remplisse le but qu'on se propose dans celui-ci. Tous sont destinés à nous faire connaître la signification des expressions consacrées par le bon usage ; aucun ne nous apprend que tel mot usité n'est pas français, et qu'il faut lui en substituer tel autre ; aucun ne nous avertit que nous parlons mal ; aucun, en un mot, ne nous conduit de l'erreur à la vérité, et dans le doute, nous n'avons pas de moyen de l'éclaircir."

Quant à la norme adoptée comme référence, elle n'est nulle part explicitement donnée, mais on peut la tirer à contrario des fautes relevées, et de phrases comme celle-ci, à l'entrée *saulée* : "Allée plantée de saules - Dites : saussaie. Le premier serait plus conforme à l'analogie, mais il est moins conforme au bon usage, et l'usage est la loi suprême des langues." La filiation de Vaugelas s'établit ici très nettement. Le reste de l'ouvrage fait percevoir par les condamnations portées que le bon usage se définit à la fois géographiquement (on oppose aux déviances lyonnaises ou suisses l'usage parisien), culturellement (on condamne "les ignorants") et socialement ("le peuple" est souvent cité comme producteur de "mauvais usage"). Mais Molard n'explique nulle part sa conception du bon usage, pour ainsi dire "naturalisée".

### 1.2. La conception de la langue

Quant à la conception de la langue qui sous-tend ce travail, on perçoit dans les explications de l'auteur qu'il y voit tout à la fois un outil et une marque.

#### 1.2.1. Un outil

Outil d'expression : "L'art de la parole est l'interprète de nos pensées et de nos affections."

Outil de relation sociale et de communication : "Il est le lien le plus essentiel de la société."

Outil de connaissance et de représentation du monde : "on sait que les mots sont aux yeux des grammairiens philosophes les signes des choses, comme la monnaie est le signe de la valeur."

Outil de maîtrise et d'élaboration de la pensée : "Si les jeunes gens avaient des termes de notre langue une idée aussi précise que de nos chiffres, ils seraient aussi sûrs de la justesse de leurs raisonnements que les géomètres le sont de l'exactitude de leurs calculs."

Enfin, et c'est sans doute là le trait le plus nouveau et le plus spécifiquement représentatif de l'époque, outil d'unification politique : "S'il est vrai que rien ne rapproche plus les esprits et

les cœurs que la facilité de s'entendre, il est à désirer qu'il n'y ait qu'un seul langage dans toutes les divisions de la France."

### 1.2.2. Une marque

Mais, outre ces valeurs purement fonctionnelles, la langue sert aussi d'élément de marquage du locuteur.

Elle est marque sociale : Molard l'appelle "le plus bel ornement de la société" et ajoute que "si les langues distinguent les nations entre elles, la manière de parler la sienne annonce la société qu'on fréquente".

Elle est également, en parallèle, marque culturelle :

Celui qui réunit l'exactitude à l'élégance prouve qu'il a cultivé son esprit, et qu'il a vécu dans un monde choisi (...) ; au contraire, celui dont la prononciation est vicieuse, celui qui défigure la langue par l'abus et l'impropriété des termes, qui dénature les mots dans quelques unes de leurs syllabes, qui leur donne un genre et un nombre qui n'est pas le leur, choque l'oreille en affichant son ignorance.

Elle est enfin, et là encore Molard témoigne d'une optimiste originalité, marque morale, puisque "la pureté du langage fait présumer celle du cœur".

### 1.3. Les références

Cette pureté du langage, Molard l'établit grâce à des références, qu'il prend à témoin du bon ou du mauvais usage.

#### 1.3.1. Le bon usage

Parmi les garants du bon usage, il faut d'abord citer les dictionnaires : Molard mentionne le Richelet, le Trévoux, le dictionnaire de l'Académie et l'Encyclopédie (sans indication d'édition). Il utilise aussi divers ouvrages de grammairiens, rhétoriciens, théoriciens de la langue comme l'abbé d'Olivet et son *Traité de prosodie française* (1732), l'abbé Girard et son *Orthographe française* (1716) ou des académiciens contemporains comme Laharpe, Domergue ou Morel.

Sont encore utilisées d'autres références que je dirai anonymes : "des grammairiens", les médecins, Paris, "les meilleurs acteurs de Paris" (pour la prononciation des liaisons).

Parmi les écrivains, seul Voltaire est donné comme exemple de bon usage : *Voltaire se plaignoit qu'on alloit jusqu'à écrire que les princes sont parfois mal éduqués. Il paroît que ceux qui parlent ainsi ont eux-mêmes reçu une fort mauvaise éducation.*

### 1.3.2. Le mauvais usage

Mais Voltaire est le seul à être pris comme référence positive. Les autres écrivains cités le sont pour des fautes qu'ils ont commises. Molard rappelle d'ailleurs qu'il signale "les fautes échappées à nos meilleurs écrivains, fautes qu'il est d'autant plus important de faire connaître que la réputation de ceux qui les ont commises leur imprime, pour ainsi dire, un caractère de perfection".

On voit ainsi au tableau des erreurs de grands auteurs classiques : Boileau, Corneille, Molière, Racine, Madame de Sévigné, et quelques écrivains plus récents comme Fontenelle, Jean-Baptiste Rousseau et également Voltaire, qui n'est pas épargné.

Ainsi à l'entrée *même* : "Même *adjectif* prend toujours le nombre de son substantif - Voltaire a donc eu raison de relever un solécisme dans ce vers de Corneille :

Que les prisonniers même avec lui conjurés

Il faudrait *même* avec un S, parce qu'il est *adjectif de prisonniers*.

Mais Voltaire est tombé dans la faute qu'il condamne lorsqu'il a dit :

Commandons aux coeurs même et forçons les esprits."

Molard condamne aussi quelques termes qu'il rattache à l'*ancien langage* ou au *vieux style* et qu'il dit employés dans les *livres gothiques*. En bon Lyonnais, il cite comme exemple de ce *vieux langage* Louise Labé (qu'il appelle d'ailleurs *Françoise*), à propos de l'emploi du mot "patte" au sens de "chiffon" : *chiffon, mauvais linge sont les seuls mots qui peuvent exprimer cette idée. On trouve cependant dans des auteurs du quinzième et du seizième siècles et notamment dans Françoise Labé, patte mouillée* ; ce qui prouve que ce terme a été longtemps en usage, même parmi les écrivains.

Outre ces écrivains, Molard cite encore comme exemples de mauvais langage "plusieurs grammaires, surtout celles qui sont réservées aux étrangers", les Lyonnais comme on l'a vu mais aussi les Suisses, les Languedociens et surtout le peuple : "Au lieu de *soupente*, le peuple, qui suit les règles de l'analogie, a fait suspendre."

## 2. LES ENTRÉES : LE RELEVÉ DES ERREURS

Le dictionnaire vise essentiellement les fautes de langue parlée, et Molard a même en annexe au dictionnaire ajouté des remarques sur l'aperture et la durée des voyelles en fonction de leur place dans la syllabe et dans le mot. Il s'en explique : "Comme les Lyonnais ont non seulement une prononciation traînante mais encore vicieuse, l'Auteur a joint

à ce Dictionnaire un abrégé des règles de notre prosodie, afin qu'on puisse, aidé du secours de son livre, éviter des fautes qui décèleraient une ignorance grossière."

## 2.1. La phonétique

Outre ce petit appendice qui constitue une partie autonome, bon nombre d'entrées du dictionnaire portent sur des erreurs phonétiques, sur les voyelles la plupart du temps, puisque ce sont les points les plus faibles du système phonologique du français.

Il note ainsi de nombreux cas d'aphérèse (*travailler de rache-pied, raillé* pour éraillé, *termoyer* pour atermoyer), d'épenthèse (*sequelette, amandre*) ou de prothèse (*abajoue*).

Molard relève des erreurs de timbre = [a] pour [ə] ou [e], ou l'inverse, souvent dans un préfixe mais aussi en milieu de mot

rafroidir pour refroidir  
 ramoulade pour rémoulade  
 châtel pour cheptel  
 rebrouter pour rabrouer  
 repetasser pour rapetasser  
 sercler pour sarcler  
 serment pour sarment  
 tergette pour targette...

Il est d'ailleurs souvent difficile de distinguer les erreurs purement phonétiques des problèmes de morphologie, car certaines formes sont sans doute à considérer plutôt comme comportant des variantes d'affixes que des erreurs phonétiques.

## 2.2. La morphologie

Molard signale beaucoup d'erreurs sur les verbes et les substantifs.

### 2.2.1. Les affixes : Préfixes et suffixes sont fréquemment malmenés.

Les préfixes peuvent être :

- supprimés = *sembler à* pour ressembler à  
*ranger* ses cheveux pour arranger  
*amasser* son gant pour ramasser
- ajoutés = *rémonder* pour émonder  
*rempailler* pour empailler
- modifiés = *cet homme est abstrait* (pour distract)  
*suspente* pour soupente

Le même traitement est infligé aux suffixes :

- supprimés = *assassin* pour assassinat  
*redouble* pour redoublement  
*tonne* pour tonnelle
- ajoutés = *ansière* pour anse  
*requinquiller* pour requinquer
- modifiés = *vilité* pour vileté  
*tuillière* pour tuilerie  
*affranchissement* pour affranchissement  
*ruette* pour ruelle

#### 2.2.2. Les genres :

On pourrait ajouter à cette série des erreurs sur le genre des substantifs, souvent dues à une mauvaise interprétation du suffixe : un *baignoir*, un *bagard*, du *charpi*.

Beaucoup d'erreurs de genre concernent également les mots terminés par un e caduc, qu'ils aient ou non une initiale vocalique. Sont par exemple considérés comme masculins *antichambre*, *horloge*, *huile*, *poutre*, *rencontre*, *vis* ; en revanche, comme féminins : *incendie*, *insecte*, *intervalle*, *ivoire*, *monticule*, *ongle*, *sable*.

#### 2.2.3. Les adjectifs :

Molard signale des occurrences des comparatifs *plus bon* et *plus pire*.

#### 2.2.4. Les verbes :

Ils sont le lieu de beaucoup d'incertitudes. Molard cite intégralement la conjugaison de *s'asseoir*, et rappelle de nombreuses formes de soustraire, distraire, vêtir pour corriger des "barbarismes" comme *je soustraisais* ou *nous vêtissons*.

Il rappelle les emplois de certains verbes avec l'auxiliaire être ou avoir : sortir, monter, tomber. Ainsi "tomber : ce verbe ne se conjugue point avec l'auxiliaire avoir. Voltaire a eu tort de dire :

Où serois-je, grand Dieu ! si ma crédulité  
 Eût tombé dans le piège à mes pas présenté."

### 2.3. La syntaxe

Les remarques d'ordre syntaxique sont relativement peu nombreuses. On peut constater d'ailleurs que beaucoup d'entre elles ne visent pas des tournures spécifiquement lyonnaises, mais des tournures populaires aujourd'hui encore traquées dans la langue relâchée.

Ce sont essentiellement :

2.3.1. Les constructions verbales irrégulières :

*je ne m'en rappelle pas*

*je me suis pensé pour j'ai pensé, avec un datif éthique*

*bien portant est condamné car porter demande un régime direct, réfléchi ou pas.*  
*en mal agir avec quelqu'un, que Molard explique par la contamination de l'expression en mal user avec quelqu'un.*

*je m'en y vais pour j'y vais*

*je m'en vais le trouver pour je vais le trouver*

2.3.2. Les problèmes concernant les pronoms : *je n'y vois goutte*, quand il n'y a pas de référence cotextuelle à un lieu.

Pour les pronoms personnels, Molard cite et condamne *donnez-moi le, menez m'y, venez moi voir*.

Il s'en prend aussi à l'emploi de *soi* pour renvoyer à un sujet déterminé : il condamne le vers de Racine :

Charmant, jeune, traînant tous les coeurs après soi

Molard voit un solécisme dans la réponse : *Etes-vous malade ? Je la suis* :

malgré l'autorité de Madame de Sévigné qui auroit cru, disoit-elle, avoir de la barbe au menton si elle eût répondu à cette question : *je le suis - Etes-vous mariée ? répondez, je le suis (...), mais si l'on vous demande : êtes-vous la mariée ? dites je la suis.*

Pour les pronoms indéfinis, Molard précise qu'il faut différencier *l'un l'autre, réciproque, de l'un et l'autre* ; qu'il ne faut jamais employer *aucun* au pluriel ; que *rien* ne peut pas s'employer avec un verbe intransitif ("je n'ai rien diné"), ni à la suite de *ne... pas*. Il cite à ce propos les Femmes Savantes :

De pas mis avec rien tu fais la récidive :  
 C'est, comme on te l'a dit, trop d'une négative.

Pour le pronom relatif, Molard cite pour le condamner le vers de Boileau :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

2.3.3. Les problèmes d'accord :

Ils retiennent longuement l'attention de Molard. Il préconise *ce sont eux au lieu de c'est eux*.

Il fait un très long développement sur l'accord du participe passé, y compris en construction factitive, qui correspond à l'usage actuel.

Le plus long article du dictionnaire est consacré à une discussion sur l'accord de l'adjectif après "avoir l'air", où sont cités beaucoup de témoignages contradictoires.

#### 2.3.4. L'emploi des prépositions et des adverbes :

Molard demande de bien différencier *prendre garde à* et *prendre garde de*, *participer à* et *participer de*, d'éviter de construire *dans* pour dans et *dessous* pour sous, de faire suivre *auparavant* d'un régime, *davantage de* de ou de *que*, d'employer *quand* comme une préposition ("je viendrais quand vous"), et d'employer la locution *par contre*, à laquelle comme les puristes actuels il préfère *en revanche*.

Il condamne encore l'emploi *d'autant* comme modificateur d'un adjectif. Mais beaucoup plus importantes sont les déviations lexicales.

#### 2.4. Le lexique

On peut ranger les entrées proposées par Molard en deux grandes catégories : les mots proprement régionaux (dont une faible partie s'emploie encore aujourd'hui dans la région lyonnaise) et des mots populaires.

##### 2.4.1. les mots régionaux sont souvent des mots expressifs qui n'ont pas d'équivalent exact en française :

*avanglé* pour avide  
*désondrer* pour enlaidir  
*chanin* en parlant du temps = froid et humide  
*taramate* pour remuant  
*traque* pour vif, étourdi  
*testicoter* pour chicaner  
*vernoge* pour (lieu) humide, où le soleil n'entre pas

On peut noter dans les substantifs et les adjectifs la récurrence du suffixe *-on* :

*barbouillon* : mauvais peintre  
*bécasson* : bécasse  
*bougeon* : remuant  
*bousillon* : qui gâte le travail  
*cachon* : noyau  
*caton* : grumeau

On note aussi que la formation adverbiale en *-on* semble rester productive ou que certaines locutions anciennes subsistent :

*à cacaboson* : accroupi  
*à borgnon* : à l'aveuglette  
*en grabotton* : genoux pliés

2.4.2. les mots populaires : il s'agit le plus souvent de réflections analogiques de mots savants, anciens, techniques ou étrangers sur des patrons d'aspect plus familier :

*purésie* pour pleurésie  
*poumonie* pour pneumonie  
*filagrame* pour filigrane  
*serbatane* pour sarbacane  
*airé* pour aéré  
*sorcilège* pour sortilège, etc...

Molard explique pour ce dernier mot : *c'est le mot sorcier qui induit en erreur ceux qui disent sorcilège : mais il n'y a guère que ceux qui croient à la chose pour prononcer ainsi le mot.* Il confond donc dans son mépris la superstition du peuple et son incompétence langagièrre.

2.4.3. On peut enfin ajouter à ces termes des mots à l'époque déviants mais qui pour nous sont entrés dans l'usage, comme *balayette*, *beige* pour *bis* en parlant d'un tissu, *cabosser* au lieu de *bossuer*, *revenir* pour *s'en retourner*, etc...

\*  
\* \* \*

On pourrait évoquer pour terminer les limites de cet ouvrage : Molard témoigne de certaines incompétences linguistiques, liées le plus souvent à une absence de sens de la diachronie. Il dit par exemple que *gîter* est un verbe qui n'existe pas en français, et "dont on n'a conservé que la troisième personne du singulier de l'indicatif présent : *ci-gît* ma femme."

Ce manque de conscience de la diachronie apparaît aussi dans les condamnations portées sur certains tours des écrivains classiques. Comme Voltaire corrigeant Corneille, victime sans doute de l'illusion que la langue est fixée depuis l'époque, il perd de vue l'épaisseur temporelle et l'évolution qui séparent ces écrivains du moment où lui-même écrit.

On pourrait également lui reprocher son manque de conscience des registres : il traite de la même façon termes populaires, tournures littéraires et mots appartenant à des jargons techniques. Mais son témoignage reste très intéressant, tout d'abord parce qu'il dénote la pérennisation et l'absence totale d'approche critique du bon usage classique. Le relevé des formes déviantes permet d'autre part de repérer la régularité de certaines grandes tendances dans les déformations

phonétiques, la permanence de ce que l'on pourrait appeler des "points de fragilité" de la langue en morphologie et en syntaxe, que l'on retrouve aujourd'hui encore, alors que l'uniformisation linguistique a pratiquement gommé les variantes lexicales.

Vincenette MAIGNE  
Université d'Avignon

# LES DICTIONNAIRES NORMATIFS DES XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> SIÈCLES ET LEUR INTÉRÊT POUR L'HISTOIRE DES VARIANTES RÉGIONALES DU FRANÇAIS

0.1. L'étude des variantes géographiques du français contemporain va d'un bon train, mais le pas est un peu saccadé en ce qui concerne les régionalismes de France. Si les travaux ne manquent pas sur le sujet, leur intérêt est très inégal et le traitement scientifique que l'on est en droit d'attendre laisse parfois sur sa faim le lecteur averti. En particulier, trop peu de ceux qui s'intéressent à cet aspect de la langue française ont le souci d'inscrire leurs résultats dans une perspective historique (Höfler 1989).

0.2. Pour situer les faits que l'on observe dans cet éclairage qui leur fait défaut la plupart du temps, il convient de mettre en œuvre une documentation spécifique dont j'ai déjà eu l'occasion de donner des aperçus, exemples à l'appui (Rézeau 1990a, 1990b, 1990c) : il s'agit principalement de textes (édités) d'archives du moyen âge au XIX<sup>e</sup> siècle, des dictionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, des Statistiques des départements du début du XIX<sup>e</sup> siècle (et de sources voisines, comme des récits de voyageurs), des glossaires patois qui contiennent souvent des régionalismes (notamment dans les définitions, les exemples ou les commentaires). La source sur laquelle je m'attarderai aujourd'hui est celles des ouvrages normatifs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, auxquels, pour faire bonne mesure, on me permettra d'ajouter quelques travaux de la même époque, conduits dans un esprit plutôt descriptif. La liste que j'en ai dressée en annexe n'est guère originale, mais si ces travaux sont pour la plupart connus, ils ont en commun d'être notoirement sous-utilisés par les lexicographes. Il faut dire qu'ils sont aujourd'hui d'accès difficile, leur conservation ayant été, selon la règle, inversement proportionnelle à la modicité de leur prix, à leur diffusion et à leur popularité.

0.3. On passe parfois un peu vite sur ces travaux en considérant qu'ils n'ont rien de bien original (Chaurand 1985) : trempant volontiers leur plume dans l'encrier de Vaugelas, les auteurs ont une fâcheuse tendance à se plagier d'abondance les uns les autres, non sans dénigrer souvent leurs prédécesseurs ou leurs concurrents. Ce psittacisme, dès le titre bien souvent, les exergues, les préfaces (où se proclame un purisme parfois si outrancier que la lecture en est paradoxalement fort gaie, ainsi Brun

1753 ou Gabrielli 1836) et nombre d'inutilités ou de futilités dans le corps des ouvrages ont de quoi lasser les bonnes volontés. Mais si l'on persévère dans la lecture, on s'aperçoit bien vite qu'il y a pourtant de belles moissons à faire, intéressant la langue parlée, dans ses variantes régionales et/ou familières. On voit d'ailleurs que la chasse aux tournures réputées vicieuses n'empêche pas ces professeurs de beau langage d'adopter aussi parfois une attitude positive, en reconnaissant, et pour cause... qu'il est des cas où "le français ne peut y aller". En témoignent par exemple Sauvages 1756 (voir infra sous *oliveuse* et *péraldon* ; même écho dans son *Dictionnaire pour cerclière* 259-260, *chataignaison* 99, *perolade* 350 ou *triun* 470) et Villa 1802, 1, p. III : "Cet astérisque marquera les noms de plantes, et autres termes François-Patois, qui ne sont point Gasconismes, mais dont il faut se servir, si l'on veut se faire entendre ; ce seroit une affectation ridicule, lorsqu'on parle au peuple, de n'employer que des expressions françoises, et de rechercher toujours la pureté de la langue" [voir infra sous *argelas*] ou encore Pomier 1835, p. V : "Il ne faudrait pourtant pas (nous l'avons dit ailleurs) pousser le purisme jusqu'à proscrire tous les mots qui ne se trouvent point dans nos vocabulaires. Il est des ustensiles et d'autres objets particuliers au pays, innommés [sic] par conséquent dans le reste de la France où ils ne sont pas connus. Supprimez les noms usités ; comment désigner alors ces vases de bois à deux anses, appelés *bacholes* ; ces paniers ou plutôt ces coffres d'osier, appelés *hennes* ; cette autre sorte de panier tressé en paille, appelé *paillas* ; ces bûches de pin ou de sapin, d'une longueur déterminée, connues sous le nom de *lauzes* ! On ne sera donc pas surpris de ne pas rencontrer ces noms parmi les termes improprez ; et qu'ont-ils de plus barbare que les mots *rissole*, *renne*, *cabas*, *clause* et tant d'autres également français ?"

0.4. Si les données que l'on peut rassembler intéressent tous les aspects de la langue, on ne développera ici que des exemples concernant le lexique ; mais il faut savoir que certains ouvrages plus que d'autres sont riches d'observations intéressant l'accent et l'intonation (Dubois de Launay 1775), la morphologie ou la syntaxe (ainsi Reynier 1830 ou Gabrielli 1836) ou encore l'orthographe. Voici quelques exemples pris presque au hasard de ce que l'on peut glaner chez quelques-uns de ces donneurs de leçons. Je les ai distribués par commodité en divers paragraphes dont les frontières ne sauraient évidemment être prises à la lettre ; sauf exceptions, la forme choisie en vedette est celle aujourd'hui en usage.

## 1. ATTESTATIONS INTÉRESSANT LES RÉGIONALISMES

### 1.1. Mots ou sens régionaux...

#### 1.1.1. ... désignant des réalités non régionales

**bédigas** 1802 Villa 1, 68 : "Bédigas, (...) pour Bon-homme, bonne pâte d'homme. Bédigas est aussi un terme de commisération. Ce pauvre bédigas, pour Ce pauvre homme." [ROB et TLF 1835 Pomier "bonne pâte d'homme" ; TLF 1881 "niais" - cf. FEW 1, 312a sous *bed*-]

**besalière** 1785 Sauvages 1, 83 : "Bëzaliêiro (...) & non, besaliere, la principale rigole qui amene l'eau à un pré, & qui la distribue aux rigoles inférieures." [Absent de ROB et de TLF - cf. FEW 1, 312b sous *\*bedu*]

**biasse** 1802 Villa 1, 77 : "Biasse, pour Besace." [Absent de ROB - TLF 1835 Pomier - cf. FEW 1, 378 b sous *bisaccia*]

**étrenne** 1756 Sauvage 194 : "Le mot étrene est impropre pour exprimer les petites libéralités qu'on fait aux domestiques des cabarets ou de quelqu'autre maison ; on donne pour boire aux garçons & on donne aux filles pour des épingle." [ROB et TLF 1835 Stendhal - cf. FEW 12, 294a sous *strena*]

**fenestron** 1785 Sauvages 1, 327 : "Fënestrou (...) un volet ; & non, une fénétron (...). Fënestrou, se prend aussi pour la baie & la fermeture d'une petite lucarne." 1802 Villa 1, 343 : "Fenêtron, terme pis que barbare (...)." [ROB *fenestron* fin XIX<sup>e</sup> - TLF 1930 Giono - cf. FEW 3, 452b sous *fenestra*]

**poissonnier** 1802 Villa 2, 150 : "Poissonnié, pour Chasse-marée : voiturer qui porte la marée ou le poisson de mer. Le même est parfois poissonnier, s'il est marchand de poisson." ROB, TLF et FEW 8, 585b sous *piscis* 1842 AcCompl.]

**vote** 1802 Villa 2, 488 : "Vote, pour Fête communale, fête locale, fête de patron d'une Eglise de campagne : et non fête votive (...)." [ROB, TLF et FEW 14, 637a sous *votum*, 1869 Daudet]

**votive (fête -)** 1756 Sauvages 488 : "Fête votive, est une expression faite à plaisir qu'on n'entend dire que dans ce pays (...)." [Absent de ROB - TLF 1838 - cf. FEW 14, 637b sous *votum*]

### 1.1.2. ... désignant des réalités régionales

**amandon** 1836 Gabrielli 140 : "Amandons. - Amandes fraîches (...)." [Absent de ROB et de TLF - cf. FEW 24, 500b sous *amygdala* 1866 Larousse]

**argelas** 1802 Villa 1, 29 : "Argelas, pour Le Genêt épineux (...)." [Absent de ROB et TLF - cf. FEW 25, 182b sous *\*arg-*]

**carbon(n)ade** 1756 Sauvages 93 : "(...) la Carbonade de Languedoc, qui est une grosse rouelle d'un gigot de mouton du côté de la noix, lardée de gros lard & qu'on met à l'étuvée dans une terrine (...)." - 1836 Gabrielli 152 : "Carbonnade. Ce mot n'est français que lorsqu'il signifie *viande grillée sur des charbons*. En Provence, on donne abusivement ce nom à une espèce de ragoût où entrent comme garniture, des navets, des olives, etc. Dites du mouton aux olives, aux navets, au céleri, etc." [Absent de ROB et de TLF en ce sens (mais voir infra 4.1.) - cf. FEW 2, 358a sous *carbo*]

**coque** 1785 Sauvages 1, 180 : "Côco ; Pain mollet au sucre & aux œufs, qu'il faut appeler, des coques, n'y ayant point d'autre nom françois." [Sens absent de ROB et de FEW sous *coccum* - TLF 1875 Fabre (mais sans indication régionale)]

**draille** 1802 Villa 1, 266 : "Draille, pour Chemin affecté aux troupeaux de moutons, par des chemins de traverse, et principalement à ceux qui vont sur nos montagnes (...)." [ROB et TLF 1835 Pomier - cf. FEW 13/2, 173b sous *\*tragulare*]

**fricandeau** 1756 Sauvages 219 : "Fricandêou, Godiveau de porc, & non, fricandeau. Cette espèce de *godiveau* est fait de la fressure de porc hachée menu & enveloppée d'un lambeau de sagenne ["panne de porc", cf. FEW 11, 55 sous *sagina*] ou de cette membrane graisseuse appelée *épiplloon* par les Anatomistes. Fricandeau, en François, est une tranche de veau ordinairement piquée & assaisonnée avec des herbes cuites & de la graisse de bœuf (...)." [ROB et TLF indiquent ce sens pour le Sud-Ouest, sans date - cf. FEW 3, 793a sous *frigere*]

**olivades** 1802 Villa 2, 56 : "Olivades (les), pour L'olivaison : saison où l'on fait la récolte des olives, la récolte elle-même, ou l'action de cueillir ce fruit (...)." [ROB, TLF et FEW 7, 348a sous *oliva*, 1869 Daudet]

**oliver** 1802 Villa 2, 56 : "Oliver, pour Cueillir les olives, ramasser celles qui sont à terre, gauler celles des oliviers hauts et scabreux." [TLF

et FEW 7, 347b sous *oliva* 1874 Larousse - La date de 1397 dans ROB est une erreur, due à une lecture trop rapide du *Grand Lar. de la Langue Fr.* qui donne cette date, d'apr. FEW 7, 347b, pour la forme provençale (*olivar*) de ce mot]

**oliveuse** 1756 Sauvages 325 : "Oulivâiros, les Cueilleuses d'olives. Le mot *oliveuse*, devroit être François." - 1785 Sauvages 2, 117 : "Oulivâiros ; Cueilleuses d'olives, ou oliveuses." [ROB, TLF et FEW 7, 348a sous *oliva* 1874 Larousse]

**oreillette** 1802 Villa 1, 42 : "Aureliettes. Des beignets, faits avec de la fleur de farine, on en verse la pâte liquide en petits tas dans de l'huile bouillante, on les saupoudre ensuite de sucre." [Absent de ROB - TLF *oreillette* 1962 - cf. FEW 1, 181a-b sous *auricula*]

**tourin** 1802 Villa 2, 404 : "Touril (un) ou Tourin, Soupe à l'oignon." [ROB Attesté au XX<sup>e</sup> - non prévu au TLF - cf. FEW 13/2, 107b sous *torrere*]

## 1.2. Locutions et expressions régionales

**air (donner de l'- à qqn)** 1746-48 Du PineauRéz 428 : "Porter beaucoup à quelcun, lui ressembler. A Lyon, donner de l'air à quelcun." - 1792 Molard - 1802 Villa 1, 13. [Absent de ROB - TLF 1852 Humbert *Nouv. Gloss. genevois* - cf. FEW 24, 224b sous *aer*]

**pince (tirer une -)** 1788 Féraud : "Pince, pour pinçon est un gasconisme. Tirer une pince (...). Dites, faire un pinçon." 1836 Gabrielli 229 : "Pince. Elle m'a tiré une pince. - Elle m'a pincé." [Absent de ROB - TLF 1931 Pagnol (mais sans que soit dégagé le caractère régional de la locution) - loc. absente de FEW 8, 542b sous \*pints- qui enregistre cependant *pince* "pinçon" 1788 Féraud]

**rire à se pisser dessous** 1836 Gabrielli 173 : "Rire à se pisser dessous. Expression à la fois incorrecte et basse. - Rire aux larmes." [Absent de ROB, TLF et FEW - Le fait que l'expression soit attestée par un exemple tiré de T. Topin dans Bernet Rézeau 272 (avec légère variante *rire à se pisser dessus*), invite à y voir un régionalisme]

## 2. DU RÉGIONALISME AU FRANÇAIS COMMUN

**aspiran** 1756 Sauvages 438 : "Ai ûno souço dë spirans à ma vigno, j'ai un sep de spirans." [Absent de ROB, TLF et FEW ; 1ère att. de cette forme, à

rattacher au nom de lieu Aspiran, canton de Clermont-l'Hérault, cf. FEW 25 sous *Aspiran*, art. de J.-P. Chambon, à paraître]

**pélardon ou péraldon** 1756 Sauvages 355 : "Përaldou, petit fromage rond & plat qu'on fait dans les Cévennes & auquel on donne un goût piquant et poivré en le frottant ou en le lavant avec de la viorne à feuilles étroites. Le nom de *Peraldou* est du nombre de ceux que nous nous sommes contentés d'expliquer sans chercher à leur donner un nom différent de celui qui est venu. Les noms des choses propres à un pays sont de toutes les langues, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Ainsi l'on dira très-bien : le *peraldou* ou le *peraldon* des Cévennes est très-appétissant." [Absent de ROB et TLF ; cf. FEW 8, 487a sous *pilare*, où l'explication étymologique n'est guère convaincante, et 22/1 sous *fromage* (à paraître)]

**pinède** 1802 Villa 2, 130 : "Pinéde ou pignaréde, Bois ou forêt de pins, appelée une *pinée* dans quelques Départemens." [ROB, TLF et FEW 8, 549a sous *pinus*, 1842]

### 3. ATTESTATIONS INTÉRESSANT LE VOCABULAIRE DU FRANÇAIS COMMUN

#### 3.1. Mots, emplois

**champignon de couche** 1756 Sauvages 84 : "(...) le *Champignon de couche*, le seul qu'on connoisse à Paris (...)" [ROB 1835 - TLF sans date - cf. FEW 2, 906a sous *collocare*]

**cravache** 1756 Sauvages 211 : "La *gravache* ou *cravache*, qu'on ne trouve point dans les Dictionnaires, est une sorte de *fouet* qu'on porte à cheval : il est tout d'une pièce & fait d'une côte de baleine couverte d'une peau." [ROB, TLF et FEW 19, 95a sous *qîrbac*, 1790]

**descendre** 1802 Villa 1, 250 : "Descendre, pour Abattre. Si vous tirez un coup de fusil sur cet arbre où il y a tant d'oiseaux, vous en descendrez une douzaine, pour Vous en abattrez, etc." [ROB 1832 - TLF 1830 - cf. FEW 3, 51a sous *descendere*]

**emboutir** 1802 Villa 1, 280 : "Emboutir, pour Bossuer, faire des bosses à la vaisselle de cuivre, d'argent, par des coups ou des chutes. (...) Emboutir, pour Ecacher, froisser. D'un coup de point, il lui embouti[t] le nez, pour Il lui écrasa le nez d'un coup de poing." [Pour le sens 1, première att. de cette extension du sens de base. Pour le sens 2 : cf. 1756 Sauvages

157 : "A lou visâjhë tout èmbouti, il a le visage tout boursouflé." - ROB et TLF 1907 - cf. FEW 15/1, 221b sous \**botan*]

**goûteux** 1802 Villa 1, 398 "Goûteux, pour Savoureux, qui a bonne saveur. Le pain d'Uzès est plus goûteux que celui de Gonèsse, pour Plus savoureux." [ROB 1959 Cl. Mauriac - TLF 1938 La Varendre - cf. FEW 4, 342a sous *gustus*]

**hérisson<sup>1</sup>** 1756 Sauvages 351 : "Pélous, Coque, ou bogue de la chataigne & non *pelon* qui est barbarisme, ni *herisson* qui est impropre (...)." [ROB sans date - TLF 1866 - cf. FEW 3, 238b sous *ericius*]

**hérisson<sup>2</sup>** 1756 Sauvages 352-353 : "Penchinîlio, le Champignon denté, ou le *Herisson* (...). Le herisson est très bon à manger ; c'est celui que les Botanistes appellent *fungus crinaceus, esculentus, albus, crassus.*" [ROB sans date - absent de TLF - FEW 3, 238b sous *ericius* 1922 (sic)]

**margoulin** 1785 Sauvages 2, 66 : "Margoulin ; Pauvre et mauvais ouvrier : deux qualités qui vont souvent ensemble & dont la première est l'effet, l'autre la cause." [ROB et TLF 1840 "petit commerçant" d'apr. FEW 4, 314b sous *gula* - TLF 1870 "mauvais ouvrier"]

**moucher** 1836 Gabrielli 217 : "Moucher. Quand vous êtes enrhumé du cerveau, ne dites pas, j'ai mouché six mouchoirs. Dites, j'ai sali six mouchoirs, ou j'ai été obligé de changer six fois de mouchoir." [Absent des dictionnaires consultés]

**ta ta ta** 1785 Sauvages 301 : "Ta-ta-ta ; (...) interjection familière de dédain (...)." [ROB fin XIX<sup>e</sup> - non prévu au TLF - cf. FEW 13/1, la sous *ta -*]

### 3.2. Locutions et expressions

**air (vivre de l' - du temps)** 1802 Villa 1, 12 : "Vivre de l'air du temps, pour Vivre d'air." [ROB sans date - TLF 1938 Brasillach - ReyCh 1877 - FEW 24, 221b sous *aer* 1808]

**anchois (avoir les yeux bordés d' -)** 1802 Villa 1, 22 : "Anchoie (une), pour Un anchois. Il a les yeux bordés d'Anchoies, pour Bordés d'écarlate ; on le dit des yeux éraillés." [ROB XIX<sup>e</sup> - TLF 1833 - FEW 1867 sous *oculus* et 25, 7b sous *aphye*]. Déjà 1723 Pellas, 179 : "Ave leis hueils bourdas d'anchoillos, avoir les yeux éraillés." puis 1756 Sauvages, 20 : "A lous iuélis bourdas d'anchôios (...)."

**B.A.-BA** 1802 Villa 1, 66 : "Be-a-ba, pour L'Abécé (...)." [ROB et TLF 1870]

**boire des yeux** 1802 Villa 1, 86 : "Boire des yeux, *pour* Manger des yeux, couver des yeux." [ROB et TLF sans date - absent de ReyCh et de FEW sous *bibere* et sous *oculus*]

**boutique (plier -)** 1802 Villa 2, 145 : "Plier boutique, *pour* Détaler à la fin de la journée, ou d'une foire." [Sans date dans ROB - absent du TLF et du FEW sous *apotheca* et sous *plicare*]

**colique (donner, flanquer, etc. la -)** 1802 Villa 1, 186 : "Colique (il me fait venir la), *pour* Il me donne le cauchemar, il m'excède par ses propos, il me donne des vapeurs." [Sens absent de ROB et de TLF - ReyCh sans date - absent de FEW sous *colon*]

**commission (manger la-)** 1836 Gabrielli 209 : "Manger. Je l'avais chargé de m'acheter un livre, mais *il a mangé la commission*. Dites, mais *il a* oublié ma commission." [Absent de ROB - TLF 1950 Vialar - FEW 6/1, 164a sous *manducare* 1873]

**grand garçon, grande fille (être -)** 1785 Sauvages 2, 272 : "Sënti. Së sëntis, dit-on, d'une jeune fille ; elle est déjà grande fille, c'est-à-dire, dans l'âge de puberté (...). On dit de même des garçons : il est grand garçon." [Absent de ROB - TLF citant Ac - absent de FEW sous *grandis*]

**merde (de la -)** 1756 Sauvages 450 : "Tartifles, des Topinambours, ou des pommes de terre (...). Tartifles, terme du style b[as] et populaire par lequel on répond aux demandes indiscretes ou aux curieux qu'on ne veut pas satisfaire, (dë Tartifles), leur dit-on, ce qui revient à ces mots (*de la merde*) dont les personnes bien élevées évitent de se servir." [Absent de ROB et du TLF - cf. FEW 6/2, 21a sous *merda*]

**pieds (faire des - et des mains)** 1802 Villa 2, 125 : "Faire les pieds et les mains, *pour* Embellir un récit, le rendre intéressant par les circonstances, et les épisodes qu'on y ajoute." [C'est peut-être l'ancêtre de l'actuelle loc. *faire des pieds et des mains* : ROB 1932 J. Romains - TLF sans date - ReyCh XX<sup>e</sup> s. - absent de FEW sous *manus* et sous *pes*]

**poil (un - de qqch)** 1802 Villa 2, 148 : "Il ne fait pas un poil de vent, *pour* Le moindre souffle de vent" [Absent de ROB - TLF 1937 Giono et L. Daudet 1940 - cf. FEW 8, 511a sous *pilus*]

**ver (tuer le -)** 1802 Villa 2, 471 : "Tuer le *ver*, pour Faire le premier déjeuné. Cette façon de parler semble faire allusion au ver solitaire." [ROB 1885 Maupassant - TLF ca 1850 - cf. FEW 14, 292a sous *vermis*]

#### 4. CONCLUSIONS

Inutile d'allonger davantage ces listes pour convaincre des richesses variées que contiennent ces ouvrages. Voici simplement quelques suggestions complémentaires qui pourront paraître naïves tant leur objet tombe sous le sens. Et pourtant...

**4.1.** Le principal intérêt de ces relevés est d'abord de fournir des jalons historiques, et l'aire géographique, souvent assez vague, à laquelle ils correspondent, ne coïncide pas nécessairement, lorsqu'il s'agit de faits régionaux, avec celle où l'on peut les observer aujourd'hui. Il reste que ces documents peuvent contribuer à améliorer sensiblement la description des régionalismes que nous donnent les dictionnaires français. On n'en donnera ici qu'un seul exemple. Pour le mot *carbon(n)ade* [voir supra 1.1.2.], ROB et TLF ne donnent que le sens de "préparation consistant à faire griller de la viande sur des charbons ; viande ainsi préparée" ; mais le TLF, qui est ici le seul à donner un exemple d'auteur, renvoie à A. Daudet... chez lequel le mot a bel et bien le sens régional qu'indique déjà Sauvages ; l'exemple a beau être mal découpé et manquer cruellement de tout contexte, il intrigue le lecteur attentif. Voici le passage de Daudet (en italique, le texte retenu par le TLF) : "Il fallait [à Lyon où la famille était venue habiter] prendre des habitudes nouvelles ; les heures des repas étaient changées... Les pains n'avaient pas la même forme que chez nous [à Nîmes]. On les appelait des "couronnes". En voilà un nom ! *Chez les bouchers, quand la vieille Annou demandait une carbonade, l'étalier lui riait au nez ; il ne savait pas ce que c'était une "carbonade", ce sauvage !...*" On voit clairement que la scène se passe à Lyon, ce qui explique que le boucher ne connaisse pas le mot (au sens en tout cas où l'entendent les Provençaux et qui ne correspond guère à la définition donnée par le TLF ; on relève la même méprise dans les notes de l'édition du *Petit Chose*, Paris, Press Pocket, 1989, p. 34). Sans oublier que la *carbonnade flamande* est encore autre chose, on pourrait faire des remarques analogues pour *coque*, *étrenne*, *goûteux*, *fricandeau*, *pince* ; mais ce n'est pas ici le lieu de critiquer les dictionnaires qui, trop souvent, ont fait dans ce domaine avec ce qu'ils avaient sous la main (bien peu de chose) et surtout avec des contraintes de temps qui ne font pas toujours bon ménage avec la qualité du détail. Comme le remarquait l'abbé de Sauvages 1756, 144 "les meilleurs

Dictionnaires jettent fréquemment dans [l']embarras, heureux qui peut apprendre le Français par une autre voie !"

4.2. C'est que la hâte de mettre en fiches ou de présélectionner un texte en vue de sa saisie ne doit pas en empêcher une lecture attentive et complète. Ainsi le terme *provençalisme* figure bien dans Gabrielli 1836, p. 7, mais dans un texte cité en note et tiré de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* [par M. Le comte de Villeneuve], vol. 3 [1826], p. 198 où on lit : "Un recueil de ces *provençalismes* serait un ouvrage fort utile pour le pays." N'était-il pas un peu léger de ne pas en tenir compte (comme le font ROB et TLF à la suite du *Grand Larousse de la langue française*) ou, à tout le moins, ne devait-on pas écrire "av. 1836" ? (En fait, on trouve déjà le mot en 1808 dans Millin, *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, t. 3, p. 471 ; après avoir donné un échantillon d'une conversation, l'auteur conclut : "Ces *provençalismes* sont extrêmement fréquents, même parmi des gens qui ont reçu quelque éducation et qui font fait des études.")

Autre exemple, mais plus intéressant celui-ci, car il pose en même temps une question de fond : à l'article *forma*, le FEW indique *fourmo* lang. "grand fromage d'Auvergne" (schon S = depuis Sauvages), mais il n'a pas retenu de la lecture de cet auteur l'attestation que celui-ci donne, au même endroit, de *fourme* et qui est pourtant une attestation intéressante de ce mot en français, marquée dans ce contexte au coin du régionalisme (J.-P. Chambon m'indique que *fourme* est attesté dans le Puy-de-Dôme dès 1421). On retrouve la même attitude pour *foirail*, le FEW indiquant sous *feria* : *fieiraou* (schon S), mais sans mentionner la forme *foirail* qu'on peut lire dans l'article de Sauvages (encore d'après une communication de J.-P. Chambon, *foirail* est attesté à Ambert vers 1465, dans *Bull. annuel du Livradois-Forez* 10 (1988), 67).

Comment situer en effet ces documents et en faire bon usage ? S'agit-il de témoignages intéressant directement la langue française ou bien sont-ils à ranger dans la longue cohorte des sources dialectales, ne gardant alors que la qualité de pierre d'attente du substrat dialectal ? La réponse du FEW est assez nette : dans la mesure où il utilise ce type de sources, il les range parmi les sources dialectales, voyant là "une sorte de dialectologie par la négative" (Wartburg/Keller/Geuljans 1969, 16) et W. von Wartburg ne distinguait pas dans son ouvrage les régionalismes des dialectalismes (les meilleurs travaux étant perfectibles, l'actuelle équipe du FEW est heureusement sensible à cette distinction). Le TLF lui emboîte quelquefois le pas, en indiquant par exemple sous *biasse*<sup>2</sup> : 1835 dial. "besace" avec référence à Pomier. Ne convient-il pas

de rendre leur identité à ces "malgré nous" un peut vite enrôlés sous la bannière du dialectalisme ? A l'inverse, sous *foirail*, le *Glossaire* de Jaubert est cité comme source la plus ancienne du mot en français par le TLF [encore que le FEW indiquait Sauger-Préneuf, une source plus ancienne] : sans doute parce que des ouvrages intéressant le patois ont aussi mêlés à l'ensemble, des mots d'argot, de français familier ou populaire et des régionalismes que l'on peut démêler et retenir en tant que tels (il y faut cependant beaucoup de prudence comme le souligne Höfler 1989). Mais ne devrait-on pas alors réserver le même traitement à *causette*, qui apparaît en 1790 dans une source réputée dialectale certes, mais aussi et surtout dans quantité d'ouvrages normatifs quelques années plus tard : 1802 Villa, 1807 Michel, 1825 Sauger-Préneuf, 1835 Pomier, 1836 Gabrielli, etc. A la suite de FEW 2, 259b sous *causare*, TLF et ROB donnent *causette* comme originaire du dialecte de Saint-Omer. La raison en est que le mot apparaît à cette date et à cet endroit dans les réponses au questionnaire de l'abbé Grégoire sur l'état des patois. Mais la présence du mot dans la plupart des ouvrages normatifs contemporains invite à le situer dans une autre perspective et donne à penser qu'il est peu probable qu'on ait affaire ici à un terme patois qui aurait gagné du terrain au cours des décennies suivantes ! Le correspondant de Grégoire a simplement voulu dire que ce mot n'appartenait pas au bon usage du français et qu'il n'avait pas la consécration des dictionnaires.

4.3. On saura gré à ces puristes de la mine d'observations qu'ils nous livrent, malgré eux la plupart du temps. Sans doute les voyons-nous, à des degrés divers, agacés, indignés, mesquins, quand ils ne sont pas inconséquents ou ridicules, et rarement indulgents. Mais ils ont écrit à l'envers des chapitres d'histoire de la langue, qui deviennent passionnants dès lors qu'on les lit dans le bon sens ; ajoutons-y quelques observateurs qui se sont efforcés d'être objectifs et ont eu le souci de décrire, même s'ils l'ont fait avec plus de curiosité que de méthode, au lieu de condamner. Les uns et les autres nous invitent, comme le recommandait dans sa Préface l'auteur de *La Grammaire des fautes*, à ouvrir l'œil et l'oreille au langage qui s'écrit et se parle quotidiennement autour d'eux et autour de nous.

Pierre RÉZEAU  
CNRS Nancy

## BIBLIOGRAPHIE

BERNET (Charles), RÉZEAU (Pierre), *Dictionnaire du français parlé. Le monde des locutions familières*. Paris, Le Seuil, 1989.

CHAURAND (Jacques), Les français régionaux. In : *Histoire de la langue française 1880-1914*, sous la dir. de G. Antoine et R. Martin. Paris, CNRS, 1985, 339-368, notamment 340-341.

FEW = Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*. Bonn-Bâle, 1922 - (en cours de publication ; 149 fasc. parus).

HÖFLER (Manfred), L'étude historique des régionalismes française. In : *Revue de linguistique romane*, 53, 1989, 111-129.

RÉZEAU (Pierre), 1990a, Conclusions du Colloque de Mulhouse sur "La variété et les variantes du français des villes de l'est de la France", novembre 1989 (à paraître).

RÉZEAU (Pierre), 1990b, Le dictionnaire dialectal : l'exemple français. In : *Encyclopédie internationale de Lexicographie* (à paraître).

RÉZEAU (Pierre), 1990c, Pour une étude des variantes géographiques et de la phraséologie du français. In : *Cahiers de Lexicologie (Actes du Colloque de lexicographie franco-danoise)*, Copenhague, 19-20 septembre 1988 ; à paraître).

ReyCh = REY (Alain), CHANTREAU (Sophie), *Dictionnaire des expressions figurées*. Paris, Le Robert, 1979.

ROB = *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* par Paul Robert, 2<sup>e</sup> éd. par A. Rey. Paris, 1985, 9 vol.

TLF = *Trésor de la langue française; Dictionnaire de la langue française du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle*, publ. sous la dir. de P. Imbs (vol. 1-7) puis de B. Quemada (vol. 8-13). Paris, 1971 - (en cours de publication ; les vol. 14-16 ont pu être consultés sur épreuves).

WARTBURG Walther von, KELLER Hans-Erich, GEULJANS Robert, 1969, *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967)*, Genève, Droz, 1969.

## ANNEXE

On n'a retenu ici que des ouvrages intéressant la France, des bibliographies concernant d'autres régions francophones existant déjà ou se mettant en place comme en Belgique, au Québec et en Suisse ; cette restriction répond à un souci plus pratique que scientifique et (notamment pour certains faits du Nord et de l'Est de la France) pour un travail d'ensemble, il conviendra de prendre en compte tous les documents de ce type ainsi que tous ceux que l'on peut rassembler pour le XX<sup>e</sup> siècle. J'ai pensé utile d'indiquer l'intérêt des ouvrages que j'ai pu consulter, en les faisant précéder d'un, deux ou trois astérisques (j'aurais peut-être dû aller jusqu'à quatre), "cote d'amour" empirique qui essaie de tenir compte de l'ancienneté et surtout de la richesse de l'ouvrage. Par ailleurs, les travaux qu'ont pu susciter tel ou tel de ces ouvrages ont été mentionnés, précédés de l'indication →.

N'ont été pris en compte normalement que les travaux explicitement consacrés à une région (mais voir cependant P. Avignon ou J.-F. Rolland, qui contiennent un certain nombre de mots respectivement de Toulouse ou de Lyon), le dépouillement des autres ouvrages de ce type, comme par exemple Blondin 1823, Platt 1835 ou les divers *Omnibus du langage*, intéressant principalement le français général.

D'autre part, la place réservée ici aux ouvrages de grammaire, qui parfois contiennent un appendice intéressant cette recherche, est insuffisante : il y aura lieu de compléter la bibliographie aussi en ce sens.

## Sources bibliographiques

BALDINGER (Kurt), "Bibliographie provisoire concernant le français régional" dans *Lexicologie et lexicographie française et romane. Colloque de Strasbourg, 12-16 novembre 1957*, Paris, Ed. du CNRS, 1961, pp. 164-174.

BEHRENS (Dietrich), *Bibliographie des patois gallo-romans*, 2<sup>e</sup> éd., trad. par E. Rabiet, Bruxelles, Ed. Libro-sciences, 1967[1893], VIII-255 p. ; Supplément : *Bibliographie des patois gallo-romans des années 1892 à 1902 comprenant les modifications antérieures*, Bruxelles, Ed. Libro-sciences, 1967, 71 p.

BOYER (Henri), "Regards normatifs sur le développement du francitan dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle" dans *Amiras* n° 13 (*Les Fous de la langue*), Aix-en-Provence, Edisud, 1986, pp. 100-107.

BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, t. 7, pp. 325-327 ; t. 10/2, pp. 584, 690, 694-695 ; t. 12, p. 391 ss et 527 ss ; [suite sous la dir. de G. Antoine et R. Martin, t. 14, pp. 340-342].

DINGUIRARD (J.-C.), "Essai de bibliographie des monographies consacrées au français régional du Midi et plus spécialement à celui de la Gascogne, surtout pyrénéenne" dans *Via Domitia*, n° 26 (1981), pp. 87-96.

HAUSMANN (Franz Josef), "Wie alt ist das gesprochene Französisch ?" dans *Romanische Forschungen*, 91 (1979), p. 441, note 35.

MOREUX (Bernard), "Vocabulaire français non normé dans le Midi au début du 19<sup>e</sup> siècle d'après les dictionnaires correctifs de l'époque" dans *Cahiers de grammaire* 12 (1987), pp. 89-159, notamment pp. 105, 108-110 et 112 ; "Conscience nationale et conscience régionale dans les Gasconismes corrigés de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle" dans *Actes du Festival d'histoire de Montbrison*, 28 sept.-2 oct. 1988. *Du provincialisme au régionalisme XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, 1989, pp. 153-184.

QUEMADA (Bernard), *Les Dictionnaires du français moderne*, Paris, Didier, 1967, pp. 567-634.

WARTBURG (Walther von), KELLER (Hans-Erich), GEULJANS (Robert), *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans* (1550-1967), Genève, Droz, 1969, 376 p.

**Bibliographie des travaux normatifs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles**  
(comme il est dit plus haut, on y a joint quelques ouvrages de type surtout descriptif. Les articles sont suivis, le cas échéant, du renvoi systématique à Behrens et à Wartburg/Keller/Geuljans, respectivement B et W, avec l'indication de la page).

\*AGNEL (Émile), *Observations sur la Prononciation et le Langage russes des environs de Paris*, Paris, Schlesinger frères et J.-B. Dumoulin, 1855, in-12, 118 p. [B 148]

AVIGNON (P.), *Les Locutions corrigées*, Toulouse, 1875.

\*BÉRONIE (Nicolas), *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin (Corrèze) et plus particulièrement des environs de Tulle*, ouvrage

posthume augmenté et publié par Joseph-Anne Vialle, Tulle, impr. Drappeau, s.d. [1823], in-8°, XVI - 354 p. ; Béronie vécut de 1742 à 1820. Les pp. 340-354 comportent un petit recueil intitulé *Gasconismes, ou fautes que fait faire notre patois contre le françois.* [B 106 ; W 298].

\*\*[BRUN (Marie-Marguerite)], *Essay d'un dictionnaire comtois-français*, Besançon, V<sup>e</sup> Cl. Rochet et J.-A. Vieille, 1753, in-8°, 36 p. ; 2<sup>e</sup> éd., rev., corr. et augm., Besançon, 1755, 39 p. [W 208] → Droz (E.) "Causerie sur le parler bisontin à propos d'un dictionnaire comtois-français du XVIII<sup>e</sup> siècle" dans *Mémoires de la Soc. d'émulation du département du Doubs*, 71 (1919-1920), pp. 14-35. [W 208]

CAVILLE (J.-B.) Voir J.B.C.

\*\*CONNY (Jean-Baptiste), *Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais et particulièrement de celui de l'arrondissement de Moulins* (Moulins, Bibl. mun., ms. 93, daté de 1852 ; éd. en préparation par P. Rézeau). [W 175].

\*\*\*DESGRANGES (J.-C.-L.-P.) jeune, *Petit Dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquièmes de la France...*, Paris, Chaumerot, 1821, in-12, 180 p. → Gougenheim (Georges), *La langue populaire dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1929, XVIII-225 p.

\*\*\*DESGROUAISS, *Les Gasconismes corrigés. Ouvrage utile à toutes les Personnes qui veulent parler et écrire correctement, et principalement aux jeunes gens, dont l'éducation n'est point encore formée. Par Mr Desgrouais, Professeur au Collège Royal, Toulouse, J.-J. Robert, 1766, XX-256 p. ; nombreuses rééd. 1768 (très augmentée), 1792, 1801, 1812, 1819* [B 30]. → *Supplément aux Gasconismes corrigés de feu M. Desgrouais... destiné principalement pour les maisons d'éducation d'Oléron et de Sainte-Marie, Pau, impr. J.-P. Vignancour/Oloron, Fr. Ducos, 1788, in-8°, VIII-60 p.* [selon B. Moreux, cet opuscule semble avoir disparu] → S.M. et J.D. *Le Guide des Gascons, ou dictionnaire patois-français...*, Paris, Garnier / Tarbes, 1858, in-4°, 180 p. (comprend, aux pp. 7-44, un extrait remanié de Desgrouais) [B 30 ; W 301] → Baylon (Christian), "Les Gasconismes corrigés de Desgrouais (1768)" dans *Revue des langues romanes*, 80 (1974), pp. 187-203 et 81 (1975), pp. 89-108.

\*\*\*[DHAUTEVILLE (J.)], *Le Français alsacien, Fautes de prononciation et germanismes. Essai par I... D...*, Strasbourg, Dérivaux, 1852, in-12, 247 p. [B 207]

\*\*\*[DUBOIS de LAUNAY (Abbé Henri)], *Remarques sur la Langue françoise à l'usage de la Jeunesse de Lorraine par Monsieur\*\*\**, Paris, Libraires associés, 1775, in-8°, XIV-126 p. [B 199]

\*\*\*DU PINEAU (Gabriel-Joseph), *Dictionnaire angevin et françois* (1746-1748), éd. par P. Rézeau avec la collaboration de J.-P. Chauveau, d'après Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 22097, Paris, Klincksieck, 1989, 469 p. Coll. Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, n° 4.

\*\*\*[id.] *Mots de Basse-Normandie*, d'après le même manuscrit, éd. en préparation par J.-P. Chauveau (Angers).

\*\*\*[id.] *Mots lyonnais*, d'après le même manuscrit, éd. en préparation par A.-M. Vurpas (Lyon).

\*\*\*FÉRAUD (Abbé J.), *Dictionnaire critique de la langue françoise*, Marseille, J. Mossy, 1787-1788. → B. von Gemmingen "Le Dictionnaire critique de l'Abbé Féraud. Essai d'une description systématique" dans *La Lexicographie française du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du Colloque international de lexicographie de Düsseldorf, du 23 au 26 septembre 1986*, Paris, Klincksieck, 1988, pp. 113-131.

\*\*\*[GABRIELLI (Charles de)], *Manuel du provençal, ou les Provençalismes corrigés à l'usage des habitants des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse et du Gard*, par C.D.G., Aix, Aubin/Marseille, Camoin et Masvert, 1836, in-8°, 276 p. [B 84] ; réimpr. en 1838, avec le nom de l'auteur en toutes lettres : C. de Gabrielli, Conseiller à la cour royale d'Aix, et l'ajout, dans le titre : des Hautes et Basses-Alpes. → S. Branca dans *Recherches sur le français parlé*, 2 (1979), 44-54 (sur la syntaxe).

\**Glossaire du patois rochelais, suivi d'une liste des expressions vicieuses usitées à La Rochelle recueillie en 1780 par M\*\*\** [publ. par J.-H. Burgaud des Marets], Paris, Didot, 1861, in-fol., n.p. (8 p.). [B 173 ; W 154].